

ÉDITION 2013

2012

Polynésie française



EOM
INSTITUT D'ÉMISSION
D'OUTRE-MER

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
164, rue Rivoli 75001 PARIS

 Polynésie
Française

Rapport annuel

20**12**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
La Polynésie Française en bref	12
Synthèse	14
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – Géographie et climat	18
Section 2 – Repères historiques	19
Section 3 – Cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	29
Section 1 – La population	30
1. Données démographiques	30
1.1 L'évolution de la population	30
1.2 Les caractéristiques de la population	31
1.3 Les perspectives	32
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	33
1. Les comptes économiques	33
1.1 Le PIB	33
1.2 L'équilibre emplois ressources	34
1.3 La valeur ajoutée par branche	35
2. L'emploi et le chômage	36
2.1 La population active	36
2.2 L'emploi	36
2.3 Le chômage	37
2.4 Les diverses formes d'emploi aidé	37
2.5 Le marché du travail	39
3. Les revenus et salaires	39
3.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	39
3.2 Les salaires conventionnels	40
4. Les prix	41
4.1 La réglementation des prix	41
4.2 L'évolution de l'indice des prix	42
5. Le commerce extérieur	44
5.1 Les importations de biens	44
5.2 Les exportations de biens	46
5.3 La balance commerciale (hors services)	48

5.4 Les échanges régionaux	49
6. La balance des paiements	49
6.1 Le compte de transactions courantes	50
6.2 Le compte financier	51

Section 3 - Les politiques et finances publiques **53**

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	53
1.1 Le contrat de projets (2008-2013)	53
1.2 Le Fonds européen de développement	55
1.3 Les interventions de l'État en Polynésie française	56
2. Le système fiscal	60
2.1 La fiscalité directe	60
2.2 La fiscalité indirecte	61
2.3 Les prélèvements fiscaux	62
2.4 Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement de Polynésie française	65
3. Les finances publiques locales	66
3.1 Les comptes administratifs de la Polynésie française	66
3.2 Les comptes administratifs des communes	68

CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE **71**

Section 1 – Aperçu général **72**

Section 2 – L'agriculture **74**

1. Généralités	74
2. Le coprah	75
2.1. La culture du coprah	75
2.2. La transformation du coprah	75
2.3. Le monoï	76
3. Les autres productions agricoles	76
3.1. Les productions végétales	77
4. Les productions d'origine animale	79
4.1 L'élevage porcin	79
4.2 L'aviculture	80
4.3 L'élevage bovin	80
4.4 L'apiculture	81
5. La forêt	82

Section 3 – La pêche, l'aquaculture et la perliculture **83**

1. La pêche	83
1.1 La politique de la pêche	83
1.2 La crise de la pêche et la restructuration du secteur	84
1.3 Les résultats de la pêche en 2012	84
2. L'aquaculture	86
2.1 La production de crustacés	87
2.2 La pisciculture	87
3. La perliculture	88
3.1 L'organisation du secteur	88

3.2 Un secteur en crise	89
3.3 Les perspectives de la perliculture	91
Section 4 – L’industrie et l’artisanat	93
1. Le secteur industriel	93
1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française	93
1.2 L’activité des entreprises du secteur industriel en 2012	94
2. L’artisanat	95
2.1 La structure du secteur	95
2.2 Les mesures récentes de soutien au secteur	96
Section 5 – L’énergie, l’eau et le traitement des déchets	97
1. L’énergie	97
1.1 La production et la consommation d’électricité	97
1.2 Les énergies renouvelables	98
2. L’eau	100
2.1 La distribution d’eau potable	100
2.2 L’assainissement des eaux usées	101
3. Le traitement des déchets	102
Section 6 – La construction	103
1. Généralités	103
2. Le bâtiment	104
3. Le génie civil et les travaux publics	105
4. Le logement social	107
Section 7 – Le commerce	110
1. La place et la composition du secteur	110
2. L’évolution de l’activité des entreprises du commerce	111
2.1 Les commerces à dominante alimentaire	111
2.2 Les commerces spécialisés	112
2.3 Le commerce automobile	112
Section 8 – Le tourisme	113
1. La fréquentation touristique	114
2. L’activité hôtelière	117
2.1 Hôtels et résidences de tourisme international	117
2.2 La petite hôtellerie familiale	118
3. Le tourisme de croisière	120
4. La navigation charter	120

Section 9 – Les transports	122
1. Généralités	122
2. Les activités portuaires	122
2.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française	122
2.2 La desserte maritime interinsulaire	123
3. La desserte aérienne	124
3.1 Les liaisons internationales	125
Section10 - Les nouvelles technologies	128
1. Internet	128
2. La télévision par satellite	129
3. La téléphonie portable	130
Section11 – Les services non marchands	132
1. L'éducation	132
1.1 L'enseignement primaire	133
1.2 L'enseignement secondaire	133
1.3 L'enseignement supérieur	134
2. La protection sociale	135
2.1 Le budget de la protection sociale généralisée	136
2.2 La santé	138
2.3 Les autres prestations sociales	140
Section12 – Les archipels éloignés	142
1. Généralités	142
2. Les aides au développement	143
3 Les infrastructures	143
3.1 Les moyens de transport	143
3.2 Les équipements scolaires	143
3.3 Les équipements sanitaires	144
4 Les activités économiques des archipels	144
4.1 Les Australes	144
4.2 Les Marquises	145
4.3 Les Tuamotu-Gambier	146
4.4 Les îles Sous-le-Vent	146
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	149
Section 1 – La structure du système bancaire	150
1. Les faits marquants de l'exercice	150
1.1 Les principaux événements locaux	150
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	151
2. Organisation du système bancaire	154
2.1 Typologie des établissements de crédit	154
2.2 Éléments de concentration et ventilation des dépôts et crédits par catégorie d'établissement	155
2.3 Les effectifs	156
3. La densité du système bancaire	156

3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	156
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	157
4. Les moyens de paiement	158
4.1 Les cartes bancaires en circulation	158
4.2 Les échanges de valeurs	159
5. La Société de gestion des fonds de garantie d’Outre-mer - SOGEFOM	160
5.1 Présentation générale	160
5.2 L’activité classique de la SOGEFOM en 2012	161

Section 2 – Les conditions d’exercice de l’activité bancaire 164

1. Les taux d’intérêt	164
1.1 Les taux directeurs et les taux d’intervention de l’IEOM	164
1.2 Les taux créditeurs	166
1.3 Les taux débiteurs	167
1.4 Les taux d’usure	168
2. Les tarifs bancaires	170
3. Le bilan agrégé des banques locales et l’analyse des risques	171
3.1 La structure du bilan agrégé	171
3.2 L’équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	173
3.3 L’évolution des risques de contrepartie	173
4. Les performances financières des banques locales	175
4.1 La formation du PNB	175
4.2 Les soldes intermédiaires de gestion	177
4.3 Les indicateurs de rentabilité	178

Section 3 – L’évolution de la situation monétaire 179

1. Les avoirs financiers des agents économiques	179
1.1 L’ensemble des actifs financiers	179
1.2 Les dépôts à vue	180
1.3 Les placements liquides ou à court terme	180
1.4 L’épargne à long terme	181
2. Les crédits à la clientèle	182
3. La circulation fiduciaire	183
3.1 Les billets	183
3.2 Les pièces	184
4. La masse monétaire et ses contreparties	185
4.1 Les composantes de la masse monétaire	185
4.2 Les contreparties de la masse monétaire	185
4.3 La position extérieure nette	186
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d’activité	187
5.1 Vue d’ensemble	187
5.2 Le risque sur le secteur public local	188
5.3 Le risque immobilier	189
6. Le surendettement	189

Annexes	191
Annexe 1 : Statistiques économiques	192
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	195
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	200
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	204
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	206

Avant-propos

En 2012, l'économie polynésienne n'est toujours pas parvenue à sortir de la crise économique qui perdure depuis quatre ans. Ni la consommation des ménages, ni la commande publique, ni l'investissement des entreprises n'ont redémarré, comme l'illustrent l'ensemble des indicateurs et analyses que vous trouverez tout au long de ce rapport. Parallèlement, la situation des entreprises et des ménages s'est continuellement affaiblie, ainsi qu'en attestent la baisse des chiffres d'affaires ou de l'emploi salarié, ou bien encore le niveau élevé des crédits en défaut de remboursement dans les banques de la place. Seule exception notable : **le tourisme a confirmé la reprise d'activité déjà perceptible en 2011.** Cette absence de dynamisme de la sphère économique a également pesé sur le système bancaire, qui a enregistré pour la deuxième année consécutive une baisse de PNB. Les importants ajustements opérés par les banques sur leurs frais généraux ont toutefois permis de maintenir leur capacité à financer l'économie réelle.

L'attentisme s'est aussi renforcé tout au long de l'année 2012, à l'approche des échéances électorales territoriales. Le retour à la stabilité politique est probablement la condition nécessaire au rétablissement de la confiance et donc de l'investissement et de la consommation. **Il n'est toutefois pas suffisant. Disposant de marges de manœuvre réduites,** la Polynésie française devra trouver la voie de sortie de crise, jalonnée par la poursuite et **l'approfondissement des réformes** structurelles engagées, en termes de rationalisation de la dépense publique, de modernisation de la fiscalité et d'amélioration de la compétitivité, non sans devoir aussi dégager rapidement des moyens pour impulser la relance économique.

Durant l'année 2012, l'IEOM a continué de mobiliser ses moyens pour exercer ses missions. Il a notamment travaillé à préparer le changement de sa gamme de billets, dont la mise en circulation sur le territoire débutera le 20 janvier 2014. Il a également participé, avec les autres établissements financiers concernés, à la stabilisation et la robustesse du système interbancaire d'échange, mis en service en octobre 2011. Enfin, il a mis en place à l'automne le secrétariat de la Commission de surendettement, nouveau dispositif dont les premiers dossiers traités montrent la nécessité qu'avait la Polynésie française de se doter d'un tel outil.

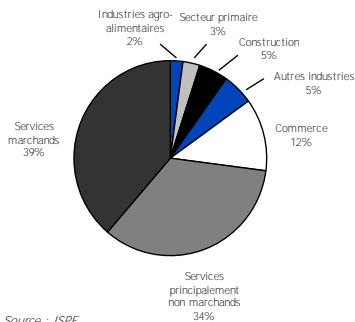
L'IEOM reste plus que jamais mobilisé pour l'année 2013. Son système de cotations des entreprises, qui ouvre l'accès à des crédits à taux privilégié auprès du système bancaire, connaîtra une profonde rénovation. Au travers du suivi et de l'analyse de la conjoncture économique, il continuera aussi à proposer aux différents acteurs concernés les éléments permettant de mieux appréhender les évolutions, contribuant ainsi à la réflexion sur le développement économique et social de la Polynésie française.



Pierre-Yves LE BIHAN

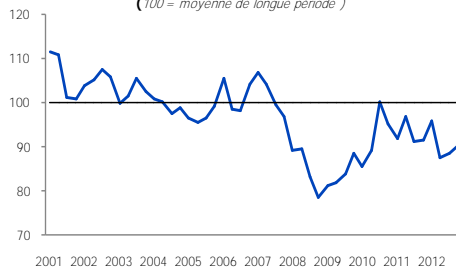
La Polynésie française en bref

Répartition de la valeur ajoutée par secteur (hors SIFIM) en 2007



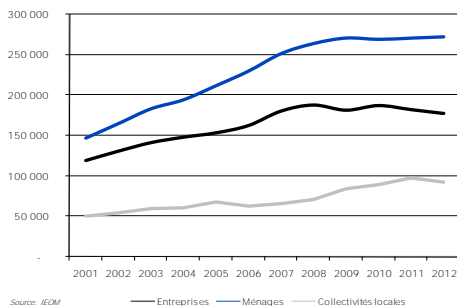
Source : ISPF

Indicateur du climat des affaires (ICA) (100 = moyenne de longue période)



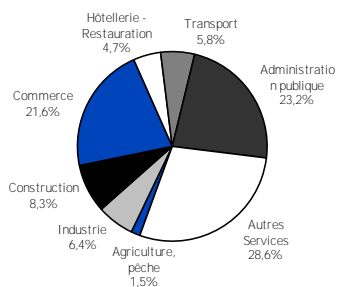
Source : IEOM

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière (M FCFP)



Source : IEOM

Risques sectoriels au 31 décembre 2012



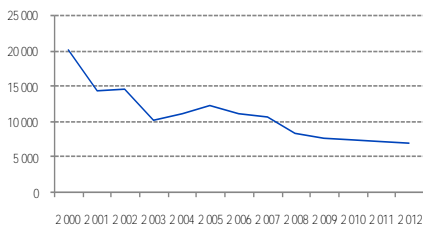
Source : Service central des risques

Evolution du nombre de touristes



Source : Service du tourisme, ISPF

Exportations de perles brutes en valeur (en M FCFP)



Source : ISPF

Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2012	Métropole 2012
Population			
Population totale au 1 ^{er} janvier (en milliers)	233	268*	65 800 (p)
Taux de croissance moyen de la population entre 1999 et 2010	-	1,1%	0,5%
Solde migratoire	213 (2002)	-1 555	62 000 (e)
Taux de natalité (‰)	21,1 (2002)	17,0 (2010)	12,6 (p)
Indicateur conjoncturel de fécondité (pour 100)	2,6 (2002)	213 (2010)	200,1 (p)
Taux de mortalité (‰)	4,5 (2002)	4,7 (2010)	8,7 (p)
Espérance de vie des hommes	72,1 (2002)	73,2 (2010)	78,2 (p)
Espérance de vie des femmes	77,2 (2002)	78,3 (2010)	84,9 (p)
Nombre de médecins généralistes pour 100000 habitants au 1 ^{er} janvier	nd	205 (2009)	154
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans	92,7%	93,3% (2011)	100%**
Taux de réussite au baccalauréat	71,9%	84,1%	89,6%
Environnement			
Superficie totale	-	3 251 km ²	549 087 km ²
Surfaces agricoles utilisées totales (% surface totale)	-	5,3% (2008)	49,7% (2010)
Economie			
PIB à prix courant (en milliards d'euros)	3,7***	4,8 (2007)	1 996,6 (2011)**
Taux de croissance du PIB en volume (glissement annuel)	5,1%	1,7% (2007)	1,7% (2011)
PIB / habitant (en euros)	15 757	18 687(2007)	30 633,9 (2011)**
Consommation électrique (kW/hab/an)	1 929	1 816	6 847
Evolution moyenne des prix	1,0%	1,2%	2,0%
Taux de chômage (au sens du BIT)	11,7% (2002)	11,7% (2007)	10,6%
	2000	2012	Variation
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	168 978	-32,9%
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 073	6 888	-65,7%
Importations de ciment (milliers de tonnes)	108	99	-8,7%
Immatriculation de voitures	6 042	4 206	-30,4%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	3 691	27,5%
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 604	-55,7%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,42	12,7%
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC (millions de F CFP)	310 898	476 646	53,3%
Encours sains des crédits accordés par les EC locaux (millions de F CFP)	239 229	424 684	77,5%
Taux de créances douteuses brutes	5,6%	11,9%	+6,3 points

(e) estimations

(p) provisoire

* Au 22 août 2012

** Métropole + DOM

*** Ancienne base 1980 de la comptabilité nationale

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HETEROGENE

La croissance mondiale a été peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2% contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale est restée fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les Etats-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

Une économie atone dans un contexte d'attentisme

Après trois années de dégradation ininterrompue, l'économie polynésienne n'est toujours pas parvenue à repartir de l'avant en 2012. La grande majorité des indicateurs économiques disponibles traduisent une année atone, sans reprise de la commande publique ou de la consommation des ménages. Et comme lors des années précédentes, la persistance de cette situation déprimée a eu pour conséquence d'alimenter la dégradation du marché du travail, effective tout au long de l'année.

Avec un repli de leur chiffre d'affaires pour la cinquième année consécutive et des difficultés de trésorerie croissantes, les chefs d'entreprises ne retrouvent pas la confiance nécessaire pour investir et continuent à ajuster leurs charges d'exploitation. La faiblesse de l'activité persiste pour tous les secteurs, à l'exception notable du tourisme pour lequel la reprise entamée en 2011 s'est confirmée sur l'ensemble de l'année 2012.

Comme l'année passée, le secteur bancaire polynésien subit les effets de l'absence de rebond économique. Tant la collecte de dépôts que l'activité de crédit se réduisent en 2012, la sinistralité sur les crédits demeurant importante, mais en légère amélioration en fin d'année.

Le déclin de l'emploi salarié se poursuit

La hausse des prix est restée faible en 2012. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation s'affiche à +1,2 %. La progression résulte en majeure partie de la hausse des prix de l'énergie (+7,2 %) et des produits alimentaires (+2,2 %). En revanche, le niveau élevé de chômage, limitant les négociations sur la revalorisation des salaires, contribue à modérer les pressions inflationnistes dans le secteur des services.

L'indice de l'emploi salarié s'affiche en retrait de 2,5 % en moyenne annuelle en 2012, enregistrant une baisse significative pour la quatrième année consécutive. Les effectifs salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) se sont réduits de 1,0 % en glissement annuel.

en septembre 2012, les secteurs les plus touchés restant la construction (-371 emplois) et l'industrie (-242 emplois).

Les importations de biens en Polynésie française ont progressé de 3,0 %, atteignant 158,5 milliards de F CFP tandis que les exportations se sont repliées de 10,2 % (12,9 milliards de F CFP). La hausse des importations en valeur provient non seulement de celle des achats de **biens d'équipement mais également de l'augmentation des cours mondiaux des matières premières. La chute de la valeur des exportations s'explique par le résultat exceptionnel de l'année précédente (vente d'un avion)**. Hormis cet élément, les exportations de produits locaux continuent leur progression (+4,6 %), avec de fortes hausses pour les ventes de poissons et de vanille, des baisses étant cependant enregistrées pour le Monoï et les perles. Au final, le déficit de la balance commerciale s'alourdit en 2012 pour atteindre 145,6 milliards de F CFP.

La consommation des ménages marque le pas

La détérioration du marché de l'emploi affecte la consommation des ménages, qui tend à se réduire à l'essentiel. Les achats d'équipement se contractent fortement, à l'instar des importations de biens de consommation non alimentaires (-5,5 %) et des immatriculations de voitures de tourisme neuves (-5,3 %). Seule la consommation de produits alimentaires progresse à un rythme proche de celui de l'année précédente (+3,8% après +5,8 % en 2011).

Les entreprises polynésiennes ont une nouvelle fois faiblement investi et demeurent **attentistes. Les importations de biens d'équipement, qui s'étaient contractées les trois années précédentes, progressent en 2012 de 7,8 % en valeur**. Ce redressement tient en grande partie à des opérations exceptionnelles (acquisition d'un bateau, arrivée d'un nouvel opérateur de téléphonie mobile). Excepté ces dépenses, les investissements des entreprises sont globalement restés stables. L'investissement des ménages en logement est également peu dynamique avec des encours de crédits à l'habitat dont le rythme de progression s'est ralenti à 2,1 %.

Le tourisme épargné par la dégradation de la conjoncture

L'**activité touristique** confirme la reprise amorcée en 2011 avec un nombre de touristes en progression de 3,8 % sur l'année 2012 – sans que ce regain ne permette de retrouver les niveaux d'activité antérieurs à 2008 –. En 2012, le tourisme terrestre (+5,3 %) est le moteur de cette croissance, tandis que le nombre de croisiéristes recule (-4,0 %).

Poursuivant la tendance entamée au second semestre 2011, l'activité du secteur **primaire s'est dégradée sur la première moitié de l'année 2012, avant d'amorcer une reprise à mi-2012**. Les résultats sont très contrastés selon les produits. Le secteur pericore a une nouvelle fois enregistré un recul en volume (-4,4 %) et en valeur (-3,2 %) de ses exportations. À l'inverse, les rendements de la pêche se sont accrus très fortement avec une hausse de 86 % en valeur des poissons exportés, qui profite tant de la progression des tonnages que de l'amélioration du prix de vente moyen. De même, la production de coprah a progressé de 17 % en moyenne annuelle sur 2012, consolidant les bons résultats enregistrés en 2011 et comblant les pertes occasionnées par le cyclone Oli en février 2010.

Dans le prolongement des années précédentes, le secteur du **BTP** est marqué par une activité dégradée qui induit des situations de trésorerie très tendues, notamment liées à l'allongement des délais de paiement de la clientèle. La branche des travaux publics affiche une nouvelle fois des performances en retrait avec une commande publique qui se contracte encore

en 2012. La branche bâtiment enregistre une réduction encore plus marquée de son activité, en l'absence de chantiers d'importance et en raison du faible niveau d'investissement des ménages.

Le financement de l'économie

Tassement de l'activité bancaire

Dans un climat des affaires déprimé, l'activité des établissements de crédit locaux est demeurée atone en 2012. Les dépôts des agents économiques ont diminué de 2 %, notamment ceux des ménages (-0,9 %), conséquences d'un marché du travail en constante dégradation. Les dépôts des autres agents ont fortement reculé (-15 %), sous l'influence des sorties de fonds hors du Pays initiés par certains opérateurs institutionnels en cours d'année.

L'encours sain des crédits s'est contracté de 1,2 % entre 2011 et 2012. Pour les entreprises, les crédits d'exploitation ont fortement ralenti sur l'année (-7 %), mais les crédits d'investissement sont repartis à la hausse (+4 %). L'encours des crédits aux collectivités locales s'est réduit de 5 % sur l'année, en l'absence de grands projets structurants. Pour leur part, les crédits aux ménages ont légèrement progressé (+0,6 %), la hausse des crédits à l'habitat (+2 %) ayant surpassé la baisse des crédits à la consommation (-2,5 %).

Après avoir culminé au troisième trimestre 2012 à 12,6 %, le taux de créances douteuses brutes sur la place bancaire polynésienne a reflué en fin d'année (11,9 %), sous l'impulsion des efforts d'assainissement entrepris par certains établissements de crédit. La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux n'en demeure pas moins fragile, tant en ce qui concerne les entreprises (taux de créances douteuses brutes de 17,5 %) que les ménages (7,8 %).

Les perspectives

L'année 2012 s'est achevée dans un contexte attentiste très marqué et fortement susceptible de se prolonger au premier semestre 2013, le temps des échéances électorales. L'attente persiste également sur le redressement effectif des finances du Pays, appuyé en fin d'année 2012 par des mesures de soutien de l'État, indispensable à la relance de la commande publique, et conditionné par l'efficacité du plan de restructuration adopté par le Pays. De plus en plus durement éprouvée au fil des ces quatre dernières années, la capacité de résistance financière des entreprises et des ménages constitue le troisième enjeu majeur qui jalonnait cette année 2013, déterminante à plus d'un titre pour l'avenir économique du Pays.

Avec des carnets de commandes toujours dégarnis, les professionnels du BTP n'envisagent pas de reprise en ce début d'année 2013. Cependant, quelques éléments concordants semblent manifester un possible sursaut de la confiance des chefs d'entreprises : selon les résultats de la dernière enquête de conjoncture de l'IEOM, ils tablent sur une reprise de l'activité au premier trimestre 2013, accompagnée d'une amélioration sur le marché de l'emploi. A court terme, ils demeurent toutefois pessimistes sur l'évolution de leur situation financière et restent peu enclins à investir sur l'année à venir.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, **d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²)**. La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 15 800 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia), les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Marquises**, 1 040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule **Mangareva, l'île principale, est habitée** ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles «hautes» d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles «basses», situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur **l'ensemble de la Polynésie française**).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et **l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte est de Tahiti) à 3 550 mm (côte Ouest de Tahiti)**. Enfin, **le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %**.

¹ Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

Section 2

Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie **s'est effectué par** des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1 500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (**vers l'an 800**). **Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme** la première île polynésienne « découverte » par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^{ème} siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les "Etablissements français de l'Océanie".

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la seconde guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 **à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain** qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée **jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée** à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain. La parité du franc CFP **avec l'euro** a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Etablissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui a modifié le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Mais cette réforme a débouché sur une période d'instabilité. En effet, la Polynésie française a connu 10 changements de gouvernements. Le dernier, intervenu le 1^{er} avril 2011 suite à une motion de défiance, a permis à Oscar Temaru de devenir président de la Polynésie française pour la 5^{ème} fois depuis 2004.

Entre 2007 et 2011, trois lois organiques ont été adoptées pour améliorer le fonctionnement des institutions polynésiennes. La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance. Enfin, la loi organique n° 2011-918 du 1^{er} août 2011 a modifié le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limité le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement.

Section 3

Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du **référendum local**, et constitue une **Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution**. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout Etat reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'Etat conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'Etat. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois de Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'Etat exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'Etat, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'Etat, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de cinq institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel et le Haut-conseil de la Polynésie française.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale. Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'Etat en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

être écourté par le vote d'une **motion de défiance** par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de **délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté,** suivant le cas, par le **Ministre chargé de l'outre-mer** ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'Etat.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée **délibère sur** toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles **le Conseil d'Etat** exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote **le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.**

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des **saisines du gouvernement et de l'Assemblée** par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, **ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française.** Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Le Haut-conseil de la Polynésie française était une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Il a été supprimé en juillet 2011, en **application des préconisations de la mission d'assistance à la Polynésie française**¹ visant à réduire ses dépenses de fonctionnement.

¹ Dirigée par l'inspectrice des finances Anne Bolliet en 2010.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	Etat	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État. • Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. • Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Ediction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	Etat	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonneaux de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en œuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en œuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile ; • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises • Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques. • Immatriculation des navires. • Sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute. • Conditions d'agrément des aéroports privés. • Ouverture des aéroports territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	Etat	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'Etat. 	

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses Etats membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique¹ » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer² » (PTOM).

L'Union Européenne (UE) compte huit régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Saint-Martin. Les RUP font **partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire** mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivité d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels³) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées⁴ de l'UE.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'Etat membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement, Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

¹ Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

² Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

³ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

⁴ Les régions éligibles à l'objectif de convergence sont notamment celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques. Concernant ces dernières, le but est de faciliter leur intégration dans le marché intérieur et de prendre en comptes leurs contraintes spécifiques, et notamment les surcoûts liés à leur éloignement.

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses Etats membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique¹ » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer² » (PTOM).

L'Union Européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. **Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'Etats membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).**

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. **La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'Etat membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.**

¹ Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

² Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie
de la Polynésie Française

Section 1

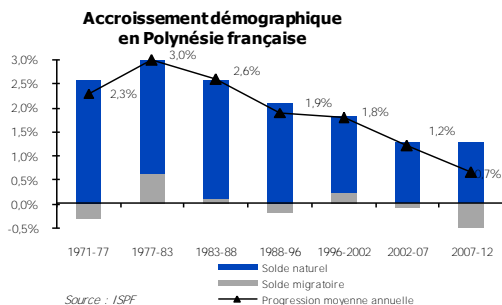
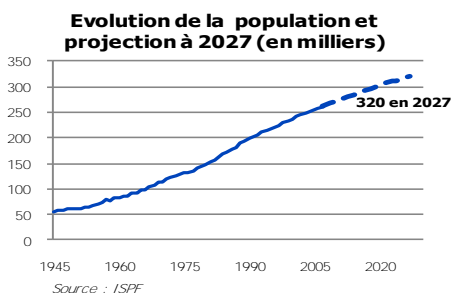
La population

1. Données démographiques

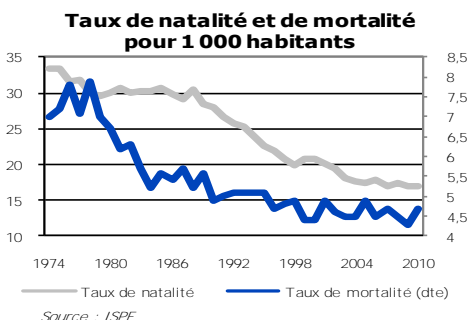
En 2012, la population polynésienne a augmenté mais à un rythme moins soutenu que lors des années précédentes. Ce ralentissement de la croissance s'explique par une forte diminution du nombre de naissances et un solde migratoire déficitaire. La population reste principalement concentrée dans l'archipel de la Société malgré le dynamisme démographique des Marquises et des Australes.

1.1 L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En août 2012, un recensement de la population a été réalisé conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). Les premiers résultats font état d'une population de



268 270 habitants. Entre 2007¹ et 2012, la population s'est accrue de 8 674 habitants (+3,3 % en 5 ans), résultant d'un excédent naturel estimé à 16 448 personnes et d'un déficit migratoire de 7 774 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 0,7 % en moyenne par an, en ralentissement continu depuis le début des années 80².



Entre 2007 et 2012, l'excédent naturel est le moteur de la croissance démographique polynésienne. Il s'est cependant tassé en 2011 (+3 146 après +3 318 en 2010), avec un recul important du nombre de naissances et dans le même temps le maintien du nombre de décès. Sur la même période, le taux d'accroissement

¹ 2007 est l'année du précédent recensement de la population polynésienne.

² +3 % entre 1977 et 1983, +2,6 % entre 1983 et 1988, +1,9 % entre 1988 et 1996, +1,8 % entre 1996 et 2002 et +1,2 % entre 2002 et 2007.

naturel¹ est stable à 12,3 ‰, comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (11,5 ‰) et nettement supérieur à celui de la métropole (4,1 ‰).

En 2011, le nombre de naissances diminue de 3,8 % (4 405 nouveau-nés). En forte **baisse pendant les années 90, les naissances se situent depuis une dizaine d'années autour de 4 500 par an. Cette relative stabilisation provient de l'accroissement de la population de femmes en âge de procréer (+15 % entre 2001 et 2010) et de la baisse de l'indice conjoncturel de fécondité (2,13 enfants par femme), qui rejoint progressivement celui de la France (2,01 en 2012).**

Le nombre de décès est en très légère baisse en 2011 avec 1 259 décès. L'**espérance de vie à la naissance atteint 75,6 ans (73,2 ans chez les hommes et 78,3 ans pour les femmes). Sur les dix dernières années, la durée de vie moyenne a augmenté régulièrement de 4,4 mois par an, mais elle reste cependant inférieure à celle de la France métropolitaine (78,4 chez les hommes et 84,8 ans chez les femmes en 2012).**

1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 La répartition géographique de la population

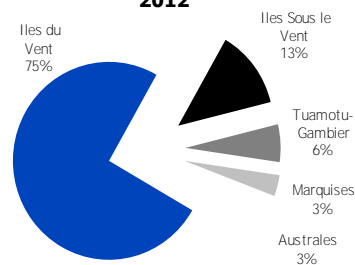
Entre 2007 et 2012, la population a crû de 0,7 % en moyenne par an. Elle reste concentrée **dans l'archipel de la Société avec 235 503 habitants en 2012, soit 88 % du total.**

Les îles du Vent prédominent avec une **population qui continue à s'accroître selon un rythme moins soutenu que sur les périodes précédentes. L'île de Tahiti compte 183 645 habitants (+3,1 % par rapport à 2007), soit les deux tiers de la population polynésienne.** La zone urbaine de Papeete, qui regroupe les communes de Punaauia, Faaa, Papeete, Pirae et Arue, concentre désormais 53 % de la population de

Tahiti. Entre 2007 et 2012, les communes de Papeete, Faa'a et Pirae ont enregistré un léger recul de leur population, tandis que Punaauia (+8,5 %) bénéficie non seulement des effets de l'extension de la zone urbaine de Papeete mais également de l'augmentation du nombre de logements.

Après une période de forte progression, les îles Sous-le-vent ont enregistré un net ralentissement de la croissance de **la population résultant d'un déficit migratoire et d'un plus faible dynamisme démographique de Bora-Bora (+1,5 % en moyenne par an contre +3,8 % entre 2002 et 2007).**

Répartition de la population en 2012



Sources : INSEE, ISPF

¹ Le **taux d'accroissement naturel** est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès.

Aux Marquises (+1,4 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012) et aux Australes (+1,6 %), **le nombre d'habitants augmente fortement après 25 ans de stagnation, encouragé par un solde migratoire positif.**

Seul l'archipel des Tuamotu-Gambier enregistre une baisse de sa population (-0,2 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012), provoquée par un solde migratoire négatif (-1,2 point).

1.2.2 Structure par sexe et par âge

Avec un quart de jeunes de moins de 15 ans en 2007¹, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, par rapport au recensement de 2002, **les tranches d'âge qui ont le plus progressé sont celles allant de 50 à 59 ans. Alors que le nombre de personnes de moins de 20 ans a reculé de 4,2 % entre 2002 et 2007, celui des plus de 60 ans a augmenté de 27 %.** Cette catégorie représente désormais 9 % de la population totale (7 % en 2002).

La structure par sexe de la population est caractérisée par la prépondérance persistante des hommes (51,3 % en 2007, 51,4 % en 2002), malgré la plus forte croissance de la population féminine (+6,4 % sur la période de référence contre +5,8 % pour les hommes).

1.3 PERSPECTIVES

Selon les projections² de l'**Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)**, la **population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007**, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit une personne sur six.

De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la Polynésie française. **En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans pèse déjà le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite).**

En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit **une hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an.**

Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement³. **Cette dernière s'explique par deuxième trimestre phénomènes, la décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.**

¹ Les résultats issus de l'exploitation statistique du recensement de 2012 n'est pas disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

² Projection de la population sur les vingt prochaines années en s'appuyant sur les résultats du dernier recensement de la population (2007) et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007.

³ Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

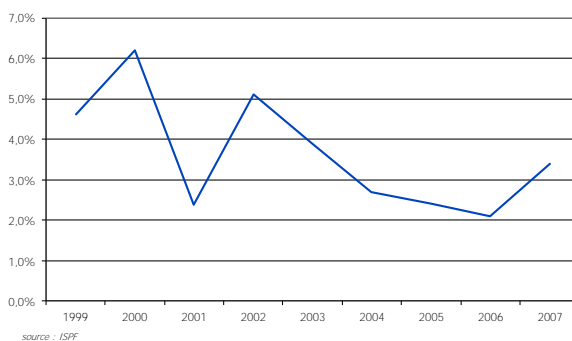
En 2012, l'Institut de la Statistique de Polynésie Française a communiqué une nouvelle série de comptes nationaux (2005-2007), basée sur la méthodologie conforme aux recommandations internationales du Système Européen des Comptes (SEC95).

1.1 LE PIB

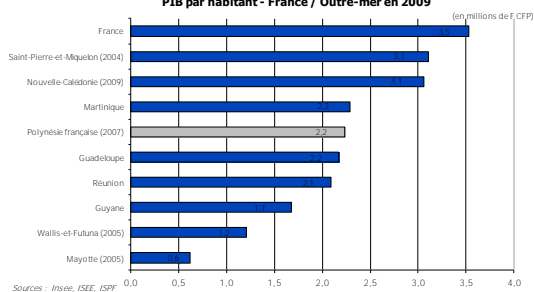
En 2007¹, le produit intérieur brut (PIB) courant de la Polynésie française était estimé à 577,4 Mds de F CFP. Il a enregistré une progression de 3,4 % sur un an. Ce taux de croissance nominal correspond à la croissance annuelle moyenne observée sur la période 1996-2006. Il a marqué un rebond après le ralentissement de l'économie observé depuis 2004.

Après correction des effets-prix², la croissance réelle a atteint 1,7 % en progression par rapport à 2006 (0,9 %).

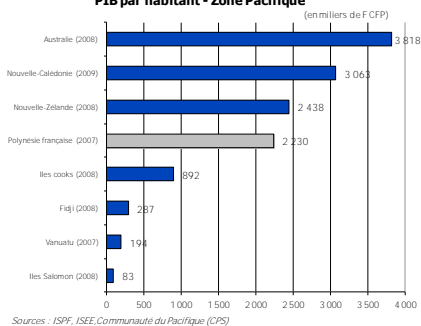
Taux de croissance nominal du PIB de la Polynésie Française



PIB par habitant - France / Outre-mer en 2009



PIB par habitant - Zone Pacifique



En 2007, le PIB par habitant estimé pour la Polynésie française atteignait 2,230 millions de F CFP (18 687 euros). Il est resté stable par rapport à 2006 car la reprise économique est,

¹ Dernières données disponibles à la date de rédaction de cette monographie.

² PIB corrigé de l'inflation.

en grande partie, absorbée par l'accroissement démographique. Il représentait 63 % du PIB par habitant métropolitain et avoisinait ceux de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion, mais ressortait nettement en deçà de celui de la Nouvelle-Calédonie, cette dernière disposant du niveau de richesse produite par habitant le plus élevé de l'Outre-Mer français¹. Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se classait en 2007 en quatrième position en termes de PIB par habitant.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Les ressources mises à disposition dans le système économique polynésien s'élevaient à 1 207,2 millions de F CFP en 2007 en valeur (+ 3,6 %). La production de biens et de services correspond structurellement à 76 % des ressources économiques et les importations à 18 %. Le recours accru aux importations (+5,4 % en 2007) reflétait le dynamisme de la demande intérieure en biens manufacturés. La production progressait de 3,2 %, soutenue principalement par les secteurs du commerce, de la construction, du transport et des activités immobilières.

L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)

	2005	2006	2007	part	Evol 2007/2006
Ressources	1138,7	1165,2	1207,2	100%	3,6%
Production	856,0	889,0	917,3	76%	3,2%
Importations	210,2	203,1	214,1	18%	5,4%
Impôts et subventions sur les produits	72,5	73,1	75,9	6%	3,7%
Emplois	1138,7	1165,2	1207,2	100%	3,6%
Consommation finale des ménages	335,6	348,5	360,1	30%	3,3%
Consommation finale des administrations	173,9	177,3	184,8	15%	4,2%
Formation brute de capital fixe	131,5	122,2	127,5	11%	4,4%
Variations de stocks	4,6	0,6	1,4	0%	143,1%
Exportations	112,0	113,1	117,7	10%	4,0%
Consommation intermédiaire	381,2	403,5	415,7	34%	3,0%

Source : ISPF

La consommation finale représente la plus large part des emplois (45 %). Elle est composée pour deux tiers de celle des ménages. Cette consommation des ménages, soutenue par un marché de l'emploi bien orienté (+2,4 % sur les ETP des effectifs salariés), a augmenté de 3,3 % en 2007. La consommation finale des administrations a été également dynamique avec une progression de 4,2 %. La Formation brute de capital fixe (FBCF) concentre 11 % des emplois. Avec le rebond de la dépense publique en construction et l'accroissement de l'investissement privé tant en construction qu'en biens d'équipement, la FBCF est l'agrégat qui a le plus augmenté en 2007 (+4,4 %).

Sur un an, seul le solde des échanges commerciaux contribuait négativement à la croissance du PIB (-1,2 point de croissance), avec des exportations (+4,0 %) qui progressaient moins vite que les importations (+5,4 %).

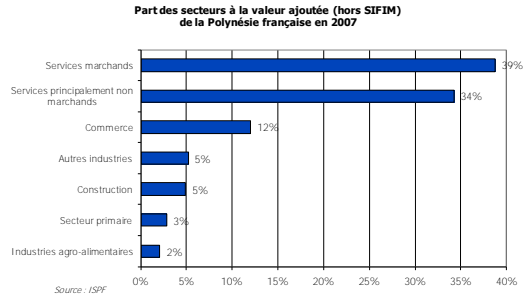
Contributions à la croissance du PIB en valeur (en points)

	2006	2007
Consommation finale	3,0	3,4
F.B.C.F	-1,7	1,0
Variations de stocks	-0,7	0,1
Solde des échanges extérieurs	1,5	-1,2
PIB	2,1	3,4

¹ Exception faite de Saint-Pierre et Miquelon, dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Polynésie française présente les **caractéristiques d'une économie moderne** : les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services représentait ainsi les trois quarts de la valeur ajoutée totale en 2007, avec un tiers de la valeur ajoutée produite par les services principalement non marchands (administration, éducation, santé, action sociale). Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture mais également la perliculture et la pêche, ne représente que **3 % de l'économie polynésienne**.



Sur un an, la valeur ajoutée (hors SIFIM¹) a progressé de 3,2 %. Cette progression a été portée pour moitié par celle des services marchands (+4,2 %), notamment des transports (+13,4 %). Les autres branches ont également contribué à la croissance avec, en outre, de très fortes augmentations pour les secteurs de la construction (+10,2 %) et des autres industries (+7,2 %). **En revanche, la valeur ajoutée du secteur primaire s'est repliée, pénalisée par les mauvais résultats de la perliculture qui a subi les effets de la baisse du prix au gramme des perles brutes exportées.**

La valeur ajoutée par branche (en milliards de F CFP)

	2005	2006	2007	Evol 2007/2006	Contributions à la VA (hors SIFIM)
secteur primaire	16,7	16,5	14,7	-10,6%	-0,3 pt
IAA	9,5	10,3	10,9	5,7%	0,1 pt
Autres industries	29,6	25,1	26,9	7,2%	0,4 pt
Construction	23,2	23,1	25,5	10,2%	0,5 pt
Commerce	57,1	60,2	62,4	3,7%	0,4 pt
Services marchands	187,5	192,6	200,8	4,2%	1,6 pt
Services principalement non marchands	168,0	174,9	177,6	1,5%	0,5 pt
Valeur ajoutée brute (hors SIFIM)	491,6	502,7	518,8	3,2%	
SIFIM	-16,9	-17,2	-17,2	0,0%	
Valeur ajoutée brute	474,7	485,5	501,5	3,3%	

Source : ISPF

¹ Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. Dans les comptes économiques de Polynésie Française, ces services ne sont pas ventilés par branche dans la consommation intermédiaire.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active polynésienne s'élevait à 107 926 personnes en 2007, progressant en moyenne annuelle de 1,7 % depuis 2002, soit un rythme inférieur à celui de la population de plus de 15 ans (+2,4 %). Quant à la population inactive, elle a augmenté de 3,3 % par an en moyenne sur la période, un inactif sur deux étant étudiant ou retraité.

Entre 2002 et 2007, le taux d'activité¹ a diminué de près de 2 points (56,2 % contre 58 %). Il se situe en dessous de 20 % pour les jeunes de moins de 20 ans et pour les personnes de la tranche 50-59 ans, dont un sur deux se déclare à la retraite ou indisponible pour occuper un emploi, en raison de dispositions de départs anticipés à la retraite incitatives².

Le taux d'emploi, qui mesure le rapport entre les actifs ayant un emploi et la population totale en âge de travailler est de 54,8 %³ pour la tranche d'âge 15-59 ans et de 51,8 % pour la tranche 15-69 ans.

2.2 L'EMPLOI

Le marché du travail est dominé par les services qui représentent les deux tiers des emplois salariés déclarés à la CPS.

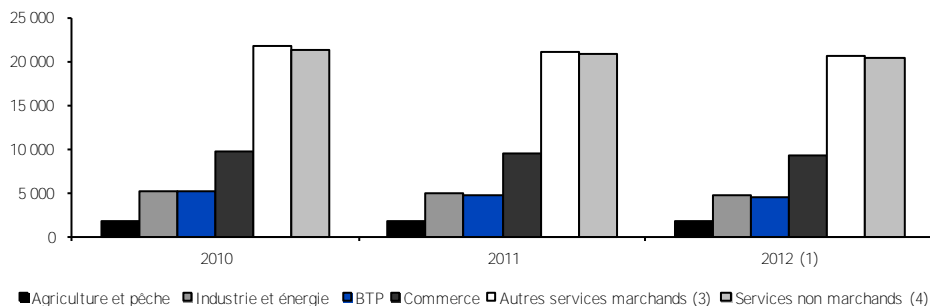
En baisse continue depuis 2008, l'emploi salarié a reculé de 3 % entre décembre 2011 et novembre 2012 (dernière donnée disponible à la parution de ce rapport). L'ensemble des secteurs est touché et plus particulièrement le BTP (-7,1 %). Ce sont près de 1 700 emplois qui ont disparu chaque année en moyenne sur les cinq dernières années. L'indice de l'emploi salarié⁴ de décembre 2012 est ressorti en repli de 1,6 % en glissement annuel, témoignant de la langueur du marché du travail.

¹ Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

² Le système actuel prévoit l'ouverture des droits à la retraite à taux plein à partir de 35 annuités de cotisations (40,5 ans en France) et une décote annuelle sur les pensions de 1 % par année manquante (10 % en France).

³ En France métropolitaine, le taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans est de 64,8 % en 2008.

⁴ L'indice de l'emploi est un indicateur calculé par l'ISPF à partir de séries statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur marchand provenant des déclarations mensuelles à la Caisse de prévoyance sociale.



(1) Données au 31 novembre 2012

Source : ISPF

La progression globale de 2,1 % des personnels rémunérés par l'Etat en 2010 tient aux effectifs de l'Education nationale qui représentent près de 60 % du total.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Forces armées (1)	2 455	2 485	2 217	2 290	2 272	-0,8%
Personnel civil (2)	9 351	9 503	8 873	8 995	9 248	2,8%
Total	11 806	11 988	11 090	11 285	11 520	2,1%

Source : Haut-Commissariat

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

2.3 LE CHOMAGE

Entre les deux derniers recensements, en 2002 et en 2007, le taux de chômage est resté stable, à 11,7 %. Mais la dégradation de la situation économique en Polynésie française l'a considérablement alourdi : il se situerait autour de 20 %, niveau supérieur à celui de la métropole (9,2 % en décembre 2010), mais sans doute inférieur à celui des DOM (24,4 % au deuxième trimestre 2009).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

Le SEFI¹, qui dépend du ministère de l'emploi, du travail, de la fonction publique et de la formation professionnelle, a deux missions principales : d'une part, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, d'autre part, la coordination des aides à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

¹ Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Principales mesures d'aides à l'emploi (en nombre)

		2010	2011	2012
Contrat pour l'emploi durable (CED)	Aide financière de 125.000 F CFP par trimestre durant 2 ans pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée indéterminée (CDI).	678	539	685
Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)	En contrepartie d'une indemnité mensuelle variable plafonnée à 85.000 F CFP, le bénéficiaire est placé dans un organisme d'accueil pour une durée de huit à douze mois pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine.	1 723	677	1 266
Stage d'insertion en entreprise (SIE)	Indemnité de 74.000 F CFP à toute personne âgée de 18 à 55 ans à la recherche d'un emploi depuis plus de 3 mois ne possédant aucune qualification ou expérience professionnelle.	247	209	183
Convention relance emploi (CRE)	Aide financière plafonnée à 25.350 F CFP pour un temps plein (169h) durant 4 mois maximum pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée déterminée (CDD).	569	602	643
Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA)	Le bénéficiaire qui crée ou reprend une entreprise reçoit une aide mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et, à l'issue du dispositif, une prime de transition de 200.000 F CFP.	32	19	20

Source : SEFI

Son action est complétée des mesures d'incitation fiscale à l'emploi :

Mesures d'incitations fiscales à l'emploi (en nombre)

		2010	2011	2012
Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)	Réduction d'impôt octroyée à toute entreprise ayant au moins 2 ans d'existence et n'ayant effectué aucun licenciement dans les 12 mois précédents qui embauche et conserve l'emploi créé sur plusieurs exercices.	163	151	109
Incitation au maintien de l'emploi (IME)	Prise en charge variable, plafonnée à 20% du SMIG (58.122 F CFP), de la perte de salaire subie par les salariés concernés par des réductions de temps de travail sur une durée de 3 mois.	206	208	194

Source : SEFI

Instauré par la loi du pays n° 2010-3 du 15 mars 2010, le chèque service aux particuliers a été mis en place en septembre pour limiter le recours au travail clandestin et favoriser les **emplois de services aux ménages**. **Son succès montre qu'il répond à un besoin réel. En effet, 96 681 chèques ont été délivrés en 2012, après 71 137 en 2011, soit une progression de 36 %.**

2.5 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi diffusées par le SEFI ne représentent pas la totalité du marché du travail polynésien car nombre d'employeurs ne respectent pas l'obligation légale de dépôt de leurs offres d'emploi à ses guichets. En 2012, les offres d'emploi proposées par le SEFI ont fortement augmenté, +31,6 % par rapport à 2011.

Evolution de l'emploi

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Offres d'emploi enregistrées	6 349	5 830	6 411	4 738	6 233	31,6%
- dont offres d'emploi normal	3 618	2 633	2 833	2 367	3 073	29,8%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 731	3 197	3 578	2 371	3 160	33,3%
Offres de stage de formation	2 016	2 326	1 786	1 286	1 175	-8,6%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	1 388	1 771	2 917	2 162	3 308	53,0%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	7 520	7 277	7 839	8 255	9 928	20,3%
Demandes d'emploi (1)	29 440	30 735	34 208	28 623	33 719	17,8%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Les offres d'emploi normal se sont accrues de 30 % sur l'année, dynamisées par le recrutement par l'ISPF de 700 agents recenseurs en contrat à durée déterminée pour les besoins du recensement de la population.

Les offres d'emploi aidé ont également progressé (+33 %), grâce aux offres de stages en entreprise, les CPIA ayant quasiment doublé sur l'année (1 266 conventions en 2012 contre 677 en 2011). Par ailleurs, les contrats en entreprises ont sensiblement augmenté, notamment les CED (+27 %) et les CRE (+7 %).

En forte baisse en 2011, les demandes d'emplois sont reparties à la hausse en 2012 (+18 %).

3. Les revenus et salaires

3.1 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Evolution du SMIG en fin d'année (en francs CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire horaire	859,8	859,8	859,8	884,56	884,56
Salaire mensuel	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491
Progression annuelle	3,8%	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%
Variations de l'indice des prix de détail	3,4%	-0,8%	1,7%	1,8%	1,2%

Sources : Inspection du travail, ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

En application de ce mécanisme, le SMIG n'a fait l'objet d'aucune revalorisation en Polynésie française depuis le 1^{er} septembre 2011, restant fixé à 149 491 F CFP pour 169 heures travaillées, soit un salaire horaire de 884,56 F CFP.

En France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) a fait l'objet de revalorisations en 2012. Au 1^{er} janvier 2012, il était de 166 870 F CFP en France. Il est passé à 170 128 F CFP (+2,0 %) au 1^{er} juillet 2012, puis à 170 671 F CFP au 1^{er} janvier 2013 (+0,3 %). D'un montant de 150 000 F CFP au 31 décembre 2012 en Nouvelle-Calédonie, le SMG (Salaire minimum garanti) s'est élevé à 151 138 F CFP (+0,8 %) au 1^{er} février 2013. Le SMIG polynésien reste d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie. Il est inférieur de 12 % à celui en vigueur en France métropolitaine.

SMIG en France et en Outre-mer au 01/01/2013 (en francs CFP)

Collectivités territoriales d'Outre-mer

Nouvelle-Calédonie	151 138
Polynésie française	149 491
Wallis et Futuna	87 401
Saint-Pierre et Miquelon	170 671

Départements d'Outre-mer

Mayotte	138 144
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion	170 671

France métropolitaine	170 671
------------------------------	----------------

Sources : ISPF, ISEE, INSEE

3.2 LES SALAIRES CONVENTIONNELS

Dans un contexte d'inflation modérée et de dégradation du marché de l'emploi, les négociations entre patronat et syndicats ont débouché sur un gel des revalorisations salariales pour 2012 et 2013, les partenaires sociaux s'inscrivant dans une démarche visant à préserver les emplois.

Salaires mensuels par secteur d'activité (en francs CFP)

	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Variations 2013/2012
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491	0,0%
Employé 1er échelon	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491	0,0%
Bâtiment						
Manœuvre	147 306	147 306	147 306	149 491	149 491	0,0%
OS 1	147 306	147 306	147 306	149 491	149 491	0,0%
OP 1	164 406	166 050	166 050	166 050	166 050	0,0%
Chef d'équipe 1er échelon	182 107	183 928	183 928	183 928	183 928	0,0%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491	0,0%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	154 900	154 900	154 900	154 900	154 900	0,0%
Hôtellerie (1)						
1ère catégorie	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491	0,0%
10e catégorie	164 314	164 314	164 314	164 314	164 314	0,0%
Banque						
Employé 1ère catégorie	145 306	145 306	145 306	149 491	149 491	0,0%
Gradé	155 801	156 268	156 581	156 581	156 581	0,0%
Cadre	255 780	256 548	257 061	257 061	257 061	0,0%

Source : Inspection du travail

(1) Grande hôtellerie de Tahiti.

4. Les prix

UNE HAUSSE DES PRIX MODÉRÉE

En 2012, l'inflation de la Polynésie française est de 1,2 % en glissement annuel, soit un rythme inférieur à celui de 2011 (+1,8 %) et proche de celui mesuré en Métropole (+1,3 %). La hausse de l'indice des prix à la consommation est principalement liée au renchérissement des coûts des denrées alimentaires et des transports, en raison de la hausse des prix des matières premières agricoles sur le marché mondial, pour l'un, et du niveau élevé des cours internationaux du pétrole, pour l'autre.

4.1 LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004)¹.

¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation. Le régime général des prix a été fixé par arrêté du gouvernement polynésien¹.

La réglementation des prix affiche un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle **ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable, contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.**

Elle distingue plusieurs catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. **Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;**
- les produits, **n'entrant pas dans les catégories précitées**, sont fixés librement.

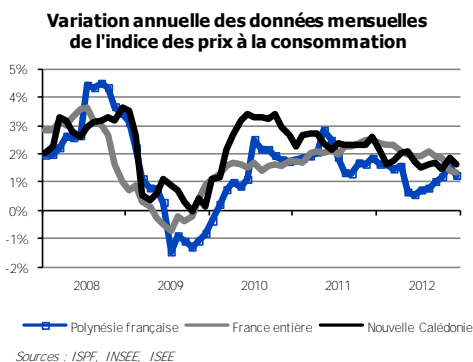
Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique.

La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

En Polynésie française, l'indice des prix à la consommation a progressé : le taux d'inflation ressort à 1,2 % en décembre 2012, soit un rythme inférieur à l'année 2011 (+1,8 %). Le 1^{er} semestre 2012 est marqué par une stabilisation du rythme de progression des prix autour de 1,6 % de janvier à avril, suivi d'un ralentissement allant jusqu'à 0,6 %. Au 2^{ème} semestre, le rythme s'accélère atteignant 1,6 % en glissement annuel au mois de novembre.

En Métropole ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, une décélération du rythme de progression des prix est observée en 2012 ; ils augmentent respectivement de 1,3 % et 1,6 % sur un an (contre 2,5 % et 2,6 % en 2011). L'inflation de la Polynésie française s'est inscrite au même



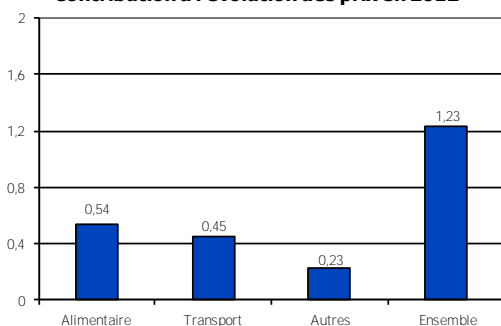
¹ Arrêté n°171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

niveau que celle mesurée en Métropole, et est demeurée inférieure à celle enregistrée en Nouvelle-Calédonie.

En Polynésie française, la principale contribution à l'inflation observée en 2012 provient des produits alimentaires et des transports, représentant 80 % de cette évolution des prix.

En 2012, les prix de l'alimentation augmentent de 2,2 %. Une large part de ces denrées alimentaires étant importée, la Polynésie française subit indirectement la hausse des prix des matières premières agricoles sur le marché mondial. L'enchérissement des prix de la viande (+3,8 %) ainsi que du pain et des céréales (+3,1 %) y contribuent le plus. Après deux années consécutives de hausse (+20,2 % en 2011 et +25,6 % en 2010), les prix des produits de la pêche se stabilisent en 2012. Seuls les prix des fruits reculent (-3,9 %).

Contribution à l'évolution des prix en 2012



Source : ISPF

Les prix des transports progressent de 2,4 % en 2012, l'augmentation des prix affectant l'ensemble de ses composantes. Cette hausse est toutefois très marquée pour les carburants de véhicules personnels (+6,9 %), affectés par une hausse à la pompe¹ décidée en Conseil des ministres en juin, en raison du niveau élevé des cours internationaux du pétrole et de la nécessité de combler le déficit du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Les prix des services de transport croissent également (+1,3 %), sous l'impulsion des tarifs des transports routiers² et maritimes. En effet, l'instauration de la taxe spécifique pour le fonctionnement de la gare maritime de Papeete a contraint les transporteurs maritimes à revaloriser le prix de leurs billets. De leur côté, les transports aériens ont maintenu leurs tarifs (-0,1 %), après la forte augmentation intervenue en 2011 (+7,3 %).

Le poste « logement, eau, électricité, gaz » connaît une hausse de 1,2 % en 2012. Si le prix des loyers diminue (-1,6 %), les prix du gaz et de l'électricité augmentent respectivement de 8,6 % et 3,8 %. La hausse du prix de l'électricité par EDT a été appliquée au 1^{er} mars 2012.

¹ En juillet, le litre d'essence sans plomb a augmenté de 12 F CFP et celui du gazole de 10 F CFP.

² Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire au 1^{er} juillet pour les bus et au 1^{er} août pour les taxis.

Indice des prix par groupe de produits*

	Pondération			Glissement
	2012	Fin 2011	Fin 2012	12/11
Indice général	1 000	106,3	107,6	1,2%
Indice général hors tabac	991	106,3	107,6	1,2%
Indice hors transport aérien international	952	105,6	107,0	1,3%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	233	113,2	115,8	2,3%
Boissons alcoolisées, tabac	34	103,6	105,1	1,4%
Articles d'habillement et articles chaussants	24	78,1	74,4	-4,7%
Logement, eau, électricité, gaz	184	108,4	109,8	1,2%
Ameublement, équipement ménager	53	96,6	96,6	-0,1%
Santé	7	99,2	101,3	2,1%
Transports	191	109,3	111,9	2,4%
Communications	44	99,9	99,7	-0,2%
Loisirs et culture	60	98,3	97,8	-0,5%
Enseignements, éducation	6	118,6	119,4	0,7%
Hôtellerie, café, restauration	91	109,2	110,3	1,0%
Autres biens et services	74	100,4	100,4	0,0%
Indice France entière	-	106,3	107,7	1,3%
Indice Nouvelle-Calédonie	-	109,4	111,2	1,6%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

* Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP), détail en 2 divisions

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres géographies de l'outre-mer français et de la majorité des économies insulaires, l'économie du Pays a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et matières premières. En raison de la taille réduite de son marché intérieur, le territoire peine à développer une production locale en substitution aux importations, de même que des exportations compétitives. Sa balance commerciale de biens est structurellement déficitaire. En 2012, ce déficit s'est fortement dégradé à -145,6 milliards de F CFP après -139,6 en 2011.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Après un repli observé en 2011, les importations de biens progressent de 3 % en 2012 pour atteindre 158,5 milliards de F CFP.

5.1.1 La structure des importations

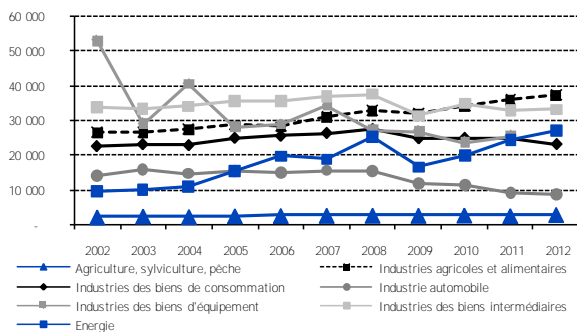
La hausse des importations en valeur provient de celle des achats de biens d'équipement et de l'augmentation des cours mondiaux des matières premières (pétrole, céréales, métaux, bois, papier, etc.).

Importations en valeur (en millions de F CFP)

	2011	2012	Var. 12/11
Agriculture, sylviculture, pêche	2 647	2 974	12,4%
Industries agricoles et alimentaires	36 088	37 442	3,8%
Industries des biens de consommation	24 700	23 341	-5,5%
Industrie automobile	9 364	8 786	-6,2%
Industries des biens d'équipement	23 728	25 587	7,8%
Industries des biens intermédiaires	32 956	33 132	0,5%
Energie	24 511	27 283	11,3%
TOTAL	153 994	158 546	3,0%

Sources : Douanes- ISPF

Importations en valeur (en millions FCFP)



Sources : Douanes- ISPF

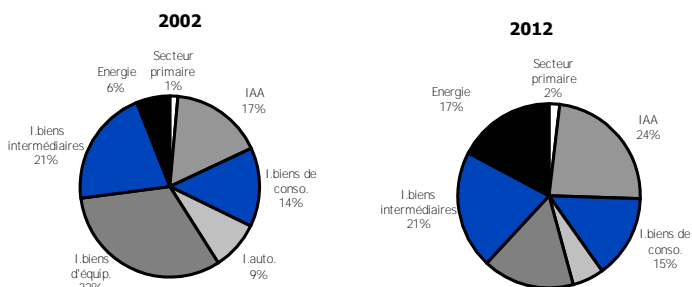
Pour leur part, les importations de véhicules restent en repli avec -6,2 % en un an. Les importations de biens de consommation non alimentaires reculent également de 5,5 %, du fait d'une demande intérieure toujours en berne.

A l'inverse, les importations de produits énergétiques poursuivent leur croissance en valeur (+11,3 %), soutenues par des cours élevés du pétrole.

Les produits des industries agroalimentaires progressent de 3,8 % sur un an pour atteindre 37,4 milliards de F CFP (ce qui représente environ un quart du total des importations en valeur). Les produits importés ont subi un double effet prix à l'import : l'enchérissement du prix des matières premières et la revalorisation des taux de change des principaux pays fournisseurs (Nouvelle-Zélande et Australie). Ainsi, les quantités importées sont en baisse de 3 % par rapport à 2011. Le volume des importations de pondéreux s'est, quant à lui, également réduit.

Au cours des dix dernières années, la structure des importations a peu évolué et reste dominée par les produits des industries agroalimentaires et les biens intermédiaires. A noter, la perte de vitesse des importations des biens d'équipement (-16 points) au profit des produits énergétiques et des biens de consommation. Ces derniers se sont considérablement renforcés (respectivement +11 points et +5 points par rapport à 2002) en raison de la croissance de la population mais également avec l'évolution du cours du pétrole.

Structure des importations en valeur

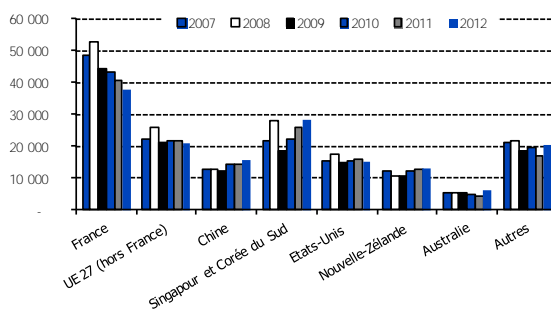


Sources : Douanes, ISPF

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Concentrant près du quart des importations totales en valeur (24 %), la France (38,2 milliards de F CFP) demeure le premier partenaire commercial de la Polynésie française (principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires), suivie des 26 autres pays membres de l'Union européenne (13,2 %¹). Cette prédominance de la France tend toutefois à s'éroder sur la décennie (-22 points) au profit de la Chine, de la Nouvelle-Zélande (respectivement +7 points et +7,5 points) et, dans une moindre mesure, des Etats-Unis (+1 point).

Principaux fournisseurs de la Polynésie française (en millions de F CFP)



Sources : Douanes - ISPF

Depuis 2005, si l'on considère leur évolution combinée, Singapour et la Corée du Sud se sont imposés comme les fournisseurs privilégiés en produits pétroliers de la Polynésie française (+18 % de la valeur totale importée en 2012). Cette évolution s'explique par la hausse des cours du pétrole, plus de 90 % de la valeur des importations de produits énergétiques de la Polynésie française provenant de ces deux fournisseurs².

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Après deux années de hausse consécutive, la valeur des exportations baisse de 10,2 % en 2012 (après +3,7 % en 2011 et +10,8 % en 2010). Constituée pour près de deux tiers par

¹ Pour l'essentiel l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

² En 2004, suite à la fermeture d'une raffinerie en Australie, la compagnie Shell a décidé de servir la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour, qui demeure le premier interlocuteur de négociation du pétrole raffiné en Asie.

des produits issus du secteur primaire, elle s'élève à 12,9 milliards de F CFP, nettement en-deçà de sa valeur moyenne au cours de la dernière décennie (19,9 milliards de F CFP).

5.2.1 La structure des exportations

Cette chute des exportations en valeur s'explique principalement par le résultat exceptionnel de l'année précédente, avec la revente à l'Indonésie de l'avion du gouvernement polynésien pour une valeur de 740,8 millions de F CFP.

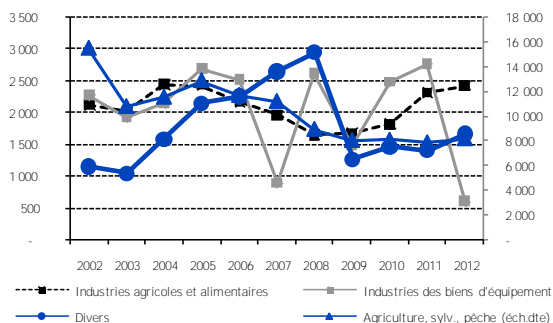
Exportations en valeur (en millions de F CFP)

	2011	2012	Var. 12/11
Agriculture, sylviculture, pêche	7 889	8 203	4,0%
Industries agricoles et alimentaires	2 319	2 434	5,0%
Industries des biens de consommation	894	683	-23,6%
Industrie automobile	72	85	18,2%
Industries des biens d'équipement	2 768	607	-78,1%
Industries des biens intermédiaires	439	906	106,5%
Energie	5	1	-71,3%
TOTAL	14 385	12 919	-10,2%

Sources : Douanes - ISPF

Les recettes d'exportations de produits locaux sont en progression (+4,6 %) et ce, malgré des résultats contrastés. En effet, les exportations de poissons et de vanille sont en forte hausse (respectivement +86,6 % et +37,3 %). La pêche enregistre ainsi un record en 2012, avec 1,6 milliard de F CFP et 1 700 tonnes de poissons vendus. Ces bonnes performances s'accompagnent de prix historiquement élevés (930 F CFP, +15 % par rapport à 2011).

Exportations en valeur (en millions de F CFP)

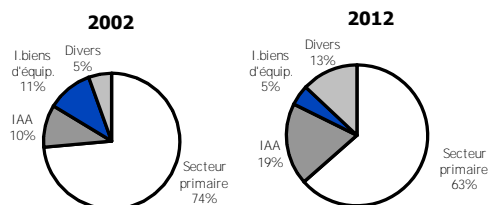


Sources : Douanes - ISPF

Toutefois, les bons résultats de la pêche n'arrivent pas à compenser la baisse des exportations de perles brutes en volume (-4,4 % par rapport à 2011) et en valeur (-3,2 % par rapport à 2011). Les perles demeurent toutefois le premier produit exporté en valeur avec 6,9 milliards de F CFP. Le noni est également en perte de vitesse avec un tonnage en baisse de 21 % et une valeur en repli de 18 % par rapport à 2011.

Sur dix ans, les produits du secteur primaire concentrent toujours la majeure partie des ventes à l'extérieur (63 %). La structure des exportations polynésiennes traduit une propension de plus en plus forte à la valorisation des ressources locales. Ainsi, le poids des produits agroalimentaires s'est renforcé au sein des exportations totales par rapport à l'année 2002 (+9 points).

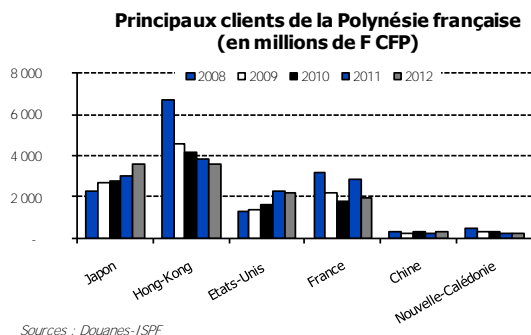
Structure des exportations en valeur



Sources : Douanes - ISPF

5.2.2 Les principaux clients

Les exportations polynésiennes restent destinées à quatre principaux pays. Hong-Kong et le Japon demeurent les deux premiers clients, essentiellement pour les perles brutes, et concentrent à eux seuls plus de la moitié des exportations polynésiennes (55,3 %). Les achats des hongkongais se sont une nouvelle fois repliés en valeur (-7 % en glissement annuel par rapport à 2011) alors même que ceux des Japonais ont progressé de 20,2 %. La recherche de perles de haute qualité par les Japonais, notamment lors des enchères, explique la hausse du prix des perles à l'exportation.



Les achats de la France ont fortement diminué (-30,2 %), du fait d'une situation économique morose. Elle se positionne désormais au quatrième rang des clients de la Polynésie française derrière les Etats-Unis.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (hors services)

Balance commerciale (en millions de F CFP)

	2011	2012	Variations 12/11
Importations	153 994	158 546	3,0%
Exportations	14 385	12 919	-10%
Taux de couverture (exportations/importations)	9,3%	8,1%	-1,2 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 243	5 229	-0,3%
Industries agricoles et alimentaires	-33 770	-35 008	3,7%
Industries des biens de consommation	-23 806	-22 658	-4,8%
Industrie automobile	-9 292	-8 701	-6,4%
Industries des biens d'équipement	-20 960	-24 981	19,2%
Industries des biens intermédiaires	-32 517	-32 226	-0,9%
Energie	-24 506	-27 281	11,3%
TOTAL	- 139 609	- 145 627	4,3%

Sources : Douanes - ISPf

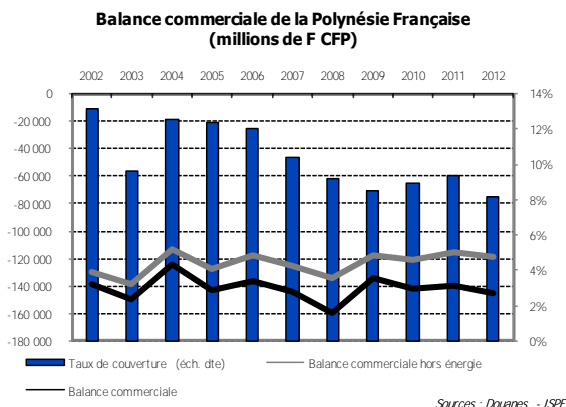
Le déficit du commerce extérieur polynésien s'est alourdi entre 2011 et 2012, s'élevant désormais à -145,6 milliards de F CFP (+4,3 %), en raison de la hausse des importations parallèlement à un recul des exportations. En 2012, le taux de couverture perd 1,2 point pour désormais s'établir à 8,1 %.

Hormis les échanges avec ses proches voisins (Nouvelle Calédonie, Iles Cook, Vanuatu), la Polynésie française a affiché, comme les années précédentes, des soldes commerciaux

négatifs avec ses principaux partenaires. En revanche, les échanges commerciaux avec Hong-Kong enregistrent un solde positif **mais qui s'est de nouveau contracté** de 9 % en glissement annuel (2,8 milliards de F CFP après 3,1 milliards de F CFP en 2011).

5.4 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

A l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les échanges commerciaux de la Polynésie française avec sa zone d'appartenance géographique, l'Océanie, demeurent marginaux sur les dix dernières années. Ils représentent 0,4 % des importations et 3 % des exportations en 2012. La Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et les îles Fidji concentrent l'essentiel (près de 90 %) des flux de marchandises avec la Polynésie française, qui sont principalement composés, à l'import, de produits aquacoles et agro-alimentaires (crevettes, céréales) et de biens intermédiaires (papier et cartons) et, à l'export, de biens d'équipement (bateaux à voile notamment) et de consommation (habillement et équipement du foyer).



6. La balance des paiements¹

La conjoncture aurait conservé en 2011 une orientation défavorable en Polynésie française, soumise aux difficultés financières du Pays ainsi qu'aux aléas d'un environnement mondial instable. Le PIB réel aurait diminué sur les trois dernières années. Cependant, les effets de la crise économique sont atténués par les interventions de l'Etat (versements de salaires aux fonctionnaires, transferts aux collectivités locales, etc.) qui contribuent au maintien du compte de transactions courantes en excédent. En 2011, son solde s'améliore avec la contraction du déficit des échanges de biens, porté par le recul des importations et, dans une moindre mesure, par la légère progression des exportations. L'excédent des services se renforce, avec la progression du solde positif sur la ligne « transport aérien », tandis que les recettes touristiques s'affichent en retrait (- 3,5 milliards de F CFP entre 2010 et 2011). De son côté, le compte financier est proche de l'équilibre avec des sorties nettes de capitaux limitées à 1,4 milliard de F CFP.

¹ La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

Principaux postes de la balance des paiements (soldes en M F CFP)

	2009 (1)	2010 (1)	2011
Compte des transactions courantes :	-3 623	13 817	28 408
Biens	-131 035	-142 279	-139 436
Services	26 537	27 295	34 944
Revenus	53 451	54 601	58 809
Transferts courants	47 425	74 200	74 091
Compte de capital	0	-65	-91
Compte financier :	-20 876	10 694	-1 414
Investissements directs	-1 207	2 388	8 333
Investissements de portefeuille	-10 897	-603	14 099
Autres investissements	-11 186	8 910	-23 847
Erreurs et omissions	24 499	-24 446	-26 903

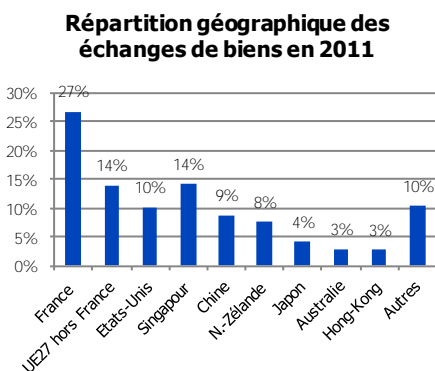
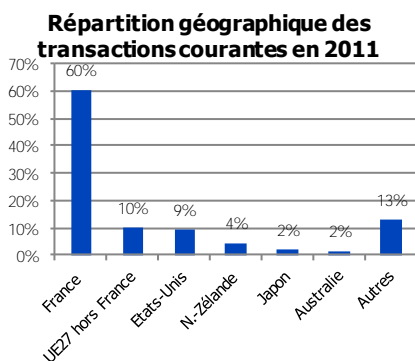
(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

En 2011, la balance des transactions courantes présente un excédent de 28,4 milliards de F CFP, en hausse de 14,6 milliards de F CFP par rapport à l'année précédente, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes. Alors que le déficit des biens se contracte de 2,8 milliards de F CFP sur l'année, l'excédent des services progresse (+7,6 milliards de F CFP), de même que celui des revenus (+4,2 milliards de F CFP). Les transferts courants nets, pour leur part, se stabilisent autour de 74 milliards de F CFP.

La France demeure le principal partenaire de la Polynésie française, représentant 60 % de ses transactions courantes et 27 % de ses échanges de biens. Elle est suivie des autres pays de l'Union européenne (10 % et 14 %) et des Etats-Unis (9 % et 10 %). Les relations entretenues avec certains pays d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande) et d'Asie (Singapour, Chine et Japon) se maintiennent.



L'allègement du déficit de la balance des biens, de 142 milliards de F CFP en 2010 à 139 milliards en 2011, s'explique par le recul des importations, cumulé à la légère hausse des exportations. La contraction des importations traduit la faiblesse de la demande intérieure et impacte la majorité des postes, à l'exception des produits énergétiques et agroalimentaires qui progressent sous la pression de la hausse des cours des matières premières en 2011. L'augmentation des exportations découle de la revente exceptionnelle de l'avion du

gouvernement polynésien à l'Indonésie et des bonnes performances de l'industrie agroalimentaire. En revanche, les recettes de produits perliers, qui constituent la moitié des exportations en valeur, se replient de 2 %.

Le solde des échanges de services s'est nettement amélioré (+7,6 milliards de F CFP entre 2010 et 2011), grâce à **l'apparition d'un excédent sur la ligne transport** (6,1 milliards de F CFP contre -0,9 milliard de F CFP en 2010 et -3,8 milliards de F CFP en 2009). **Deux autres facteurs participent également à l'amélioration du solde** : la diminution des importations de services de communication (fin des travaux pour le câble sous-marin reliant la Polynésie française à Hawaii réalisés en 2010) et la progression des dépenses de **fonctionnement et d'investissement réalisées par les forces armées**, enregistrées en exportations de services des administrations publiques. A contrario, la ligne « voyages », qui représente plus du tiers des recettes et la moitié du solde des services, contribue négativement à l'évolution de celui-ci (-3,5 milliards de F CFP entre 2010 et 2011).

Principalement constitué des rémunérations salariales, le poste des revenus est **structurellement excédentaire du fait de l'importance des salaires versés par l'Etat en Polynésie française**¹. En 2011, il s'établit à 58,9 milliards de F CFP, en hausse par rapport à l'année précédente (54,6 milliards de F CFP en 2010) en raison des **mesures d'accompagnement financier mises en œuvre dans le cadre des plans de départs dans la fonction publique** mais également grâce à l'augmentation des revenus tirés des investissements de portefeuille des résidents.

Les transferts courants, excédentaires du fait de l'importance du secteur des **administrations publiques d'Etat en Polynésie française**, présentent un solde de 74,1 milliards de F CFP en 2011, stable par rapport à l'année précédente (74,2 milliards de F CFP).

Les **versements publics nets de l'Etat en Polynésie française s'inscrivent en repli** de 3,2 % en 2011 (142,3 milliards de F CFP contre 147 milliards de F CFP en 2010).

6.2 LE COMPTE FINANCIER²

Après des entrées nettes de 10,7 milliards de F CFP en 2010, le compte financier est quasiment équilibré en 2011 (sorties nettes limitées à 1,4 milliard de F CFP), les entrées nettes liées aux investissements directs (8,3 milliards de F CFP) et aux investissements de portefeuille (14,1 milliards de F CFP) étant compensées par les sorties nettes des « autres investissements » (-23,8 milliards de F CFP).

Les investissements directs (IDE) aboutissent à des entrées nettes (8,3 milliards de F CFP en 2011), en progression par rapport aux deux années précédentes. Ils reflètent un léger accroissement des investissements des étrangers en Polynésie française et une forte diminution **des investissements des résidents à l'extérieur**.

Les autres investissements ont donné lieu à des sorties nettes (23,8 milliards de F CFP), impulsées par le secteur bancaire (14,3 milliards de F CFP). Les autres secteurs (entreprises et ménages), pour leur part, continuent d'augmenter leurs avoirs nets à l'extérieur, mais à un

¹ En décembre 2011, le personnel civil rémunéré par l'Etat est de 8 991 personnes (9 248 en décembre 2010).

² Le compte financier comprend les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

rythme très réduit. **Cependant, cette évolution est à mettre en regard d'une opération exceptionnelle, le rapatriement en fin d'année de fonds d'un acteur institutionnel placés dans les établissements de crédit de la place jusqu'à mi-2012, qui se traduit par des ventes de titres étrangers et des retours de capitaux placés à l'étranger.**

Gênées par une conjoncture particulièrement défavorable, les banques polynésiennes éprouvent toujours des difficultés pour trouver des ressources localement et sont emprunteuses **nettes depuis quatre ans. Toutefois, leur position extérieure s'améliore en 2011, principalement en raison du ralentissement de leur activité de crédit.**

Section 3

Les politiques et finances publiques

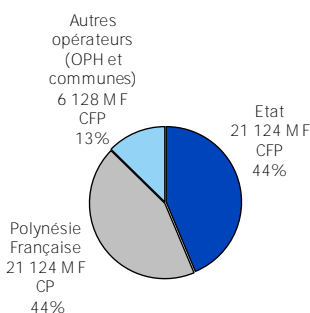
En vertu de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution. A ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

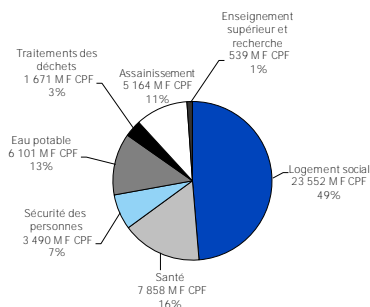
1.1 LE CONTRAT DE PROJETS (2008-2013)

Dans sa séance du 23 mai 2008, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé le premier contrat de projets (CdP) qui fait suite aux précédents contrats de développement mis en œuvre avec le soutien financier de l'Etat. Le nouveau contrat pluriannuel a été signé le 27 mai 2008 par le Haut-commissaire de la République et le Président du gouvernement polynésien, en présence du Président de la République, après plusieurs mois de reports liés à l'instabilité politique. Il représente une enveloppe budgétaire de 48 milliards de F CFP.

Répartition des contributions au CdP en 2011



Répartition des crédits par programmes en 2011



Source : Haut commissariat

Il se décline en cinq axes majeurs : (i) le logement social (construction de 1.800 logements), (ii) la santé (offre de soins de proximité dans les archipels éloignés, service d'urgence, santé mentale et sécurité sanitaire), (iii) l'environnement (assainissement, adduction d'eau potable, traitement des déchets), (iv) la protection de la population face aux catastrophes naturelles (création d'abris de survie), (v) l'enseignement supérieur et la recherche (extension de l'Université de Polynésie française, structuration de la recherche).

Plusieurs principes de gestion ont été retenus pour la mise en œuvre du CdP (article 9) : une programmation prévisionnelle sur trois ans, un examen annuel des opérations inscrites avec proposition de retrait ou de remplacement possible pour celles dont le montant engagé est

inférieur à 10 % des crédits programmés au cours des 18 derniers mois, un retrait automatique des engagements de l'Etat pour les projets qui ne sont pas suffisamment préparés pour être engagés à temps.

Ces principes ont conduit à la signature de cinq avenants visant notamment à :

- redéployer des crédits ouverts en faveur de l'axe assainissement des eaux usées et de la sécurité des personnes (abris de survie suite au passage du cyclone OLI) ;
- élargir le bénéfice du volet environnement à l'ensemble des communes de l'archipel ;
- permettre à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) de réaliser des acquisitions foncières et d'inclure les coûts résultants des activités pour la maîtrise foncière ;
- autoriser la fongibilité des crédits alloués par objectifs.

La surveillance de l'exécution du contrat est assurée par un comité de pilotage, composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française. Selon le comité de pilotage de juillet 2011, le taux de programmation du CdP atteignait 51 % au 29 juin 2011 (24,7 milliards de F CFP). Un peu moins de la moitié de ces opérations avaient été engagées, soit un taux d'engagement de 43,1 % pour un taux de liquidation de 22,1 %.

Bilan du Contrat de Projets au 29 juin 2011 (en millions de F CFP)

	Prévus	Engagements		
		Programmés	Réalisés	Taux d'engagement
Logement social	23 552	8 565	1 003	11,7%
Santé	7 858	1 780	1 267	71,2%
Sécurité des personnes	3 490	3 608	3 426	95,0%
Environnement	12 937	10 507	4 784	45,5%
dont : Eau potable	6 101	5 394	2 581	47,8%
Assainissement	5 164	4 457	2 154	48,3%
Déchets	1 671	656	50	7,6%
Recherche	539	321	199	62,0%
TOTAL	48 376	24 781	10 679	43,1%

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

A la suite de la réunion du comité de pilotage du 30 novembre 2011, devant la faiblesse des engagements à cette date, un redéploiement des enveloppes entre les volets du dispositif a été décidé en vue d'optimiser la mobilisation des financements avant fin 2013.

Enveloppes et programmations au 21 novembre 2012 (en millions de F CFP)

	Enveloppe CDP	Programmation ferme actualisée	Engagements au 31/10/2012	Réalisations au 31/10/2012
Logement social	19 799	9 504	1 669	497
Santé	4 097	2 930	1 389	858
Sécurité des personnes	6 866	6 866	3 682	2 211
Environnement	13 419	11 190	7 031	1 661
dont : Eau potable	7 842	5 892	4 784	930
Assainissement	4 202	4 052	3 140	713
Déchets	1 121	992	106	19
Enseignement et recherche	3 434	3 379	487	164
TOTAL	47 615	33 869	14 258	5 391

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

Ainsi, à fin 2012, le montant de la programmation ferme s'est fortement accrue pour atteindre 71,1 % de l'enveloppe du contrat de projets et 42,1 % des crédits programmés ont été engagés.

1.2 LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire en faveur du développement des États ACP ainsi que des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). La Polynésie française est associée à l'Union européenne en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté européenne et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée. Le régime d'association implique l'éligibilité des PTOM au Fonds européen de développement (FED).

FED	Principales réalisations
1^{er} FED (1958-1963)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete pour un montant total de 409 M FCFP
2^{ème} FED (1963-1968)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs, pour un montant total de 78 M FCFP
3^{ème} FED (1968-1973)	Travaux du premier tronçon de la route des collines, jusqu'à Pamatai pour un montant total 290 MF.
4^{ème} FED (1976-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 M FCFP), construction de l'abattoir de Papara (158,7 M FCFP), ligne de transport électrique de Hanavave (33,8 M FCFP), études hydrauliques sur Taravao (7,5 M FCFP)
5^{ème} FED (1981-1985)	TEP-1 (225 M FCFP), programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 M FCFP), relance de la culture de la vanille (75 M FCFP), énergie solaire (56,3 M F CFP), CMNP (56,3 M F CFP), études de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,3 M FCFP), sauvetage archéologique dans la vallée de Papenoo (29,4 MF).
6^{ème} FED (1986-1990)	Multitude d'opérations dans plusieurs secteurs (rural, énergie, perliculture, pêche, tourisme, hydro-électricité...) pour 1000 M F CFP, dont notamment un programme d'aménagements agricoles pour installer des jeunes agriculteurs (143 MF), construction de bateaux de pêche (185 M FCFP), une campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 M FCFP), des aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 M F CFP), recherches sur l'huître perlière (48 M FCFP), des études de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (63 M FCFP).
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture 136 M FCFP, flottille de pêche 360 M F CFP). Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia pour 1 000 M FCFP)
8^{ème} FED (1996-2000)	Préservation de l'environnement (1 200 M FCFP pour l'assainissement de la zone nord de Bora Bora), développement de la perliculture (430 M FCFP), Etude sur les stratégies de développement des archipels (90 M FCFP).

Doté de 2,5 milliards de F CFP (incluant les reliquats des FED précédents), l'enveloppe territoriale du 9^{ème} FED a été essentiellement affectée au **financement de l'assainissement** de la commune de Punaauia (Côte Ouest de Tahiti) et de la professionnalisation de la perliculture. A fin novembre 2010 (dernières données disponibles), le **taux d'engagement des fonds au titre du 9^{ème} FED** atteignait 57 % pour un taux de liquidation de 48 %.

Etat d'avancement du 9^{ème} FED territorial (en millions de F CFP)

	Montant	Calendrier initial	Etat
Ressources	2 492		
Dotation du 9 ^{ème} FED	1 581		
Reliquats FED 6 à 8	505		
Révision à mi parcours	406		
Emplois	2 492		
Assainissement "Punaauia 2"	989	octobre 2005 à décembre 2011	Phase de clôture
Assainissement "Punaauia 3"	670	Juin 2008 à juin 2014	Non démarré
Assainissement "Moorea 2"	340	Juin 2008 à juin 2015	Non démarré
Perliculture	435	décembre 2004 à décembre 2011	Phase de clôture
Divers/imprévus	58		

Source : Haut-commissariat

Dans la perspective de l'expiration le 31 décembre 2013 de la décision d'association Outre-mer liant les PTOM à la Communauté européenne, les membres de l'OCTA¹ ont présenté, à l'occasion du Forum UE – PTOM de mars 2011, une position commune définissant le cadre d'une relation nouvelle et durable avec l'UE.

Ce forum a été également l'occasion d'aborder la programmation du 10^{ème} FED, couvrant la période 2008-2013. A ce titre, la Polynésie française s'est vue dotée d'une allocation territoriale de 2,360 milliards de F CFP qui couvrirait les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre, une fiche d'identification de projets et une fiche d'action ont été établies. De plus, en matière d'aides d'urgence, la Polynésie française a bénéficié de 240 millions de F CFP pour participer aux travaux de réhabilitation de la route territoriale n°2, à la suite des dégâts occasionnés par le cyclone Oli.

Pour la première fois, la Polynésie française a été désignée en qualité d'ordonnateur pour les programmes régionaux du FED, avec notamment le programme environnemental INTEGRE doté d'un budget de 1,4 milliard de F CFP.

1.3 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

A l'arrêt définitif des essais nucléaires, le gouvernement avait lancé, dès 1991, une réflexion avec la société civile pour dessiner les contours d'un nouveau mode de développement, aboutissant au Pacte de progrès. Dans la loi d'orientation du 5 février 1994, l'État s'est engagé sur une durée de dix ans à aider « le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social » (article 1).

Cette solidarité s'est exprimée au travers de deux Contrats de développement (1994-1999 et 2000-2005) et par une Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française avec pour objectif de : (i) créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ; (ii) développer les infrastructures de base ; (iii) maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ; (iv) garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

¹ Association des Pays et Territoires d'outre-mer de l'Union Européenne.

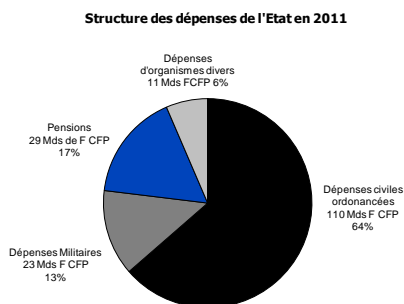
Ainsi, au-delà de ses missions régaliennes, des dépenses en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, du versement des pensions et des dépenses nécessaires au fonctionnement de ses services en Polynésie française, l'Etat a maintenu son engagement comme en témoignent le Contrat de projets 2008-2013 et la Dotation globale de développement économique (DGDE) remplacée, fin 2010, par un nouveau dispositif désormais inscrit dans la loi de finances. Ce dispositif est composé d'une dotation globale d'autonomie, d'une dotation territoriale pour l'investissement des communes et d'un dispositif contractualisé relatifs aux investissements prioritaires de la Polynésie française.

Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se répartissent en trois catégories : les interventions budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux, la défiscalisation et le reversement des frais médicaux. Au total, la dépense globale de l'Etat atteignait 193 milliards de F CFP en 2011,¹ soit un niveau plus faible que celui de 2010 (210 milliards de F CFP).

1.3.1 Les dépenses directes de l'Etat

En 2011, les dépenses budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 172,5 milliards de F CFP, en baisse de 3,6 % par rapport à 2010.

Les dépenses directes de l'Etat représentent 646 459 F CFP par habitant en 2011.



Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

En 2011, les dépenses civiles, qui représentent 83 % des dépenses directes de l'Etat, se sont fortement contractées (-5,6 %) malgré le maintien des dépenses aux organismes divers et des pensions.

Les crédits versés au titre du fond intercommunal de péréquation (FIP), l'aide à l'équipement des communes (ex-FIDES) et les dépenses pour le contrat urbain de cohésion sociale (ex-contrat de ville), s'élèvent respectivement à 1,1 milliards de F CFP, 117,9 millions de F CFP et 101,7 millions de F CFP.

1.3.2 Les nouveaux instruments financiers

Le nouveau dispositif des interventions de l'Etat en Polynésie française est désormais inscrit dans la loi de finances pour permettre une stabilité et une revalorisation annuelle dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les autres collectivités territoriales de la République, par le biais des dotations globales de fonctionnement et d'équipement.

La déclaration commune de l'Etat et de la Polynésie française, signée le 4 février 2010, prévoit ainsi la suppression de la DGDE à la fin de l'année 2010 pour lui substituer trois

¹ Données 2012 non disponibles à la date de rédaction de cet ouvrage.

nouveaux instruments financiers définis dans la loi de finances pour 2011. Le montant annuel s'est ainsi maintenu à 18 milliards de F CFP.

	Dispositif instauré en 2002	Nouveau dispositif à partir de 2011
Montant	18 Milliards de F CFP	18 Milliards de F CFP
Fondement juridique	Convention du 4 octobre 2002 modifiée par 5 avenants entre 2003 et 2010	Articles de la loi de finances Convention cadre pluriannuelle
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation des recettes fiscales et douanières (25%), soit 4,5 Mds de F CFP en 2010 - DGDE scindée en deux types de dépenses • Fonctionnement : 5,6 Mds en 2010 • Investissements : 7,5 Mds en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotations globale d'autonomie pour la Polynésie française (60 % du montant soit 10,8 Milliards de F CFP) versée par douzième et indexée selon les mêmes règles que la DGF - Dotations territoriale d'investissement pour les communes (6 % du montant soit 1,08 Milliards de F CFP) versée via le FIP - Dispositif contractualisé relatif aux investissements prioritaires de la Polynésie française (34 % du montant soit 6,1 Milliards de F CFP) encadrée par une convention pluriannuelle (part Etat 80 % HT).

Concernant la mise en œuvre du troisième instrument financier, les opérations d'investissement sont réparties sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française, en quatre grands secteurs éligibles : routier, portuaire, aéroportuaire et défense contre les eaux.

Bilan du troisième instrument financier de l'Etat

Montants en millions de F CFP	engagés		versés	
	2011	2012	2011	2012
Investissements prioritaires (3IF)	5 687	6 123	221	2 203
Dotations globale d'autonomie (DGA)			10 806	10 808
Dotations territoriale pour l'investissement au profit des communes (DTIC)			1 081	1 081
Total	5 687	6 123	12 107	14 091

Source : Haut-commissariat

1.3.3 Les aides fiscales à l'investissement

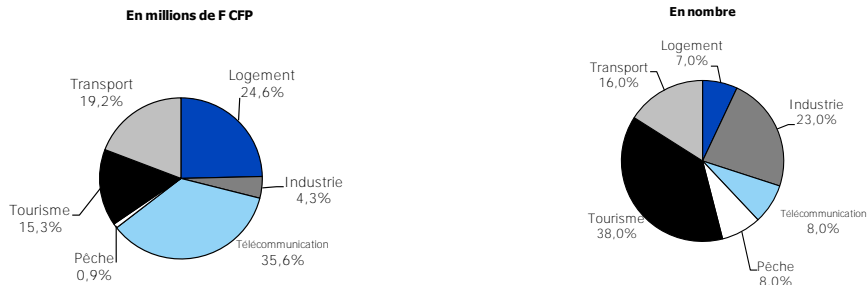
Le dispositif national de défiscalisation vise à promouvoir, par la mise en œuvre d'incitations fiscales, les investissements productifs neufs réalisés dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires. Cette aide indirecte accordée aux entrepreneurs installés dans les collectivités d'outre-mer a pour objectif d'encourager la création d'emplois, de favoriser la relance de l'investissement privé et de renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'outre-mer et la métropole.

Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle modification du régime porté par la LOPOM pour tenir compte des enseignements des missions d'évaluation de la loi de 2003. Cette réforme, qui émane de la Loi pour le développement économique de l'outre-mer - LODEOM – promulguée le 27 mai 2009, vise en particulier à moderniser et à rationaliser certains biais relevés dans les dispositifs en place. Elle réoriente, par ailleurs, la défiscalisation en matière de logement en faveur de l'habitat social. La LODEOM institue, comme préalable à la poursuite des agréments accordés en outre-mer, l'effectivité d'une collaboration en matière fiscale. Cette dernière a été concrétisée par la signature le 29 décembre 2009 d'un accord d'assistance mutuelle entre l'Etat et la Polynésie française. Cette coopération administrative permet à la Polynésie française, dans le cadre de ses compétences en matière fiscale, et à l'Etat, au titre de l'application des impôts de compétence métropolitaine (notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés s'agissant des dispositifs de défiscalisation), d'échanger des renseignements et de s'entraider dans le recouvrement des créances de caractère fiscal.

En 2012, 13 projets intéressant la Polynésie française et représentant un montant global d'investissement de 16,4 milliards de F CFP ont été soumis à l'agrément de la DGFIP et transmis pour avis au Haut-commissaire¹. Pour mémoire, 25 dossiers pour un montant global de 21,1 milliards de F CFP avaient été enregistrés en 2011. Le nombre escompté d'emplois induits (80 postes) est également en diminution par rapport à 2011. La réduction d'impôt sur le revenu accordée aux investisseurs représentait 50 % de cette somme.

Répartition des agréments



Source : Haut-Commissariat

L'année 2012 se caractérise par un accroissement des investissements soumis à agrément en matière de téléphonie mobile, ce secteur concentrant 35 % du montant de l'ensemble des projets en un seul investissement. Trois autres projets d'investissement ont également des parts importantes : un dans le logement social (25 %), un dans le transport aérien interinsulaire (19 %) et un dans l'hôtellerie (7 %).

Le coût moyen des 9 autres projets est beaucoup plus modeste, à 250 millions de F CFP.

¹ A noter que les programmes inférieurs à 29,8 M FCFP ne sont pas soumis à agrément. Ce critère peut être apprécié selon la durée d'activité de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

1.3.4 Les autres dépenses de l'Etat

Le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la Caisse nationale de sécurité sociale à la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française, mis en place depuis le 1^{er} janvier 1995, a permis de rembourser 4,55 milliards de F CFP de frais médicaux en 2011.

2. Le système fiscal

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, la fiscalité en Polynésie française s'est densifiée au fil des années pour devenir multiple et complexe. Elle peut être appréhendée selon deux grands axes : la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

2.1 LA FISCALITÉ DIRECTE

La fiscalité directe est principalement composée de :

- **L'impôt sur les transactions** : il concerne tous les bénéficiaires de revenus autres que salariaux et agricoles, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales dès lors que ces dernières ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré¹ et s'appliquent distinctement à deux catégories de revenus : les revenus de prestataires de services (taux compris entre 1,5 % et 11 %) et les revenus des commerçants (taux compris entre 0,5 % et 9 %) ;

- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés** : il est assis sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés de capitaux (SA, SARL, etc.) et autres personnes morales (Etablissement publics, etc.). Le taux de l'impôt est compris entre 32,5 % et 42,5 % selon la tranche du résultat imposable déclaré à l'administration fiscale ;

- **La contribution de solidarité territoriale (CST)** : cet impôt a été institué pour financer la protection sociale généralisée. Sont concernés par cette contribution toutes les catégories professionnelles confondues (salariés, retraités, rentiers, dirigeants de sociétés, personnes morales ou physiques assujetties à l'impôt sur les transactions, bénéficiaires de revenus des capitaux mobiliers, pêcheurs, agriculteurs, etc.). A chaque type de revenu est associé un régime de contribution², les taux applicables oscillant entre 0,5 % et 5 % des montants bruts déclarés ;

- **L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers** : il s'applique à toutes les sommes ou valeurs distribuées (dividendes, etc.) par les sociétés ou personnes morales. Le taux diffère selon la nature des revenus (entre 4 % et 12 %) ;

¹ Le chiffre d'affaires déclaré au titre de l'impôt sur les transactions sert également de base au calcul de la Contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées.

² CST sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, CST sur les professions et activités non salariées, CST sur les revenus de capitaux mobiliers et CST sur les produits et activités agricoles et assimilées.

- **La contribution des patentes** : y sont assujetties toutes les personnes exerçant une activité économique autre que salariée ou agricole à titre permanent ou temporaire. La patente se compose d'un droit fixe correspondant à l'activité exercée et d'un droit proportionnel selon un taux lié à la valeur locative des locaux professionnels.

- **Les impôts fonciers sur les propriétés bâties**¹ : cet impôt s'applique aux constructions de toute nature ainsi qu'aux terrains à usage commercial et industriel à l'exception de certains bâtiments (bâtiments publics...) disposant d'une exonération.

D'autres taxes sont également prévues par le Code des impôts de Polynésie française : taxe sur les activités ou convention d'assurance, taxe sur le Produit net bancaire, contributions des licences, **taxe d'apprentissage**, retenue à la source sur les revenus des non résidents, etc.

2.2 LA FISCALITÉ INDIRECTE

La fiscalité indirecte en Polynésie française revêt principalement les formes suivantes :

- **La taxe sur la valeur ajoutée** : assise sur la consommation, elle est due pour toute importation d'un bien ou tout achat local d'un bien ou d'un service. Les entreprises redevables ont toutefois la faculté de récupérer la TVA versée dans le cadre de leur activité. Il existe trois taux de TVA en Polynésie française : le taux réduit² (5 %), le taux intermédiaire (10 %) et le taux normal (16 %) ;

- **Les taxes à l'importation** : des taxes douanières sont assises sur toutes les marchandises importées³ par tout importateur, **qu'il soit résident permanent ou non** en Polynésie française. Elles concernent principalement le droit de douane *stricto sensu*, dont le taux est compris entre 0 % et 15 %, la taxe sur les grands travaux routiers (8 % ou 18 % selon le type de véhicule importé), la Taxe pour l'Environnement et la Pêche (2 %), la Taxe statistique (50 F CFP/100 kg), le péage portuaire (1,25 %), le péage aéroportuaire (4,66 F CFP/kg) ou la participation informatique douanière (85 F CFP/article). Par ailleurs, certains produits concurrençant les productions locales sont assujettis à la Taxe de développement local (entre 2 % et 82 % selon le type de produit). **A noter qu'en 2012, la franchise postale** à hauteur de 30 000 F CFP a été remplacée par une taxe de 5 % portant sur les colis d'une valeur comprise entre 10 000 F CFP et 30 000 F CFP (taxe supprimée depuis le début de l'année 2013) ;

- **Les taxes à l'exportation** : destinées principalement au financement des groupements interprofessionnels en charge de la promotion des produits polynésiens, elles sont principalement composées du Droit spécifique sur les perles exportées⁴ (50 F CFP/perle) et de la Taxe parafiscale assise sur les exportations de monoï et d'huile de coprah raffinée (50 F CFP/kg pour le monoï et 200 F CFP/kg pour le coprah).

¹ Il n'existe pas d'impôts sur les propriétés non bâties en Polynésie française.

² L'assiette du taux réduit est strictement encadrée par une liste nominative de biens et services comme par exemple toute transaction ayant trait à l'eau, aux produits alimentaires, à l'électricité, médicaments ou crèches, garderie et certaines prestations touristiques.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2012, les produits européens ne sont plus exonérés de ces taxes douanières.

⁴ Le DSPE devrait être remplacé au cours du premier semestre 2010 par la Contribution à l'organisation de la perliculture (COP).

Cette fiscalité est par ailleurs complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés...) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité etc.).

2.3 LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

2.3.1 Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer

Selon les données provisoires, les recettes fiscales se seraient inscrites une nouvelle fois en baisse en 2012 (- 1,0 % après - 2,2 % en 2011), illustrant la poursuite du ralentissement de l'activité économique.

Comme en 2011, l'atonie de la consommation des ménages induit une stabilité des recettes fiscales indirectes. La réforme du droit des douanes, effective depuis le 1^{er} janvier 2012 et taxant les produits européens importés, a permis l'augmentation de 8 % des recettes relatives aux droits à l'importation. Cette hausse a intégralement compensé les baisses des recettes relatives à tous les autres droits et taxes.

Dans le même temps, les recettes fiscales directes se replient de 3,4 %, sous l'effet des contractions conjuguées de l'impôt sur les sociétés (-3,8 %) et de l'impôt sur les transactions (-4,6 %).

Recettes fiscales de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2010 (3)	2011	2012*	Variations 2012/2011
Fiscalité indirecte	60 787	60 192	60 216	0,0%
- Droits à l'importation (1)	16 128	16 735	18 067	8,0%
- Droits intérieurs de consommation	2 662	3 016	2 719	-9,8%
- Taxe sur la valeur ajoutée	38 290	36 812	35 854	-2,6%
- Autres droits indirects	3 222	3 195	3 174	-0,7%
- Droits à l'exportation	485	434	402	-7,4%
Fiscalité directe	26 318	25 015	24 154	-3,4%
- Impôt sur les bénéfices des sociétés (2)	10 436	9 337	8 985	-3,8%
- Impôt sur les transactions (2)	3 460	3 042	2 901	-4,6%
- Patentes et licences	-	-	-	-
- Divers	12 422	12 636	12 268	-2,9%
Total	87 105	85 206	84 370	-1,0%

Source : Ministère des finances

* données provisoires, hors écriture d'ordre

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

(2) hors crédit d'impôt défiscalisation, ces derniers étant évalué à 5 393 M FCFP en 2010 (-36,3 % sur un an)

(3) hors versements CEA/CEP

2.3.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Un ensemble de taxes et redevances est perçu par le Service des douanes au profit d'établissements publics ou parapublics. Les recettes globales ainsi collectées se sont inscrites en recul de 2,2 % pour atteindre 14,7 milliards de F CFP en 2012.

Au cours de l'année 2010, certaines taxes ont connu des changements d'affectation, soit au profit d'établissements publics, soit au profit du budget de la Polynésie française. Ces modifications ont eu pour objectif d'affecter directement les recettes au profit du régime de solidarité territorial (RSPF), confronté à des difficultés de financement, mais également d'affecter ou de reverser tout ou partie des recettes au budget du Pays à la suite des recommandations de la mission d'assistance des corps d'inspection de l'Etat (cf. Rapport Bolliet).

A la manière d'un impôt sur le revenu des personnes physiques prélevé automatiquement à la source, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) pour abonder le régime de solidarité de Polynésie française (RSPF). Selon les comptes prévisionnels, les recettes y afférentes se sont repliées de 1,1 % sur un an.

Impôts et taxes non versés au budget de la Polynésie française (en millions de F CFP)

		Bénéficiaires				Variations
		2009	2010	2011	2012	2012/2011
CST	C.P.S.	8 800	8 917	8 440	8 350	-1,1%
Taxes liquidées par le Service des douanes :		18 071	15 654	15 018	14 686	-2,2%
Taxe de péage sur les marchandises	Port autonome de Papeete	1 390	1 456	1 491	1 536	3,0%
Redevance d'usage de la gare de fret de Faaa	Concessionnaire de l'aéroport (SETIL et/ou Aéroport de Tahiti)	25	25	22	22	-0,9%
Taxe pour le développement du sport	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	442	437	420	449	6,9%
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 271	1 274	1 233	1 233	0,0%
Taxe sur le monoi	GIE Monoi de Tahiti	33	49	61	46	-24,5%
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 464	1 453	1 386	1 295	-6,5%
Droit spécifique sur les perles exportées**	GIE Perles de Tahiti jusqu'au 31/12/08 Budget général depuis le 01/01/09	2 894	493	435	404	-7,1%
Taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées	EPA grands travaux du 01/01/08 au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	65	56	57	51	-10,0%
Taxe spécifique grands travaux et routes	Jusqu'au 31/07/10, 45 % versés à EPA grands travaux et 55 % au budget général Totalité versée au budget général depuis le 01/08/10	1 523	1 544	1 285	1 183	-8,0%
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	277	264	270	258	-4,5%
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	398	395	405	497	22,7%
Droit spécifique spécial consommation sur la bière	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	177	175	168	180	6,9%
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention jusqu'au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	481	481	468	514	9,9%
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS	476	481	453	438	-3,4%
Taxe de solidarité sur les alcools et tabacs	CPS	1 947	1 956	1 879	1 853	-1,4%
Droit de consommation à l'importation	Budget général jusqu'au 31/08/09 CPS pour le compte du RSPF (3) depuis le 01/09/09	4 496	4 370	4 300	4 057	-5,7%
Droit intérieur de consommation	Budget général jusqu'au 31/12/09 CPS pour le compte du RSPF depuis le 01/01/10	529	566	513	504	-1,8%
Taxe de statistique	Budget général jusqu'au 31/12/09 ISPF (2) du 01/01/10 au 31/07/10 Budget général depuis le 01/08/10	183	179	172	166	-3,3%
Redevance de promotion touristique	GIE Tahiti Tourisme	689	690	717	792	10,5%

Sources : Ministère de l'économie, Service des douanes, Caisse de Prévoyance Sociale

* Chiffres provisoires ; ** Le DSPE a été suspendu du 01/10/08 au 31/12/08. Le taux de la taxe a été fixé à 0 F CFP du 01/01/09 au 30/11/09 date à laquelle une modification de taux et d'assiette est intervenue (taxation au nombre de perles sauf pour les Meshis, cf. loi du pays n°2009-18 du 28/10/09. L'année 2009 marque l'annulation de la décision de suspension du DSPE par le Conseil d'état ce qui explique la forte hausse des montants liquidés.

(1) Institut de la jeunesse et des sports en Polynésie française, (2) Institut de la statistique de Polynésie française, (3) Régime de solidarité de Polynésie française

En 2012, le taux de la taxe de consommation sur les tabacs et alcools importés a été porté de 20 % à 60 % sur le tabac. Cette mesure s'est traduite par une augmentation des recettes de 22,7 % sur l'année.

La taxe de péréquation sur les hydrocarbures et la taxe spécifique de consommation, pour leur part, alimentent des comptes spéciaux de la collectivité d'outre-mer, respectivement, le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et le **compte d'aide aux victimes des calamités**.

2.4 LE DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE À L'INVESTISSEMENT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars 1995, le gouvernement local a créé un **dispositif d'incitation fiscale destiné principalement** à favoriser les projets de construction immobilière et hôtelière. Ce dispositif a connu de nombreux aménagements, dont la révision du régime des exonérations fiscales intervenue en 2004¹, visant à élargir la « délibération Flosse » à de nouveaux secteurs, et la loi de Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009 portant refonte du **dispositif d'incitation fiscale à l'investissement**.

Cette dernière loi a notamment permis une meilleure visibilité du dispositif s'appliquant aux agréments délivrés, une modification des mécanismes de financement des projets, un nouvel élargissement des secteurs éligibles et un renforcement des obligations des porteurs de projets, offrant de ce fait une plus grande sécurité juridique aux Pays et aux investisseurs. Ce nouveau dispositif distingue dorénavant trois types de régimes² :

- **Le régime des investissements indirects** : il correspond à une aide à l'investissement sous forme de réduction d'impôt à toute personne physique ou morale, redevable de l'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés en Polynésie Française, participant au financement d'un programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception du logement, de la santé et des autres constructions immobilières ;

- **Le régime des investissements directs** : se substituant au régime de l'aide fiscale à l'exploitation et à celui des bénéficiaires réinvestis, ce régime correspond à une exonération d'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés pour toute personne morale qui finance son programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception de ceux du logement, de la santé ou de la construction immobilière. Le cumul des régimes d'investissements directs et indirects est possible sous réserve du respect de certaines obligations dont notamment celle du dépôt d'une demande d'agrément ;

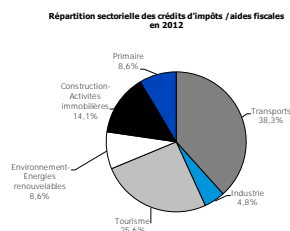
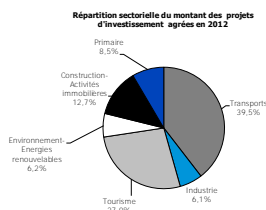
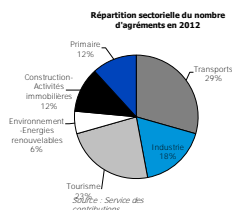
- **Le régime des investissements dans les fonds communs de placements à risques** : l'actif des fonds communs de placements à risques doit être constitué exclusivement de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés en Polynésie française ne bénéficiant pas d'exonération expresse permanente à cet impôt et ayant une activité relevant de l'un des secteurs d'activité éligibles au régime des investissements indirects.

Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément en Conseil des ministres de Polynésie française après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

¹ La délibération n°2004-33 APF du 12 février 2004 a réaménagé l'ensemble des incitations fiscales à l'investissement et modifié le Code des impôts.

² Pour plus de détails : www.contributions.gov.pf / Code des impôts / 3^{ème} Partie - Incitations fiscales à l'investissement.

En 2012, 17 projets d'investissements ont reçu l'agrément de la CCAF (14 en 2011), au titre du seul régime des investissements indirects. Ces agréments représentent une base globale défiscalisable de 8,3 milliards de F CFP (12,6 milliards de F CFP un an plus tôt) et des crédits d'impôt ou aides fiscales de 4 milliards de F CFP (6 milliards de F CFP en 2011).



3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

En 2011, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Polynésie française se sont contractées de 8,5 % sous l'effet du recul des recettes fiscales mais également des recettes exceptionnelles soutenues l'année précédente par d'importants efforts de recouvrement ainsi que des redressements fiscaux de certaines entreprises.

Ainsi, pour pallier la contraction des recettes et les tensions de trésorerie, le Pays a accentué ses efforts de gestion, diminuant ses dépenses réelles de fonctionnement (-8,7 %). **L'épargne nette** (capacité du pays à financer ses investissements sur fonds propres) s'est néanmoins dégradée, redevenant négative en 2011.

Par ailleurs, la collectivité a réduit de 43,4 % ses dépenses d'investissement en 2011, diminuant une nouvelle fois son **recours à l'emprunt** (12,2 milliards de F CFP, contre 13,5 milliards de F CFP en 2010). Compte-tenu du retard dans l'adoption du budget 2011 et du changement de gouvernement, d'une part, des difficultés du Pays à obtenir le financement bancaire dont il avait besoin et des tensions de trésorerie, d'autre part, l'effort d'équipement fourni par le Pays est le plus bas constaté depuis le début des années 2000.

Avec la détérioration de l'épargne nette, la capacité de désendettement de la collectivité s'élevait en 2011 à 9,5 années (+1 an et 5 mois par rapport à 2010). Pour mémoire, elle atteignait 3,2 années en 2006.

Evolution des comptes de la Polynésie française (en millions de FCFP)

	2009	2010	2011	Var. 2011/2010	Var. 2010/2009
Recettes réelles de fonctionnement (A)	111 816	118 090	108 091	-8,5%	5,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) (B)	102 553	104 107	95 064	-8,7%	1,5%
Epargne de gestion = (A) - (B) = (C)	9 263	13 983	13 027	-6,8%	51,0%
Frais financier (D)	2 117	2 543	3 677	44,6%	20,1%
Epargne brute = (C) - (D)	7 146	11 440	9 350	-18,3%	60,1%
Remboursement en capital - (F)	7 495	7 613	9 847	29,3%	1,6%
Epargne nette = (E) - (F) = (H)	-349	3 827	-497	-113,0%	-1196,7%
Recettes d'investissement (I)	29 598	26 303	15 342	-41,7%	-11,1%
dont Dotations de l'Etat (yc DGDE)	12 112	12 617	1 711	-86,4%	4,2%
Emprunts	17 387	13 544	12 231	-9,7%	-22,1%
Autres recettes	99	142	1 400	886,1%	43,4%
Dépenses d'investissement (J)	30 977	28 688	16 244	-43,4%	-7,4%
Variation annuelle du fonds de roulement = (H) + (J) - (I) = (K)	-1 728	1 442	-1 398	-196,9%	-183,5%
Fonds de roulement du début d'exercice (L)	13 192	11 464	12 906	12,6%	-13,1%
Fonds de roulement en fin d'exercice = (K) + (L) = (N)	11 464	12 906	11 508	-10,8%	12,6%
Report d'investissements en dépenses (N1)	40 899	29 631	25 168	-15,1%	-27,6%
Report d'investissements en recettes (N2)	35 666	25 830	14 384	-44,3%	-27,6%
Fonds de roulement après reports d'investissements = (N) - (N1) + (N2) = (NB)	6 231	9 105	724	-92,0%	46,1%
Report de la dette au 31/12	80 472	86 402	88 787	2,8%	7,4%
Ratio d'endettement	11,3	7,6	9,5	25,0%	-32,7%

Source : Ministère des finances - Agence française de Développement

Mission d'assistance à la Polynésie française – Rapport Bolliet

A la suite des difficultés budgétaires et financières rencontrées par la collectivité de Polynésie française, son président a demandé à l'Etat, à l'automne 2009, l'assistance d'une mission interministérielle pour identifier les marges de manœuvre et formuler des recommandations tant sur le budget proprement dit de la collectivité et de ses démembrements que sur la Caisse de Prévoyance Sociale. Après un déplacement en Polynésie française intervenu du 26 avril au 7 mai 2010, le rapport de cette mission, dit « Rapport Bolliet », a été remis en septembre 2010. Les principales recommandations de la mission concernent la réduction du poids des pouvoirs publics dans la vie économique, celle des dépenses, notamment de personnel, et le renforcement de l'efficacité du système fiscal (accroissement des rentrées fiscales, modernisation de la fiscalité...).

Les comptes administratifs provisoires pour 2012 laissent entrevoir une légère amélioration des performances budgétaires du Pays malgré les tensions de trésorerie quasi-permanentes obligeant à hiérarchiser ses dépenses (paiement des salaires, remboursement des annuités d'emprunt), au détriment des délais de paiement des fournisseurs mais aussi du soutien de l'économie par le biais de la commande publique. Ainsi, la persistance d'une conjoncture défavorable pèse une nouvelle fois sur les recettes fiscales. Sur la section investissement, la commande publique se contracte de 16,9 % par rapport à 2011.

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Les 48 communes de Polynésie française étaient, jusqu'à la loi organique statutaire du 27 février 2004¹, totalement dépendantes des transferts de l'Etat et de la collectivité d'outre-mer. Le nouveau statut, découlant de l'ordonnance du 5 octobre 2007, a renforcé leur cadre d'action juridique. Elles disposent désormais d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole ou des départements d'outre-mer, pour exercer leurs compétences.

Réforme communale

Conformément à l'ordonnance du 5 octobre 2007, qui étend aux communes de Polynésie française certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGTC), une vaste réforme de l'administration communale a été initiée en 2010. Cette réforme comporte **trois volets** visant à doter progressivement les communes d'outils qui leur permettront de renforcer leur autonomie, leur capacité à assumer leurs missions et leur efficacité.

- Création de la **fonction publique communale** : jusqu'alors régis par une diversité de statuts (code du travail polynésien, Convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration, statuts communaux individuels), les agents communaux, groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs, relèveront progressivement d'un statut unique. Ce premier volet de la réforme doit s'accompagner d'une réorganisation des services, d'une amélioration des compétences par un recrutement des agents sur concours ou sur titres ou encore la formation professionnelle et la mobilité ;
- La prise en charge de l'ensemble des **compétences** prévues dans la loi organique de 2004 : si certaines attributions sont effectives depuis 2004 (police municipale, voiries...), l'ordonnance du 5/10/2007 fixe un échéancier obligatoire pour celles, non prises en charge pour l'heure, qui relèvent de la compétence communale. Elles concernent dans un premier temps le traitement des déchets. La distribution d'eau potable et l'assainissement doivent intervenir respectivement avant fin 2015 et fin 2020 ;
- Des communes désormais **collectivités territoriales de plein exercice** : ce 3^{ème} volet de la réforme confère davantage d'autonomie aux communes. Le contrôle de la légalité et le contrôle budgétaire des actes communaux seront progressivement exercés « a posteriori ». Les actes seront rendus exécutoires dès transmission au Haut Commissaire sans qu'un avis ne soit attendu de sa part. Le texte prévoit également une extension du champ d'action des communes en matière sociale, économique et financière (garantie d'emprunts, participation au capital d'une SEM...).

L'enjeu de ces réformes est celui du financement des attributions désormais à la charge, pleine et entière, des communes de Polynésie française. Disposant pour l'heure de ressources propres limitées, le chantier relatif à la fiscalité communale, ouvert fin 2010, constitue autant d'opportunités pour une refonte des modes de gestion en vue de garantir l'équilibre financier. Celle-ci pourrait notamment s'appuyer sur le développement de l'intercommunalité à l'instar de la communauté de communes des îles Marquises, première du genre, créée en décembre 2010.

Les communes disposent d'une autonomie financière relativement limitée. Ainsi, les ressources provenant des transferts (DGF et FIP) concentrent une part significative des produits de fonctionnement (66 % en moyenne depuis 2006). De la même manière, les subventions

¹ Puis ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} parties du CGCT aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{èmes} parties du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

d'investissement représentent en moyenne près de 71 % des dépenses d'investissement sur la période sous revue.

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française (en milliards de F CFP)

	2009	2010	2011	Var 2011/2010	Var 2010/2009
Produits de fonctionnement (A)	31,5	32,1	30,0	-6,7%	2,2%
dont :					
Fiscalité reversée	3,9	4,0	-	-100,0%	2,7%
Autres impôts et taxes	2,7	2,8	6,8	144,1%	1,6%
Dotation globale de fonctionnement	7,6	7,5	7,7	2,7%	-0,7%
Autres dotations et participations (dont FIP)	13,5	13,3	12,9	-3,0%	-1,3%
Charges de fonctionnement (B)	30,8	30,1	29,6	-1,9%	-2,1%
dont :					
Charges de personnel	18,1	18,2	17,4	-4,8%	0,5%
Autres charges courantes	9,2	8,6	6,6	-22,6%	-6,3%
Charges financières	0,2	0,2	0,2	-19,2%	-10,8%
Subventions vet participations	3,0	2,8	4,2	50,8%	-7,4%
Epargne brute = A - B = Eb	0,7	2,0	0,4		
Remboursement en capital = D	0,9	0,7	0,5	-29,5%	-19,6%
Epargne nette= C-D= En	- 0,2	1,3	- 0,1		
Ressources d'investissement = Ri	7,8	11,4	6,6	-42,1%	47,0%
dont :					
Emprunts	0,5	0,3	0,4	45,2%	-46,3%
Subventions reçues	3,3	5,2	3,2	-38,9%	60,6%
Autres fonds globalisés d'investissement	2,3	2,4	1,0	-57,1%	4,3%
Emplois d'investissement = Di	7,6	9,6	7,8	-18,4%	25,6%
dont :					
Dépenses d'équipement	6,6	7,8	7,0	-10,3%	18,8%
Variation du FDR = En+Ri-Di = F	0,0	3,2	-1,3		
Encours de la dette en fin d'exercice=Enc	4,6	4,2	3,9	-6,6%	-9,0%
Taux d'épargne brute	2,2%	6,3%	1,4%	-4,9 pts	4,1 pts
Dépenses de personnel / produits de fonctionnement	59,0%	60,5%	58,7%	-1,8 pt	1,5 pt
Annuité de la dette/produits de fonctionnement	3,4%	2,8%	2,2%	-0,6 pt	-0,7 pt
Capacité de désendettement en années	6,7	2,1	9,2	+7,1 ans	-4,6 ans
Effort d'investissement	24,2%	29,7%	26,0%	-3,7 pts	5,5 pts
Taux de subvention des dépenses d'investissement	73,5%	80,3%	54,4%	-25,9 pts	6,8 pts
Cout moyen de la dette	4,9%	4,8%	4,1%		
Fonds de roulement au 31/12 en jours de dépenses totales	90,4	97,3	103,8		

Sources : Trésorerie générale - Agence française de développement

Les comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française pour l'année 2011 affichent une dégradation de leur situation financière.

L'épargne brute s'est repliée, devenant insuffisante pour rembourser le capital de la dette (épargne nette négative de 0,1 milliards de F CFP en 2011). Dans ces conditions, les dépenses d'équipement se sont réduites. Cependant, l'encours de dette continue à se contracter, à hauteur de 6,6 % en 2011 (après -9,0 % en 2010 et -7,7 % en 2009), ce qui porte le taux d'endettement (encours / produits de fonctionnement) à un niveau relativement faible (13,1 %) comparé à celui des collectivités métropolitaines.

Cependant, la crise économique actuelle accroît le risque financier sur les budgets communaux, malgré la stabilisation de leur principale ressource que constitue le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Dans un contexte marqué par une vaste réforme (cf. encadré ci-dessus), **les communes se retrouvent dans l'obligation** de privilégier des choix budgétaires **à même d'assurer la maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement**. Cette **contrainte nouvelle constitue également une opportunité pour l'échelon communal d'optimiser** sa gestion financière et budgétaire sur les exercices à venir.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

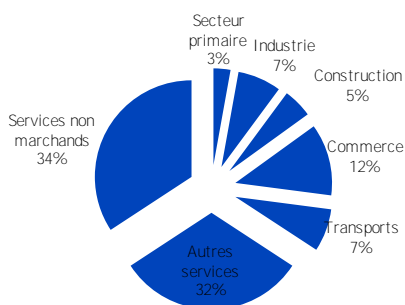
Section 1

Aperçu général

En 2007, la part de la valeur ajoutée du secteur marchand représentait 83 % du PIB (79 % en France).

Avec 85 % du PIB en 2007, le secteur tertiaire restait prépondérant, en raison de l'importance de la consommation des ménages et de l'exportation de services touristiques dans la création de richesse. Ainsi, le commerce (12 %) et le tourisme (7 %) demeuraient des contributeurs essentiels à la valeur ajoutée du PIB en 2007.

Répartition de la valeur ajoutée par branche (hors SIFIM) en 2007



Source : ISPF

En 2012, le commerce a continué de souffrir de la perte de pouvoir d'achat des ménages, affectés par la dégradation du marché du travail. La faiblesse du marché automobile en atteste ; les ventes de voitures neuves ont baissé de 5,3 % en 2012, après -19,6 % en 2011.

A l'inverse, le tourisme a enchaîné une deuxième année positive. En effet, la fréquentation touristique s'est accrue de 3,8 % en 2012 (+5,8 % en 2011), mais elle reste inférieure à son niveau d'avant la crise de 2008 (169 000 touristes en 2012 contre 196 500 en 2008).

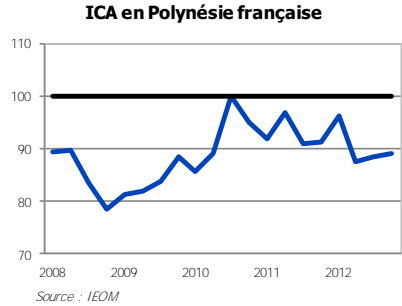
Le secteur secondaire (construction et industrie), qui contribue à hauteur de 12 % de la valeur ajoutée du PIB en 2007, a souffert d'une conjoncture morne, illustrée par la stagnation des importations de biens intermédiaires (+0,5 %). Le secteur de la construction manque de perspectives à moyen terme en raison de l'atonie de la commande publique et de l'investissement privé. La production de crédits à l'habitat des banques de la place a enchaîné une troisième année de baisse, -24 % en 2012, après -29 % en 2011 et -8 % en 2010. Dans l'industrie, la morosité transparait dans la faiblesse des performances à l'export pour les produits phares tels le noni (-18 %), le monoï (-11 %) ou l'huile de coprah (-3 %).

Plutôt marginal au sein de l'économie polynésienne, le secteur primaire comptait pour 3 % de la valeur ajoutée du PIB en 2007. L'agriculture, encore artisanale, ne suffit pas à couvrir les besoins du pays et doit être complétée par des importations de produits alimentaires (environ 150 000 tonnes annuelles). En 2012, la production a augmenté, grâce à la récolte de coprah qui s'est accrue de 17 %.

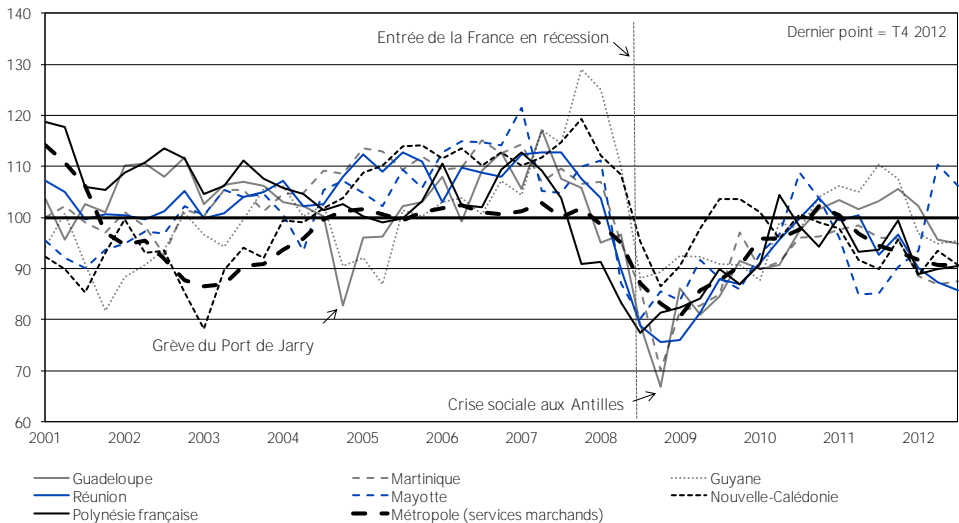
Malgré un potentiel conséquent, la pêche et la perliculture souffrent de handicaps structurels (manque d'organisation des professions, problèmes de trésorerie et de commercialisation). La pêche a toutefois enregistré des résultats satisfaisants en 2012 : la production a crû de 14 % (14 056 tonnes après 8 858 en 2011) et les exportations de poissons se sont établies à 1 536 tonnes contre 892 en 2011, soit +72 %. Pour la perliculture, la diminution du tonnage de perles brutes exportées (-4 %) n'a pas empêché le recul des recettes (-3 %), mais a permis une légère remontée du prix moyen au gramme (+1 %).

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'évolution de l'indicateur de climat des affaires en 2012, toujours en deçà de sa moyenne de longue période, montre que l'activité économique est restée déprimée en Polynésie française. La lenteur dans l'engagement des réformes structurelles (redressement des finances publiques, protection sociale) demeure un des freins majeurs à la restauration de la confiance des agents économiques.



Indicateur du climat des affaires (100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.ieom.fr sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf

Section 2

L'agriculture

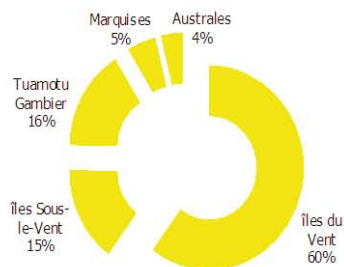
En 2011, la production agricole commercialisée progresse de 7 % par rapport à l'année précédente (7 milliards de F CFP après 6,6 milliards de F CFP en 2010), grâce à la reprise de la production de coprah. Les importations agroalimentaires, essentielles à l'approvisionnement du marché intérieur, se sont établies à 37,4 milliards de F CFP en 2012, après 36,1 milliards de F CFP en 2011, soit +3,8 %.

1. Généralités

Encore artisanale, l'agriculture polynésienne s'appuie sur de petites exploitations familiales axées sur la polyculture. Son développement est grevé par le manque de formation des cultivateurs et de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, problèmes d'indivision foncière, etc.).

L'archipel de la Société, le plus peuplé, est la première région agricole du Pays, regroupant 60 % des exploitations de Polynésie française. Les autres archipels ont une agriculture plus spécialisée. Les Tuamotu et les Marquises sont les principaux producteurs de coprah, tandis que les Australes ont une activité de maraîchage.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2011 (en valeur)



Source : SDR

La politique agricole, menée par le Service du développement rural (SDR), vise plusieurs objectifs : la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les archipels et la promotion des exportations.

Avec à peine 1 % des effectifs salariés du secteur marchand et du chiffre d'affaires total déclaré pour le paiement de la TVA, l'agriculture n'apparaît pas comme un secteur majeur de l'économie polynésienne et ne permet pas d'assurer une couverture suffisante des besoins alimentaires de la population. En dépit d'un secteur informel non négligeable (autoconsommation, vente hors du schéma commercial classique), la production locale doit être complétée par des importations.

2. Le coprah

2.1 LA CULTURE DU COPRAH

Exercée sur les deux tiers de la surface agricole utilisée, la culture du coprah demeure une activité essentielle pour les archipels éloignés, soutenue en cela par le gouvernement polynésien.

La totalité de la récolte de coprah est acquise et transformée par l’Huilerie de Tahiti, société anonyme appartenant au Pays. Son prix est fixé par décision du Conseil des ministres. Depuis novembre 2010, il est de 140 F CFP/kilo pour le coprah de première qualité et de 55 F CFP pour celui de seconde qualité (65 F CFP/kilo aux Marquises). Sur le prix payé, une part est réservée exclusivement au cultivateur (50 F CFP pour le coprah de première qualité), le restant revenant au propriétaire de la cocoteraie.

L’Huilerie de Tahiti reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)¹ une compensation financière équivalente à la différence entre le prix du coprah en Polynésie française et son cours international.

En 2012, la production de coprah a progressé de 17 % (12 364 tonnes) et quasiment doublé en deux ans (6 187 tonnes en 2010).

Coprah en silo (tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Iles du Vent	387	326	243	306	418	36,5%
Iles Sous-le-Vent	1 552	1 540	763	1 554	2 349	51,1%
Marquises	1 451	1 369	1 324	896	1 066	19,0%
Australes	202	204	64	230	208	-9,6%
Tuamotu-Gambier	6 831	7 945	3 793	7 589	8 323	9,7%
Total	10 423	11 384	6 187	10 576	12 364	16,9%
<i>dont première qualité</i>	<i>97%</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	<i>99%</i>	<i>98%</i>	
<i>dont deuxième qualité</i>	<i>3%</i>	<i>2%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	

Source : CSPC

2.2 LA TRANSFORMATION DU COPRAH

Le coprah est traité par l’Huilerie de Tahiti qui produit de l’huile brute ou raffinée (notamment utilisée par les fabricants de monoi), des tourteaux et du coprah trituré. Avec la hausse de la récolte de coprah en 2012, elle a dû accroître ses achats (13 000 tonnes en 2012 après 11 000 en 2011) dans un contexte de baisse des prix sur le marché mondial. Confrontée à la baisse du cours mondial de l’huile brute depuis deux ans, elle connaît des difficultés financières qui pourraient s’accroître à la suite de l’important redressement fiscal qui lui a été notifié en fin d’année 2012.

¹ Etablissement public créé en 1967 et doté de l’autonomie financière.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Coprah trituré	9 699	11 466	7 879	11 186	12 140	8,5%
Huile brute	5 595	6 879	4 461	6 456	6 992	8,3%
Huile raffinée	360	198	390	385	316	-17,9%
Tourteaux	2 921	3 513	2 359	3 643	3 827	5,1%

Source : Huilerie de Tahiti

Principalement destinée à l'exportation, l'huile brute est aussi, depuis 2010, utilisée par l'Huilerie de Tahiti comme biocarburant pour alimenter une chaudière et un groupe électrogène.

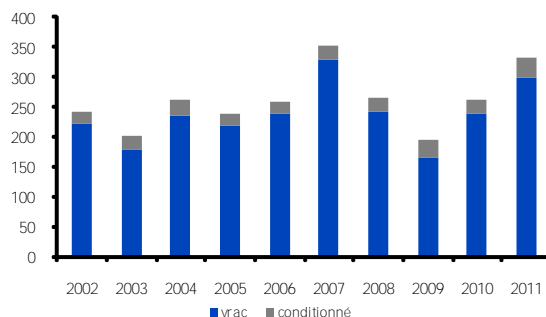
2.3 LE MONOÏ

Le Monoï de Tahiti, « huile parfumée » en reo maohi, provient de la macération d'une fleur endémique, le « tiare » ou *gardenia taitensis*, dans de l'huile de coprah raffinée. Utilisé en Polynésie française depuis des temps immémoriaux comme produit de beauté, il tend à devenir une base de référence pour l'industrie cosmétique grâce à ses propriétés émollientes, antiseptiques et antifongiques. Le Monoï de Tahiti est le premier produit cosmétique à avoir obtenu une appellation d'origine. Le décret 92-340 du 1er avril 1992 définit

son processus de fabrication et ses intrants. Les professionnels du secteur se sont regroupés au sein du Groupement interprofessionnel du monoï (GIMT) pour promouvoir leur produit et ont créé l'Institut du monoï pour soutenir des programmes de recherche.

L'activité du GIMT est financée par une taxe assise sur les exportations de monoï¹. En 2012, les recettes à l'export ont diminué de 11 % (229 millions de F CFP après 257 en 2011). Alors que le volume de monoï en vrac a reculé de 22 % (234 tonnes après 299 en 2011), celui de monoï conditionné a crû de 17 % (40 tonnes après 32).

Evolution des exportations de monoï (en tonnes)



Sources : Douanes, ISPF

3. Les autres productions agricoles

La production locale de végétaux n'assure que partiellement les besoins de consommation. La couverture est satisfaisante pour les fruits (autour de 75 %), mais plus faible pour les légumes (de 30 à 40 %). En fait, ce sont surtout les produits peu ou pas cultivés en Polynésie française (pommes, oranges) qui sont importés.

¹ 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

Importations (en tonnes)

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Fruits	4 170	3 630	3 176	3 488	10%
Légumes	8 109	8 303	8 011	7 893	-1%

Source : ISPF

En 2011, la production de produits traditionnels a augmenté de 1,5 %, celle de fruits est restée stable (-0,3 %) et celle de légumes a reculé de 2,8 %. Les recettes ont diminué de 6,1% pour les produits traditionnels (204 millions de F CFP après 217 en 2010) et de 4,1 % pour les légumes (1,27 milliard de F CFP après 1,33), mais elles ont progressé de 5% pour les fruits (1,13 milliard de F CFP après 1,08).

3.1 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

3.1.1 Les fruits et légumes

La production fruitière provient pour les deux tiers des îles du Vent. Les principaux fruits récoltés sont l'ananas (47 % du total en 2011), la pastèque (14 %) et les agrumes (13 %). En 2011, la hausse de la récolte d'ananas, de melons et de bananes a été contrebalancée par la baisse de celle de pastèques (-18 %) et d'agrumes (-13 %), ce qui explique la stagnation observée sur l'année.

Production de fruits et légumes (tonnes)				
(En tonnes)	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Fruits dont :	8 381	9 230	9 200	-0,3%
Ananas	4 052	4 237	4 281	1,0%
Pastèque	1 309	1 408	1 277	-9,3%
Légumes dont :	4 710	4 727	4 593	-2,8%
Tomate	1 070	971	1 013	4,3%
Salade	547	451	423	-6,3%
Concombre	724	731	742	1,5%
Produits traditionnels dont :	873	847	860	1,5%
Taro	572	519	510	-1,7%
TOTAL	13 964	14 804	14 653	-1,0%

Source : SDR

Adossée au plus important marché de consommation, l'île de Tahiti est la première zone maraîchère de Polynésie française, produisant plus des trois quarts du volume total. Viennent en deuxième position les Australes (14 % du total en 2011), spécialisées dans les cultures tempérées (pommes de terre, carottes). Les variétés les plus présentes sont la tomate (22 % du total en 2011), le concombre (16 %) et le chou vert (11 %).

Sur l'année 2011, la récolte maraîchère s'est inscrite en repli de 2,8 %, affectée par la contraction des volumes pour la carotte (-22 %) et la salade (-6 %).

La production traditionnelle se trouve principalement dans l'archipel de la Société (78 % du total en 2011). Le taro (59 % du total en 2011) en est son plus important représentant. Mais, en raison des modifications des habitudes alimentaires, elle tend à baisser (-5 % en moyenne annuelle depuis 2005), au profit des produits amyliacés importés, à l'instar du riz.

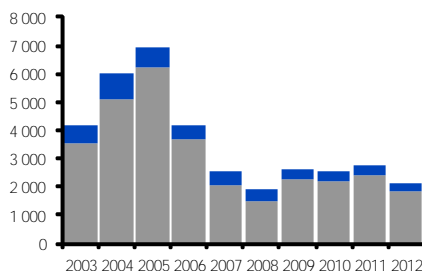
3.1.2 Les autres productions végétales

1) Le noni

La production de noni (« morinda citrifolia ») a décollé vers la fin des années 90, quand une société américaine, Tahitian Noni International, en a fait la promotion aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Le représentant local de la société, Morinda, transforme le noni dans son usine de traitement de Papara (Tahiti) avant exportation.

La production de noni prédomine aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises qui fournissent chacune un tiers du total. Elle a progressé de 7,8 % en 2011 (2 723 tonnes après 2 525 en 2010).

Exportations de noni (en tonnes)



Source : ISPF

■ Purée de fruit ■ Jus de fruit

En 2012, les exportations de noni ont baissé de 21 % (2 139 tonnes après 2 723 en 2011). Alors que les exportations de jus ont augmenté de 2 % (339 tonnes après 331 en 2011), celles de purée se sont contractées de 24 % (1 800 tonnes après 2 401).

2) La vanille

Producteur de premier plan dans les années soixante, avec 200 à 300 tonnes de gousses mûres par an, la Polynésie française a été peu à peu évincée par la concurrence (vanille Bourbon et vanille de synthèse). En 2003, le gouvernement local a mis sur pied un plan de relance qui a permis, grâce aux aides proposées, l'implantation de nouvelles exploitations.

Apanage des îles-Sous-le-Vent¹, la vanilliculture se pratique de façon traditionnelle sur tuteurs naturels ou, de plus en plus souvent, sous ombrières. En 2011, la récolte s'est élevée à 52 tonnes, en hausse de 18 % par rapport à l'année précédente (44 tonnes en 2010).

En 2012, les exportations enregistrent une progression de 36 % (17 tonnes après 13 en 2011), profitant de l'amélioration des conditions sur le marché mondial².

3) Les fleurs

L'horticulture polynésienne est dominée par le « tiare Tahiti » (*gardenia tahitensis*). Sont également cultivés les « oiseaux de paradis » (*psitacorum heliconia*), les « opuhi » (*alpinia*), des fleurs sous serre (*anthuriums* et orchidées) et quelques espèces des zones tempérées (roses, œillets, chrysanthèmes et lys) aux Australes.

Après plusieurs années de baisse, la production s'est redressée en 2011, totalisant des recettes de 421 millions de F CFP après 405 en 2010, soit +4 %.

¹ A l'heure actuelle, la Polynésie française compte un millier de producteurs, dont les trois quarts installés aux îles Sous-le-Vent, berceau de la vanille de Tahiti.

² La chute du cours international de la vanille a évincé du marché de l'export nombre de producteurs (Inde, Indonésie, Nouvelle-Guinée), conduisant à une forte contraction de l'offre mondiale (2 300 tonnes par an entre 2007 et 2010, 1 750 tonnes en 2011 et probablement autour de 1 500 tonnes en 2012). De ce fait, les cours, qui étaient tombés à 15\$/kg, sont remontés à 20-22\$ et devraient encore progresser.

4. Les productions d'origine animale

Avec 2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires annuel, l'élevage apporte un tiers du revenu de l'agriculture. Il est concentré sur l'île de Tahiti qui fournit plus de 90 % du volume produit et qui dispose du seul abattoir industriel de Polynésie française dont l'activité en 2011 a augmenté de 21 % pour les bovins (572 têtes après 474 en 2010), de 28 % pour les volailles (53 350 bêtes après 41 573) et de 2 % pour les porcins (13 741 après 13 514).

Les productions animales ont progressé de 5 % en volume en 2011 (5 882 tonnes après 5 596 tonnes en 2010).

La production de viande a atteint 1 322 tonnes en 2011, diminuant de 7 % en glissement annuel (1 416 tonnes en 2010). Elle couvre 5 % des besoins locaux et doit être complétée par des importations. Celles-ci se sont établies à 24 426 tonnes en 2012 contre 25 730 en 2011, soit une baisse de 5,1 % en glissement annuel.

Importations de viande (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	Part relative 2012
Viande bovine	7 599	7 226	6 702	7 058	6 766	-4,1%	27,7%
Viande porcine	1 848	1 925	1 888	2 142	1 804	-15,8%	7,4%
Volaille	12 883	13 186	13 456	14 429	13 862	-3,9%	56,7%
Autres	2 324	2 393	2 136	2 102	1 995	-5,1%	8,2%
Total	24 655	24 731	24 182	25 730	24 426	-5,1%	100%

Source : ISPF

4.1 L'ÉLEVAGE PORCIN

L'élevage porcin s'exerce sur quelques exploitations industrielles et de petites unités artisanales. Le cheptel polynésien est estimé à 20 000 têtes.

La production de porcs charcutiers, destinée principalement à la consommation en produits de boucherie, est soumise à une réglementation destinée à favoriser la qualité¹. Elle s'est établie à 1 013 tonnes en 2011, en baisse de 12 % par rapport à 2010 (1 148 tonnes).

L'industrie agroalimentaire, pour sa part, est approvisionnée par des importations dont les quotas sont fixés annuellement en Conseil des ministres. Ces dernières se sont élevées à 1 804 tonnes en 2012, en baisse de 15,8 % par rapport à l'année précédente (2 142 tonnes en 2011).

¹ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

4.2 L'AVICULTURE

4.2.1 La production d'œufs

Tahiti, qui rassemble 90 % du cheptel de poules pondeuses de Polynésie française, assure la majorité de la production d'œufs en Polynésie française (88 % en 2011) et alimente le reste du territoire. En 2011, la production globale s'est accrue de 2 % (4,3 millions de douzaines après 4,2 millions en 2010).

Fin 2011, une épizootie de salmonellose a conduit à l'abattage massif de poules pondeuses. Le cheptel est ainsi passé de 200 000 à 120 000 en 2012, provoquant une pénurie d'œufs alors que la Polynésie française était autosuffisante depuis une vingtaine d'années. La production ne devrait pas dépasser les 2,5 millions de douzaines en 2012, ce qui a conduit à la compléter par des importations en provenance des Etats-Unis (150 000 douzaines) et de la Nouvelle-Zélande (55 000 douzaines).

4.2.2 La production de poulets de chair

Provenant presque exclusivement de Tahiti, la production de poulets de chair s'est repliée de 23 % en 2011 (70 tonnes après 90 en 2010). Elle peine à conserver une place dans la consommation locale, concurrencée par des importations le plus souvent moins coûteuses¹. En 2012, elles ont atteint 13 862 tonnes, en repli de 4 % par rapport à 2011 (14 229 tonnes).

4.3 L'ÉLEVAGE BOVIN

Fort d'environ 5 000 bêtes d'après le SDR, le cheptel bovin se trouve surtout à Tahiti (40 % du total).

4.3.1 La production de lait

La production laitière est concentrée sur Tahiti au sein de deux exploitations : l'une, située sur le plateau de Taravao, au sud de l'île, en fournit la quasi-totalité.

Volume de lait consommé (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	variations 2011/2010
Lait importé	6 629	6 597	6 373	6 435	6 194	-3,7%
Lait local	1 301	1 269	1 228	1 100	1 127	2,5%
Lait consommé	7 930	7 866	7 601	7 535	7 321	-2,8%
Taux de couverture	16,4%	16,1%	16,2%	14,6%	15,4%	5,5%

Sources : SDR, ISPF

Le lait local, concurrencé par les laits stérilisés longue conservation d'importation, qui ne sont pas soumis à la taxe de développement local (TDL), couvre moins de 20 % des besoins de consommation.

¹ Certains produits, telles les cuisses de poulet congelé, sont classés en produits de première nécessité (PPN).

4.3.2 La production de viande bovine

Concentrée sur Tahiti, la production de viande bovine est écoulee à 70 % sur le marché de Papeete, le reliquat étant utilisé pour la conserverie. La production des îles est autoconsommée.

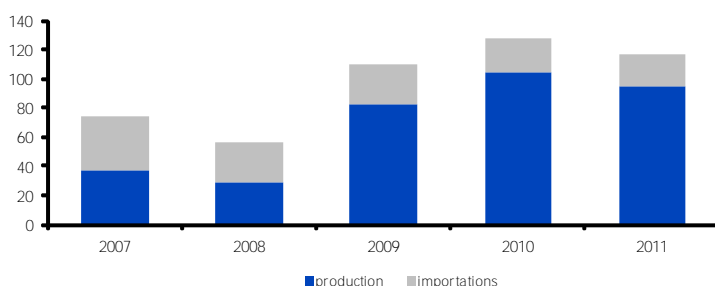
En 2011, la production de viande bovine a progressé, passant à 132 tonnes contre 116 en 2010, soit +14%. Les importations se sont établies à 6 766 tonnes en 2012, en recul de 4 % par rapport à l'année précédente (7 058 tonnes en 2011).

4.4 L'APICULTURE

La centaine d'apiculteurs polynésiens, majoritairement localisés aux îles du Vent, possède environ 2 800 ruches.

Sur les trois dernières années, leur production a fortement progressé, permettant désormais de couvrir 80 % des besoins annuels de consommation. En 2011, elle a atteint 95 tonnes, en repli de 10 % par rapport à l'année précédente (105 tonnes en 2010). Elle devrait s'inscrire en progression car il n'y a pas eu d'importations en 2012 contrairement aux années précédentes (22 tonnes en 2011 et 23 tonnes en 2010).

Consommation locale de miel (en tonnes)



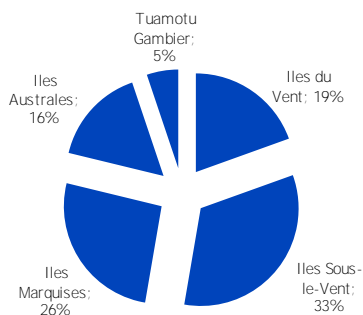
Sources : ISPF, SDR

Fin 2012, le gouvernement local a commandé un audit de la filière apicole afin de se donner les moyens d'accroître la production tout en assurant sa protection sanitaire. Le rapport, présenté en février 2013, propose notamment la création d'un conservatoire des abeilles. Il préconise également de mettre l'accent sur la formation des professionnels vers les produits dérivés du miel (ex : cosmétiques) et les aspects de la commercialisation (création de labels de qualité).

5. La forêt

En Polynésie française, la forêt couvre surtout les vallées et les flancs des montagnes des îles hautes. Des espèces endémiques (aito ou arbre de fer, badamier, fara ou pandanus, etc.) y côtoient des essences apportées par les populations immigrantes au cours des siècles en fonction de leurs besoins : industrie du bois et menuiserie (teck, pin des Caraïbes), alimentation (arbre à pain, variétés fruitières comme le manguier), médecine (tamanu, kava) ou encore **protection de l'environnement (lutte contre l'érosion des vents, l'appauvrissement des sols et les variétés invasives nuisibles comme le myconia).**

Répartition des plantations forestières en 2011



Source : FOGER

La politique de la forêt, gérée par le FOGER¹, vise à la préservation de la ressource et sa mise en valeur.

Dans les années 1980, l'extension des superficies a été privilégiée, avec l'introduction de pins des Caraïbes, pour leur potentiel de substitution aux importations de bois de construction, et le reboisement en essences nobles comme le teck ou l'acajou. A partir du milieu des années 1990, l'accent a été mis sur l'entretien et la protection de l'existant. Ainsi, un programme de sauvegarde du santal a été élaboré en partenariat avec le CIRAD, le Laboratoire des substances chimiques naturelles (LSCN) et l'Université de Polynésie française.

Répartition des plantations forestières en 2011 (hectares)

	Plantations de protection	Pin des Caraïbes	Bois précieux	Total	part relative
Iles du Vent	344	1 427	84	1 855	19%
Iles Sous-le-Vent	1 473	1 580	108	3 161	33%
Iles Marquises	276	2 019	189	2 484	26%
Iles Australes	808	700	19	1 527	16%
Tuamotu Gambier	344	144	3	491	5%
Total	3 245	5 870	402	9 517	
<i>part relative</i>	34%	62%	4%		

Source : SDR

La filière bois dispose de matières premières suffisantes pour les besoins liés au secteur de la construction car les plantations de pins des Caraïbes sont à maturité. S'agissant de la menuiserie, les plantations actuelles ne permettent pas de répondre totalement aux besoins.

¹ FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural au sein du Service du développement rural.

Section 3

La pêche, l'aquaculture et la perliculture

1. La pêche

UNE BONNE ANNÉE POUR LA PÊCHE

La Polynésie française possède un important potentiel de pêche grâce à sa zone exclusive économique de 5 millions de km². S'y côtoient la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire, et la pêche industrielle, tournée vers l'export.

La pêche traverse une crise qui comporte des aspects conjoncturels et structurels. Avec la raréfaction de la ressource halieutique dans les années 2003-2006, et la survenance du phénomène climatique El Niño, la rentabilité des armements a été mise à mal. En outre, la pêche manque de professionnels qualifiés et certains bateaux de pêche industrielle souffrent de défauts de conformité.

En 2012, la pêche a tout de même enregistré de bons résultats, notamment à l'export dont les recettes ont presque doublé sur l'année (1,3 milliard de F CFP après 0,7 milliard en 2011).

1.1 LA POLITIQUE DE LA PÊCHE

Un dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP) a été instauré en 2005¹. Financé par une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche, il comprend les mesures suivantes :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche hauturière réalisées en dollar US, entre une parité de référence (110 F CFP/US\$) et le cours réel ;
- l'aide pour les frais de transport aérien des produits bruts ou transformés de la pêche hauturière vers les Etats-Unis (80 F CFP/kg) ou l'Europe (147 F CFP/kg) ;
- la prise en charge d'une fraction de la redevance de fourniture de glace au port de pêche de Papeete ;
- la fourniture de petits matériels de pêche, dans la limite d'un plafond de 100 000 F CFP, aux détenteurs d'une carte professionnelle de pêcheur lagonaire.

La pêche artisanale, pour sa part, bénéficie d'aides financières publiques provenant du Fonds d'investissement à la mer (FIM) et du Fonds de développement des archipels (FDA). Par ailleurs, un programme de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)² a été mis en place par le Service de la pêche. En 2012, le parc de DCP s'est étoffé, passant de 41 à 49 unités. Son extension a bénéficié aux Tuamotu (19 DCP en 2012 contre 11 en 2011), les autres archipels

¹ Délibération n°2005-10 APF du 7 janvier 2005, modifiée en juin 2007.

² Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

conservant la même configuration (23 dans l'archipel de la Société, 6 aux Marquises et 1 aux Australes).

L'Institut de formation maritime, pêche et commerce (IFMPC) et différents autres organismes agréés (CEFOR, CETAD, GSMA) assurent l'enseignement aux métiers de la pêche.

Le statut de marin pêcheur, adopté en juin 2011, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il permet l'adaptation du code du travail aux spécificités du métier, assure la couverture sociale des pêcheurs (affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale) et instaure un « salaire plancher pêche ».

1.2 LA CRISE DE LA PÊCHE ET LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR

A partir de 2003, les armements ont été confrontés à une baisse de la production, le rendement nominal moyen passant de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés dans les années 2000-02 à seulement 23 dans les années 2004-05. La détérioration de la situation financière du secteur a également touché la SEML TNR¹ qui, selon le rapport de la Chambre territoriale des Comptes de 2007, n'a pas ralenti « la cadence de lancement des commandes de navires de pêche ». Nombre d'entre eux, en provenance de Chine, étaient de surcroît impropres aux conditions de navigation en Polynésie française et non conformes aux normes françaises. Le gouvernement local, actionnaire principal de TNR, a dû renflouer la SEML à plusieurs reprises afin d'assurer la remise en état des navires chinois et éviter la perte du bénéfice de la défiscalisation métropolitaine. Suite au conseil d'administration de TNR du 10 avril 2013, le Ministre des ressources marines a annoncé en Conseil des ministres du 17 avril 2013 que la SEML, qui connaissait de graves difficultés financières en 2007, a assaini sa situation et atteint un équilibre de gestion en 2012.

La pêche industrielle souffre par ailleurs d'un manque de professionnels, notamment de capitaines et de mécaniciens, mais aussi de la carence d'équipages acceptant de s'embarquer pour des campagnes de plusieurs mois. Certains thoniers congélateurs ont donc été reconvertis à la pêche fraîche.

1.3 LES RÉSULTATS DE LA PÊCHE EN 2012

1.3.1 L'effort de pêche

La flotte de pêche palangrière active a légèrement augmenté en 2012 (63 unités contre 59 en 2011), mais l'effort de pêche a diminué (-7 % en nombre d'hameçons lâchés).

Evolution de la flotte palangrière

	2008	2009	2010	2011	2012
Thoniers de pêche fraîche	34	33	30	30	33
Thoniers mixtes & congélateurs	34	35	31	29	30
Total	68	68	61	59	63

Source : Service de la pêche

¹ Pour promouvoir la pêche hauturière, le gouvernement a créé en 2000 une société d'économie mixte, Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), avec pour mission de financer la construction de thoniers et de les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente.

La flottille de pêche côtière en activité s'est sensiblement accrue (439 navires en 2012 contre 361 en 2011, soit +22 %).

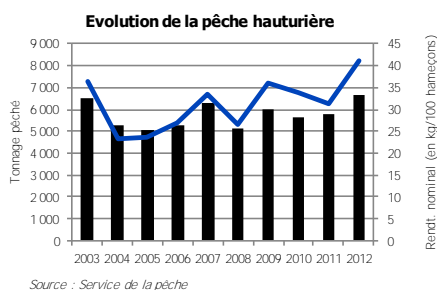
1.3.2 La production

Production de la pêche (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Production totale	7 563	8 790	8 639	8 858	10 056	13,5%
- Pêche hauturière	5 101	6 017	5 618	5 794	6 680	15,3%
- Pêche côtière	2 462	2 773	3 021	3 064	3 376	10,2%

Source : Service de la pêche

Après deux années de baisse, les rendements nominaux de la pêche industrielle se sont redressés de 31 % (41 kilos de poisson en moyenne pour 100 hameçons en 2012 contre 31 en 2011 et 34 en 2010). Le volume des captures, de son côté, a atteint 6 680 tonnes après 5 794 en 2011, soit +15,3 % sur l'année.



Dans le secteur artisanal, la production a également bien progressé, +10,2 % en 2012 (3 376 tonnes après 3 064 en 2011).

1.3.3 Les exportations des produits de la pêche

En repli de 3 % en 2011, le tonnage des exportations de produits de la pêche a crû de 72 % en 2012, soutenu par le segment du frais (+92 %). Parallèlement, les recettes ont doublé, passant de 661 millions de F CFP en 2011 à 1 312 en 2012.

La part du frais dans les exports est donc en progression constante depuis plusieurs années : elle représentait 86 % du tonnage total en 2012 (77 % en 2011 et 69 % en 2010).

La hausse des exportations de pêche congelée, +6 % en 2012 (-29 % en 2011), a concerné les poissons entiers (+124,5 %), les filets s'inscrivant en retrait (-54,5 %).

Premiers acheteurs de la pêche locale, les Etats-Unis ont vu leur part progresser de 48 % du volume total exporté par la Polynésie française en 2011 à 70 % en 2012. Les autres clients significatifs sont la France (17 %), le Japon (7 %), sur le segment du frais, et les îles Samoa américaines (6 %), spécialisées dans la conserverie.

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)

	2011		2012		Variations 2012/2011	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais dont :	535	357	1 068	896	99,7%	150,9%
- Etats-Unis	411	289	927	755	125,7%	161,6%
- France	11	15	40	39	254,4%	158,9%
- Japon	112	53	99	100	-11,6%	90,4%
Poissons entiers congelés dont :	69	22	155	48	124,5%	122,2%
- Samoa américaines	15	3	89	21	480,5%	583,2%
- Thaïlande	40	10	40	12	-0,7%	17,4%
- France	13	8	26	16	93,8%	92,6%
Filets de poisson congelés ou frais dont :	285	277	311	364	9,3%	31,5%
- France	247	239	178	207	-27,8%	-13,2%
- Etats-Unis	22	22	93	112	330,7%	404,8%
Poissons séchés ou fumés	3	6	2	4	-40,5%	-29,6%
Total	892	661	1 536	1 312	72,2%	98,4%

Source : ISPF

2. L'aquaculture

MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE D'ÉLEVAGE DE POISSONS

L'aquaculture en Polynésie française est représentée par cinq fermes, spécialisées dans la pénéculture¹, la pisciculture ou l'aquaculture récifale. Le Service de la pêche estime son chiffre d'affaires annuel à environ 110 millions de F CFP.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont décidé de soutenir la filière, en assurant la protection zoosanitaire² ainsi que la fourniture de post-larves, et en privilégiant la collaboration avec les professionnels.

L'Écloserie polyvalente territoriale (EPT) de Taravao (Tahiti) a été remplacée en octobre 2011 par le Centre technique aquacole (CTA)³. Ce dernier reprend l'écloserie des post-larves de crevettes et de poissons, et gère l'élevage de juvéniles destinés à être transférés au secteur productif privé. Le démarrage de son activité a été réalisé grâce à la coopération du Service de la pêche, de l'IFREMER et de la Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF).

2.1 LA PRODUCTION DE CRUSTACÉS

Le programme de recherche mené par l'IFREMER de 1986 à 1993 pour développer la pénéculture n'a pas suffi à faire décoller la production de façon significative et les importations restent encore nécessaires pour couvrir les besoins du marché local (environ 500 tonnes par an).

¹ Pénéculture : élevage de la crevette

² L'arrêté n° 317CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus.

³ Il représente un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'Etat (59 %) et le Pays (41 %).

Elles ont néanmoins fortement baissé depuis deux ans, en raison des mesures de restrictions sur les importations de crevettes crues pour des motifs sanitaires. En 2012, elles se sont établies à 206 tonnes, après 90 tonnes en 2011 et autour de 600 tonnes les années précédentes.

Après +39,4 % en 2011, la production locale de crevettes, issue de trois fermes privées (Tahiti, Moorea), a crû de 30,2 % sur l'année. Cette performance est due aux travaux réalisés (rénovation des exploitations, mise en route de la nouvelle éclosérie en 2011). Les pénéculteurs polynésiens espèrent atteindre une production de 120 tonnes par an dès 2013.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Production locale de crevettes	43,6	38,6	39,0	54,3	70,7	30%
Importations de crustacés (1)	587	703	649	90	206	129%
dont : - crevettes	521	633	600	36	189	429%

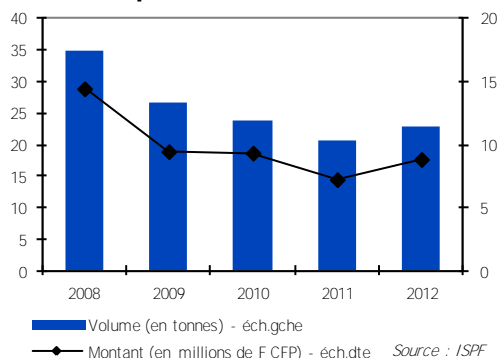
Sources : Service de la pêche, ISPF

2.2 LA PISCULTURE

Malgré les programmes développés sous l'égide du Service de la pêche, avec le soutien de l'IFREMER depuis le premier Contrat de développement (1994), la filière piscicole peine à démarrer. La production de poissons de lagon a cessé en 2007 et celle de loup tropical en 2009 en raison de problèmes zootechniques.

En revanche, la production de paraha peu (platax orbicularis), qui a démarré en 2011, semble plus prometteuse. Les trois fermes en exploitation ont produit 10,3 tonnes de poissons en 2012, après 6,9 en 2011, soit +49,3 % en un an.

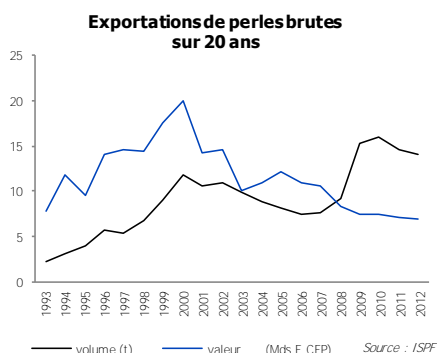
Evolution des exportations de poissons d'ornement



Activité de niche, l'élevage de poissons destinés à l'aquariophilie est mené à partir de post-larves extraites du lagon. La production de poissons, entièrement consacrée à l'export, est exclusivement vendue aux Etats-Unis. En 2012, elle a atteint 23 tonnes, totalisant 8,8 millions de F CFP de recettes (en 2011, 21 tonnes pour 7,2 millions de F CFP).

3. La perliculture

La perle de Tahiti naît de la *pinctada margaritifera*, huître perlière. Après des essais de greffe réussis dans les années soixante, la production a véritablement pris son essor dans les années quatre-vingt. A partir de la décennie suivante, le gouvernement polynésien a soutenu la perle (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant). Celle-ci est devenue un secteur phare de l'économie polynésienne, représentant les trois quarts de la valeur des exportations du pays dans les années 2000, et permettant le maintien d'une activité économique dans les archipels éloignés (Tuamotu, Gambier).



Entre 1993 et 2000, l'essor de la perliculture s'est traduit par l'augmentation des exportations de perles brutes, qui quintuplèrent en volume et triplèrent en valeur. Mais au tournant de l'année 2000, les recettes ont commencé à se rétracter, donnant naissance à une crise de la perle qui depuis lors s'est enracinée, malgré les efforts de restructuration de la profession et de consolidation du corpus réglementaire.

3.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

3.1.1 La réglementation

La réglementation relative à la qualité de la perle repose sur quatre critères : la forme, la taille, l'épaisseur de la couche de nacre (0,8 millimètres au minimum) et la qualité. Les perles sont classées en cinq catégories par ordre de qualité décroissante, de « top gem » ou perle parfaite à A, B, C et D, selon leur lustre et le nombre de défauts qu'elles comportent. Toutes les perles non conformes sont interdites à la vente et indemnisées au perliculteur².

La profession de perliculteur est régie par la délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable et accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion...).

² L'arrêté n°1027 CM du 17 novembre 2005 accorde 50 F CFP le gramme avec un plafond annuel de 500 grammes par an et par hectare de nacres greffées.

La délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998 régit le négoce de perles. Chaque négociant est titulaire d'une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude. Il doit en outre disposer d'une garantie financière¹.

Les exportations de perles font l'objet d'une taxation, le Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE), fixé à 50 F CFP le gramme depuis fin 2008.

3.1.2 L'évolution des structures d'encadrement du secteur

Responsable de la conduite de la politique de la perliculture, le Service de la perliculture, au sein de la Direction des ressources marines, veille également au respect de la réglementation. Les fermes perlicoles sont surveillées par un système informatique géographique (SIG)². Quant au **contrôle à l'export, il recouvre deux aspects** : le contrôle de la qualité et la lutte contre les sorties frauduleuses (passages des bagages aux rayons X avant embarquement aérien). Les perles ne peuvent quitter le territoire qu'après examen et délivrance d'un **certificat de qualité d'exportation** par le Service de la perliculture.

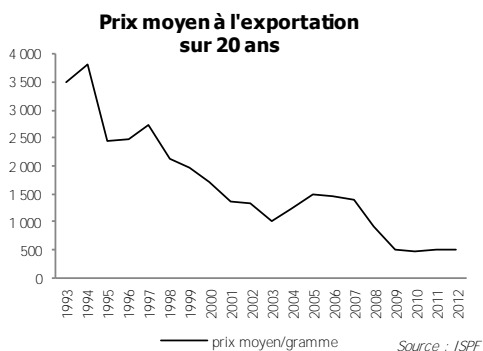
A la suite de la liquidation judiciaire du GIE Perles de Tahiti en décembre 2009, la promotion de la perle a été confiée à la Maison de la Perle (MDP), établissement public à caractère industriel et commercial créé en janvier 2010. Composée à parité de membres des pouvoirs publics **et de représentants de la perliculture, elle a également pour mission la valorisation et l'expertise de la production perlière**. Son budget provient de subventions gouvernementales (122 millions de F CFP en 2012) et de ressources propres tirées de son activité de tri des perles.

3.2 UN SECTEUR EN CRISE

3.2.1 L'évolution des exportations en 2012

Selon le cabinet Bain & Company³, le marché du luxe devrait enregistrer une croissance de 10 à 12 % en 2012, après +10 % en 2011, tiré par les consommateurs asiatiques, et notamment les Chinois, ces derniers représentant un quart des ventes du luxe.

La perle de Tahiti, de son côté, a connu une deuxième année de hausse de son **cours moyen à l'export (491 F CFP/g en 2012, après 485 en 2011 et 459 en 2010)**, grâce à la **réduction des volumes écoulés à l'étranger** (-4,4 % en 2012, après -8,5 % en 2011).



¹ Cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place.

² Outil servant à organiser des ensembles de données référencées dans l'espace afin d'établir, entre autres, des cartes.

³ Bain & Company est un des principaux cabinets en stratégie et réalise chaque année depuis 2000 une étude sur le marché du luxe.

Exportations de produits perliers*

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Volume (en kg)	16 745	15 914	14 533	-8,7%
- dont perles de culture brutes	16 042	14 671	14 029	-4,4%
Valeur (en millions de F CFP)	7 719	7 539	7 166	-5,0%
- dont perles de culture brutes	7 357	7 117	6 888	-3,2%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	459	485	491	1,2%

Source : ISPF

*perles de culture brutes et travaillées, bivas, mabes, keshis

1) Perles brutes

En 2012, les premiers acheteurs de perles brutes demeurent le Japon et Hong-Kong, qui représentent les neuf dixièmes du marché. Alors que les Japonais ont intensifié leurs achats (+17 % sur l'année), Hong-Kong a réduit les siens (-11 %). La plupart des autres clients de la perle ont également diminué leurs acquisitions, hormis la Chine (+15 %), de plus en plus présente sur le marché du luxe.

Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP) par pays

	2010	2011	2012	variations 2012/2011	Part du total 2012
Japon	2 575	2 819	3 299	17%	47,9%
Hong Kong	4 032	3 558	3 165	-11%	45,9%
Etats-Unis	232	365	152	-58%	2,2%
France	149	124	80	-35%	1,2%
Chine	68	70	80	15%	1,2%
Nouvelle-Calédonie	98	73	62	-15%	0,9%
Canada	24	37	18	-52%	0,3%
Autres pays	179	72	31	-57%	0,5%

Source : ISPF

2) Ouvrages en perles

Handicapées par l'alourdissement des coûts de fabrication, en lien avec la hausse des cours internationaux des matières premières, les exportations d'ouvrages en perles ont rapporté seulement 87 millions de F CFP en 2012, après 220 millions en 2011, soit -60 %. Cette chute affecte tous les clients de la Polynésie française. Toujours en première position, avec 41 % du total, les Américains ont réduit leurs importations de 73 % (36 millions de F CFP en 2012 après 131 millions en 2011). Les exportations vers Hong-Kong (24 millions de F CFP) et la France (14 millions de F CFP) sont aussi ressorties en baisse.

Exportations d'ouvrages en perles en valeur (millions de F CFP) par pays

	2010	2011	2012	variations 2012/2011	Part du total 2012
Total dont :	241	220	87	-60%	
Etats-Unis	88	131	36	-73%	41,4%
Hong Kong	33	37	24	-37%	27,1%
France	39	39	14	-64%	15,9%

Source : ISPF

3.2.2 Les raisons de la crise

Positionnée sur un segment concurrentiel, la perle de Tahiti partage un marché très étroit¹ avec d'autres perles de culture (perles des mers du sud d'Australie et d'Indonésie, perles blanches Akoya et perles d'eau douce).

Sur le plan local, la filière perlicole souffre d'un manque d'organisation, qui touche tant la production que la commercialisation. Au tournant des années 2000, les perliculteurs ont été amenés à accroître leur volume de production pour maintenir leur niveau de revenu dans un contexte de baisse tendancielle des prix de vente. Cette situation a conduit à une surproduction des perles sur le marché, qui a tiré les prix à la baisse tout en favorisant une déperdition de la qualité et une multiplication des fraudes.

3.3 LES PERSPECTIVES DE LA PERLICULTURE

Sous l'impulsion du Service de la perliculture, le programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », réalisé sur quatre ans, de 2007 à 2010, et financé par le 9^e Fonds européen de développement (FED) à hauteur de 435 millions de F CFP, a permis de mener trois actions majeures : des formations itinérantes gratuites pour les perliculteurs (greffe, classement des perles, comptabilité, etc.), un programme de recherche sur la courantologie des lagons perlicoles et une étude de marché internationale pour définir une stratégie de commercialisation de la perle de Tahiti.

Annoncée en 2008, la réforme d'ensemble de la perliculture s'est conclue par la création de la Maison de la Perle², qui a suscité d'emblée la méfiance des professionnels qui préféreraient une chambre consulaire pour défendre leurs intérêts. Une nouvelle réforme engagée à la fin de l'année 2012 devrait entraîner la disparition de la Maison de la Perle au profit du Tahiti Pearl Consortium (TPC), société d'économie mixte, créée par une délibération adoptée par l'Assemblée de Polynésie française en février 2013 et chargée de la commercialisation des perles. Son capital devrait s'élever à 590 millions de F CFP et être détenu à 85 % par le Pays. Les 15 % restants sont proposés aux perliculteurs.

Les professionnels, pour leur part, ont tiré parti de la mise en commun de leurs moyens pour améliorer la commercialisation des perles. En 2011, des GIE et syndicats de producteurs des Tuamotu et Gambier, représentant 250 perliculteurs, soit les deux tiers de la profession, se sont

¹ Le segment de la perle ne représente que 2 à 3 % du marché international de la joaillerie.

² En janvier 2011, le nombre d'administrateurs a été fixé à 16 contre 20 précédemment et les missions de l'établissement ont été redéfinies.

regroupés pour participer aux ventes de Kobe¹ au Japon et pour organiser des ventes aux enchères à Tahiti, abandonnées depuis une dizaine d'années. Ils ont réussi à attirer de nouveau les acheteurs étrangers (Japonais et Chinois de Hong Kong, suivis par les Américains, Canadiens, Français, Néo-zélandais...).

En 2012, trois ventes ont eu lieu à Tahiti, permettant d'écouler 66 % des lots de perles proposés pour une recette globale de 1,7 milliard de F CFP, avec un prix moyen au gramme de 555 F CFP. Les deux ventes menées en 2011 s'étaient soldées sur un taux de vente de 59 %, pour un chiffre d'affaires cumulé de 609 millions de F CFP et un prix moyen au gramme de 585 F CFP.

¹ Kobe (Japon) est avec Hong-Kong un des premiers centres de négoce mondiaux de la perle de culture.

Section 4

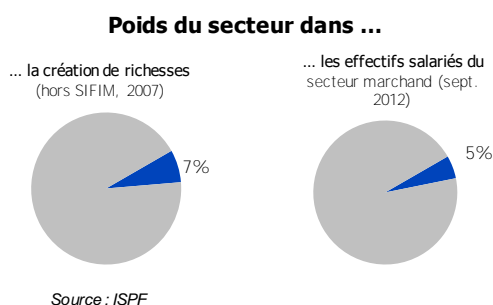
L'industrie et l'artisanat

UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ATONE

En 2012, l'activité des entreprises industrielles a globalement stagné. Cette atonie a ainsi pesé sur l'emploi dans le secteur. Le chiffre d'affaires des entreprises concernées a peu augmenté, soit +0,7 %, reflétant la persistance d'une conjoncture économique défavorable.

1. Le secteur industriel

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint, qui limite les économies d'échelle pour les activités tournées vers le marché local, un coût de la main d'œuvre relativement élevé, qui pénalise la compétitivité des produits polynésiens, et une forte dépendance vis-à-vis des matières premières et des produits énergétiques.



Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs : l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation (fabrication de meubles, industrie textile, imprimerie). Selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF, le secteur industriel contribuait à hauteur de 7 % à la formation du PIB (hors SIFIM) en 2007. En

2012, il représentait 13 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA. Il concentrait également 5 % de l'effectif salarié du secteur marchand à fin septembre 2012.

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Elle s'applique à une liste de produits répertoriés par positions tarifaires. Son taux varie entre 2 % et 82 % en fonction du type de produit.

1.1 LE TISSU DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 85 % des entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2012 employaient deux salariés au maximum. Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (95 %), parmi lesquelles l'industrie agroalimentaire (23 %) et l'industrie du textile et de l'habillement (16 %).

Nombre d'entreprises industrielles par nature d'activité

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Industrie manufacturière, dont	2 433	2 357	2 294	2 233	2 299	3,0%
Industries alimentaires	592	586	580	573	566	-1,2%
Industrie textile et habillement	482	464	432	392	387	-1,3%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	108	99	95	91	92	1,1%
Métallurgie et travail des métaux	99	91	91	91	87	-4,4%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	117	126	123	118	123	4,2%
Fabrication de matériel de transport	86	76	44	52	75	44,2%
Industrie chimique	39	38	40	41	43	4,9%
Autres industries manufacturières	910	877	889	875	926	5,8%
Industrie extractive	43	40	41	43	47	9,3%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	56	63	102	95	84	-11,6%
Total industrie	2 532	2 460	2 437	2 371	2 430	2,5%

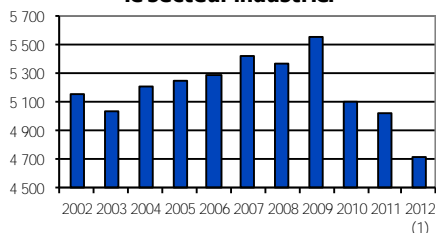
Sources : ISPF, RTE

Après trois années consécutives de baisse, le nombre d'entreprises industrielles a augmenté, passant ainsi de 2 371 entreprises en 2011 à 2 430 en 2012 (+2,5 %). La création d'entreprises dans l'industrie de fabrication de matériel de transport et dans les autres industries manufacturières a participé à cette hausse. Elle a ainsi compensé la perte d'entreprises dans l'industrie alimentaire, l'industrie du textile et de l'habillement, la métallurgie et le travail des matériaux, ou encore dans la production et distribution d'électricité, gaz et eau.

1.2 L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN 2012

Selon les enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEOM, l'activité des entreprises industrielles a globalement stagné en 2012, avec un recul au premier trimestre et une amélioration au troisième trimestre. Cette atonie a ainsi pesé sur l'emploi dans le secteur. A fin septembre 2012 (derniers chiffres disponibles), les effectifs salariés de l'industrie se sont réduits de 4,9 % en un an, pour s'établir à 4 711. Pour sa part, l'indice de l'emploi salarié de l'ISPF a reculé de 5,8 % en décembre 2012 par rapport à décembre 2011.

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel



Source : ISPF

(1) données au 30.09.2012

Avec la persistance d'une conjoncture défavorable, le chiffre d'affaires 2012 des entreprises industrielles aurait peu augmenté (+0,7 %), selon les données provisoires de l'ISPF.

Le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière aurait progressé de 0,7 % en 2012. Cette hausse serait imputable à l'industrie agroalimentaire dont le chiffre d'affaires 2012, qui compte pour près de la moitié de celui de l'industrie manufacturière, aurait crû de 4,8 % par rapport à 2011. Ces bonnes performances seraient à mettre à l'actif des exportations de poissons congelés et dans une moindre mesure de celles des produits à base de vanille. D'autres branches professionnelles semblent également avoir mieux résisté : l'industrie du papier et du carton, l'industrie chimique et le textile et l'habillement.

Certains secteurs, cependant, ont pâti de l'atonie de la conjoncture économique polynésienne. Ainsi, les difficultés du secteur de la construction auraient affecté les entreprises auxiliaires du bâtiment : -20,9 % sur le chiffre d'affaires de l'industrie des métaux et -5,4 % pour le bois. La construction navale, qui en 2011 avait bénéficié d'un rebond des commandes de navires civils, a désormais réduit son activité à la réparation et l'entretien de bateaux. De même, l'industrie du monoï n'a pas confirmé en 2012 les bons résultats de 2011 : les recettes d'exportations du monoï ont reculé de 11 %, après avoir progressé de 26 % en 2011.

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles (en millions de F CFP) *

	2008	2009	2010	2011	Estimations 2012 (1)
Industrie manufacturière	75 401	69 274	67 343	67 238	0,7%
Industrie agroalimentaire	31 860	32 349	33 017	33 031	4,8%
Métallurgie et travail des métaux	9 475	7 958	7 127	6 901	-20,9%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	6 221	5 972	5 902	5 913	5,8%
Fabrication de matériel de transport	6 625	5 335	4 905	6 046	-6,3%
Industrie chimique	3 953	3 726	3 448	3 433	14,8%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	2 113	1 726	1 340	1 257	-5,4%
Textile et habillement	1 276	1 178	1 094	1 030	11,6%
Autres	13 878	11 031	10 509	9 627	-2,2%
Industrie extractive	2 120	2 382	2 055	1 800	3,8%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	31 031	33 214	33 746	33 150	0,5%
Total	108 552	104 870	103 143	102 188	0,7%

Sources : ISPF, Service des contributions

(1) Variations estimées

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

LES SOUTIENS FINANCIERS A L'INDUSTRIE

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations ou des prêts à redevances, et à faciliter l'accès aux crédits bancaires. Les montants octroyés vont de 2 millions à 60 millions de F CFP, dans la limite des fonds propres de l'entreprise.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer), géré par l'Agence française de développement (AFD), apporte des garanties aux établissements bancaires lorsqu'il s'agit de financer des entreprises dont l'activité comporte des risques jugés trop importants. En 2012, 13 garanties ont été accordées au secteur de l'industrie pour des investissements de 127,2 millions de F CFP (14 dossiers pour 88,8 millions de F CFP en 2011).

2. L'artisanat

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur de l'artisanat est dominé par l'artisanat traditionnel, particulièrement dans les archipels.

2.1 LA STRUCTURE DU SECTEUR

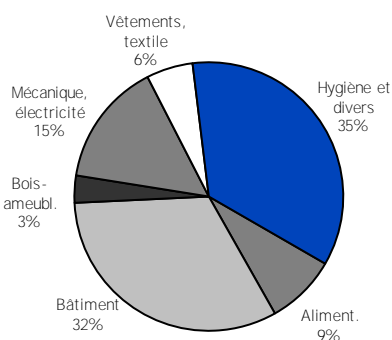
La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a constaté une diminution de 8,8 % du nombre d'entreprises artisanales en 2012 par rapport à 2011 (7 647

contre 8 381). Cette évolution négative a concerné l'ensemble des branches professionnelles, à l'exception de celle liée à la mécanique-électricité qui s'est inscrite en hausse (+1,6 %).

La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent (81 % du total) malgré la perte de près de 500 entités en 2012 (-7 %). Une diminution est également observée dans les autres zones géographiques : -11 % aux îles Sous-le-Vent, -17 % aux Marquises et aux Australes et -18 % aux Tuamotu-Gambier.

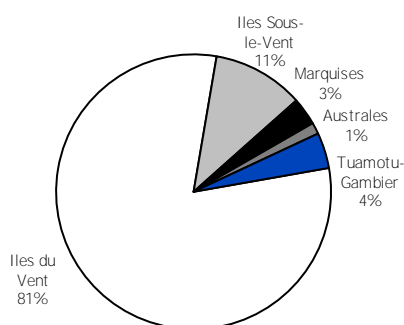
L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à cerner car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations.

Répartition par secteur d'activité en 2012



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2012



Source : CCISM

2.2 LES MESURES RECENTES DE SOUTIEN AU SECTEUR

Sous l'égide de son ministère de tutelle, le Service de l'Artisanat a engagé un travail de réflexion afin de définir les principaux axes de développement pour structurer et professionnaliser l'artisanat traditionnel, jusque-là cantonné au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales.

Le Service de l'Artisanat a mis en place la carte professionnelle de l'artisan en 2009¹. Il a également créé quatre logos, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai²) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

Le gouvernement polynésien apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. En 2012, 14 manifestations artisanales ont été organisées et ont ainsi bénéficié d'une aide financière de 24 millions de F CFP. Par ailleurs, 11 millions de F CFP ont été accordés pour assurer la communication de ces événements. Le chiffre d'affaires généré par ces manifestations s'élève à 227 millions de F CFP, en recul par rapport aux 236 millions de recettes enregistrées en 2011.

¹ Le Service de l'Artisanat a délivré 503 cartes professionnels en 2011 et 572 en 2012.

² « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousu à la main

Section 5

L'énergie, l'eau et l'environnement

1. L'énergie

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables sur le total absorbé à l'horizon 2020. L'avènement d'énergies alternatives aux hydrocarbures, respectant à la fois les besoins des consommateurs et la préservation de l'environnement, apparaît désormais inéluctable.

D'autres opérations sont prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie de la population comme la finalisation de la mise en place de l'eau potable pour tous, et l'organisation de la gestion des eaux usées et des déchets.

Ainsi, l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2005, conformément au statut d'autonomie de la Polynésie française du 27 février 2004, a étendu aux communes certaines compétences dont le traitement des déchets (fin 2011), la généralisation de l'eau potable (fin 2015) et l'assainissement des eaux usées (fin 2020), et pour lesquels des dates butoir ont été fixées.

Le financement de l'ensemble des projets est assuré par le Fonds européen de développement (FED), l'Etat et la Polynésie française. Pour la période 2008-2013, le contrat de projets, signé entre la Polynésie française et l'Etat, a consacré une enveloppe de 5,7 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées, 7,3 milliards à l'eau potable et 2,4 milliards au traitement des déchets.

1.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ¹

La consommation d'énergie est fournie aux deux tiers par les hydrocarbures. Le tiers restant provient de l'hydroélectricité et, de façon marginale, de l'énergie solaire (photovoltaïque). L'île de Tahiti, premier centre de consommation d'énergie du pays, est équipée de deux usines thermiques (Vairaatoa, Punaruu) et de cinq centrales hydrauliques (Papenuo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les autres îles, c'est l'électricité thermique qui prédomine.

De compétence communale, la production et la distribution d'électricité sont gérées soit en régie, soit confiées au secteur privé par des contrats de concession. Electricité de Tahiti (EDT), filiale de GDF Suez, est le principal intervenant dans la production.

La société Transport d'énergie électrique de Polynésie² (TEP) a lancé en septembre 2009 un vaste chantier de rénovation et de sécurisation du réseau de transport électrique à Tahiti. D'un montant global de 4 milliards de F CFP, le programme a permis l'enfouissement des câbles de raccordement sur les côtes Est et Ouest de Tahiti, renforçant ainsi la sécurité.

¹ Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2011, la production et la consommation dans les îles représentaient 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

² Créée en 1985 à l'initiative des autorités du territoire, la société TEP a pour mission de construire, développer et entretenir un réseau électrique, pour acheminer l'énergie depuis les lieux de production jusqu'aux lieux de distribution.

En recul en 2011 (-7,5 %), la production d'électricité s'est stabilisée en 2012 (+0,1 %). La faiblesse persistante de la pluviosité a entraîné une nouvelle baisse de la production hydroélectrique (-7 %), compensée par le thermique (+3,5 %).

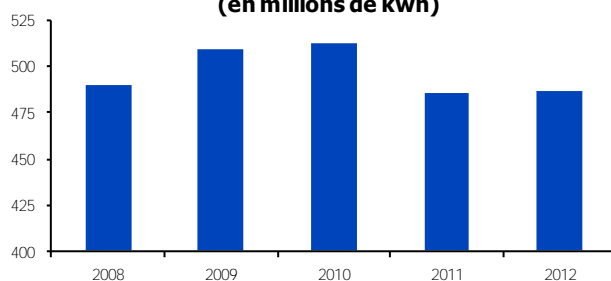
Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kwh)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Production	547	560	561	526	527	0,1%
- thermique	401	414	351	355	367	3,5%
- hydroélectrique	146	146	211	171	159	-7,0%
- photovoltaïque	0	0	0	4	6	50,8%
Ventes	490	509	513	485	487	0,4%
Nombre total d'abonnés	57 506	58 818	59 400	59 812	60 011	0,3%

Source : EDT

La consommation d'électricité, qui avait fortement diminué en 2011 (-5 %), a légèrement augmenté en 2012 (+0,4 %), de même que le nombre d'abonnés (+0,3 %).

**Consommation d'électricité à Tahiti sur 5 ans
(en millions de kwh)**



Source : EDT

1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Avec 30 % de la production en 2012, l'hydroélectricité demeure la principale alternative à l'énergie thermique en Polynésie française. Cherchant à réduire sa dépendance aux énergies fossiles, la Polynésie française s'est fixée pour objectif d'assurer 50 % de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Un schéma directeur a été établi en 2009 pour l'île de Tahiti, prévoyant une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI). Mis à jour en 2012 afin de prendre en compte les évolutions économiques et technologiques, il a été étendu à l'ensemble du pays.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle a été conclue en janvier 2010 entre la Polynésie française et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la période 2010-2013. Dotée d'un budget global de 760 millions de F CFP, financé à parts égales par les deux partenaires, cette convention permet au Pays de bénéficier d'un appui technique et financier de l'ADEME dans le cadre de sa politique énergétique. Le programme des actions prévues porte sur

trois domaines distincts : la connaissance des potentiels énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement opérationnel des projets.

Parmi les énergies renouvelables exploitables en Polynésie française, l'énergie solaire figure en bonne place. Des programmes publics de soutien, adossés à un dispositif de défiscalisation cumulatif, ont donc été adoptés : PHOTOM, en site isolé, et Connectis, en connexion au réseau¹. A partir de juin 2009, les particuliers et les petites entreprises ont été autorisés à revendre sur le réseau public l'électricité produite par leurs panneaux solaires. En outre, un cadre fiscal incitatif a été mis en place en avril 2010, exonérant de TVA, de patente, d'impôts sur les transactions et de Contribution de solidarité territoriale (CST) les producteurs d'électricité photovoltaïque.

Ces dernières dispositions prises ont conduit à une multiplication des projets d'énergie solaire. Mais ils ont beaucoup diminué à partir de 2011, suite à la suppression de la défiscalisation nationale pour les investissements industriels dans le photovoltaïque et, localement, à la baisse des tarifs de rachat², désormais alignés sur le coût de production de l'électricité thermique.

En août 2010, une centrale hybride thermique/photovoltaïque, financée par le 9^{ème} FED, a été inaugurée sur l'atoll de Ahe (Tuamotu), permettant à sa population de disposer d'une alimentation électrique pérenne et moins polluante. Deux autres centrales ont été installées dans l'archipel (Fakahina et Napuka) en décembre 2010, pour une mise en service en septembre 2011.

L'énergie éolienne a été expérimentée aux Australes (Rurutu) et aux Tuamotu (Makemo), mais sans résultat tangible, en raison de l'irrégularité et de la vitesse trop faible des vents.

Le gouvernement polynésien souhaite également promouvoir l'utilisation des énergies marines. Depuis juin 2010, l'IFREMER, en partenariat avec la Polynésie française et l'ADEME, mène une opération pilote dans la passe de l'atoll de Hao afin de déterminer son potentiel hydrolien. En effet, compte tenu de leurs configurations géologiques et océanographiques, les passes des atolls des Tuamotu bénéficient de courants violents susceptibles d'être convertis en énergie hydrolienne.

Par ailleurs, des études de faisabilité d'un projet de centrale d'énergie thermique de mer (ETM) ont été menées en 2011. D'un coût de 120 millions de F CFP, elles ont été financées à hauteur de la moitié par l'Etat, de 20 % par le Pays, le solde étant réparti entre les sociétés Pacific Otec et DNCS, porteuses du projet. Ce projet s'appuie sur un système de production d'énergie utilisant le différentiel de température des eaux polynésiennes pour la convertir en électricité.

Un autre procédé, le SWAC (Sea Water Air Conditioning), exploite l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de bâtiments. Ce procédé est utilisé depuis 2006 par l'hôtel Intercontinental de Bora Bora et lui permet de réaliser 90 % d'économie par rapport à un système de climatisation conventionnel.

Un projet privé de construction d'hôtel sur l'atoll de Tetiaroa, actuellement en cours de réalisation, a pour objectif l'autonomie en énergies renouvelables, tout en minimisant son empreinte carbone. Le Brando, qui doit ouvrir courant 2014, sera alimenté par un SWAC (Sea

¹ Réinjectée dans le réseau, l'électricité produite par le particulier contribue à l'allègement de sa facture auprès d'EDT.

² D'un tarif de 45 F CFP le kWh auparavant, le prix de rachat a été porté à 15,96 F CFP à Tahiti et 23,64 F CFP dans les îles.

Water Air Conditioning)¹ pour sa climatisation, par 2 800 panneaux solaires et des groupes électrogènes fonctionnant au coprah **pour l'électricité**.

Enfin, la construction du futur SWAC du centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) représente un investissement de 3 milliards de F CFP. Pour le financer, le Pays a signé, au mois de **décembre 2012, deux prêts de 829,5 millions de F CFP, l'un avec l'AFD (Agence française de développement) et l'autre avec la BEI (Banque européenne d'investissement)**. Une subvention de 357 millions de F CFP a également été accordée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en complément. La part restante devra être trouvée sur les ressources propres du Pays.

2. L'eau

Privilegiées par des pluies et des réserves naturelles abondantes, les îles hautes de Polynésie française sont approvisionnées en eau par différents modes : forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources. Les atolls, beaucoup moins **bien pourvus, tirent leur ressource du pompage de lentilles d'eau douce** et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

En matière d'eau, la loi organique de 2004 sur le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française accroît la responsabilité des communes pour l'adduction d'eau potable et le traitement des eaux usées.

A l'heure actuelle, la situation reste insatisfaisante puisqu'à peine un tiers des communes servent de l'eau potable à leurs administrés. Quant au traitement des eaux usées, **il est encore le plus souvent laissé à l'initiative individuelle**, contribuant fortement à la pollution des lagons et des rivières.

2.1 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La gestion de la distribution de l'eau est de la compétence des communes qui choisissent généralement de la déléguer soit à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), soit à des sociétés privées par concession ou affermage², comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

Une délibération prise en octobre 1999, portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux, prévoyait une généralisation de l'eau potable à l'horizon 2009, exposant les exploitants contrevenants à des sanctions pénales. S'agissant des communes, le code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable en Polynésie, leur impose la mise en place d'un service d'eau potable avant le 31 décembre 2015.

En dépit d'une amélioration globale de la qualité des eaux destinées à la consommation, le constat de la situation actuelle révèle encore un retard conséquent : à ce jour, moins de 30 % des

¹ Il s'agit d'un procédé qui utilise l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de l'hôtel. Un SWAC a déjà été mis en place dans un hôtel de Tahiti (Intercontinental) en 2006.

² Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

communes fournissent une eau de « bonne qualité » et la moitié de la population polynésienne n'y a pas accès.

La mauvaise qualité de l'eau distribuée résulte de l'absence d'installations de traitement des ressources en eau. L'entretien insuffisant des réseaux existants et leur inadéquation aux besoins d'une population en constante augmentation contribuent à cette situation négative.

Par ailleurs, d'importants gaspillages de la ressource sont à déplorer, du fait de la vétusté des réseaux, mais également de la prodigalité des consommateurs. Une étude menée par un groupe de travail « environnement » tripartite (Etat, Polynésie française et communes) en 2007 a pu ainsi constater que la consommation moyenne en eau potable des ménages qui paient la ressource au forfait est en moyenne de 300 litres par jour et par personne, contre 200 litres par jour pour ceux équipés d'un compteur individuel.

2.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

En Polynésie française, le traitement des eaux usées est encore largement laissé à l'initiative individuelle. Seulement un quart de la population est raccordée à des stations d'épuration, individuelles ou collectives, dont l'efficacité est limitée. En effet, 50 % de leurs rejets n'est pas conforme aux normes en vigueur.

Le défaut d'assainissement des eaux usées est l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières. Ainsi, à Tahiti, près de 40 % des embouchures des rivières est impropre à la baignade, selon les contrôles sanitaires effectués par le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CSHP).

En 2012, l'AFD a formé un partenariat avec une entreprise polynésienne de premier plan, la Brasserie de Tahiti et la Coca-Cola Company pour financer une étude mesurant l'impact du non assainissement en Polynésie française. Cette étude a conclu que l'ordre de grandeur de l'impact économique du non-assainissement se situe autour de 3,9 milliards de F CFP par an. L'impact le plus important concerne l'effet négatif sur l'image de la Polynésie française en tant que destination touristique.

Alors que les communes doivent assurer le service de l'assainissement des eaux au plus tard le 31 décembre 2020, il existe un retard important.

Le programme de construction de stations publiques d'épuration a démarré avec le Contrat de développement 2000-2003, privilégiant des zones à forte densité démographique et à vocation touristique. Equipée en 2006, Bora Bora a été la première commune de Polynésie française à posséder un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, mais aussi à produire et distribuer de l'eau d'arrosage pour économiser l'eau potable. La production de cette dernière est réalisée à partir des eaux épurées qui sont ensuite stockées dans un bassin. Punaauia, sur la côte ouest de Tahiti, dispose également d'une unité de traitement à laquelle les hôtels ont été raccordés dès fin 2001 puis les particuliers. Enfin, Moorea a eu sa première station d'épuration en mars 2011.

Pour la zone urbaine de Papeete, des travaux d'extension du réseau collectif à l'ensemble du centre ville de la commune sont en cours depuis juillet 2011.

3. Le traitement des déchets

Avec une production annuelle de déchets estimée à 130 000 tonnes (dont 75 % à Tahiti), la gestion des déchets en milieu insulaire représente un défi de taille pour la Polynésie française, renforcé par **la dispersion et l'éloignement des îles**.

La compétence en matière de gestion des déchets revient aux communes qui doivent désormais assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

A partir de 1997, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été établis sur chaque île **avec l'objectif d'installer des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes** et de valoriser les déchets recyclables (fabrication de compost, exportation). La SEP (Société environnement polynésien), **société d'économie mixte, a été créée fin 1997 pour organiser la collecte et le recyclage des déchets**.

En 2000, la SEP a mis en service le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des **déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. D'une capacité de traitement de 70 000 tonnes par an, il est prévu pour fonctionner jusqu'en 2023. Le traitement des déchets recyclables est mené au Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) depuis mars 2000. Les déchets issus du tri sélectif y sont classés par catégories et compactés avant d'être exportés en Asie**.

En 2004, la SEP a ouvert deux stations pour recueillir les déchets avant leur transfert vers les centres de traitement de Tahiti, une à Punaauia (Tahiti) et une à Moorea.

En 2011, le traitement sélectif des déchets a été implanté dans quelques communes des îles Sous-le-Vent (Uturoa et Tumaraa sur l'île de Raiatea et Maupiti).

Fin 2011, la commune de Faa'a a décidé de prendre des mesures en matière de collecte et de traitement des déchets. C'est ainsi qu'en 2012, chaque foyer s'est vu doté d'un bac gris et d'un bac vert, de façon à faire le tri sélectif. De plus, en février 2012, l'atoll de Tikehau (commune de Rangiroa) et celui de Fakahina (commune de Fangatau) ont vu leurs projets déchet financé par le Contrat de Projets, en cours de réalisation depuis.

Section 6

La construction

PERSISTANCE DES DIFFICULTES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

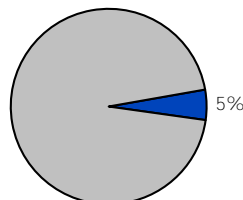
Le secteur de la construction aura souffert tout au long de l'année 2012 d'une baisse d'activité et d'une absence de perspectives rassurantes, en raison du manque de vigueur de la commande publique et privée. Il se trouve ainsi confronté à des tensions de trésorerie toujours très vives, notamment liées à l'allongement des délais de paiement de la clientèle.

1. Généralités

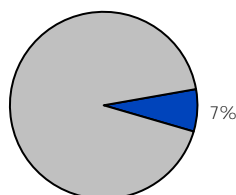
Contribuant à hauteur de 5 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française (hors SIFIM) en 2007, la construction constitue le cinquième secteur d'activité en termes de richesse produite après les services marchands, les services non marchands, le commerce et l'industrie.

Poids du secteur dans...

... la création de richesses
(hors SIFIM, 2007)



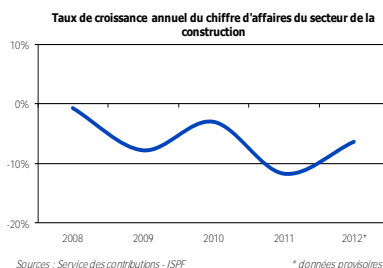
... les effectifs salariés du
secteur marchand (sept.
2012)



Sources : ISPF, IEOM

Le secteur de la construction est composé d'une multitude d'unités de petite taille : 93 % des entreprises du secteur emploient moins de cinq personnes et 98 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Ce secteur concentre 7 % de l'emploi salarié marchand en 2012¹.

En 2011, ce secteur a généré un chiffre d'affaires de 44 milliards de F CFP dont 10 milliards de F CFP proviennent des dépenses publiques liquidées en matière de constructions et de travaux publics. Déjà ternie en 2011, l'activité du secteur de la construction s'est de nouveau contractée en 2012. Les données font état d'un recul du chiffre d'affaires des entreprises du secteur de 6 % sur un an, après un repli de 11 % en 2011.



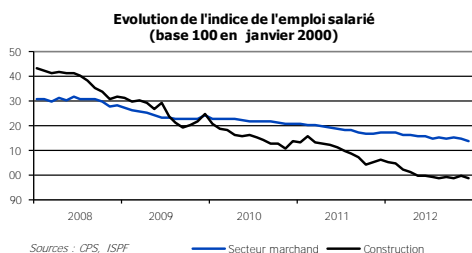
¹ Salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale à fin septembre 2012.

Dans ce contexte, le nombre d'entreprises du secteur de la construction a reculé de 1,3 % en 2012, selon le Répertoire territorial des entreprises (RTE), pour s'établir à 4 265 unités. Cette réduction a uniquement touché les entreprises de construction de bâtiments (en baisse de 7,9 %) tandis que celles du domaine des travaux de construction spécialisés ont connu une croissance (+4,7 %).

Evolution du nombre d'entreprises de la construction par secteur d'activité

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Construction de bâtiments	2 188	2 165	2 114	2 043	1 882	-7,9%	-3,4%
Génie civil	37	30	39	43	43	0,0%	10,3%
Travaux de construction spécialisés	2 326	2 249	2 296	2 235	2 340	4,7%	-2,7%
Total	4 551	4 444	4 449	4 321	4 265	-1,3%	-2,9%

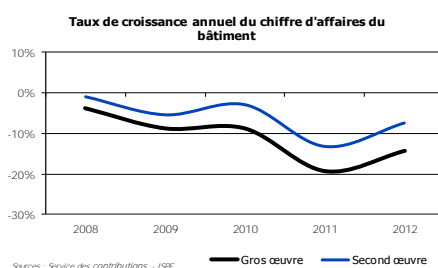
Source : ISPF - Répertoire territorial des entreprises



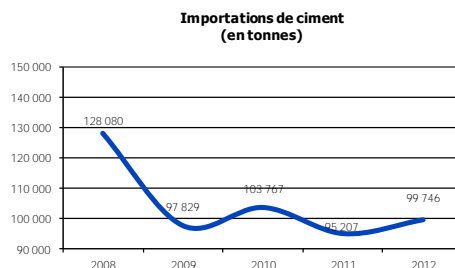
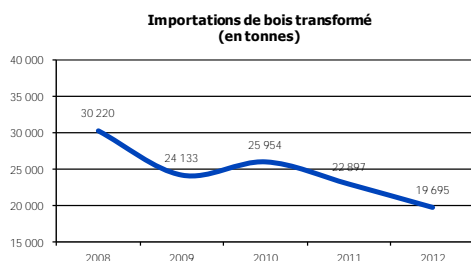
La baisse de l'activité a également pesé sur l'emploi dans le secteur. Entre septembre 2011 et septembre 2012 (derniers chiffres disponibles), les effectifs ont diminué de 7,6 %, soit une perte de 371 emplois en un an. Pour sa part, l'indice de l'emploi salarié sectoriel, élaboré par l'ISPF, a reculé de 7,3 % en décembre 2012 par rapport à décembre 2011.

2. Le bâtiment

En 2012, l'activité de la branche bâtiment continue de pâtir du manque de vigueur de la commande publique et privée. En proie à des difficultés pour remplir leurs carnets de commandes, les entreprises du secteur enregistrent un repli de leur chiffre d'affaires, de 9 %. Cette baisse d'activité affecte aussi bien les entreprises du gros œuvre (-14 %) que celles du second œuvre (-7 %).



Illustrant le manque de dynamisme du secteur, les importations de bois transformés ont chuté de 14 % en volume sur l'année, pour atteindre leur plus bas niveau de la décennie. Dans le même temps, les importations de ciment ont crû de 4,8 % (+4 500 tonnes), en raison d'un réapprovisionnement de stock, mais, elles restent néanmoins nettement inférieures à leur moyenne de longue période.



En raison des difficultés financières des ménages et de l'arrêt des dispositifs de prêts d'accès à la propriété (PAP), de prêts incitatifs au logement (PIL) et de prêts à l'investissement des ménages (PIM), la production de crédits à l'habitat s'est réduite de 18,7 % en 2012 (1 504 prêts octroyés par les banques de la place). Dans ces conditions, l'encours des crédits à l'habitat, s'élevant à 175,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2012, n'a progressé que de 2,1 % sur un an.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Crédit habitat des ménages							
Nombre de prêts	nd	3 237	1 276	1 904	1 504	-21,0%	49,2%
Montant des prêts	nd	28 368	16 299	26 546	21 586	-18,7%	62,9%
Crédit immobilier des entreprises							
Nombre de prêts	nd	119	114	106	112	5,7%	-7,0%
Montant des prêts	nd	5 268	3 034	5 516	2 552	-53,7%	81,8%

Sources : IEOM et établissements de crédit

Du côté des entreprises privées, la production de crédits immobiliers a chuté de moitié en 2012. Les investisseurs ont fait preuve d'un certain attentisme, inhibés par le manque de visibilité à moyen terme.

3. Le génie civil et les travaux publics

La branche des travaux publics affiche une nouvelle fois des performances en retrait avec une commande publique qui se contracte encore en 2012, faute de projets structurants et de marchés publics significatifs.

Dépenses liquidées par la commande publique (en millions de F CFP)

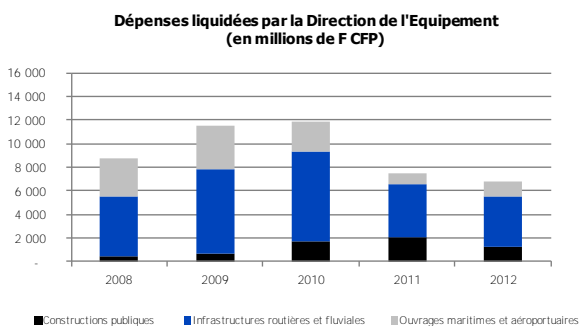
	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Direction de l'Équipement	8 602	11 535	11 812	7 507	6 827	-9,1%	-36,4%
Établissement d'aménagement et de construction	7 984	10 585	4 969	1 121	481	-57,1%	-77,4%
Direction de l'enseignement secondaire	354	860	980	505	290	-42,6%	-48,4%
Direction de l'Aviation civile	1 938	2 409	1 203	886	433	-51,1%	-26,4%
Total	18 879	25 389	18 964	10 019	8 031	-19,8%	-47,2%

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, EAC

En l'absence de chantiers d'importance, la commande publique s'est encore réduite, à l'image des dépenses liquidées qui ont diminué de 19,8 %. Celles-ci ont été principalement concentrées sur des travaux de réaménagement d'infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières, ainsi que des travaux d'assainissement financés par l'Union Européenne.

En 2012, la puissance publique a été confrontée à de nombreuses contraintes qui ont retardé le lancement de nouveaux chantiers. En outre, le lancement des travaux importants (1,5 milliards de F CFP) du dénivelé du giratoire de la mairie de Punaauia, initié en avril 2011, a été différé de deux ans.

Les dépenses liquidées par la Direction de l'équipement s'établissent à 6,8 milliards de F CFP, en retrait de 36,5 % par rapport à 2011 et représentant un taux de consommation des crédits de 60 % sur le budget général. Les îles du Vent (48 %), les Tuamotu-Gambier (23 %) et les Marquises (10 %) concentrent l'essentiel des dépenses liquidées. Si le nombre des marchés publics attribués aux entreprises a augmenté (100 en 2012 contre 89 en 2011), leur montant a cependant reculé de 19 % pour atteindre 4,4 milliards de F CFP.



Les opérations liquidées pour les infrastructures routières et fluviales constituent à elles seules près de deux tiers des dépenses de la Direction de l'équipement. D'un montant de 4,3 milliards de F CFP, en baisse de 3,6 % sur un an, ces réalisations concernent essentiellement des travaux sur le réseau routier (aménagement de la route de la pointe Vénus à Mahina, aménagement de la RT1 au virage du flamboyant à Faa'a, route de la pointe des pêcheurs à Punaauia, route de liaison RT3 au plateau de Taravao à Tairapu Est) et des travaux de protection des berges des rivières et du littoral.

Concentrant 18 % des dépenses liquidées en 2012, les opérations en matière de constructions publiques ont chuté de 38,4 % pour s'établir à 1,2 milliard de F CFP. Parmi les travaux les plus importants, il convient de retenir la construction de la maison de l'enfance à Punaauia, la construction du hangar portuaire de Marokau et le programme de constructions d'abris paracycloniques aux Tuamotu.

Enfin, après une chute de 61,1 % en 2011, les dépenses liquidées au titre des ouvrages maritimes et aéroportuaires ont progressé de 27,4 % en 2012 pour s'élever à 1,3 milliard de F CFP. Parmi les plus importants ouvrages réalisés, sont recensés les travaux de reconstruction du débarcadère de Puka Puka, le réaménagement du quai et de la darse de l'atoll de Raroia, la poursuite de la pose des clôtures dans le cadre de la prévention du péril animalier aux abords de l'aérodrome de Nuku a Taha et la construction d'abris pour les bateaux S.S.L.I.A pour les aérodromes de Fakarava, Tikehau et Manihi.

Parallèlement, d'un montant de 481 millions de F CFP, les dépenses liquidées par l'Établissement d'aménagement et de construction (EAC) ont diminué de 57,1 % en 2012, en lien

avec l'achèvement du chantier du bâtiment centre 15 (SAMU), du hangar de la ZI de Faratea, du Jardin de Paofai (remblais et aménagement) et du centre aquacole de Vairao.

4. Le logement social

Le marché du logement se caractérise par une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière connaît une croissance rapide, notamment en raison du phénomène sociétal de **décohabitation**, une **pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins** et aux ressources des polynésiens est observée¹. Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé.

La politique menée par la Polynésie française en matière d'habitat social, définie par la délibération n° 99-217 APF du 13 janvier 2000, s'adresse aux ménages qui ne trouvent pas à se loger décemment dans les conditions normales du marché. Cette politique se traduit notamment par : (i) la constitution de réserves foncières ; (ii) la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement ; (iii) la construction de logements sociaux ; (iv) l'octroi de subventions à des organismes œuvrant pour la construction et l'amélioration de l'habitat et (v) l'attribution d'aides au logement.

La Polynésie française disposait jusqu'en 2012 de plusieurs opérateurs pour mener à bien la politique de l'habitat social :

- l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le logement social : chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux en habitat groupé sur toute la Polynésie et de l'habitat dispersé sur les Îles du vent uniquement ;
- le Fonds de Développement des Archipels pour l'habitat dispersé (Fare MTR hors îles du Vent), et aux îles du vent pour la partie sinistrée ;
- la Société d'Aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) : chargée de la préparation des terrains et de l'aménagement des zones pouvant accueillir des logements sociaux.

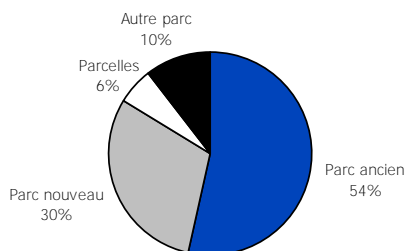
A fin 2012, elle ne dispose plus que d'un seul opérateur : l'OPH. En effet, dans le cadre d'une politique de rationalisation des finances publiques, une procédure de liquidation a été entamée pour la SAGEP fin 2011. Celle-ci est cependant ralentie par l'existence de projets en défiscalisation. Par ailleurs, le 28 novembre 2012, le Conseil des ministres a annoncé la dissolution et la mise en liquidation du FDA au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, l'OPH gérait un ensemble hétérogène de 2 802 logements répartis dans trois types de parcs :

¹ Les besoins sont estimés à 2 000 logements par an.

- Le parc ancien : il comprend tous les logements construits avant la mise en place de la réglementation de 2000 sur la politique de logement ; le logement était financé à 100 % par des subventions publiques (« aides à la pierre »). La destination de ces logements est depuis **l'origine la création d'un parc locatif** ;
- Le parc « nouveau » : il résulte de la mise en application de la politique du logement de 2000. Le logement est financé pour partie par des subventions publiques¹ ;
- Le parc « géré pour compte de tiers » : il correspond au lotissement financé au moyen du dispositif de défiscalisation de la Loi Pons.

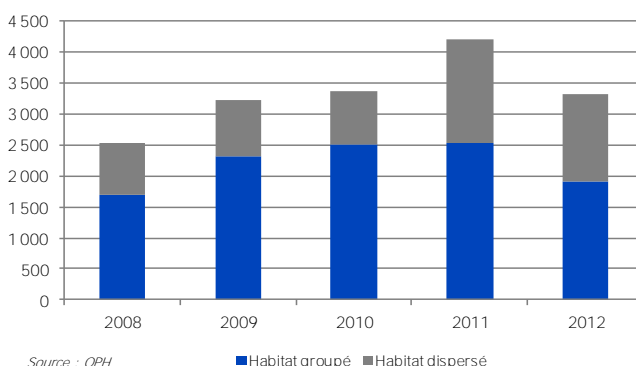
Etat du parc au 31 décembre 2012



Source : OPH

Après trois années consécutives de hausse, la demande en logement social a reculé de 21 % en 2012 (3 306 demandeurs auprès de l'OPH contre 4 194 en 2011). Cette baisse se retrouve à la fois dans l'habitat groupé et l'habitat dispersé, respectivement de 24 % et 17 %. Entre autres explications, la pénurie de logements neufs dé motive les familles à réactualiser leur dossier qui devient caduc au bout de 5 ans.

Evolution de la demande en logement social par type d'habitat



Source : OPH

Dans le cadre du Contrat de projets, révisé début 2012, qui prévoit une programmation quinquennale (2008-2013) d'un montant de 22,8 milliards de F CFP, la production de logements sociaux est financée par le Pays et l'Etat à hauteur de 45 % chacun, et 10 % sur les fonds propres de l'OPH. Les investissements programmés se répartissent entre :

1. les opérations de résorption de l'habitat insalubre (8,5 milliards de F CFP pour 515 logements) ;
2. la construction de logements neufs en location simple (11,6 milliards de F CFP et 689 logements) ;

¹ Pour une opération de logement locatif social et locatif très social, respectivement entre 65 % et 100 % du coût de l'opération ; 55 % pour de la location vente ; 45 % pour de l'accession directe à la propriété. Le reliquat est financé par emprunt bancaire.

3. **les opérations de réhabilitation d'une partie du parc de logements OPH (1,7 milliard de F CFP pour 599 logements) ;**
4. **les opérations de développement de l'habitat dispersé en aidant les ménages défavorisés à accéder à la propriété (1 milliard de F CFP pour 118 « fare »).**

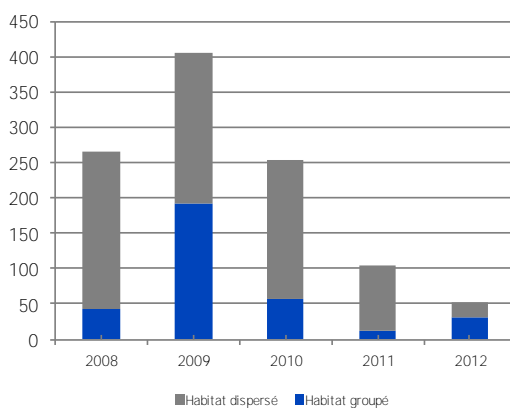
Au mois de novembre 2012, le comité de pilotage du Contrat de projets a pris acte de **l'engagement de nouvelles opérations en matière de logement social**, telle la construction de 80 logements sociaux à Faa'a (projet « Motio »), et la programmation définitive de nouvelles opérations, tel le projet de construction de 24 logement sociaux à Punaauia (projet « Vairai »).

La question foncière demeure une contrainte forte en Polynésie française en général, et **pour le logement social en particulier. Dans le même temps, la résorption de l'habitat insalubre se** heurte à la problématique du relogement de transit, qui retarde les opérations engagées. En dépit **d'un marché actuel peu favorable, l'OPH poursuit sa recherche active de foncier facilement** aménageable en vue de lancer des projets réalisables dans des délais compatibles avec les objectifs du Contrat de projets 2008-2013.

En novembre 2010, le **ministre de l'Outre-mer** avait présenté au Parlement un **amendement offrant la possibilité de cession à titre gratuit de terrains appartenant à l'Etat**. Cette mesure vise à mettre à la disposition **des collectivités d'outre-mer** des emprises foncières pour accroître la construction de logements sociaux. Cet amendement a été complété par la Commission des Finances, qui y a ajouté deux conditions : **la définition d'un seuil minimal de 30 % de la surface cédée à affecter au logement social et l'obligation d'effectuer le programme dans un délai maximal de cinq ans**. Une première opération de construction d'un lotissement social de 120 logements devait être réalisée sur le domaine Labbé (Pirae, côte est de Tahiti) par **l'établissement d'aménagement et de construction (EAC), en maîtrise d'ouvrage déléguée**. Elle a été retardée en raison de l'annulation de la procédure en conception/réalisation en septembre 2011 et est désormais conduite par l'OPH selon une procédure classique.

La multiplicité des intervenants et **l'absence d'une véritable programmation s'ajoutent aux handicaps structurels** et viennent peser sur la fin des opérations mises en chantier. Une nouvelle baisse de la réalisation de logements sociaux est observée par rapport à 2011, et les **remises de clés n'ont ainsi concerné que** 51 logements contre 105 en 2011. Par ailleurs, le nombre de logements en habitat dispersé a de nouveau diminué en 2012, en raison de problèmes juridiques **relatifs à l'imputation** en section de fonctionnement des subventions correspondantes dans les comptes du Pays et de l'OPH. Cependant, une modification (ré-imputation des subventions en section d'investissement) est intervenue en février 2012 pour permettre la relance de ce type d'habitat.

Evolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



Source : OPH

Section 7

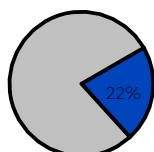
Le commerce

1. La place et la composition du secteur

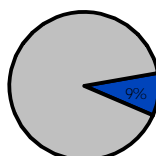
La consommation des ménages compte pour plus de la moitié des emplois du PIB, illustrant l'importance du commerce dans l'économie locale. Il représentait en 2012 près d'un cinquième de l'emploi salarié total du secteur marchand.

Poids du secteur dans ...

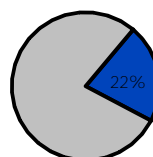
... les effectifs salariés du secteur marchand (oct. 12)



... le nombre d'entreprises du secteur marchand (déc. 12)



... les crédits à l'économie du secteur marchand (déc. 12)



Sources : ISPF, IEOM

Selon le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF, le nombre d'unités commerciales a progressé pour la troisième année de suite : +3,7 % en 2012, après +1,2 % en 2011 et +1,4 % en 2010. Sur l'année passée, 60 % de la hausse globale provient du commerce de détail (112 unités en plus sur un total de 189).

Evolution du nombre d'entreprises du commerce

	2010	2011	2012	Variations	
				2012/2011	2011/2010
Commerce de gros :	1 691	1 677	1 720	2,6%	-0,8%
alimentaire	150	136	140	2,9%	-9,3%
biens domestiques et électroniques	611	557	534	-4,1%	-8,8%
équipements industriels	213	203	194	-4,4%	-4,7%
autres	717	781	852	9,1%	8,9%
Commerce de détail	2 810	2 898	3 010	3,9%	3,1%
alimentaire :	1 171	1 101	1 106	0,5%	-6,0%
- spécialisé	565	514	520	1,2%	-9,0%
- non spécialisé	606	587	586	-0,2%	-3,1%
non alimentaire	1 639	1 797	1 904	6,0%	9,6%
- spécialisé	1 621	1 779	1 885	6,0%	9,7%
- non spécialisé	18	18	19	5,6%	0,0%
Commerce et réparation automobile	586	572	606	5,9%	-2,4%
Total général	5 087	5 147	5 336	3,7%	1,2%

Source : ISPF

Après un pic en 2007 (10 426 salariés à fin décembre), l'emploi n'a cessé de baisser dans le commerce. Entre novembre 2011 et novembre 2012¹, il a reculé de 1,1 % (9 173 salariés en novembre 2012 contre 9 274 en novembre 2011). L'indice de l'emploi salarié du secteur s'est affiché en repli de 1,5 % en décembre 2012.

Effectifs salariés du commerce

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations
	déc.	déc.	déc.	nov.	nov.	2012/2011
Commerce de gros	3 485	3 396	3 475	3 224	3 127	-3,0%
Commerce de détail	5 555	5 473	5 298	5 105	5 138	0,6%
Commerce et réparation automobile	1 172	1 096	1 018	945	908	-3,9%
TOTAL	10 212	9 965	9 791	9 274	9 173	-1,1%

Source : ISPF

En 2012, les responsables du commerce ressentent une dégradation de leur courant d'affaires, accompagnée de difficultés récurrentes de trésorerie. En effet, les données du Service central des risques montrent une forte progression des créances douteuses du secteur (+28 % en 2012 et +54 % en 2011), alors que de l'encours global des crédits s'est contracté de 1 % sur les deux dernières années. Selon les premières estimations de l'ISPF, le chiffre d'affaires global du commerce a stagné en 2012 (-0,2 %) : le commerce de gros et le commerce automobile ont légèrement crû, de respectivement 0,5 % et 0,8 %, tandis que le commerce de détail a reculé de 1,3 %.

2. L'évolution de l'activité des entreprises du commerce

2.1 LES COMMERCES À DOMINANTE ALIMENTAIRE

Depuis deux ans, le commerce à dominante alimentaire est victime de la faiblesse de la consommation des ménages. Les professionnels ont observé une diminution du panier moyen, les acheteurs préférant se tourner vers les produits à meilleur marché (produits MDD², surgelés, conserves).

Dans un contexte peu animé, la concurrence s'exacerbe dans un secteur jusque-là encore peu diversifié. Le groupe Carrefour compte désormais deux enseignes concurrentes, le groupement U³ et Casino. En 2012, ce dernier a ouvert à Tahiti deux supermarchés (centre-ville de Papeete, Arue sur la côte est) et un hypermarché sur la côte ouest par le rachat du leaderprice. Quant au groupement U, il a emporté l'adhésion de huit magasins, dont une inauguration à Taravao (presqu'île de Tahiti). Le groupe Carrefour, enfin, a implanté un centre commercial autour d'un magasin éponyme de 3 000 m⁴ dans la même commune.

¹ Dernière donnée disponible à la date de publication de ce rapport.

² Marque de distributeur.

³ Le Système U est une coopérative de commerçants de la grande distribution en France. Il regroupe plusieurs enseignes comme Hyper U ou Super U.

⁴ Une dizaine de magasins ont déjà adhéré au groupement ou devraient s'affilier courant 2012.

L'évaluation provisoire du chiffre d'affaires du commerce de détail, issu des déclarations pour la TVA, fait état d'une baisse sur l'année (-1,3 %), principalement due aux magasins spécialisés (-8,6 %).

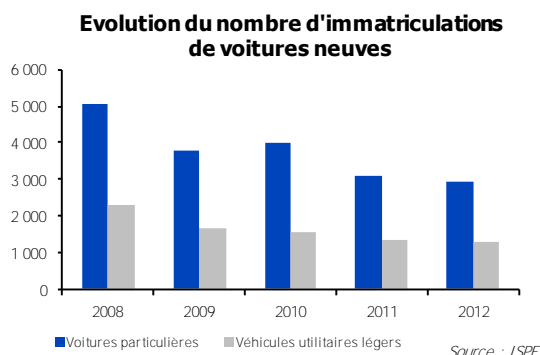
2.2 LES COMMERCE SPECIALISÉS

Dominé par les petites structures, le commerce spécialisé subit la concurrence des grandes surfaces ainsi que de la vente par correspondance, facilitée par la pénétration d'internet dans les foyers et par l'existence d'une franchise postale. Fixée en 2012 à 10 000 F CFP et taxée à 5 % sur la tranche comprise entre 10 000 et 30 000 F CFP d'achats, elle a été rétablie à 30 000 F CFP en décembre.

2.3 LE COMMERCE AUTOMOBILE

En recul depuis 2008, le marché de l'automobile a connu un répit en 2010, grâce à l'instauration d'une prime à la casse. Mais il est reparti à la baisse les années suivantes, entraînant dans son sillage le secteur de l'après-vente (réparation automobile, commerce des pièces détachées).

En 2012, les ventes de véhicules neufs ont diminué de 5,3 % (4 206 unités ; 4 440 en 2011), après -19,6 % en 2011. Le marché de l'occasion, qui s'était stabilisé en 2011, a affiché -2,2 % en 2012.



Depuis quelques années, les consommateurs polynésiens tendent à délaisser les grosses cylindrées pour des modèles moins coûteux à l'acquisition et à l'utilisation (consommation de carburant). Ainsi, entre 2007 et 2012, les ventes de voitures neuves ont diminué de 47 %, avec dans le détail, -41 % pour les voitures particulières et surtout -58 % pour les pick up.

La dégradation de la conjoncture a incité les concessionnaires à enclencher des stratégies de compression des charges salariales (incitations aux départs volontaires, préretraites) et logistiques (regroupement géographique des showrooms et des services après-vente). En l'espace de cinq ans, les effectifs du secteur ont été réduits de 23 % (906 employés à fin 2012 contre 1 172 à fin 2008).

Section 8

Le tourisme

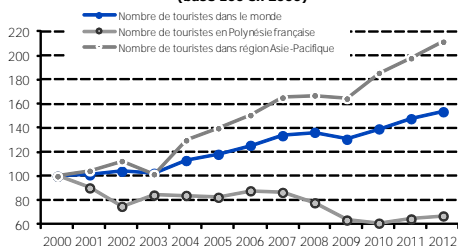
LÉGÈRE PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'activité touristique confirme la reprise amorcée en 2011 avec un nombre de touristes en progression de 3,8 % sur l'année 2012. Mais l'amélioration observée dans ce secteur ne permet pas encore de retrouver les niveaux d'activité antérieurs à 2008.

En 2012, le tourisme terrestre (+5,3 %) est le moteur de cette croissance, tandis que le nombre de croisiéristes recule (-4,0 %). Le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'est amélioré à 56,8 %, contre 53,7 % un an auparavant, à la faveur de l'effet conjugué d'un accroissement du nombre de chambres vendues (+3,6 %) mais aussi de la diminution du nombre de chambres disponibles (-2,1 %), à la suite de la fermeture d'hôtels en cours d'année.

Contribuant à hauteur de 7 % à la formation du Produit intérieur brut de Polynésie française, le secteur du tourisme constitue, devant la perliculture, la première ressource du Pays à l'exportation¹. Le secteur au sens large² rassemble 2 748 entreprises en 2012 (3 % du tissu entrepreneurial polynésien) et emploie 9 869 personnes (près de 16 % de l'emploi salarié). Le tourisme polynésien se structure essentiellement autour de deux types de marché : le tourisme terrestre et celui de la croisière. En 2012, le premier concentrait 85 % de la fréquentation touristique de la Polynésie française.

Indice du nombre de touristes en Polynésie française et dans le monde (base 100 en 2000)



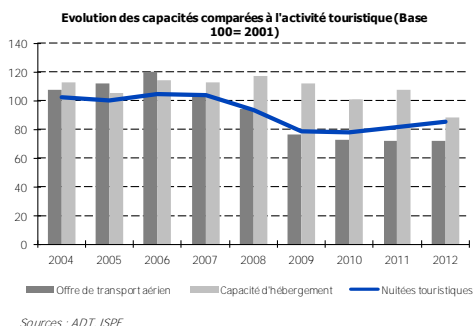
Sources : Service du tourisme, ISPF

Alors que le tourisme dans le monde enregistre depuis 2000 une croissance annuelle moyenne de plus de 3 %, dont +6,7 % pour la zone Asie-Pacifique, la fréquentation touristique en Polynésie française a décliné entre 2000 et 2010 (-3,3 % en moyenne depuis 2000). Cependant, depuis deux ans, le nombre de touristes en Polynésie se redresse (+3,8 % en 2012 après +5,8 % en 2011) et enregistre en 2012 une croissance très voisine de celle observée au niveau mondial ou sur l'ensemble de l'Océanie.

¹ Selon les estimations de l'ISPF, réalisées sur la base de l'enquête dépenses touristiques de 2011, les recettes issues des dépenses des touristes internationaux avoisineraient 39,5 milliards de F CFP.

² Hôtels et autres services d'hébergement, service de restauration, service de transport de voyageurs, agences de voyage, location de matériel de transport, services culturels, services récréatifs et autres services de loisirs.

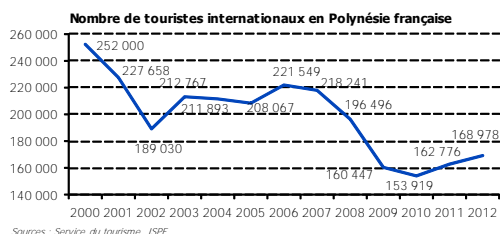
Jusqu'en 2006, le développement de l'offre de transport en Polynésie française est apparu relativement corrélé à celui de la capacité d'hébergement, permettant de garantir un taux de remplissage des hôtels classés autour de 61 % en moyenne. A compter de cette date, les difficultés financières des compagnies aériennes internationales se sont traduites par une réduction du nombre de rotations et de la capacité des avions desservant la Polynésie. Après deux fortes baisses de 18,7 % en 2009 et de 5,4 % en 2010, le nombre de sièges offerts s'est stabilisé depuis 2011 (-0,4 % en 2012 après -0,5 % en 2011).



Le réceptif hôtelier n'a pourtant pas cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisé par les dispositifs de défiscalisation¹. Entre 2007 et 2010, la Polynésie française a donc pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes et plus de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements hôteliers, le taux d'occupation moyen s'affichant en deçà du point mort estimé par les professionnels à 50 %. Ces déséquilibres ont conduit depuis 2010 à la fermeture de plusieurs unités, ce qui a contribué à la restauration des performances de celles qui ont résisté à la crise.

1. La fréquentation touristique

Depuis 2011, la fréquentation touristique en Polynésie française se redresse (+3,8 % en 2012 après +5,8 % en 2011). L'exercice 2012 s'est soldé par un nombre de visiteurs légèrement plus élevé qu'en 2009, mais en deçà des niveaux atteints avant 2008 : 168 978 touristes pour près de 200 000 en 2008.



¹ Le dispositif de défiscalisation a permis l'édification d'un parc hôtelier de haut de gamme conséquent pour un coût fiscal de l'ordre de 100 milliards de F.CFP.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Amérique du Nord	45 045	46 488	56 843	59 892	5,4%
Etats-Unis	40 780	41 020	49 385	52 858	7,0%
dont Hawaii	377	285	288	331	14,9%
Canada	4 265	5 468	7 458	7 034	-5,7%
Amérique du Sud et centrale	6 671	6 850	6 704	7 320	9,2%
Europe	72 857	66 561	64 272	62 661	-2,5%
France métropolitaine	39 256	36 544	35 835	35 898	0,2%
Allemagne	4 346	4 256	3 604	3 552	-1,4%
Espagne	4 554	4 104	3 475	3 004	-13,6%
Italie	11 944	11 208	10 471	9 409	-10,1%
Royaume Uni	3 482	2 840	2 671	2 617	-2,0%
Suisse	2 136	1 860	2 242	2 559	14,1%
Autres	7 139	5 749	5 974	5 622	-5,9%
Pacifique - Asie	35 395	33 514	34 484	38 549	11,8%
Japon	16 353	13 761	12 990	12 989	0,0%
Nouvelle-Zélande	4 914	5 128	5 484	7 166	30,7%
Australie	6 557	6 945	8 236	10 224	24,1%
Nouvelle-Calédonie	3 875	3 940	3 946	4 022	1,9%
Autres	3 696	3 740	3 828	4 148	8,4%
Autres zones	479	506	473	556	17,5%
Total	160 447	153 919	162 776	168 978	3,8%

Sources : Service du tourisme, ISPF

Le nombre de touristes en hébergement payant¹ (88 % du total) a augmenté de 4,5 % en 2012, sous l'effet de la hausse du nombre de touristes logés exclusivement dans des structures terrestres payantes (hôtels ou pensions de famille) (+6,4 % par rapport à 2011), hausse compensée en partie par le repli des croisiéristes (-4,0 %).

En 2012, la clientèle américaine s'est renforcée avec presque 3 500 visiteurs supplémentaires par rapport à 2011. Traditionnel premier marché émetteur, les Etats-Unis progressent ainsi de 7 %, revenant à une fréquentation proche de 2008. Dans le même temps, la fréquentation du Canada se replie de 5,7 % après une année 2011 exceptionnelle.

Le marché français se stabilise (+0,2 % en 2012), rompant ainsi avec les replis des quatre années précédentes. Le reste de l'Europe garde une orientation à la baisse, malgré une bonne reprise du marché suisse.

Enfin, troisième marché du tourisme polynésien, la zone Asie-pacifique est très dynamique avec une croissance de 11,8 % notamment sous l'effet d'une fréquentation très soutenue des australiens et de néo-zélandais. En revanche, il n'y a pas eu de reprise sur le marché japonais, qui

¹ L'hébergement payant englobe les hôtels comme les croisières.

a stagné en 2012, restant ainsi à un niveau inférieur de 44 % par rapport à sa performance de 2007.

Au regard des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, plusieurs mesures **visant à redynamiser la fréquentation touristique en Polynésie ont été mises en œuvre sur la période récente :**

- parmi les derniers amendements de la Lodeom figure une disposition permettant aux **étrangers de se marier dans les collectivités d'outre-mer. Ainsi, par dérogation à l'article 74** du Code civil, le mariage de deux personnes de nationalité étrangère ne résidant pas sur le territoire national peut être célébré dans la commune de leur choix, sans condition de **résidence de l'un ou l'autre des futurs époux. Cette nouvelle disposition ouvre à la Polynésie française** la possibilité de développer le tourisme nuptial, un des segments les plus dynamiques du secteur touristique mondial, en attirant une clientèle qui se tournait auparavant vers d'autres îles de la région, comme Hawaii ;
- le gouvernement polynésien a fait appel à Atout France¹ en janvier 2010 pour apporter un **appui technique à l'élaboration d'un plan de relance du tourisme polynésien** et à la **définition d'une stratégie de développement à long terme (10-15 ans)** en visant un objectif de 350 000 touristes à l'horizon 2020. **Rendues publiques en octobre 2010, les recommandations d'Atout France posent comme préalable la mise en œuvre d'une** stratégie de reconquête immédiate des marchés naturels de la Polynésie française (France, Etats-Unis, Japon) mais aussi de sa diversification (Brésil, Chine). La redynamisation du secteur de la croisière de même que la mise à niveau des équipements et infrastructures du **secteur (Internet, lignes aériennes, hébergement, protection de l'environnement...)** complètent ses recommandations. **A moyen terme, une amélioration de l'offre (embellir Papeete, porte d'entrée du pays, affermir le positionnement de la petite hôtellerie** comme produit de charme, favoriser les projets hôteliers innovants, se focaliser sur les activités à **fort potentiel comme, par exemple, le nautisme...)** et de la demande (**faciliter les transports, tant intérieurs qu'internationaux, élargir la distribution du produit...)** est également préconisée.

Le ministre du tourisme a présenté, le 23 mars 2010, la nouvelle stratégie de développement du tourisme pour la Polynésie française. Misant sur le concept de « la Polynésie, le **dernier jardin d'Eden** », **fondé sur un environnement paisible et préservé dans le cadre d'une** politique de tourisme durable, en ciblant une clientèle haut de gamme. Partie intégrante de ce **nouveau schéma directeur, le Conseil d'orientation stratégique du tourisme (COST) a été créé.** Reposant sur un collège tripartite (communes, professionnels et chefs de service concernés de **l'administration locale), cette structure répond à une volonté de s'inscrire dans un processus** pérenne et préservé de toute turbulence politique. Le COST vise à permettre le pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie à court, moyen et long terme. Fruit de la concertation entre les intervenants du secteur touristique, ses principaux axes de développement à moyen et long termes rejoignent ceux d'Atout France.

¹ Atout France est un GIE d'ingénierie touristique, chargé du développement touristique de la France. Son conseil d'administration est composé de représentants de l'Administration (ministères du tourisme, de la culture, de l'outremer et de l'agriculture) et de professionnels (groupe Pierre & vacances, Disneyland Paris, groupe Accor, Air France...).

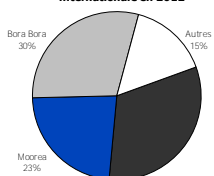
2. L'activité hôtelière

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux catégories bien distinctes : la petite hôtellerie familiale (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme), qui s'appuie pour une large part sur une clientèle de résidents, et l'hôtellerie classée, essentiellement tournée vers les touristes internationaux.

2.1 HOTELS ET RÉSIDENCES DE TOURISME INTERNATIONAL

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (Le Méridien, Saint Regis), *Accor* (Sofitel, Novotel), *Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental* (à Tahiti, Moorea et Bora Bora), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management* (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou *Maitai* (Bora Bora, Fakarava). Trois îles (Tahiti, Bora Bora et Moorea) concentrent à elles seules la quasi-totalité de l'offre hôtelière internationale.

Répartition géographique de l'hôtellerie internationale en 2012



Source : Service du tourisme

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie internationale

	Hôtels				Unités(1) commercialisées			
	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Îles du Vent :	20	19	19	0%	1 815	1 778	1 556	-12%
Moorea	10	10	11	10%	648	648	653	1%
Tahiti	10	9	8	-11%	1 167	1 130	903	-20%
Îles Sous-le-Vent :	20	21	21	0%	1 026	1 076	1 067	-1%
Bora Bora	12	12	12	0%	823	841	833	-1%
Huahine	2	3	3	0%	73	105	104	-1%
Raiatea	3	3	3	0%	52	52	52	0%
Tahaa	3	3	3	0%	78	78	78	0%
Tuamotu	4	5	4	-20%	143	203	163	-20%
Marquises	2	2	2	0%	34	34	34	0%
Australais	1	1	0	-100%	9	9	0	-100%
Total	47	48	46	-4%	3 027	3 100	2 820	-9%

Source : Service du tourisme

(1) Unités : correspondent à l'habitat, tsuite ou l'habillage.

Après la fermeture en 2010 de plusieurs établissements pour cause de difficultés financières et de dégâts occasionnés par le passage du cyclone Oli en février 2010, les capacités d'hébergement se sont une nouvelle fois contractées en 2012 (-9 %) avec les fermetures définitives du Sofitel de Tahiti, du Pearl Beach de Manihi et du Rurutu Lodge de Rurutu.

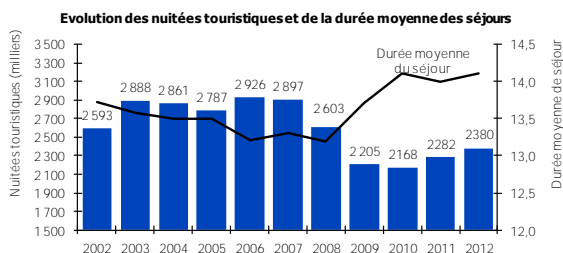
Dans le même temps, la baisse de la fréquentation hôtelière enregistrée depuis 2008 a été mise à profit par certains groupes pour rénover les unités vieillissantes, tout en se conformant aux nouveaux standards internationaux, voire parfois en visant un standing plus élevé, à l'instar du Hilton à Moorea, du Méridien à Bora Bora ou du Kia Ora à Rangiroa.

Dans ce contexte peu favorable, seuls quelques rares projets de nouvelles structures subsistent¹. A l'occasion d'une conférence de presse parisienne, le PDG de Pacific Beachcomber a présenté, en septembre 2010, le nouveau projet du groupe hôtelier. Implantée sur l'atoll de Tetiaroa et représentant un investissement de 5,9 milliards de F CFP, la nouvelle structure haut de gamme se composera de 39 villas et devrait ouvrir ses portes dans le courant du second semestre 2013. En outre, cet hôtel affiche des ambitions d'éco station en misant sur une énergie provenant à 100% de sources renouvelables : énergie solaire, bio carburant à base d'huile de coprah et air conditionné à l'eau de mer.

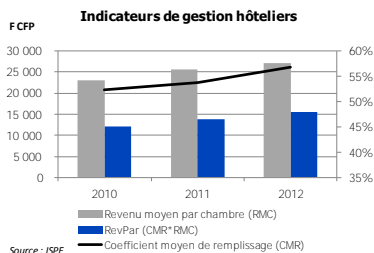
¹ En 2012, ouverture du Fenua Mataioa à Moorea, petite structure disposant de 5 unités.

L'amélioration des performances de l'hôtellerie classée se poursuit en 2012. Au total, 2 379 851 nuitées ont été vendues, soit une progression 4,3 % par rapport à 2011, qu'accompagne une légère reprise de la durée moyenne de séjour (14,1 jours en 2012 contre 14,0 jours en 2011). Depuis 2011, le coefficient moyen de remplissage s'améliore pour atteindre 56,8 % en 2012, grâce aux bons résultats enregistrés depuis deux ans par les hôtels de l'archipel de la société (58,3% pour les Iles du Vent et 58,7% pour les îles sous le Vent). Au final, le revenu moyen par chambre disponible (RevPar) a poursuivi sa progression en 2012 (+ 12,8 % à 15 489 F CFP).

Selon les résultats provisoires relatifs aux déclarations de TVA, cette amélioration des performances se traduirait par une progression de 3,7 % du chiffre d'affaires du secteur touristique pour 2012, avec une hausse encore plus prononcée pour le chiffre d'affaire des hôtels et des restaurants (+7,1 %). Par ailleurs, les entreprises hôtelières et les restaurants ont continué à ajuster leurs charges salariales par des licenciements et des réductions de temps de travail. Ainsi, l'effectif salarié du secteur est en baisse de 2,5 % en rythme annuel à fin novembre 2012, après -1,4 % fin 2011 et -4,3 % fin 2010.



Source : ISPF

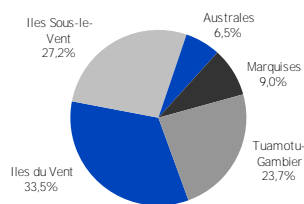


Source : ISPF

2.2 LA PETITE HÔTELLERIE FAMILIALE

Avec ses 1 386 chambres ou bungalows, la petite hôtellerie familiale dispose d'une plus large couverture du territoire que l'hôtellerie classée et elle occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un acteur essentiel de la vie économique des archipels polynésiens. Les pensions de famille ont bénéficié de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits associant vol et hébergement, tels les « séjours dans les îles » ou les différents *pass d'Air Tahiti*.

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2012 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Sur les 5 dernières années, sa capacité s'est accrue de 7,2 %, passant de 1 293 unités commercialisées en 2007 à 1 386 unités en 2012. Ces unités demeurent concentrées sur l'archipel de la Société (60,8 % du total) et aux Tuamotu (23,7 %).

Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une

classification¹, établie par le Service du Tourisme suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort, l'équipement de leurs installations et les services proposés. Un tiaré, deux tiarés ou trois tiarés sont attribués selon ces critères aux établissements qui le souhaitent. A fin décembre 2012, 79 structures avaient ainsi fait l'objet d'une classification : 24 ont reçu trois tiarés, 30 deux tiarés, et 25 un tiaré. Par ailleurs, l'Association hôtels de famille de Tahiti et ses îles² tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des cinq archipels de la Polynésie Française.

En 2012, le nombre d'unités commercialisées s'accroît de 1,2 % par rapport à 2011. Cette progression très sensible aux Australes (+ 20%) est atténuée par une baisse des capacités d'hébergement à Huahine (-11,2 %) et à Bora Bora (-4,2 %).

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Toutefois, selon les estimations de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, la baisse du chiffre d'affaires serait comprise entre 15 % et 20 % en 2010, les situations individuelles étant toutefois contrastées selon les îles. Il semblerait que la petite hôtellerie, grevée par une situation de trésorerie tendue, n'ait pas été en mesure de s'aligner sur les actions promotionnelles menées par les hôtels classés en vue de maintenir un certain niveau d'activité.

En vue de soutenir ce segment, une permanence dédiée aux pensions de famille et à la petite hôtellerie a été inaugurée le 16 août 2010 à Papeete, sous l'égide de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles. Elle a pour rôle d'assister les établissements dans leurs démarches administratives, de commercialisation et de promotion. Elle devrait également permettre aux responsables de ce segment touristique de se concerter en vue de définir une stratégie commune en matière de promotion, de mise aux normes ou encore de classement des unités hôtelières familiales. L'association travaille notamment avec le COST (Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme) pour arrêter les actions prioritaires à mettre en œuvre pour son développement.

Répartition de la capacité d'hébergement des pensions de famille*

	Enseignes				Unités commercialisées			
	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Iles du Vent :	84	85	88	3,5%	450	457	465	1,8%
Tahiti	36	36	38	5,6%	207	219	223	1,8%
Moorea	48	49	50	2,0%	243	238	242	1,7%
Iles Sous-le-Vent dont :	79	84	85	1,2%	371	390	377	-3,3%
Bora Bora	10	13	14	7,7%	59	72	69	-4,2%
Huahine	29	29	27	-6,9%	143	143	127	-11,2%
Tuamotu-Gambier dont :	71	69	72	4,3%	333	324	329	1,5%
Rangiroa	20	20	20	-	100	98	98	-
Fakarava	13	13	12	-7,7%	73	73	73	-
Marquises	30	30	31	3,3%	123	123	125	1,6%
Australes	15	15	17	13,3%	77	75	90	20,0%
Total	279	283	293	3,5%	1 354	1 369	1 386	1,2%

Source : Service du tourisme

* petite hôtellerie familiale et hébergement chez l'habitant

¹ Sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié.

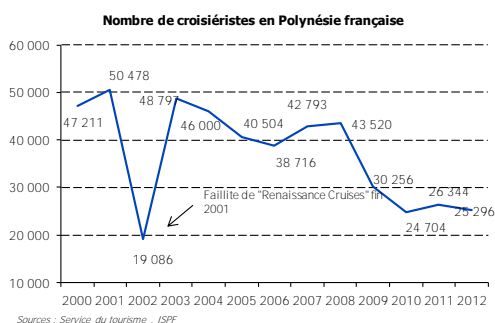
² Née en début d'année 2010 de la fusion de l'association des pensions de famille de Polynésie française et la fédération Haere Mai, cette nouvelle entité regroupe 160 adhérents de la petite hôtellerie familiale.

3. Le tourisme de croisière

En 2012, l'offre de croisière de la Polynésie française, composée d'une dizaine unités, est scindée en deux catégories :

- la croisière basée localement : le *M/S Paul Gauguin* (165 cabines), *l'Aranui III* (85 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu et les yachts *d'Archipels Croisières* (5 catamarans pour un total de 21 cabines)¹.
- des paquebots non résidents à régime spécial : le *Regatta* (342 cabines), qui est remplacé par le *Marina* en 2013 et *l'Ocean Princess* (344 cabines), ayant effectué un premier circuit en décembre 2011 dans l'archipel de la société en passant par Rangiroa.

Outre ces navires assurant des croisières en cycle commercial complet, la Polynésie française accueille également des navires de passage qui effectuent des croisières transocéaniques au programme desquels figure la Polynésie française (essentiellement Moorea et les Iles-Sous-le-Vent). Le nombre d'excursionnistes² en Polynésie française progresse de 20,3 % en 2012. La venue de 3 paquebots supplémentaires par rapport à 2011 permet d'enregistrer le plus haut niveau d'arrivées avec 40 510 excursionnistes au cours de l'année 2012.



Au final, tandis que le marché mondial de la croisière se serait inscrit en hausse de 5 % en 2012³, le nombre de croisiéristes s'est contracté de 4 % en 2012, passant de 26 344 à 25 296 personnes. Ainsi depuis trois ans, le nombre de croisiéristes oscille autour de 25 000, le segment de la croisière concentrant désormais 15 % du nombre total de touristes accueillis en Polynésie française contre 21 % en moyenne entre 2003 et 2008.

4. La navigation charter

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement du segment de la navigation charter et

¹ Le tribunal du commerce de Papeete a prononcé, en mars 2011, la liquidation de la société Bora Bora Cruises, le plan de continuation, présenté en avril 2010 et qui avait conduit à la vente d'un des deux navires de la compagnie, ayant été rejeté. La société cherchant à poursuivre son activité pour rembourser des créances qui s'élevaient à près d'un milliard de F CFP, a fait appel de la décision. L'enjeu principal est l'exploitation de son dernier navire, le Tu Moana, jusqu'à la fin de sa période de défiscalisation de cinq ans.

² Excursionniste : visiteur dont le séjour ne comporte aucune nuitée dans le pays visité (y compris les passagers et membres d'équipage des navires en transit, de croisière ou de plaisance, logés à bord). Au contraire, le croisiériste est un visiteur hébergé au moins une nuit dans un hôtel de Polynésie française avant ou après sa croisière.

³ La croisière enregistre depuis quelques années la plus forte croissance du marché du tourisme de loisir avec 7,5 % de croissance par an depuis 1980. Les perspectives restent très optimistes pour le moyen terme. Environ 70 % des croisiéristes dans le monde sont Nord-américains (USA - Canada).

notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial. Il concerne environ 7 000 navires en exploitation. Près de la moitié de la flotte navigue en Méditerranée, 30 % dans les Caraïbes et 20 % dans le reste du monde. **La plupart de ces navires de luxe d'une capacité maximale de 8 à 12 personnes, sont loués, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier), à une clientèle touristique aisée, majoritairement américaine, pour des séjours d'une à trois semaines.**

Embryonnaire en Polynésie française, le charter nautique est composé de 100 navires en **2012 essentiellement basés dans l'archipel** de la Société (97 %). La clientèle repose essentiellement sur les touristes français (28%) et sur les résidents de Polynésie française (14 %).

Souhaitant assurer le développement de la branche, la Polynésie française a, dès 2004, revu sa réglementation¹ (**raccourcissement du délai d'obtention d'une licence, réduction de la fiscalité, facilité d'obtention de visas longue durée pour le personnel naviguant**) pour capter une partie de cette clientèle à haut pouvoir d'achat. Dans le prolongement, l'Assemblée de Polynésie française a adopté le 22 janvier 2010 une loi de Pays introduisant une modification importante dans le code des impôts en faveur de l'activité de charter nautique grande plaisance. Elle devrait ainsi permettre aux propriétaires et armateurs de **yachts de luxe étrangers de bénéficier d'une exonération fiscale générale pour la location de leurs navires.**

Dans cette perspective, la société Dream Yacht Charter, présente dans l'Océan Indien, les Caraïbes, l'Asie du Sud-est et toute la Méditerranée, a engagé en Polynésie française un programme d'investissement à hauteur de 1,2 milliard de F CFP sur la période 2010-2012. Après l'édification d'une nouvelle base de charters (croisières et location de voiliers) à Raiatea, cette société s'est dotée d'une flotte d'une douzaine d'unités.

¹ Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

Section 9

Les transports

1. Généralités

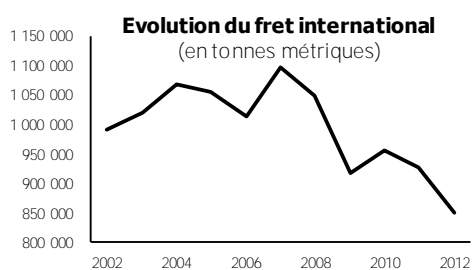
En 2012, le secteur du transport, tant aérien que maritime, a enregistré des résultats en repli. **Le transport de passagers s'est globalement contracté**, -6,2 % pour le maritime et -3 % pour l'aérien. **Seul le trafic aérien international de passagers enregistre une progression (+1 %)**. Le fret aérien a reculé de 0,4 %, avec cependant une petite hausse du fret international (+0,6 %). Le fret maritime a régressé de 4,8 %, la forte baisse **à l'international (- 8,2 %)** ayant été partiellement compensée par la hausse du fret domestique (+3,2 %).

2. Les activités portuaires

Principale entrée maritime de la Polynésie française, le port de Papeete est géré par un établissement public, le Port autonome de Papeete (PAP). Des plans décennaux ont permis la mise à niveau de ses installations. **Sur la période 1999-2009, l'accent a été mis sur la modernisation de l'accueil des navires de croisière et de plaisance, ainsi que l'adaptation des structures pour la pêche et le trafic interinsulaire**, avec notamment la construction de la gare maritime, inaugurée en 2012. Le programme pour 2009-2019 est axé sur le renforcement de la sécurité, conformément à la réglementation internationale, et le décongestionnement de la zone portuaire actuelle (**transfert du terminal pétrolier et du commerce international vers la zone récifale à l'est de Papeete et réorganisation des terre-pleins libérés, remplacement du dock flottant de la Marine Nationale par un nouveau, etc.**). **L'année 2012 a été marquée par l'inauguration de la gare maritime en mars.**

2.1 LES ÉCHANGES MARITIMES INTERNATIONAUX DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'évolution du fret international reflète la situation économique de la Polynésie française. En progression de 1,9 % en moyenne annuelle entre 2003 et 2007, celui-ci **s'est contracté de 5,2 % par an en moyenne à partir de 2008**. En 2012, le **recul du fret international s'est accentué**, -8,2 %, après -3,2 % en 2011. La baisse est plus particulièrement prononcée pour les hydrocarbures (-14,8 %).



Source : PAP

Fret international (en tonnes métriques)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Fret débarqué :	914 096	883 900	807 594	-8,6%
-produits secs	478 666	455 568	442 738	-2,8%
-hydrocarbures	435 430	428 332	364 856	-14,8%
Fret embarqué	40 791	40 871	40 895	0,1%
Total	954 887	924 771	848 489	-8,2%

Source : PAP

2.2 LA DESSERTE MARITIME INTERINSULAIRE

La desserte des archipels est essentiellement assurée par le secteur privé. La flottille administrative y participe, mais marginalement, à l'occasion de missions de service public comme, par exemple, le transport scolaire dans les îles isolées. En 2012, deux nouveaux navires ont été mis en service : le Terevau (société SNGV2), qui relie Tahiti à Moorea, et l'Aremiti 4¹ (société Aremiti), qui assure la liaison vers les îles Sous-le-Vent depuis fin 2011.

En 2012, le trafic de passagers a diminué de 6,4 %, principalement au niveau de la desserte de Moorea (-7,1 %) qui représente 98 % du total. Cette dernière a été impactée par l'arrêt de l'Aremiti Ferry en février, le nouveau navire Terevau n'ayant été exploité qu'à partir du mois d'août. A l'inverse, la liaison vers les îles Sous-le-Vent a doublé en volume, dynamisée par le retour de l'Aremiti 4, qui n'avait navigué que deux mois en 2011.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Iles du Vent	1 667 406	1 676 083	1 556 343	-7,1%
Iles Sous-le-Vent	19 469	9 830	20 986	113,5%
Autres archipels	6 071	8 052	8 529	5,9%
Total	1 692 946	1 693 965	1 585 858	-6,4%

Source : DPAM

Le fret interinsulaire s'est accru de 3,2 % sur l'année, grâce à la progression aux îles du Vent (Moorea). Sur tous les autres archipels, il s'est replié, notamment aux îles-Sous-le-Vent (- 5,2 %) et surtout aux Marquises (- 24,5 %). Pour celles-ci, la baisse a été très marquée pour les matériaux de construction en raison de la fin des travaux de la route reliant l'aéroport de Nuku Hiva à Taiohae.

¹ L'Aremiti 4 devait être ultérieurement remplacé par un navire neuf, le Raromatai Express. Mais la société Aremiti a abandonné ce projet et décidé de cesser l'exploitation de la ligne des îles Sous-le-Vent en août 2013.

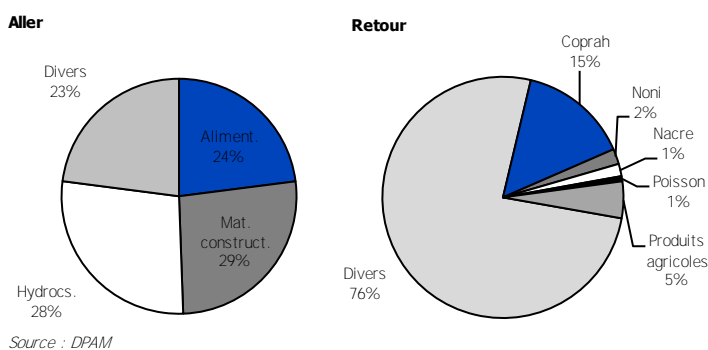
Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Iles du Vent	119 912	131 828	161 530	22,5%
Iles Sous-le-Vent	137 721	136 261	129 135	-5,2%
Australes	22 695	21 244	20 498	-3,5%
Marquises	38 669	34 414	25 970	-24,5%
Tuamotu Gambier	83 170	75 276	74 768	-0,7%
Total	402 167	399 023	411 901	3,2%

Source : DPAM

Le fret aller, de Papeete vers les îles, qui comptait pour 81 % du total en 2012¹, a crû de 1,7 %. Le fret retour, +10,1 % sur la période, a bénéficié de la hausse des chargements de productions locales, telles que le coprah (+13,5 %) ou le poisson (+55,5 %).

Répartition du fret en volume par type de produits en 2012



3. La desserte aérienne

En 2012, le trafic mondial de passagers a crû de 5,3 % (5,9 % en 2011), légèrement au-dessus de la moyenne des vingt dernières années (5 %). Le fret international, en revanche, **s'est contracté de 1,5 %**. En termes de performances, la région Asie-Pacifique aligne de meilleures performances pour le transport de passagers (+6 %), et de moins bonnes pour le fret (-5,5 %).

En Polynésie française, l'activité aéroportuaire a déceléré en 2012. Le trafic global de passagers a continué de baisser, enregistrant un repli de 1,5 %. Cependant, l'ajustement de l'offre de sièges sur la période (-3,8 %) a amélioré le coefficient moyen de remplissage des avions (71,5 % contre 69,8 % en 2011). Le fret a stagné (-0,5 %), le fret domestique accusant une nouvelle baisse (-4,6 %).

¹ 333 585 tonnes pour le fret aller et 78 316 pour le fret retour.

Résultats de la desserte aérienne

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	
Trafic passagers	Nombre de sièges offerts	1 747 259	1 675 351	1 612 127	-3,8%
	Nombre de passagers	1 178 737	1 169 620	1 152 593	-1,5%
	Coefficient de remplissage	67,5%	69,8%	71,5%	+ 1,7 pt
Fret (en tonnes)	Fret international	10 206	9 506	9 557	0,5%
	Fret domestique	2 744	2 318	2 210	-4,6%
	Fret total	12 950	11 823	11 767	-0,5%

Source : ADT

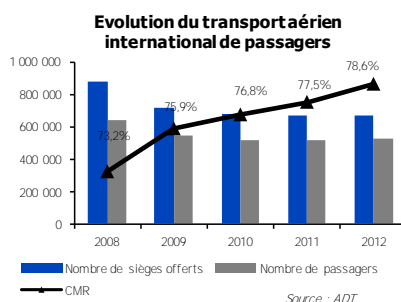
3.1 LES LIAISONS INTERNATIONALES

L'aéroport international de Polynésie française se situe à Faa'a, sur l'île de Tahiti. L'Etat, qui en est le responsable, a concédé sa gestion à Aéroport de Tahiti, filiale d'EGIS¹, pour une durée de trente ans à partir du 1^{er} avril 2010. La société s'est engagée à entreprendre la remise à niveau des infrastructures (réfection de l'aérogare et de la piste pour l'accueil des très gros porteurs).

Sept compagnies internationales régulières effectuent des rotations vers l'Europe (Paris), l'Amérique (Etats-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle Zélande, îles Cook).

3.1.1 Le trafic international de passagers

La tendance baissière du trafic de passagers depuis 2007 semble s'inverser sur les deux dernières années. En effet, celui-ci a progressé de 1,1 % en 2012, après +0,5 % en 2011. L'offre de sièges a de nouveau été réduite de -0,4 % en 2012, après -0,5 % en 2011. Par conséquent, le coefficient moyen de remplissage (CMR) a progressé de 1,1 point (78,6 % en 2012 contre 77,5 % précédemment).



Air Tahiti Nui (ATN), compagnie locale, demeure le principal transporteur aérien de Polynésie française, concentrant 65 % de l'offre de sièges et du trafic de passagers à l'aéroport de Faa'a en 2012. ATN opère des vols réguliers vers Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo et partage ses codes avec plusieurs compagnies (Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines). Avec une offre de sièges quasiment stable (-0,6 % en 2012) et un trafic de passagers en repli de 1 %, ATN a vu son coefficient moyen de remplissage diminuer de 0,4 point (79 % contre 79,4 % en 2011).

Début 2013, ATN a entrepris la rénovation des cabines de trois de ses avions. Le coût global des travaux s'élève à 1,6 milliard de F CFP, que la compagnie escompte amortir sur sept ans. Le

¹ EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports, notamment en Afrique. Elle exploite 11 plateformes internationales.

remplacement des sièges permet l'allègement des appareils et ATN espère en obtenir un gain substantiel sur sa facture de jet-carburant.

Air France (AF), deuxième compagnie de Polynésie française (14 % de l'offre de sièges), anime la ligne Paris via Los Angeles à raison de trois vols hebdomadaires. Dans le cadre de son plan « Transform 2015 », AF cherche à améliorer sa productivité globale de 20 %. Pour la structure de Polynésie française, les efforts demandés représentent une économie annuelle de 3 millions d'euros. Sur l'année 2012, AF a augmenté son offre de sièges (+ 12,8 %) et le nombre de ses passagers s'est accru de 10,7 %, conduisant à une baisse de son coefficient moyen de remplissage (84,8 % contre 86,4 %).

Lan Airlines relie la Polynésie française au continent sud-américain par Santiago du Chili via l'île de Pâques. Quant aux liaisons vers l'Océanie, elles sont assurées par Air New Zealand (Nouvelle-Zélande), Air Calédonie International (Nouvelle-Calédonie) et Air Tahiti (îles Cook). Hawaiian Airlines, pour sa part, assure un vol hebdomadaire vers Honolulu.

Air New Zealand (ANZ) et Hawaiian Airlines ont bénéficié d'une forte hausse de leur trafic de passagers, respectivement +12,2 % et +10,6 % en 2012, qui contribue à l'amélioration de leur coefficient moyen de remplissage (+5,9 points pour ANZ et +6,1 points pour Hawaiian Airlines). A l'inverse, Air Calédonie International (-1,1 %) et Lan Airlines (-12,9 %) ont subi un ralentissement de leur activité, de même que Air Tahiti (-6,7 %) sur son réseau international.

3.1.2 Le fret international

En fort retrait en 2011 (-6,9 %), le fret international a crû de 0,6 %, grâce au dynamisme d'Air New Zealand (+10,4 %) et à une hausse plus modeste pour ATN (+1,7 %).

Fret aérien international (en tonnes)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Air Tahiti Nui	6 899	6 746	6 863	1,7%
Air France	1 197	1 227	1 234	0,6%
Air New Zealand	965	732	808	10,4%
Autres compagnies	1 144	796	651	-18,2%
Total	10 206	9 501	9 557	0,6%

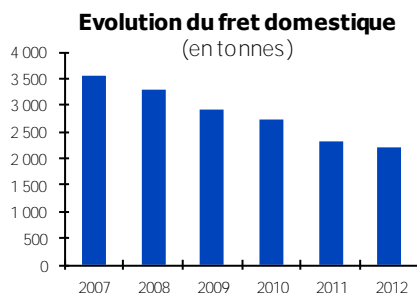
Source : ADT

3.1.3 Le trafic intérieur

La desserte aérienne intérieure est dominée par le groupe privé local Air Tahiti, qui offre un programme de liaisons régulières vers une quarantaine d'îles. Deux compagnies privées de charters opèrent également des vols, Pol'Air et Tahiti Hélicoptères, qui peuvent être sollicitées pour des évacuations sanitaires.

Depuis 2007, le trafic intérieur de passagers ne cesse de se réduire (-5,4 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années). En 2012, l'ajustement de l'offre de transport (-6 %) face à l'évolution du trafic de passagers (-3,5 %) a permis d'améliorer le coefficient moyen de remplissage (66,5 % après 64,7 % en 2011).

La persistance de la crise économique en Polynésie française a pesé sur le fret interinsulaire : entre 2007 et 2012, il s'est contracté de 9 % en moyenne annuelle. En 2012, il a atteint 2 210 tonnes, en recul de 4,6 % par rapport à 2011 (2 318 tonnes).



Sources : SEAC, ADT

Section 10

Les nouvelles technologies

Depuis la mise en service du câble sous-marin reliant Tahiti et Hawaii en automne 2010, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique permettant d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. La concrétisation de ce projet constitue une véritable avancée technologique ouvrant la voie au développement de l'économie numérique sur le territoire.

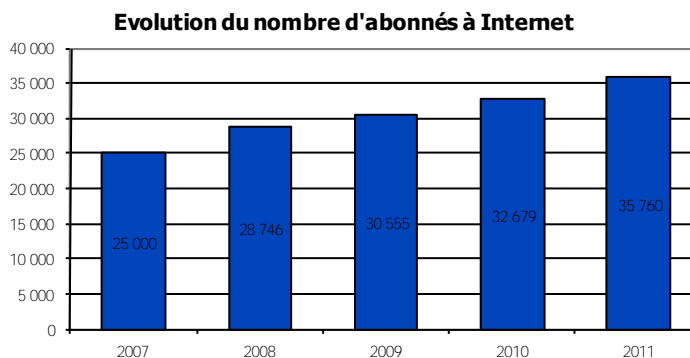
Afin de dynamiser le développement de ces nouvelles technologies, le gouvernement polynésien a défini, à l'issue des Etats généraux du numérique organisés en 2010, cinq axes stratégiques du développement de l'économie numérique :

- 1- **Garantir l'accès à internet à tous les Polynésiens ;**
- 2- Favoriser le développement des contenus et des entreprises numériques ;
- 3- **Assurer l'avenir du numérique polynésien par le développement des infrastructures et des compétences ;**
- 4- **Rendre le Pays exemplaire dans l'usage et la promotion du numérique ;**
- 5- Faire du numérique un tremplin pour le rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique et dans le monde.

1. Internet

La mise en service de la liaison internet en haut débit a suscité l'engouement des foyers polynésiens. Ainsi, la société Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT) et premier fournisseur d'accès à internet en Polynésie, a grandement bénéficié de l'ouverture commerciale du câble, en septembre 2010. Ainsi, en quatre mois, 90 % de son parc d'abonnés a migré vers les offres liées au câble¹ et une conquête de 1 600 nouveaux abonnés a été réalisée. Au 31 décembre 2011, Mana comptait 35 760 abonnés, en hausse de 9,4 % sur l'année avec plus de 3 000 nouvelles souscriptions en un an. Désormais, 70 % des foyers polynésiens sont connectés (54 % avant la mise en service du câble Honotua), soit près de la moitié de la population. Le nombre d'utilisateurs quotidiens de cet outil de communication est estimé à plus de 130 000 en Polynésie.

¹ Les 10 % restants concernent les foyers connectés dans des îles non desservies par le câble.



Source : Mana

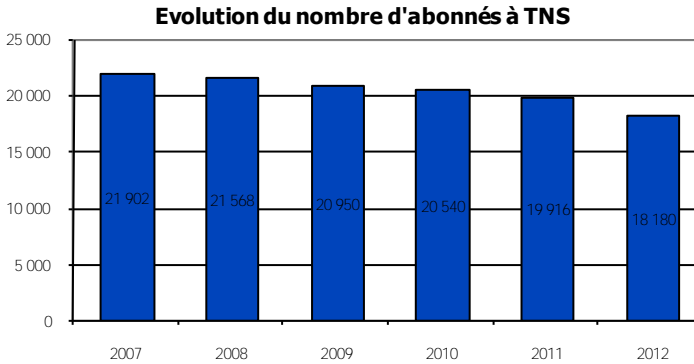
Afin d'élargir son panel de prestations, Mana a lancé en février 2011 la ManaBOX, modem/routeur couplant Internet et téléphonie et permettant de réduire le coût des communications en Polynésie et à l'international.

Depuis sa création en 1997, Mana était le seul opérateur de la fourniture d'accès à internet en Polynésie française. Au deuxième semestre 2011, ce marché monopolistique a accueilli un nouvel acteur, la société Viti qui s'appuie sur la technologie 4G WiMAX, mode de transmission et d'accès à internet en haut débit portant sur une zone géographique étendue grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres. Ainsi, en juillet 2011, ce nouvel opérateur a débuté son activité commerciale, proposant une offre internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) et une offre internet fixe. L'ouverture à la concurrence a rencontré un vif succès puisque Viti a atteint la barre des 5 000 abonnés au 31 décembre 2012.

2. La télévision par satellite

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information, jeunesse). Après avoir connu un succès grandissant à la faveur de la diversité des programmes proposés¹ et de l'intérêt des habitants des archipels éloignés, le bouquet observe une dynamique inverse depuis cinq ans. En effet, TNS a perdu de nouveaux abonnés en 2012, leur nombre s'inscrivant en retrait de 8,7 %, à 18 180.

¹ En 2012, TNS diffusait 39 chaînes de télévision et 10 radios en qualité numérique.



Outre la dégradation de la conjoncture économique qui a affecté les foyers polynésiens, la **baisse du nombre d'abonnés au bouquet de chaînes s'explique également par le lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Polynésie française en novembre 2011, conjointement aux autres départements et collectivités d'outre-mer. Ce projet s'est inscrit dans une action nationale ayant pour objectif de réduire la fracture numérique entre les territoires ultramarins et la métropole. L'arrivée de la TNT sur le territoire a permis, à moindres frais, l'accès à sept nouvelles chaînes¹ émises par voie hertzienne terrestre, avec une meilleure qualité d'image et de son. Afin que tous les téléspectateurs puissent avoir accès à la TNT, des aides financières à l'équipement² ont été mises en place en mars 2011. Des aides ont été attribuées aux personnes inscrites au RSPF et à celles gagnant moins de 150 000 F CFP par mois. En outre, pour les foyers résidant dans une zone non couverte par la TNT, une aide à la réception a été accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif.**

3. La téléphonie portable

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Tikiphone (enseigne « Vini ») est depuis cette date le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications.

En 2012, Tikiphone a enregistré une nouvelle hausse de sa clientèle (+ 2,1 %), avec 227 601 clients, dont 105 438 abonnés et 122 163 détenteurs de « vinicard » (cartes prépayées), lui assurant un taux de pénétration de 85 % du marché polynésien (83 % en 2011). Ces bons résultats ont été stimulés par les nouvelles offres commerciales à destination des jeunes de moins de 26 ans ainsi que par la baisse des tarifs à l'international de 20% opérée en novembre 2012.

La couverture du réseau s'est encore étendue puisqu'en 2012, le nombre d'antennes a progressé de 10,5 % par rapport à 2011, atteignant alors le nombre de 484 sur l'ensemble de la Polynésie française (361 sites en 2G et 123 sites en 3G). En décembre 2012, 62 îles étaient couvertes par le réseau Vini et le taux de couverture global était estimé à 98 % de la population. Le réseau dispose également d'une couverture internationale depuis 2003 ; ainsi, 70 pays sont ouverts aux usagers locaux.

¹ France 2, France 3, France 4, France 5, France 24, France O et Arte.

² Les montants de ces aides varient entre 5 400 F CFP et 29 800 F CFP selon le type d'aide demandé.

Tikiphone a continué de développer son réseau en suivant les évolutions technologiques récentes. En 2010, le réseau 3G+ a été inauguré et déployé sur la zone urbaine de Tahiti (de Punaauia à Mahina). **Il permet d'offrir des services multimédia de troisième génération. Cette technologie s'appuie sur du haut débit, permettant un confort d'utilisation et une optimisation des services existants.** Le territoire est alors devenu le premier des archipels du Pacifique Sud en haut débit mobile, avec une rapidité 80 fois supérieure au réseau GSM. Au 31 décembre 2012, **Tikiphone dénombreait 9 200 abonnés connectés à l'internet mobile.**

Depuis 2008, le gouvernement de la Polynésie française a accordé plusieurs autorisations **d'exploitation de services de téléphonie mobile. Néanmoins, en dépit des délivrances de licences accordées à Pacific Mobile Telecom et Digicel¹, la concurrence n'était toujours pas effective sur un marché au cadre légal encore peu défini.** La position de monopole de Tikiphone pourrait, **cependant, être remise en cause par l'arrivée du nouvel acteur Pacific Mobile Telecom (Vodafone), dont le démarrage de l'activité est prévu courant du premier semestre 2013.**

Le 18 décembre 2012, un projet de **fusion a été signé entre les trois filiales de l'OPT, à savoir Mana, TNS et Tikiphone.** En avril 2013, le projet a été effectivement acté et les trois **ex-filiales sont désormais regroupées au sein d'une entité unique, SAS Vini.**

¹ Digicel est déjà implanté dans six états insulaires du Pacifique Sud (Vanuatu, Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga, Samoa et Nauru).

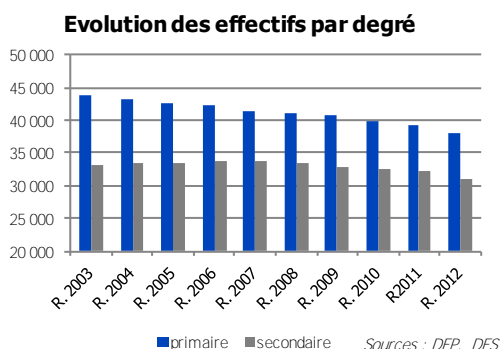
Section 11

Les services non marchands

1. L'éducation

L'enseignement dans son ensemble relève de la compétence de la Polynésie française, sauf pour l'enseignement universitaire, qui reste sous la responsabilité de l'Etat. Ce dernier apporte également un soutien technique et financier (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, financement des salaires et des constructions scolaires).

Le Contrat de projets (2008-2013) a prévu pour l'enseignement supérieur un montant de 492 millions de F CFP, financé à parité par l'Etat et le Pays, pour agrandir la cité universitaire de l'UPF, construire une maison internationale pour l'accueil des étudiants étrangers, et la structuration de la recherche par la création d'un centre axé sur la biodiversité insulaire. En outre, le comité de pilotage du Contrat de projets du 21 novembre 2012 a affecté 2,3 milliards de F CFP de crédits pour diverses opérations de constructions scolaires du premier degré.



Le nombre d'enfants scolarisés s'est inscrit en baisse de 3,3 % à la rentrée 2012/2013 (69 315 contre 71 653 en 2011/2012). Il est en repli depuis une quinzaine d'années pour des raisons démographiques, mais le mouvement est accentué ces dernières années en raison du retrait progressif du personnel des forces armées, engagé par le gouvernement central en 2008.

Le premier degré représente 55 % des effectifs et le second 45 %. La répartition entre secteur public (79 % des élèves) et secteur privé (21 %) est stable d'une année sur l'autre.

Répartition des élèves

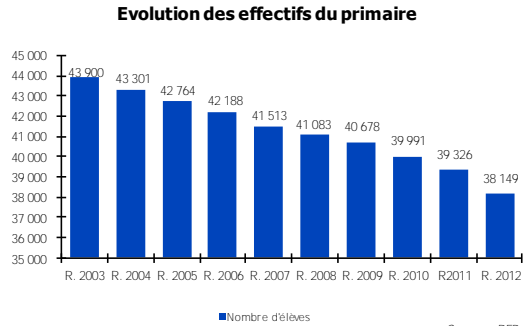
	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	part relative	Variations annuelles
Par type :							
Public	59 580	58 659	57 732	56 959	55 700	79%	-2,2%
Privé	14 976	14 999	14 677	14 694	13 615	21%	-7,3%
Par degré :							
Primaire	41 083	40 678	39 991	39 326	38 149	55%	-3,0%
Secondaire	33 473	32 980	32 418	32 327	31 166	45%	-3,6%
Total	74 556	73 658	72 409	71 653	69 315		-3,3%

Sources : DEP, DES

1.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Observée depuis une décennie, la tendance à la baisse de la population scolaire dans l'enseignement primaire s'est poursuivie en 2012/13, enregistrant -3 % par rapport à l'année précédente (38 149 contre 39 326 en 2011/2012).

Près de 80 % des effectifs scolarisés étaient en élémentaire et 20 % en maternelle. Les classes d'éducation spécialisées et les Centres de jeunes adolescents (CJA)¹ restent marginaux (3 % des effectifs totaux en 2012/2013). La répartition géographique des élèves du primaire marque la prépondérance des Iles du Vent qui concentrent les trois quarts de la population scolaire du primaire.



1.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Au sein du premier cycle se trouvent les collèges, les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles).

Pour l'année scolaire 2012/13, l'effectif du secondaire s'est établi à 31 166 élèves, contre 32 327 l'année précédente, soit -3,6 %. Toutes les filières ont enregistré un repli, sauf les formations après le bac (+5,6 %).

Répartition des élèves du secondaire par filière

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	Variations annuelles
Collège + GOD	18 320	17 824	17 545	17 486	16 911	-3,3%
SEGPA (SES)	445	489	491	469	450	-4,1%
CETAD	1 464	1 497	1 459	1 498	1 491	-0,5%
Lycée professionnel	5 840	6 003	5 865	5 849	5 277	-9,8%
LEGT	6 587	6 266	6 081	6 071	6 030	-0,7%
Post Bac	817	901	977	954	1 007	5,6%
Total	33 473	32 980	32 418	32 327	31 166	-3,6%

Source : DES

En 2012, les résultats au baccalauréat se sont améliorés pour le baccalauréat technologique (+4,8 points). En revanche, ceux du baccalauréat général (-2 points) et du baccalauréat professionnel (-5,6 points) se sont dégradés.

¹ Les CJA accueillent les élèves en situation d'échec scolaire et offrent des formations spécialisées dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer).

Evolution du taux d'admission au baccalauréat

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011	France 2012
Baccalauréat général	80,7%	78,8%	83,7%	86,1%	84,1%	-2 pts	89,6%
Baccalauréat technologique	67,1%	69,5%	70,7%	73,8%	78,6%	4,8 pts	83,2%
Baccalauréat professionnel	72,7%	84,7%	83,7%	84,8%	79,2%	-5,6 pts	78,4%

Sources : DES, MEN-MESR DEPP

1.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP), l'Ecole normale mixte de Polynésie française et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes). Depuis la rentrée 2010-2011, une école de commerce complète l'offre d'enseignement.

Des dispositifs d'incitation permettent aux étudiants de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Il s'agit de l'Aide au logement étudiant (ALE), de l'allocation d'études territoriales (bourse ou prêt bonifié) et de la bourse majorée destinée aux filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local¹. Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le Ministère de l'Education nationale et aux logements universitaires en métropole.

En partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers (CCISM) et un établissement privé de métropole, l'Ecole atlantique de commerce de Nantes, l'école de commerce de Tahiti (ECT) offre aux bacheliers des formations de trois ans avec, à partir de la deuxième année, des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger.

L'Université de Polynésie française (UPF) réunit trois filières : « Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Economie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies ». En mai 2009, elle a absorbé l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Pour l'année scolaire 2012/2013, les effectifs en formation initiale ont augmenté de 1,7 % et ceux de la formation continue de 16,1 %.

Mais les performances de l'UPF sont décevantes : le taux d'abandon d'études y est de 55 % contre 40 % en France. Une des raisons en est le décalage entre la forte proportion d'élèves en filière professionnelle, 55 % des effectifs des lycées, et l'insuffisance de l'offre de formation post-bac qui leur est proposée. En effet, les places en BTS sont peu nombreuses et font l'objet d'une sélection à l'entrée alors que l'accès à l'université n'est pas sélectif. Par conséquent, la proportion d'étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel y est de 50 % contre 21 % en France.

Face aux résultats décevants des étudiants², l'UPF a élaboré un projet d'établissement pour la période 2012-2015 autour de deux axes, la rénovation de la carte des formations et celle des méthodes d'apprentissage.

¹ La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

² En 2009, le taux de réussite en licence était de 18 % contre 30 % en France métropolitaine.

Evolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	Variations annuelles
Formation initiale :	2 437	2 951	2 951	2 771	2 819	1,7%
-Droit, économie, gestion	940	1 086	1 111	1 164	1 256	7,9%
-Lettres, langues et sciences humaines	957	965	1 040	854	940	10,1%
-Sciences, sciences médicales et technologies	504	542	624	569	514	-9,7%
-Doctorat	36	37	34	40	30	-25,0%
-IUFM	-	321	142	144	79	-45,1%
Formation continue	227	292	260	279	324	16,1%
Effectif total	2 664	3 243	3 353	3 194	3 222	0,9%

Source : UPF

2. La protection sociale

Instaurée en 1995 pour offrir une couverture sociale à toute la population, la Protection sociale généralisée (PSG) repose sur le principe de la solidarité et comprend quatre régimes différents :

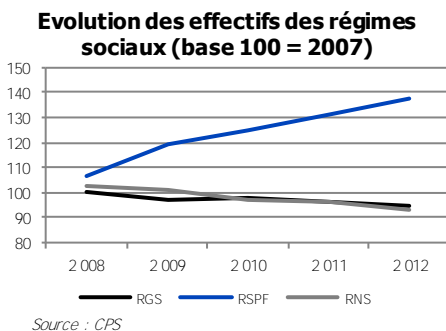
- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) qui permet l'accès des plus démunis aux soins, aux prestations familiales et à une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, qui est géré localement par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Répartition de la couverture sociale par régime

	2008	2009	2010	2011	2012	Répartition 2012	Var. 12/11
RGS	162 183	157 806	158 278	155 909	153 760	58%	-1,4%
RSPF	55 386	62 137	64 789	68 106	71 606	27%	5,1%
RNS	15 815	15 547	15 001	14 869	14 379	5%	-3,3%
RSS	26 630	27 144	26 017	26 240	25 817	10%	-1,6%
Total	260 014	262 634	264 085	265 124	265 562	100%	0,2%
Population moyenne	264 650	265 390	268 575	271 000	268 270	-	-1,0%
Taux de couverture	98%	99%	98%	98%	99%	-	

Sources : CPS, ISPF

En 2012, 99 % de la population¹ la disposait d'une couverture sociale. Le nombre d'affiliés au RGS, qui rassemble plus de la moitié du total, a continué à décroître (-1,4 % en 2012), affecté par la dégradation de l'activité et du marché du travail. Parallèlement, les effectifs du régime de solidarité ont poursuivi leur croissance soutenue (+5,1 % en 2012, +6,6 % de croissance annuelle moyenne sur les cinq dernières années).



2.1 LE BUDGET DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

2.1.1 Le financement de la protection sociale généralisée

Le financement de la PSG est assuré par les cotisations sociales (71 % de ses recettes en 2012) et par le Pays, soit directement à partir de son budget, soit par affectation de taxes pour le RSPF (CST, taxe de solidarité, etc.). Jusqu'en 2007, ce dernier bénéficiait en outre d'une participation de l'Etat fondée sur une convention santé-solidarité, non renouvelée en 2008.

Selon les données provisoires de la CPS, les recettes de la PSG devraient atteindre 100,6 milliards de F CFP en 2012², en retrait de 3,7 % par rapport à l'année précédente (104,5 milliards de F CFP en 2011), en raison de la baisse concomitante des cotisations (-1,3 %) et des recettes provenant de produits fiscaux (-0,6 %). La participation du Pays, qui avait fortement baissé en 2011 (-27,2 %), en raison d'un moindre subventionnement du RSPF (5,6 milliards de F CFP réalisé au lieu du prévisionnel de 8,4 milliards de F CFP) pourrait se redresser de manière conséquente.

Les recettes de la PSG (en milliards de F CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012*	Var.12/11
Cotisations sociales	69,98	69,18	70,80	72,62	71,66	-1,3%
Participation du Pays	14,08	13,24	10,00	7,28	9,77	34,1%
CST et taxe de solidarité	11,40	12,92	16,71	16,80	16,70	-0,6%
Autres produits	2,66	4,22	4,80	7,77	2,48	-68,1%
Total recettes	98,12	99,56	102,31	104,47	100,61	-3,7%

*données provisoires

Source : CPS

Le financement de la PSG est remis en question par des facteurs structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, complexité de la gestion de trois régimes distincts) et conjoncturels (diminution du nombre de cotisants avec la crise économique). Le RGS risque le défaut de paiement dans les prochaines années. De surcroît, le RNS et le RSPF, équilibrés par les subventions du Pays, pèsent de manière massive sur les finances publiques, par ailleurs fortement dégradées. La participation du Pays aux régimes de protection sociale s'est accrue de 34 % en 2012, à près de 10 milliards de F CFP.

¹ En sont exclus les personnes qui n'ont pas encore finalisé leur dossier d'affiliation, celles affiliées à l'ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) ou à la CAFAT (Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie) ainsi que celles ayant moins de six mois de résidence en Polynésie française.

² Données provisoires issues du compte de résultat prévisionnel de la CPS à fin janvier 2013.

En 2012, le budget du RSPF a été voté en déséquilibre (-2,5 milliards de F CFP) et ses **comptes pour l'exercice 2011** sont apparus en déficit¹, le Pays n'ayant pas apporté de dotation compensatoire. La situation financière du régime a entraîné des ralentissements dans les remboursements des actes effectués et des difficultés de trésorerie pour certains professionnels de santé. Ainsi, le Pays s'est vu contraint d'accorder en fin d'année un prêt d'un milliard de F CFP au Centre hospitalier du Taaone, confronté à un retard de paiement du RSPF de 1,8 milliard de F CFP.

Participation du Pays aux régimes de protection sociale (en milliards de F CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012*	Var.12/11
RGS :	1,70	1,55	1,90	1,21	1,21	0,0%
-Prestations familiales	0,70	0,35	0,70	-	-	-
-Fonds social de retraite	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	0,0%
-Chèque service aux particuliers	-	-	0,00	0,01	0,01	0,0%
RNS	1,47	1,47	1,17	0,50	0,30	-40,0%
RSPF	10,50	10,57	6,93	5,57	8,27	48,5%
Total	13,67	13,59	10,00	7,28	9,78	34,3%

*données provisoires

Source : CPS

Les principales actions du gouvernement ont été de réduire les dépenses tout en **accroissant les ressources**. En 2011, le **taux de remboursement de l'assurance maladie est passé à 70 %** contre 80 % auparavant et les taux de cotisations ont été revalorisés en janvier 2011 pour le RGS et en janvier 2012 pour le RNS. En janvier 2013, un nouveau relèvement des taux a été opéré tant pour la maladie que pour la retraite.

Dans ce contexte, des réformes plus structurelles ont été initiées. En mai 2011, l'âge légal de départ à la retraite anticipée est passé à 52 ans contre 50 auparavant, avec une durée de cotisation minimale allongée de 15 à 20 ans.

Par ailleurs, la loi de Pays relative aux retraites, adoptée en juillet 2012, prévoit **l'allongement graduel de la durée de cotisation de 35 à 37 ans d'ici à 2017 et le recul de l'âge minimum pour la retraite anticipée (55 ans ou 30 années de cotisation)**. Enfin, elle modifie le mode de calcul de la pension pour le bénéficiaire dans un sens moins favorable (70 % de la moyenne des 120 meilleurs mois sur les 180 derniers mois au lieu de 70 % de la moyenne des 60 meilleurs mois sur les 120 derniers mois).

2.1.2 Les dépenses de la protection sociale généralisée

Selon les données provisoires disponibles, les dépenses liées à la PSG devraient ressortir en baisse de 6 %, grâce à la branche maladie (-9 %) qui représente les trois quarts du total.

Depuis la création de la PSG, les dépenses de santé ont plus que doublé (22 milliards de F CFP en 1996 ; 48 en 2012), en raison de facteurs démographiques (croissance démographique, vieillissement de la population) et de la progression du segment des longues maladies dont le

¹ 901 millions de F CFP.

nombre de patients a triplé¹. En 2011, le déficit cumulé de l'assurance maladie du RGS atteignait 15 milliards de F CFP.

Afin de maîtriser l'évolution des dépenses, les partenaires impliqués dans l'avenir de la PSG ont décidé de moderniser la tarification des actes médicaux. Mais, faute d'accord entre les partenaires de santé (professions médicales et CPS), l'entrée en vigueur de la Codification polynésienne des actes médicaux (CPAM) a été repoussée à deux reprises. Elle devrait cependant s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2014.

En revanche, la loi de Pays relative aux médicaments génériques, publiée au Journal officiel de la Polynésie française en janvier 2013, renforce leur utilisation. Selon un audit de la CPS, son application pourrait permettre d'économiser un milliard de F CFP par an sur les ordonnances médicales.

Les emplois de la PSG (en milliards de F CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012 *	Var.12/11
Maladie et accidents du travail	48,34	50,37	52,69	52,77	47,94	-9,2%
Retraite et minimum vieillesse	28,47	30,79	32,96	35,65	37,47	5,1%
Famille	7,04	7,25	7,47	7,70	6,75	-12,3%
Allocations handicapés	4,05	4,28	4,50	4,62	4,70	1,7%
Action sociale	2,70	3,13	3,26	3,38	3,14	-7,1%
Autres charges	8,76	6,13	6,40	8,11	5,47	-32,6%
Total emplois	99,35	101,95	107,28	112,23	105,47	-6,0%

*données provisoires

Source : CPS

En 2012, seules les dépenses de retraites et les allocations handicapés ont progressé, de respectivement 5,1 % et 1,7 %. Toutes les autres prestations servies ont été réduites.

2.2 LA SANTÉ

La Direction de la santé assure trois principaux rôles : gestion de l'offre publique de soins préventifs et curatifs, contrôle de la qualité des soins et participation à l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire.

2.2.1 L'offre de soins

L'offre de soins est répartie entre le secteur public et le privé. Le public englobe les services de la Direction de la santé publique et le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire. Doté de 471 lits, ce dernier est équipé de matériel moderne qui offre une meilleure capacité de soins et qui limite les évacuations sanitaires hors du territoire. Au-delà de l'agglomération de Papeete, les structures médicales se composent de 4 hôpitaux périphériques², 27 centres médicaux et dispensaires, 20 centres dentaires, 21 infirmeries, 40 postes de secours et 8 centres de consultations spécialisées.

¹ Le taux de prévalence est passé de 45 patients en longue maladie pour 1 000 affiliés à la PSG à 122 entre 1995 et 2010.

² Moorea (15 lits), Taravao (40 lits), Uturoa (68 lits) et Taiohae (29 lits).

Le secteur privé conventionné, concentré sur Tahiti, compte 2 cliniques, situées à Papeete (172 lits en cumul), 2 centres médicaux (72 lits et 5 places d'hospitalisation de jour), plus de 200 médecins (dont 97 spécialistes), 76 chirurgiens dentistes, une centaine d'infirmières et autant de kinésithérapeutes.

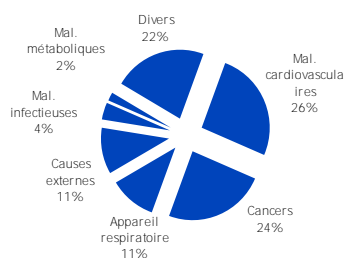
Dans le cadre de la réforme de la PSG, les négociations entre les médecins libéraux et la CPS ont échoué sur la tarification des actes et le conventionnement a été suspendu pendant le premier semestre 2012. En juillet, CPS et médecins ont trouvé un compromis, permettant le conventionnement individuel de la plupart des praticiens au 1^{er} août 2012.

Afin de renforcer la couverture médicale des îles éloignées, une convention lie le gouvernement, la CPS et le CHPF pour mettre en place une cellule responsable de la planification des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, gynécologie, etc.). En 2011, 12 189 consultations ont été menées par les médecins du CHPF, en progression par rapport aux années précédentes (11 043 en 2010 et 7 155 en 2009). Cette **amélioration de la couverture médicale permet de réduire le nombre d'évacuations sanitaires** inter-îles et hors de Polynésie française (France, Nouvelle-Zélande).

2.2.2 Le bilan sanitaire

Grâce à la **prévention et à l'amélioration de la qualité des soins, l'état sanitaire a fortement progressé en l'espace d'une vingtaine d'années**. En témoigne la baisse du taux de mortalité infantile qui est passé de 20,5 ‰ en 1987 à 3,8 ‰ en 2008 et l'allongement de l'espérance de vie, qui augmente de cinq mois par an depuis une décennie. En 2008, cette dernière était de 78,5 ans pour les femmes et de 74,4 ans pour les hommes¹.

Principales causes de décès en Polynésie française



Source : Direction de la santé

A l'instar de la France métropolitaine, les principales causes de mortalité sont dues à des pathologies liées à des cancers ou des problèmes cardio-vasculaires. Environ la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour les jeunes entre 15 et 25 ans, et aux modes de consommation (alimentation déséquilibrée, alcoolisme, tabagisme). En Polynésie française, la prévalence de l'obésité est forte² et concourt à de nombreuses complications médicales.

2.2.3 La politique de la santé

Depuis 1995, la politique de la santé est élaborée selon un plan quinquennal et déclinée au moyen de programmes de prévention et d'un schéma d'organisation sanitaire, pour la gestion de l'offre hospitalière. Le dernier plan, qui date de 2001-2005, n'a pas été reconduit.

¹ En France, l'espérance de vie était en 2008 de 84,5 ans pour les femmes et de 77,8 ans pour les hommes.

² Selon l'enquête santé menée en 2010 sous l'égide du ministère de la Santé, 40,4 % de la population était concernée. Selon des enquêtes plus récentes, menées par la Direction de la santé, l'obésité toucherait 48 % de la population sur Tahiti et Moorea. En France, elle atteignait 15 % de la population en 2012.

Bien que la santé soit de compétence locale, l'Etat apporte son concours financier. Dans le Contrat de projets 2008-2013, cofinancé par l'Etat et la Polynésie française, 8,1 milliards de F CFP devaient y être consacrés. Cependant, à l'occasion du dernier comité de pilotage du Contrat, 3,7 milliards de F CFP ont été réaffectés vers d'autres priorités (abris de survie dans les Tuamotu et constructions scolaires).

Par ailleurs, des accords de partenariat avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux ont été conclus afin de couvrir les besoins en personnel qualifié. Enfin, l'Etat a élargi le numerus clausus relatif aux études médicales dispensées à l'université de la Polynésie française, portant de 12 à 16 le nombre de places réservées aux étudiants polynésiens admis en seconde année de médecine (PCEM2) à l'université de Bordeaux.

2.3 LES AUTRES PRESTATIONS SOCIALES

2.3.1 La vieillesse

Il existe depuis 1968 en Polynésie française un système de retraite par répartition à caractère obligatoire pour les salariés fondé sur des cotisations salariales et patronales. La retraite du secteur primaire, des commerçants et des professions libérales a été créée en 1970 et le régime des non salariés en 1995, à l'occasion de l'instauration de la PSG. Enfin, toute personne de plus de 60 ans peut bénéficier d'un minimum vieillesse.

Cependant, l'équilibre du système se trouve remis en cause par le vieillissement de la population. Selon les projections de l'ISPF, les personnes de plus de 60 ans représenteront 17 % vers 2027 contre moins de 10 % actuellement. Le ratio actifs cotisants/retraités pensionnés s'en trouvera donc affecté, passant de 1 pour 3 à 1 pour 2.

2.3.2 Les prestations familiales

Les premières allocations familiales ont été instaurées en 1956, comprenant les allocations prénatales, maternité et familiales. Elles ont été élargies par la suite de prestations complémentaires (allocation rentrée scolaire, complément familial, etc.). Généralisées avec la PSG, elles sont financées par des cotisations exclusivement patronales et par des subventions du Pays.

Le Conseil des ministres du 31 octobre 2012, a entériné la création d'une nouvelle prestation familiale, l'aide au parent au foyer, financée par le fonds d'action sociale du RSPF. Mise en place dès le 5 novembre 2012, elle s'adresse à aux familles ayant des enfants de moins de 16 ans, avec des revenus journaliers inférieurs à 812 F par personne, à condition que l'un des parents reste à domicile. Le montant de l'aide au parent au foyer est compris entre 30 000 et 45 000 F CFP, en fonction du nombre d'enfants. En 2012, 148 familles en ont bénéficié.

2.3.3 Les autres prestations

L'action sociale est de la compétence du Service social qui mène des actions éducatives et préventives (soutien psychologique, aide aux personnes âgées, aux enfants et aux familles en difficultés) pour les ressortissants du Régime des Salariés. Il intervient également dans la gestion des mises sous tutelle des prestations familiales et la préparation des malades candidats à

l'évacuation sanitaire. En 2012, les dépenses pour l'action sociale se sont établies à 3,14 milliards de F CFP¹.

Deux types d'allocations sont accessibles aux personnes handicapées, l'allocation spéciale aux handicapés (ASH), qui est accordée en remplacement des allocations familiales pour tout enfant de moins de 20 ans souffrant d'un handicap physique ou mental, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH)², versée à toute personne handicapée à plus de 80 % et âgée de plus de 20 ans.

¹ Selon les comptes provisoires de la CPS.

² L'ASH est de 36 000 F CFP et l'AAH de 33 115 F CFP.

Section 12

Les archipels éloignés

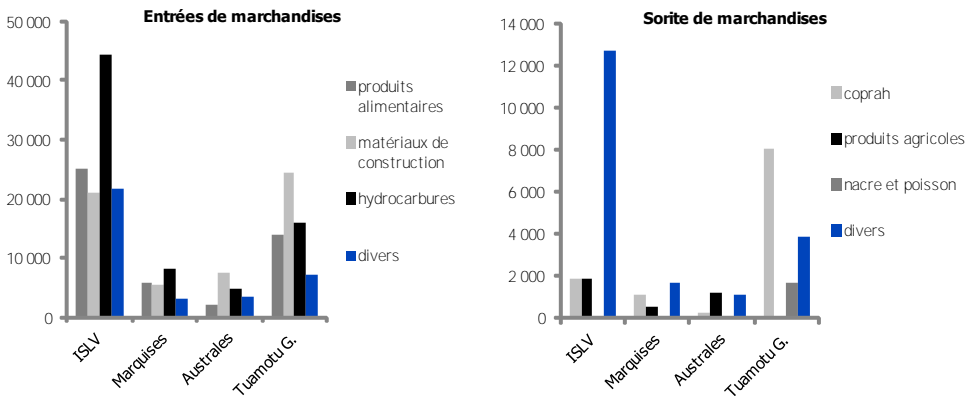
1. Généralités

Recouvrant près de 2 500 km² dans un espace de 5 millions de km², les îles Sous-le-Vent, les Tuamotu-Gambier, les Marquises et les Australes représentent en cumul les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française. Cependant, cet ensemble ne compte qu'un quart de la population totale (67 389 habitants au recensement de 2012). La densité démographique, 27 habitants/km², y est plus faible qu'aux îles du Vent (189 habitants/km²). Entre 2007 et 2012, dates des deux derniers recensements, la population des archipels éloignés s'est accrue de 3,7 % (64 973 habitants en 2007).

L'essor économique de ces archipels est freiné par leur éloignement géographique ainsi que par le relatif manque de main d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. Il est conditionné par le développement d'un réseau de communications pour le transport des personnes, des marchandises et de l'information.

La voie maritime reste incontournable pour l'acheminement des productions locales vers Papeete et le transport des pondéreux. Le transport aérien draine l'essentiel du trafic de voyageurs (628 062 passagers en 2012 contre 29 515 pour le transport maritime). Le développement des moyens de communication modernes (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) contribue progressivement à gommer quelque peu l'isolement des habitants des archipels éloignés.

Fret maritime des archipels éloignés en 2012 (en tonnes)



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

2. Les aides au développement

La Collectivité d'outre-mer prend en charge les frets vitaux (hydrocarbures, PPN et coprah) et les transports scolaires. Jusqu'en 2012, elle apportait aussi diverses aides (soutien de l'activité économique, amélioration du cadre de vie, aide en cas de catastrophe naturelle) par le biais du **Fonds de développement des archipels (FDA)**. Mais ce dernier a été dissous en fin d'année dans le cadre du plan de redressement des finances publiques.

Les archipels bénéficient en outre de deux sources d'aides de l'Etat :

- le **Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES)** qui offre des aides axées sur l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands ;
- le **Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)**, créé par la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM), qui peut attribuer une aide financière à toute collectivité territoriale qui investit dans des infrastructures ou des équipements collectifs visant à son développement économique, social, environnemental ou énergétique.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) peut jouer un rôle ponctuel, en aidant au financement de sujets spécifiques comme l'environnement ou la perliculture.

3 Les infrastructures

3.1 LES MOYENS DE TRANSPORT

Le transport maritime interinsulaire est assuré par une trentaine de navires. Les îles Sous-le-Vent, qui représentaient 71 % du trafic de passagers et 52 % du fret en 2012, sont les mieux desservies.

Avec une cinquantaine d'aéroports répartis sur le territoire de la Polynésie française, le transport aérien permet une desserte satisfaisante des archipels éloignés. Air Tahiti, la compagnie aérienne privée intérieure, anime l'essentiel du trafic. Quelques petites compagnies privées complètent l'ensemble. Aux Marquises, une société d'hélicoptères effectue des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva). Une compagnie aérienne récente, Pol'Air, réalise quelques vols charters.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Toutes les îles habitées de façon permanente possèdent une école primaire, mais seules les plus peuplées disposent d'établissements secondaires, répartis comme suit :

- aux Australes : deux collèges, un Groupement d'observation dispersé (GOD), quatre centres de formation, deux Centres de jeunes adolescents (CJA), à Rurutu et à Rimatarā, et deux Centres d'enseignement technique adapté au développement (CETAD) ;

- aux îles Sous-le-Vent : **des collèges sur chaque île sauf à Tahaa, deux lycées (l'un d'enseignement général et l'autre professionnel) ;**
- aux Marquises : trois collèges, un lycée professionnel **ainsi qu'un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA) ;**
- aux Tuamotu-Gambier : **trois collèges, un GOD (Groupement d'observation dispersé), deux CETAD et un détachement du GSMA.**

3.3 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et en professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.).

Les autres archipels disposent de deux hôpitaux (Nuku Hiva, Hao), de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus isolés sont équipés de simples postes de secours.

4 Les activités économiques des archipels

La vie économique des archipels éloignés demeure encore tournée vers les activités **traditionnelles (pêche, coprah...)** bien que certains aient diversifié leurs centres d'intérêt. Il en est ainsi pour les îles Sous-le-Vent où le tourisme, notamment de luxe est très présent (Bora Bora, Tahaa), pour les Tuamotu-Gambier, grâce à la perliculture, pour les Australes et les Marquises, réputées pour la qualité de leur artisanat.

4.1 LES AUSTRALES

Proche du tropique du Capricorne, l'archipel des Australes, 150 km², compte cinq îles hautes¹ et bénéficie d'un climat plutôt tempéré, marqué par une alternance de saisons. Distant de Tahiti de 650 km, il est peuplé de 6 839 habitants². Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

L'agriculture des Australes est spécialisée dans les cultures tempérées (maraîchage, horticulture) et les produits vivriers. En 2011, la production agricole commercialisée a progressé de 34 % (266 millions de F CFP contre 199 en 2010), grâce à la hausse du volume des productions végétales (+ 27 %). La récolte de coprah a doublé (229 tonnes contre 111 en 2010). Celles de noni (386 tonnes contre 230) et de fruits (237 tonnes contre 149) ont crû de respectivement 68 % et 59 %. La production de vivriers enregistre une hausse peu significative (+1,2 %). En revanche, celle de légumes recule de 1,9 %, en lien avec la baisse de la production de carottes (301 tonnes en 2011 contre 388 en 2010).

La régénération des plantations de lys de Tubuai, ravagées par le cyclone de 2010, a permis de dégager des recettes de 22 millions de F CFP en 2011. Il en a été de même pour le

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² Recensement de 2012.

pandanus -utilisé pour la confection de toitures naturelles- qui a rapporté 10 millions de F CFP (4 millions en 2010).

En 2012, la production agricole des Australes devrait s'inscrire en hausse car le volume de fret maritime en produits agricoles hors coprah a augmenté de 21 % (1 190 tonnes contre 985 en 2011).

Autre activité de premier plan des Australes, l'artisanat est l'apanage d'associations qui regroupent un millier de personnes. Axé sur la vannerie, il est commercialisé surtout à l'occasion des expositions à Tahiti (Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française, manifestation du Heiva Rima'i¹ en juillet).

Le tourisme, enfin, reste encore embryonnaire, avec un réceptif hôtelier d'une quinzaine d'établissements, dont un hôtel classé (Rurutu).

4.2 LES MARQUISES

Avec 1 040 km² de terres émergées, l'archipel des Marquises rassemble une douzaine d'îles hautes, pas toutes peuplées, et 9 264 habitants². Distant de Tahiti de 1 500 km et plus proche de l'équateur, il a un climat plus sec, accompagné de pluies irrégulières.

L'activité économique marquisienne comprend des activités traditionnelles, comme l'agriculture et l'artisanat, et le tourisme, grâce à la renommée internationale de l'archipel façonnée par ses hôtes célèbres (Paul Gauguin, Hermann Melville, Jacques Brel).

L'agriculture marquisienne est dominée par le coprah et le noni qui, en cumul, représentaient 84 % des productions végétales en 2011. Ces dernières se sont affichées en repli de 24 % en 2011, à cause du coprah (- 48 %) et la tendance devrait se poursuivre en 2012. En effet, le volume de produits agricoles de fret maritime en provenance des Marquises a diminué de 17 %, notamment le noni (436 tonnes en 2012 contre 930 en 2011).

L'archipel est doté d'un fort potentiel sylvicole, le massif forestier marquisien représentant le quart de celui de la Polynésie française. Il comprend 2 000 hectares de pins des Caraïbes et de près de 200 hectares de bois précieux.

L'artisanat, dont la réputation repose sur le tatouage, la sculpture ou encore la confection de tapa³, est largement écoulé pendant les manifestations organisées localement pour les touristes ou à Tahiti (Salon de l'artisanat des îles Marquises, Heiva Rima'i).

Le tourisme bénéficie de structures d'accueil diversifiées. La capacité d'hébergement sur place se répartit entre une trentaine de pensions de famille, deux hôtels classés et un navire de croisière, l'Aranui III⁴, qui dessert l'archipel via les Tuamotu.

¹ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

² Recensement de 2012.

³ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles sont peints des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute - broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei - artocarpus altilis*).

⁴ En 2012, le navire a transporté 2 431 passagers au cours de 16 croisières.

4.3 LES TUAMOTU-GAMBIER

Eloigné de Tahiti de 1 500 km, l'archipel des Tuamotu est constitué de 78 atolls, étendus sur une ligne nord-ouest/sud-est de 1700 km. S'y ajoutent les cinq îles hautes des Gambier, situées au sud. L'ensemble représente une superficie émergée de 730 km², pour une population de 16 664 habitants¹.

L'économie de l'archipel repose sur des moteurs historiques, le coprah et la pêche, et sur des secteurs plus récents, la perliculture et le tourisme. Elle a également connu l'ère industrielle au cours du vingtième siècle, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea jusqu'au milieu des années soixante et surtout les essais nucléaires du Pacifique jusqu'en 1995.

En 2012, la production de coprah a progressé de 9,7 % (8 323 tonnes contre 7 589 en 2011). En revanche, les exportations de produits issus de la mer ont diminué. Les recettes à l'export de la perle brute ont baissé de 3,2 % sur l'année (6,9 milliards de F CFP contre 7,1 en 2011) et celles de nacres de 9,2 % (267 millions de F CFP contre 295).

Selon la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), le volume de nacres affrété vers Tahiti a atteint 1 265 tonnes, après 1 349 en 2011, soit -6,2 %. Mais la pêche lagonaire a enregistré de bons résultats, avec 400 tonnes de poisson embarquées en 2012 (247 en 2011).

L'essor du tourisme a été dynamisé par l'extension du réseau aérien domestique et l'implantation de structures d'accueil. En 2012, on recensait 73 établissements, dont 4 hôtels classés. Cependant, deux îles, Rangiroa et Fakarava, concentrent près de la moitié des hébergements.

4.4 LES ÎLES SOUS-LE-VENT

Éloignées de Tahiti d'environ 200 km, les îles Sous-le-Vent sont le deuxième pôle économique de Polynésie française. D'une superficie émergée de 400 km², elles regroupent 34 622 habitants², soit 13 % de la population polynésienne.

La vie économique des îles Sous-le-Vent dépend de l'agriculture et du tourisme, dont le dynamisme tient à la réputation internationale de Bora Bora et à des conditions particulièrement favorables aux sports nautiques (îles proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée).

Deuxième région agricole de Polynésie française après les îles du Vent, les îles Sous-le-Vent ont toutefois une agriculture encore artisanale qui ne permet pas toujours un approvisionnement efficace des structures hôtelières locales. En 2011, la production agricole commercialisée s'est établie à 5,8 milliards de F CFP, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente (5,4 milliards de F CFP en 2010). En 2012, elle devrait s'inscrire en hausse car il ressort du fret maritime une progression de 16 % en volume des produits agricoles acheminés vers Tahiti (3 742 tonnes en 2012 contre 3 228 en 2011). Cette évolution provient du coprah dont la récolte a quasiment doublé (2 349 tonnes en 2012 contre 1 554 en 2011).

¹ Recensement de 2012.

² Recensement de 2012.

Le tourisme est une activité de premier plan, grâce à ses structures d'hébergement. Elles représentent près de la moitié de l'hôtellerie classée de Polynésie française (dont un quart sur la seule île de Bora Bora) et un tiers de la capacité d'accueil de la petite hôtellerie familiale.

Le charter nautique est bien représenté aux îles Sous-le-Vent, avec trois bases nautiques et une industrie (construction navale, unités de carénage). Il bénéficie en outre du dynamisme des professionnels du secteur en matière de promotion. En effet, depuis 2004, ils organisent tous les ans une course, la Tahiti Pearl Regatta¹ (TPR), à laquelle prennent part des équipages locaux et étrangers. Grâce à un partenariat conclu en 2009, la TPR est présente aux Voiles de Saint-Tropez, ce qui concourt à la mise en valeur de la destination polynésienne.

¹ LA TPR 2011 a réuni 47 équipages contre 9 en 2004.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

En mai 2012, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé le renouvellement de la gamme de billet en francs CFP. Les maquettes des nouveaux billets ont reçu l'approbation des autorités de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna. La mise en circulation des nouveaux billets interviendra à partir du 20 janvier 2014, avec une période de double circulation de près de neuf mois.

En août 2012, la Commission de surendettement de Polynésie française a été officiellement installée **et son secrétariat est assuré par l'agence IEOM de Papeete**. Elle a pour mission de traiter les demandes des particuliers dans l'incapacité de faire face au remboursement de leurs dettes, en proposant des solutions adaptées.

En septembre 2012, la banque SOCREDO a signé une convention de représentation avec la China Union Pay, le principal réseau de cartes bancaires en République populaire de Chine. **Ainsi, les touristes chinois en possession d'une carte Union Pay peuvent effectuer des retraits d'espèces aux distributeurs de la banque Socredo. Ce partenariat devrait faciliter les voyages de touristes chinois en Polynésie française et permettre à la destination d'être plus attractive.**

Le décret n° 2012-1195 du 26 octobre 2012, portant extension et adaptation des dispositions du Code de la consommation relatives au crédit immobilier et au prêt viager hypothécaire en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, et aux services financiers à distance dans ces collectivités et à Wallis-et-Futuna, a été publié au JORF du 28 octobre 2012 et au JOPF du 08 novembre 2012. Ce décret harmonise les obligations des banques et le droit des clients pour l'octroi de crédits immobiliers ou voyageurs et la fourniture de services financiers à distance. Aussi, la **clientèle des Collectivités d'Outre-Mer** bénéficiera des mêmes protections **qu'en métropole**, notamment en termes d'information contractuelle et précontractuelle pour les services financiers à distance ou de plafonnement des tarifs liés à un crédit immobilier.

Le décret n° 2012-1269 du 19 novembre 2012 portant relèvement du plafond du livret A en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna a été publié au JORF du 20 novembre 2012 et au JOPF du 29 novembre 2012. **L'arrêté du 31 octobre 2012 du ministère de l'Economie et des Finances relatif aux vérifications préalables à l'ouverture d'un livret A a été publié au JORF du 10 novembre 2012.**

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, a été publiée au JOPF du 29 novembre 2012. L'article 33 précise notamment que le Gouvernement peut, par décret, définir les valeurs maximales de 16 services bancaires spécifiques que les établissements bancaires peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Polynésie française.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :
 - ✓ la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
 - ✓ l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
 - ✓ des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
 - ✓ l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
 - ✓ une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
 - ✓ une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
 - ✓ de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- **Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires

bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonne entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6000 que compte la zone euro) soient concernées.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur «L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- ✓ faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- ✓ développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- ✓ accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;

- ✓ encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- ✓ mobiliser la sphère publique ;
- ✓ définir et réaliser une ambition nationale.

- **Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change)** Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

- **Amélioration de la protection des consommateurs.**

Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les **documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID)**, une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. **Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale.** Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- **SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié).**
Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télé règlement. Il supprime progressivement les **commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017**. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le **1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN** restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le **Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.**
- **Création d'un Observatoire de l'épargne.**
L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le **premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.**
- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité **d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire.** Elle doit également proposer **progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles** pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

Par ailleurs, sept établissements de crédit non installés localement interviennent depuis la métropole, assurant essentiellement le financement des collectivités locales et de quelques entreprises, ainsi que des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit de la **CASDEN Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la SOCREDO)**, de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis-Banques Populaires, de la Caisse des

dépôts et consignations (CDC), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM).

En 2012, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2011 :

Nombre d'établissements de crédit

	2008	2009	2010	2011	2012
. Etablissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	3	3	3	3	3
. Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	1	1	1	1	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
- Sociétés financières	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	3	3	3	3	3
Total EC (1) + (2)	13	13	13	13	13

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre de chèques postaux de Papeete (CCP), sous l'égide de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

2.2 ÉLÉMENTS DE CONCENTRATION ET VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les sociétés financières n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit-bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,3 % des ressources du système bancaire local.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations en points	
						2012/2011	2011/2010
Distribution des crédits							
Banques	98,7%	98,8%	99,0%	99,1%	99,1%	0,0	0,1
Sociétés financières	1,3%	1,2%	1,0%	0,9%	0,9%	0,0	-0,1
Collecte des ressources							
Banques	98,4%	98,3%	98,9%	98,7%	98,7%	0,0	-0,1
Services financiers de l'Opt	1,6%	1,7%	1,1%	1,3%	1,3%	0,0	0,2

Ventilation des crédits

en millions de FCFP	2010		2011		2012		Variations 2012/2011	
	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières
Encours des crédits	477 596	4 596	480 851	4 289	477 792	4 234	-0,6%	-1,3%
dont crédits de trésorerie (entreprises)	47 459	0	46 751	0	40 350	0	-13,7%	-
dont crédits de trésorerie (ménages)	85 249	815	79 596	851	77 872	858	-2,2%	0,8%
dont crédits à l'équipement	58 581	0	63 888	0	66 413	0	4,0%	-
dont crédits à l'habitat	156 205	0	160 506	0	163 725	0	2,0%	-
dont autres crédits*	77 531	3 175	70 669	2 844	72 722	2 745	2,9%	-3,5%
dont créances douteuses	52 571	606	59 441	594	56 710	631	-4,6%	6,2%

* créances commerciales, crédit-bail, etc.

2.3 LES EFFECTIFS

L'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire s'établit à 1 109 personnes en 2012 (1 151 en 2011). Cette baisse des effectifs (-3,6 %) s'explique principalement par le non renouvellement des contrats à durée déterminée ainsi que par des départs à la retraite.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

						Variations	
	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011	2011/2010
- Banques FBF	1 098	1 108	1 151	1 121	1 076	-4,0%	-2,6%
- Sociétés financières	33	33	33	30	33	10,0%	-9,1%
Total	1 131	1 141	1 184	1 151	1 109	-3,6%	-2,8%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

3. La densité du système bancaire

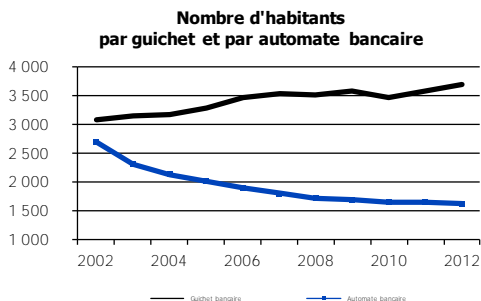
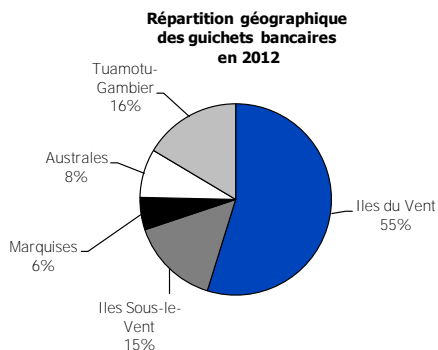
3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le réseau bancaire polynésien compte 74 guichets en 2012, dont 16 guichets périodiques, sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française. Au cours de l'année, deux guichets permanents ont été fermés sur Tahiti et un guichet périodique a ouvert dans l'archipel des Tuamotu-Gambiers.

Nombre de guichets ouverts

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Guichets bancaires (banques FBF)	75	74	77	75	74	-1,3%
- guichets permanents	59	59	61	60	58	-3,3%
- guichets périodiques	16	15	16	15	16	6,7%
Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	153	158	162	163	168	3,1%
- Banques FBF	129	131	135	135	138	2,2%
- Services financiers de l'OPT	24	27	27	28	30	7,1%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 499	3 570	3 454	3 569	3 641	2,0%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 715	1 672	1 642	1 642	1 604	-2,3%

Les îles de Tahiti et de Moorea regroupent à elles seules 70 % des guichets permanents. Les guichets périodiques se concentrent le plus largement aux Tuamotu-Gambiers (63 %). Les îles Sous-le-Vent disposent de 12 guichets, alors que 6 unités sont recensées aux îles Australes et 4 guichets aux îles Marquises.



Le taux d'équipement bancaire s'établit en moyenne à 1 guichet pour 3 550 habitants depuis 2008, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la France (de l'ordre de 1 guichet 1 600 habitants). En dépit d'une nette amélioration sur les cinq dernières années, le niveau d'équipement en automate bancaire (1 automate pour 1 604 habitants) demeure également en deçà du référent national (1 automate pour 1 100 habitants). Ces écarts sur le taux d'équipement bancaire se justifient en particulier par le morcellement géographique de la Polynésie française.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2012, 381 615 comptes bancaires gérés par les banques locales et l'OPT sont recensés contre 386 997 à fin 2011. Cette évolution est principalement imputable au repli des comptes à vue (-4,1%) après deux années de croissance. En effet, la revue des comptes par les établissements s'est traduite par la purge d'un stock de comptes dormants.

Le tassement des comptes courants est compensé partiellement par la progression des comptes de dépôt à terme (+19,3 %). Ces derniers connaissent une tendance haussière depuis trois ans, à la faveur des taux attractifs proposés par les établissements de crédit locaux pour développer leurs ressources stables. Les comptes et les plans d'épargne logement (CEL-PEL) augmentent dans une proportion moindre.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
. Comptes à vue	209 574	208 996	213 117	214 500	205 800	-4,1%
. Comptes d'épargne à régime spécial	144 476	148 742	150 872	153 957	153 816	-0,1%
dont Livrets	131 227	135 652	137 702	140 346	139 717	-0,4%
dont Comptes d'épargne-logement	542	587	577	718	770	7,2%
dont Plans d'épargne-logement	12 707	12 503	12 593	12 893	13 329	3,4%
. Comptes de dépôt à terme	14 096	11 794	15 836	18 297	21 824	19,3%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	661	414	290	243	175	-28,0%
Total général	368 807	369 946	380 115	386 997	381 615	-1,4%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires se stabilise à 1,4 compte par habitant en 2012, niveau inférieur à celui de la France (3,8 comptes par habitant). Sur les cinq dernières années, le taux de bancarisation¹ évolue peu, aux alentours de 0,8 compte à vue par habitant².

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
. Comptes à vue	0,80	0,79	0,80	0,79	0,77	-3,4%
. Comptes d'épargne à régime spécial	0,55	0,56	0,57	0,57	0,57	0,6%
dont Livrets	0,50	0,51	0,52	0,52	0,52	0,2%
. Comptes de dépôt à terme	0,05	0,04	0,06	0,07	0,08	20,0%
Total des comptes de la clientèle	1,42	1,40	1,42	1,43	1,42	-0,8%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2012, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 193 768, contre 194 157 à fin 2011. Ce léger tassement (-0,2 %) concerne aussi bien les cartes internationales que les cartes privatives.

Les cartes bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Cartes bancaires en circulation	192 437	190 415	188 009	194 157	193 768	-0,2%
Cartes internationales	46 174	46 253	44 479	50 206	50 066	-0,3%
Cartes privatives	146 263	144 162	143 530	143 951	143 702	-0,2%
Cartes bancaires par compte à vue	0,92	0,91	0,88	0,91	0,94	4,0%
Cartes bancaires par habitant	0,73	0,72	0,71	0,73	0,72	-0,9%

¹ Nombre de compte à vue par habitant.

² A titre de comparaison, le taux de bancarisation est équivalent en Nouvelle-Calédonie et atteint 1 en France métropolitaine.

Malgré cela, l'activité monétique s'est accélérée en 2012. L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une hausse des retraits sur un an, tant en nombre (+1,2 %) qu'en valeur (+2,2 %). En conséquence, leur valeur moyenne passe de 12 601 F CFP en 2011 à 12 730 F CFP en 2012.

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre de retraits (en milliers)	7 728	7 916	8 196	8 090	8 185	1,2%
Montant (milliers de F CFP)	98 164 323	100 715 813	99 341 473	101 943 698	104 199 499	2,2%
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 702	12 723	12 120	12 601	12 730	1,0%
Nombre de retraits par automate	50 510	50 101	50 594	49 632	48 722	-1,8%
Nombre de retraits par carte	40	42	44	42	42	1,4%

Le parc des terminaux de paiement électronique continue de s'étoffer (+3,3 % en 2012). La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+11,4 %) est plus importante que celle du montant total des opérations effectuées (6,6 %). Dans ces conditions, le montant moyen par transaction recule de 4,3 %.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Terminaux de paiement électronique	3 511	3 052	3 174	3 248	3 355	3,3%
Nombre de transactions (en milliers)	5 635	5 688	6 006	6 127	6 824	11,4%
Montant (milliers de F CFP)	69 442 057	66 668 813	66 523 995	69 237 967	73 782 740	6,6%
Moyenne par transaction (en F CFP)	12 323	11 721	11 076	11 301	10 813	-4,3%
Nombre de transactions par TPE	1 605	1 864	1 892	1 886	2 034	7,8%
Nombre de transactions par carte	29	30	32	32	35	11,6%

4.2 LES ÉCHANGES DE VALEURS

En octobre 2011, le **Système Interbancaire d'Échanges (SIE)** a été institué afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française, en substitution de la compensation manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs¹. Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code Monétaire et Financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'intérêt économique **Système Interbancaire d'Échange de la Polynésie Française (GIE SIEPF)**.

Dans l'ensemble, les valeurs échangées en Polynésie française poursuivent leur diminution en 2012. Le nombre des valeurs échangées accuse une baisse de 2,3 %, alors que leur montant demeure stable sur un an.

¹ Banques de la place (BP, BT, SOCREDO), OPT et IEOM.

Echanges de valeurs

	2008	2009	2010	2011	2012	Parts 2012	Variations 2012/2011
<i>en nombre</i>							
Chèques	6 001 329	5 707 950	5 541 058	5 399 849	5 256 125	60,4%	-2,7%
Effets et avis de prélèvement	1 876 415	1 808 761	1 340 133	1 426 581	1 368 007	15,7%	-4,1%
Virements	1 778 819	1 882 571	1 987 349	1 920 974	1 938 195	22,3%	0,9%
Autres valeurs (*)	182 643	183 475	107 546	154 914	139 178	1,6%	-10,2%
Total	9 839 206	9 582 757	8 976 086	8 902 318	8 701 505	100,0%	-2,3%
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	534 459	499 008	463 989	442 070	418 843	39,6%	-5,3%
Effets et avis de prélèvement	61 444	62 186	57 943	55 468	55 596	5,3%	0,2%
Virements	534 439	549 821	547 255	554 877	575 929	54,5%	3,8%
Autres valeurs (*)	8 244	7 139	6 354	4 908	6 793	0,6%	38,4%
Total	1 138 586	1 118 154	1 075 541	1 057 323	1 057 161	100,0%	0,0%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 60,4 % du nombre total de paiements en 2012.

En valeur, le total des paiements par chèque baisse de 5,3 % en 2012, poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est désormais supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié (54,5 %) de la valeur totale des valeurs échangées.

Le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En progression de 2,9 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort ainsi nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Chèques	89 057	87 423	83 737	81 867	79 687	-2,7%
Effets et avis de prélèvement	32 745	34 380	43 237	38 882	40 640	4,5%
Virements	300 446	292 059	275 369	288 852	297 147	2,9%
Autres valeurs (*)	45 137	38 910	59 082	31 685	48 807	54,0%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

5. La société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer - SOGEFOM

5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La SOGEFOM avalise les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie

sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises du secteur marchand et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

En janvier 2013, la SOGEFOM a vu **son champ d'activité étendu à la garantie de « Renforcement de la trésorerie »** suite au Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi (RT CCE). L'objectif de ce nouveau dispositif est de soutenir la trésorerie des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE), en garantissant les nouveaux concours bancaires ou les crédits de consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme existants.

5.2 L'ACTIVITÉ DE LA SOGEFOM EN 2012

5.2.1 Les engagements de l'année 2012

En 2012, les garanties SOGEFOM octroyées ressortent en hausse, tant en volume (86 dossiers contre 61 précédemment) qu'en montant (700,6 millions de F CFP après 433,9 millions de F CFP en 2011). Cette évolution résulte aussi bien de la progression des dossiers transmis par les banques que de la baisse du taux de rejet lors de l'instruction par le fonds de garantie. Le montant moyen des garanties accordées augmente pour s'établir à 8,14 millions de F CFP (après 6,9 millions de F CFP en 2011).

Les îles de la Société constituent la zone d'intervention principale du Fonds de garantie de Polynésie française (88 % des crédits avalisés). Toutefois, la représentativité des archipels éloignés (zones défavorisées) progresse avec 10 dossiers acceptés contre 5 dossiers en 2011.

Le secteur des services (autres que le tourisme et le commerce) demeure le principal bénéficiaire du dispositif avec un montant global de 262,2 millions de F CFP, contre 196,5 millions de F CFP pour le commerce et 127,2 millions de F CFP pour les PMI.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2011		2012		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	5	21,2	6	18,4	-13%
Pêche	5	10,4	5	34,2	228%
Perliculture	1	3,0	2	5,6	87%
Tourisme	8	37,1	7	36,7	-1%
BTP	3	10,2	2	19,9	96%
Petites et moyennes industries	14	88,8	13	127,2	43%
Commerce	13	131,0	22	196,5	50%
Autres services	13	132,3	29	262,2	98%
TOTAL	62	433,9	86	700,6	61%

Source : AFD

5.2.2 Les engagements valides

La progression de l'activité de la SOGEFOM en 2012 se traduit par une augmentation de 7,4 % de l'encours des engagements valides, malgré un nombre de dossiers en recul (-2,7 %).

Les engagements valides de la section « économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille avec 81 % contre 10 % pour la section « zones défavorisées »² et 3 % pour la section « renforcement du haut de bilan »³.

La répartition sectorielle du portefeuille de la SOGEFOM fait apparaître la primauté du secteur des services (autres que le tourisme et le commerce), qui concentre 30 % des engagements valides, contre 24 % pour le commerce et 18 % pour les PMI.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2011		2012		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	57	108,6	53	99,0	-8,8%
Pêche	39	60,8	36	78,2	28,5%
Perliculture	10	13,8	8	10,1	-26,9%
Tourisme	78	252,9	68	238,3	-5,8%
BTP	56	186,7	47	146,5	-21,6%
Petites et moyennes industries	77	361,6	77	378,1	4,6%
Commerce	75	449,6	83	506,4	12,6%
Autres services	92	492,6	99	612,0	24,2%
TOTAL	484	1 926,7	471	2 068,6	7,4%

Source : AFD

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 1,8 milliard de F CFP, ils représentent 90 % du portefeuille au 31 décembre 2012.

5.2.3 Les engagements compromis⁴

En 2012, les garanties compromises s'élevèrent à 328 millions de F CFP contre 196 millions de F CFP en 2011, soit +68 % imputable principalement aux secteurs du commerce et des autres services.

Le secteur du commerce, qui totalise un encours compromis de 86 millions de F CFP, demeure le premier secteur sinistré (26 %), suivi des autres services et du tourisme (21 % chacun).

¹ Section Economie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

² Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu Gambiers et des Australes.

³ Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

⁴ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2011		2012		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	12	8,1	13	8,8	9,0%
Pêche	9	15,8	14	23,4	48,3%
Perliculture	4	2,2	4	2,2	0,0%
Tourisme	15	70,2	15	69,9	-0,5%
BTP	8	17,8	10	17,4	-2,4%
Petites et moyennes industries	11	42,2	14	50,5	19,6%
Commerce	8	36,7	14	86,0	134,4%
Autres services	5	2,9	9	70,2	2302,3%
TOTAL	72	195,8	93	328,2	67,6%

Source : AFD

La qualité du portefeuille du fonds de garantie s'est dégradée. Le taux de compromis (engagements compromis rapportés aux engagements valides) ressort à 15,9 % en 2012 après 10,2 % en 2011.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

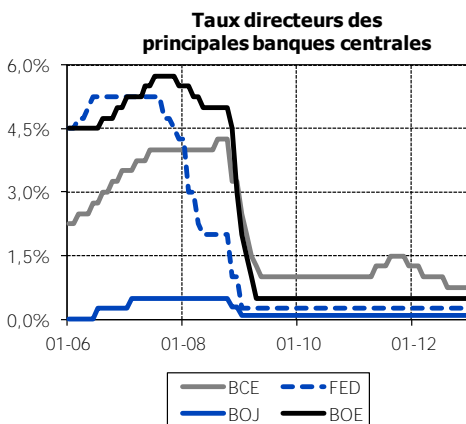
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

1.1.1 Les taux directeurs

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012. Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme de Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la **baisse au cours de l'année 2012**. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds)

inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

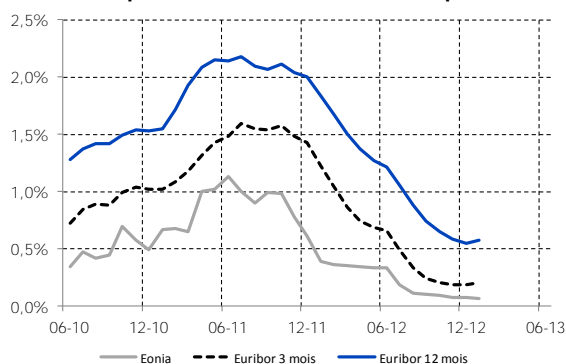
En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en **priviliégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme**.

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

L'IEOM contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière satisfaisante. Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des **instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie** : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

En 2012, les taux d'intervention de l'IEOM ont subi un seul changement. En juillet 2012, le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de l'escompte de chèques ont diminué de 25

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

points de base pour s'établir à 1,50 %. De la même façon, le taux de réescompte est passé de 1 % à 0,75 %. Le taux de la facilité de dépôt et le taux de réescompte des prêts bancaires au logement sont demeurés inchangés à respectivement 0,25 % et 3 %.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	24/07/2012	0,75%	3,50%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	4,45% à 4,90% (Taux SGFGAS à partir du 01/04/2013)
Taux de la facilité de prêt marginal	24/07/2012	1,50%	
Taux de l'escompte de chèques	24/07/2012	1,50%	

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013². L'application du mode de calcul automatique aurait du conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50% à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'Etat

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

1.3 LES TAUX DÉDITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Sans fondement réglementaire spécifique, le taux de base bancaire est né d'un usage de la profession afin de servir de référence pour certains crédits offerts. Fixé par chaque établissement en fonction du coût moyen de leurs ressources, il s'affichait à 7,10 % (contre 6,60 % pour le référent national) pour les trois banques polynésiennes depuis juillet 2009. Toutefois, la Banque de Tahiti a annoncé la baisse de son taux de base bancaire à 6,85 % (-25 point de base) à compter du 1^e septembre 2012.

1.3.2 Le coût du crédit

Depuis 2012, l'IEOM réalise une enquête mensuelle sur la production et le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés. Publiés deux fois par an, sur les périodes janvier/février et juillet/août, les résultats permettent d'estimer les principaux taux moyens pondérés pratiqués sur la place. Auparavant, l'IEOM réalisait un sondage semestriel sur ces mêmes périodes.

Le coût du crédit aux particuliers

A l'issue de l'enquête réalisée en juillet et août 2012, le taux moyen des prêts immobiliers fléchit de 39 points de base, s'établissant à 4,41 % contre 4,80 % un an auparavant. Malgré une hausse ponctuelle au troisième trimestre 2011, le coût des prêts immobiliers observe une tendance baissière depuis 2008.

Pour leur part, les taux moyens des prêts personnels augmentent respectivement de 183 points de base (11,08 %) pour les prêts personnels inférieurs à 181 920 F CFP et de 80 points de base (6,87 %) pour les prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP, ces derniers retrouvant leur niveau de 2010.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	3e trim. 2010	1er trim. 2011	3e trim. 2011	1er trim. 2012	3e trim. 2012	▲ / an
Prêts immobiliers	4,97%	4,75%	4,80%	4,43%	4,41%	-39 pb
Prêts personnels < 181 920 F	12,49%	13,39%	9,25%	10,86%	11,08%	183 pb
Découverts *	8,55%	8,79%	8,34%	10,52%	10,48%	214 pb
Prêts personnels > 181 920 F	6,88%	6,60%	6,07%	6,75%	6,87%	80 pb

* Changement de périmètre en 2012

Le coût du crédit aux entreprises

A l'issue de l'enquête réalisée en juillet et août 2012, tous les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises s'affichent en retrait : -100 points de base pour les crédits à moyen et long terme, -175 points de base pour les crédits à court terme et -159 points de base pour l'escompte.

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	3e trim. 2010	1er trim. 2011	3e trim. 2011	1er trim. 2012	3e trim. 2012	▲ / an
Escompte	6,78%	7,11%	7,96%	6,21%	6,37%	-159 pb
Découverts *	4,37%	4,58%	4,64%	4,03%	3,77%	-87 pb
Autres crédits à court terme	5,20%	5,41%	5,24%	4,61%	3,51%	-173 pb
Moyen/long terme	3,85%	4,13%	4,46%	4,18%	3,46%	-100 pb

* Changement de périmètre en 2012

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations **de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier**». Ce taux est déterminé par **la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire de la République Française, y compris en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.**

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. **L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations**

concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

Evolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13	2T13
Prêts immobiliers							
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%	5,43%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%	5,01%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%	5,55%
Autres prêts							
Particuliers	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XPF (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%	20,29%
	- Prêts personnels et autres Prêts						
	* d'un montant compris entre 181 862 XPF et 357 995 XPF	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%	20,29%
	* d'un montant compris entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%	16,25%
	* d'un montant supérieur à 715 990 XPF	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%	11,48%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament						
	* d'un montant compris entre 181 862 XPF et 357 995 XPF	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%	20,29%
	* d'un montant compris entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%	16,25%
* d'un montant supérieur à 715 990 XPF	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%	11,48%	
Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle							
Personnes morales	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%	8,09%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%	3,75%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%	5,29%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%	13,37%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%	5,03%
	Prof. - Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%	13,37%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) A partir du second trimestre 2011, les taux d'usure pour les découverts incluent la commission de plus fort découvert.

2. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Depuis l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF) sont intégrés.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont les suivants :

- ✓ Les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la baisse en Nouvelle-Calédonie, à la hausse en Polynésie et inchangés à Wallis-et-Futuna entre octobre 2011 et octobre 2012 ;
- ✓ Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en métropole en octobre 2012 ;
- ✓ Les établissements des COM du Pacifique facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2012
(Tarifs moyens pondérés)

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
Frais tenue de compte (par an)	4 063	4 176	7 000	4 152	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	840	311	943	564	74
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	N.S	183	S.O	N.S	248
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	N.S	N.S	S.O	N.S	31
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	360	244	440	300	419
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	18	62	0	41	1
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 176	2 341	1 600	1 791	334
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	60	0	32	0
CARTE BANCAIRE					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 813	5 643	5 500	5 255	5 277
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 327	4 732	5 000	4 547	4 519
Carte de paiement à autorisation systématique	5 612	4 044	4 200	4 788	3 564
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	64	0	68	106
DIVERS					
Commission d'intervention (par opération)	1 406	1 302	1 300	1 357	983
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 836	2 866	2 924	2 852	2 903

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2013 (cf rapport 2013 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF)

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

Le total de bilan des trois banques de la place² s'est élevé à 573,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2012. Il est orienté à la baisse depuis deux ans (-2,5 % après -2,4 % en 2011).

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

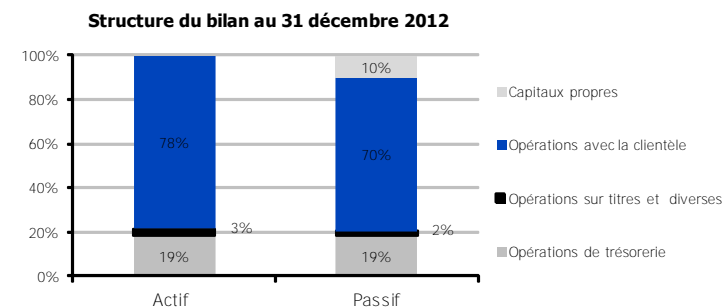
Actif			Passif			
2010	2011	2012	2010	2011	2012	
134 154	120 642	106 453	Opérations de trésorerie	149 984	120 509	107 825
451 259	452 074	447 199	Opérations avec la clientèle	393 200	405 622	398 892
12 475	10 675	13 145	Opérations sur titres et diverses	9 149	8 658	9 952
-	-	-	Capitaux propres	53 109	55 574	56 826
7 553	6 972	6 697	Valeurs immobilisées	-	-	-
605 441	590 363	573 495	Total	605 441	590 363	573 495

Source : IEOM

¹ Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 4).

² Ces trois banques concentrent 98,7 % des dépôts et 99,1 % des crédits de la place.

Concentrant **78 % de l'actif et 70 %** du passif en 2012, les opérations avec la clientèle sont demeurées la principale composante du bilan, illustrant une activité très largement orientée vers l'intermédiation. Cette prépondérance se renforce depuis deux ans au détriment des opérations de trésorerie, en net repli.



Source : IEOM

A l'actif (emplois), les opérations avec la clientèle s'inscrivent exceptionnellement en retrait (-1,1 % en 2012), résultant des évolutions contrastées des différentes catégories de concours bancaires : si les crédits à l'équipement (+4 %) et les crédits à l'habitat (+2 %) connaissent une croissance de leur encours, les crédits d'exploitation (-2,8 %) et les crédits de consommation (-6,6 %) se contractent. L'activité des banques polynésiennes est également marquée par une sinistralité moindre de leur portefeuille en fin d'année, se traduisant par la réduction des créances douteuses brutes (-14,8 %).

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle reculent également de 1,7 % en raison de la réduction sensible des dépôts à terme (-6,2 %), en lien avec les retraits exceptionnels opérés par un agent institutionnel.

Par conséquent, le déficit de ressources des opérations avec la clientèle se creuse entre 2011 et 2012, passant de 46,5 milliards à 48,3 milliards de F CFP.

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
- Solde des opérations avec la clientèle	-58 059	-46 451	-48 307	4%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-3 327	-2 018	-3 193	58%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	45 556	48 602	50 129	3%
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-15 830	133	-1 371	-1131%

Source : IEOM

Malgré le renforcement des capitaux propres (+2,3 %), la détérioration du solde emplois – ressources des opérations avec la clientèle et celui des opérations sur titres se traduit par l'augmentation des besoins de trésorerie des banques et par le recours accru au refinancement interbancaire, notamment auprès de leurs maisons-mères. Dans ces conditions, le solde des opérations de trésorerie ressort à nouveau déficitaire après une position légèrement excédentaire en 2011.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations	
				2012/2011	2011/2010
- avec les EC locaux	1 185	480	-58	-112%	
- avec les EC hors zone	-37 381	-22 692	-28 596	26%	
- caisse	5 923	5 453	6 101	12%	
- Institut d'émission, Office des postes...	15 455	17 808	21 631	21%	
- divers	-1 012	-917	-450	-51%	
Solde des opérations de trésorerie	-15 830	133	-1 371	-1131%	

Source : IEOM

3.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 0,2 % en 2012, s'élevant à 505 milliards de F CFP au 31 décembre. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (95 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés (77 % du total des ressources) ; ceux-ci, minorés des encaisses, fléchissent de 2,1 %, atteignant 387,8 milliards de F CFP en 2012. Pour sa part, le financement sur ressources propres, en augmentation de 6,1 % en un an, constitue 15 % du total des emplois. Quant aux opérations de réescompte, elles progressent fortement en glissement annuel (+69 %) mais représentent une faible part des ressources des banques.

Équilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations	
				2012/2011	2011/2010
Emplois	499 870	504 095	505 048	0,2%	0,8%
Excédent des opérations diverses des EC	—	—	—		
Crédits bruts	481 336	484 665	482 009	-0,5%	0,7%
Réserves obligatoires et libres	18 533	19 430	23 039	18,6%	4,8%
Position extérieure nette des EC (si positive)	—	—	—		
Ressources	499 870	504 095	505 048	0,2%	0,8%
Dépôts collectés (- encaisses)	383 592	396 019	387 782	-2,1%	3,2%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	65 103	71 237	75 613	6,1%	9,4%
Excédent des opérations diverses des EC	15 586	12 171	11 548	-5,1%	-21,9%
Réescompte	3 037	2 406	4 068	69,1%	-20,8%
Position extérieure nette des EC (si négative)	32 552	22 262	26 037	17,0%	-31,6%

Source : IEOM

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

En dépit de la morosité persistante de la conjoncture économique polynésienne, la qualité des risques des établissements de crédit locaux s'améliore au cours du dernier trimestre 2012. Les créances douteuses brutes des banques locales enregistrent une baisse de 3,9 % en

glissement annuel pour s'établir à 56,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2012. Elles représentent 11,9 % de l'encours global des concours bruts, contre 12,3 % en 2011.

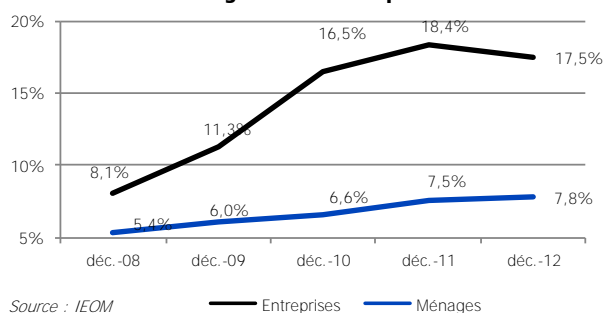
Risques de contrepartie sur la clientèle

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Créances douteuses nettes	27 077	30 665	26 118	-14,8%
Provisions	25 479	28 302	30 576	8,0%
Créances douteuses brutes	52 556	58 967	56 693	-3,9%
Taux de créances douteuses	11,0%	12,3%	11,9%	-0,4 pt
Taux de provisionnement	48,5%	48,0%	53,9%	5,9 pt

Source : IEOM

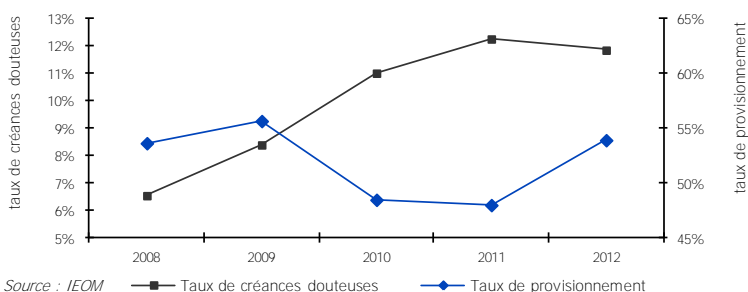
Les entreprises affichent une sinistralité moindre à fin 2012, avec un taux de créances douteuses de 17,5 % contre 18,4 % en décembre 2011. Pour leur part, les créances douteuses des ménages, confrontés à la morosité du marché de l'emploi et aux difficultés de remboursement de leurs crédits, augmentent mais à un rythme moindre que les années précédentes (+5,2 % après +16,4 % en 2011 et +7,8 % en 2010).

Evolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises



Face à l'amélioration de la qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, la couverture du risque de contrepartie par des provisions augmente également, le taux de provisionnement s'affichant à 53,9 % (48 % en 2011), soit un niveau semblable à celui de 2008. Cette situation s'explique par des reclassements en encours sain de créances peu ou pas provisionnées et par les efforts de provisionnement des établissements en regard de l'évolution de leurs risques et de la valorisation de leurs garanties.

Evolution du risque de contrepartie et sa couverture



4. Les performances financières des banques locales¹

Confrontées au repli de l'activité économique en Polynésie française, les banques locales observent une nouvelle baisse de leur produit net bancaire en 2012, qui engendre une détérioration de leur rentabilité en dépit d'une bonne maîtrise des frais généraux et d'une diminution du coût du risque.

4.1 LA FORMATION DU PNB

A fin décembre 2012, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux s'établit à 22,4 milliards de F CFP, en baisse de 7,9 % en glissement annuel après -1,2 % en 2011.

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Opérations de trésorerie	-2 650	-2 316	-1 913	-17,4%
Opérations avec la clientèle	22 636	21 988	19 841	-9,8%
Opérations de change	855	735	822	11,9%
Opérations de hors-bilan	91	344	161	-53,3%
Opérations de services financiers	3 206	3 158	3 038	-3,8%
Opérations diverses	479	405	441	9,0%
Produit net bancaire	24 616	24 314	22 389	-7,9%

Source : IEOM

En lien avec la morosité de la conjoncture économique polynésienne, le solde des opérations avec la clientèle, qui constitue 89 % du PNB, se contracte de 9,8 % en rythme annuel. Cette baisse est partiellement compensée par la réduction du solde déficitaire des opérations de trésorerie (-17,4 %), résultant de la baisse des taux du marché interbancaire conjuguée à la diminution des besoins de refinancement des établissements de crédit locaux au cours de l'année 2012.

La structure du PNB des banques polynésiennes laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (68 % du PNB), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Ainsi, entre 2011 et 2012, la contraction du PNB résulte principalement du recul des intérêts nets perçus par les banques locales (-10,9 %). Dans une moindre mesure, les commissions nettes observent un repli (-2,4 %), en lien avec la baisse des commissions de hors-bilan (-38,4 %) et des commissions d'opérations de services financiers (-3,8 %).

¹ Les résultats des banques locales au 31 décembre 2012 ont été établis à partir des documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes annuels. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 5).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

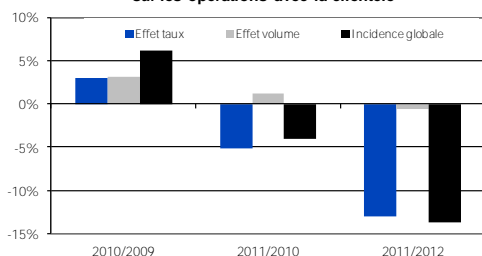
	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Intérêts nets	17 368	17 023	15 172	-10,9%
dont Opérations interbancaires	-2 626	-2 281	-1 838	-19,4%
dont Opérations avec la clientèle	19 945	19 236	16 910	-12,1%
Commissions nettes	6 255	6 362	6 212	-2,4%
dont Commissions avec la clientèle	2 691	2 748	2 931	6,7%
dont Commissions de hors-bilan	339	465	286	-38,4%
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 206	3 158	3 038	-3,8%
Divers net	993	929	1 006	8,3%
Produit net bancaire	24 616	24 314	22 389	-7,9%

Source : I/EOM

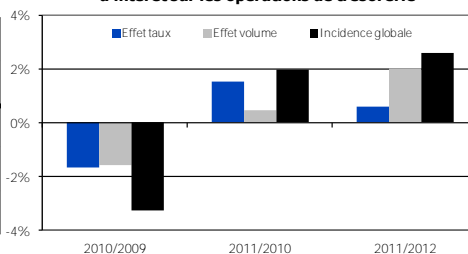
La baisse du rendement moyen des crédits conduit à une diminution de 6,8 % des intérêts perçus au titre des opérations avec la clientèle. A l'inverse, l'augmentation du coût moyen des dépôts et, dans une moindre mesure, la hausse de leur encours moyen, qui découlent notamment du rapatriement en décembre 2011 de fonds sur la place bancaire polynésienne et placés en comptes à terme, explique la hausse des intérêts versés à la clientèle (+17,4 %). De ce fait, la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (-12,1 %) résulte principalement d'un effet taux qui traduit la vive concurrence que se livrent les banques, tant sur les crédits que sur les dépôts.

S'agissant des opérations de trésorerie et interbancaires, les intérêts perçus reculent de 18,5 %, en lien avec la baisse simultanée du rendement et de l'encours moyens des prêts. De la même façon, les intérêts versés sur les emprunts interbancaires s'inscrivent en retrait de 17,6 %, résultant du tassement de l'encours moyen des emprunts et, dans une moindre mesure, du fléchissement de leur coût moyen. En fin de compte, l'effet volume (+2 %) contribue davantage à l'évolution favorable de la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie que l'effet taux (+0,6 %).

Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle



Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Intérêts reçus	25 401	25 322	23 395	-7,6%
- sur crédits clientèle	23 771	23 479	21 892	-6,8%
- sur prêts interbancaires	1 630	1 843	1 502	-18,5%
Intérêts versés	8 032	8 300	8 323	0,3%
- sur dépôts clientèle	3 826	4 244	4 983	17,4%
- sur emprunts interbancaires	4 206	4 056	3 341	-17,6%
Marge sur intérêts	17 368	17 023	15 172	-10,9%

Source : IEOM

Afin de pallier la baisse des intérêts nets, les banques ont cherché à développer leurs commissions avec la clientèle, en appliquant plus strictement les grilles tarifaires. Les commissions avec la clientèle poursuivent donc leur croissance (+6,7 % après +2,1 % en 2011), mais elles ne suffisent pas à compenser la baisse des commissions de hors bilan et des **commissions d'opérations de services financiers**. En conséquence, les commissions nettes se replient de 2,4 % en 2012, après un rebond de 1,7 % en 2011.

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion calculés pour les trois banques polynésiennes s'inscrivent en retrait entre 2011 et 2012, à la suite de la contraction de leur PNB.

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Produit net bancaire	24 616	24 314	22 389	-7,9%
Résultat brut d'exploitation	10 235	10 318	8 712	-15,6%
Résultat d'exploitation	4 839	6 018	4 854	-19,3%
Résultat courant avant impôt	5 019	6 041	4 892	-19,0%
Résultat net	2 395	2 964	2 386	-19,5%

Source : IEOM

Le résultat brut d'exploitation (RBE) constitue la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure. Il recule de 15,6 % en glissement annuel, en **dépît des efforts réalisés pour contenir les charges d'exploitation dans un contexte de ralentissement de l'activité**. Les frais généraux augmentent de 0,5 % en 2012, à la suite de la hausse de 1 point de la taxe sur le PNB décidée par le gouvernement polynésien en décembre 2011¹, alors que les frais de personnel poursuivent leur baisse (-1,8 %) en lien avec la réduction des effectifs des banques polynésiennes et le gel du point bancaire.

¹ Cf. Article 161-4 de la Loi du Pays n° 2011-31 du 09 décembre 2011 portant modification du code des impôts dans le cadre de l'approbation du budget de la Polynésie française pour l'année 2012. Cette taxe sur le PNB s'est élevée à 3 % en 2012.

Le résultat d'exploitation s'obtient après la prise en compte du coût du risque de contrepartie ainsi que du coût des risques divers d'exploitation. Dans l'ensemble, le coût du risque diminue de 10 % en 2012. La charge de provisionnement des créances douteuses, qui demeure la principale composante du risque (67 %), poursuit sa baisse depuis le pic de 2009 mais à un rythme moins soutenu que l'an passé (-2 % après -38 % en 2011). A l'inverse, les pertes nettes sur créances irrécupérables, qui constituent la seconde composante du risque, poursuivent leur progression (+21 % après +45 % en 2011).

Le résultat net des banques polynésiennes ressort en baisse sur l'année (-19,5 %), pour s'établir à 2,4 milliards de F CFP au terme de l'exercice 2012, soit un niveau comparable à celui de 2010.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

La rentabilité d'exploitation se détériore en 2012. Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du PNB, progresse de 3,5 points, pour s'établir à 61,1 %, soit son plus haut niveau sur la décennie.

Evolution des ratios de rentabilité et de productivité

	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
COÛTS DE STRUCTURE				
Coefficient net d'exploitation	58,4%	57,6%	61,1%	3,5 pt
Frais de personnel / frais généraux	68,4%	68,4%	66,9%	-1,6 pt
Frais de personnel / PNB	36,9%	36,7%	39,2%	2,4 pt
Coût d'un agent (en K XPF par an)	7 889	7 894	8 082	2,4%
PRODUCTIVITE				
PNB / agent (en K XPF)	21 350	21 498	20 635	-4,0%
Crédits / agent (en K XPF)	413 476	424 735	440 346	3,7%
Dépôts / agent (en K XPF)	341 023	358 640	367 643	2,5%
RENTABILITE				
Taux de marge nette	9,7%	12,2%	10,7%	-1,5 pt

Source : IEOM

De la même façon, les banques polynésiennes affichent une rentabilité globale en retrait au terme de l'année 2012 : le taux de marge nette perd 1,5 point en un an, s'établissant désormais à 10,7 %.

Les ratios de productivité par agent des banques polynésiennes s'inscrivent pour la plupart en amélioration. En effet, les crédits et les dépôts par agent progressent respectivement de 3,7 % et de 2,5 %. Toutefois, leurs effectifs diminuent moins rapidement que leur PNB, le ratio fléchissant de 4 %.

Section 3

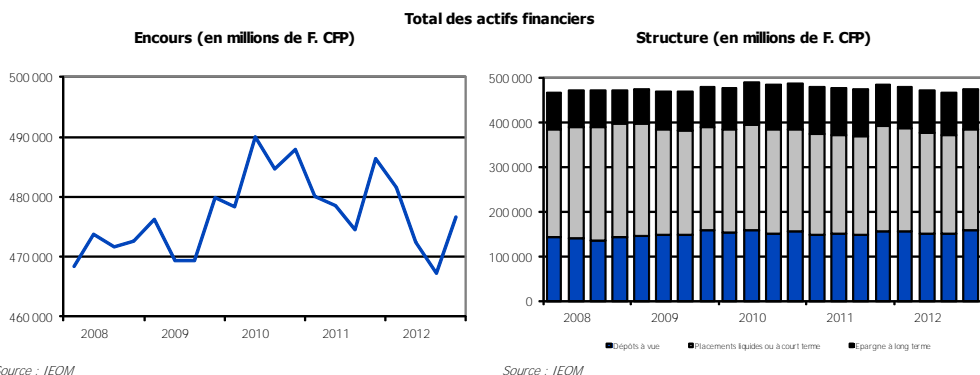
L'évolution de la situation monétaire

En 2012, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne est affectée par le contexte économique toujours mal orienté. La collecte des dépôts diminue ainsi de 2 % sur l'année, malgré une progression sur le dernier trimestre portée par les entreprises et les autres agents. La production de crédit demeure atone, l'encours brut de crédit fléchissant de 1,7 % sur l'année sous l'effet de la baisse des concours accordés aux entreprises. Le volume des créances douteuses décroît légèrement, mais reste à un niveau élevé (11,9 % des encours bruts, toutes clientèles confondues).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 476,6 milliards de F CFP. L'exercice 2012 est marqué par une nouvelle érosion des dépôts collectés par les banques (-2 % sur l'année après -0,3 % en 2011), malgré une reprise des encours durant le dernier trimestre 2012. Cette situation résulte de la baisse des placements liquides ou à court terme (essentiellement des dépôts à terme), insuffisamment compensée par la progression des dépôts à vue alors que l'épargne à long terme demeure stable.



Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec deux tiers de l'encours global. Après plusieurs années de croissance, leur épargne diminue de 0,9 % entre 2011 et 2012, pour s'établir à un niveau comparable à celui de 2010. La baisse impacte l'ensemble des dépôts, à l'exclusion des plans d'épargne logement et des portefeuilles-titres qui enregistrent respectivement une hausse de 8,3 % et de 16,6 %.

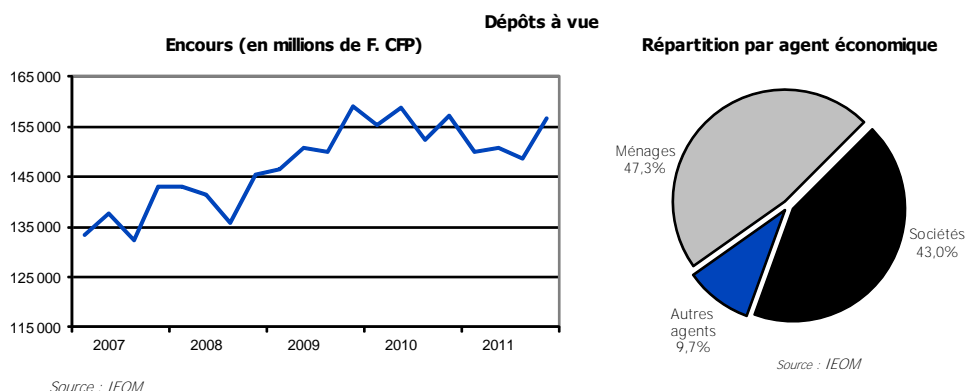
L'encours des dépôts des sociétés (23 % des actifs financiers), généralement soumis à des oscillations marquées, demeure stable sur l'année. Toutefois, les arbitrages opérés par les

entreprises se traduisent par la progression de leurs placements liquides ou à court terme (+7,7 %) au détriment des dépôts à vue (-4,8 %).

Les autres agents enregistrent une baisse continue de leurs avoirs financiers depuis quatre ans (-15,2 % en 2012 après -3,1 % en 2011, -14,2 % en 2010 et -1,1 % en 2009). La **fin d'année 2012 est** notamment marquée par une forte contraction de leurs placements liquides ou à court terme auprès des banques polynésiennes, compensée en partie par **l'augmentation de** leurs dépôts à vue.

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue s'élevèrent à près de 160 milliards de F CFP à fin décembre 2012, soit leur plus haut niveau sur les cinq dernières années, en progression de 2,2 % par rapport à fin 2011 (156,5 milliards de F CFP).



Cette orientation globalement favorable recouvre toutefois des situations différenciées selon le type d'agents considéré. Les dépôts à vue des autres agents progressent sensiblement (+53 %) à la faveur d'un rapatriement de fonds réalisé par un opérateur institutionnel, alors que les encours des ménages et des entreprises reculent respectivement de 2 % et 5 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

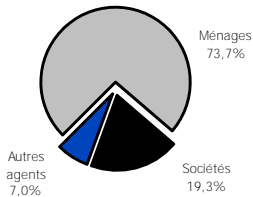
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de près de 225 milliards de F CFP à fin 2012, le total des placements liquides ou à court terme se replie de 5,5 %, après une hausse exceptionnelle de 4,2 % en 2011 induite par la relocalisation sur la **place bancaire polynésienne d'avoirs financiers détenus à l'extérieur par un opérateur institutionnel**. La tendance baissière observée depuis 2008 se confirme. Elle trouve son origine notamment dans la **baisse des taux du marché monétaire qui incite les épargnants à s'orienter** vers des placements plus rémunérateurs.

Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Placements liquides ou à court terme	253 268	232 685	228 454	238 052	224 974	-5,5%	4,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	60 962	109 962	109 942	100 998	100 114	-0,9%	-8,1%
Livrets ordinaires	60 756	109 742	109 713	100 684	99 758	-0,9%	-8,2%
Comptes d'épargne logement	206	220	230	314	357	13,6%	36,7%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	192 307	122 723	118 512	137 054	124 859	-8,9%	15,6%
Dépôts à terme	169 696	108 024	109 472	129 117	121 170	-6,2%	17,9%
Bons de caisse	9 577	6 091	4 058	2 254	2 073	-8,0%	-44,5%
Titres de créances négociables	1 386	1 631	0	3 200	0	n.s.	n.s.
OPCVM monétaires	11 647	6 976	4 981	2 483	1 616	-34,9%	-50,1%

Source : IEOM

Répartition par agent économique



Source : IEOM

Le recul des placements liquides ou à court terme sur l'année 2012 est perceptible pour tous les produits hormis les comptes épargne logement. La baisse est particulièrement marquée pour les dépôts à terme (-6,2 %) en raison de retraits exceptionnels opérés par un agent institutionnel, compensés en partie par l'augmentation de l'encours des entreprises.

Principaux détenteurs des placements liquides ou à court terme, les ménages ont procédé à des arbitrages vers d'autres produits provoquant une baisse de leurs avoirs (-0,8 % sur l'année), notamment des comptes sur livrets et des OPCVM monétaires.

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Epargne à long terme	73 957	88 140	102 254	91 924	91 799	-0,1%	-10,1%
Plans d'épargne logement	11 393	12 570	13 860	15 195	16 450	8,3%	9,6%
Portefeuille-titres	1 692	2 862	3 006	2 455	2 316	-5,6%	-18,3%
Obligations	1 232	2 756	3 055	3 159	4 055	28,4%	3,4%
OPCVM non monétaires	17 941	19 052	19 594	5 248	4 736	-9,8%	-73,2%
Contrats d'assurance-vie	41 700	50 899	62 739	65 867	64 242	-2,5%	5,0%

Source : IEOM

Les placements à long terme¹ détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) se stabilisent à près de 92 milliards de F CFP à fin 2012, après une baisse de 10,1 % observée au 31 décembre 2011.

Les épargnants polynésiens privilégient davantage les plans épargne logement et les obligations, en progression constante sur la période, au détriment des OPCVM non monétaires

¹ Les données de l'épargne à long terme ne sont pas exhaustives. Elles n'incluent que les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des banques locales et gérées à l'extérieur, et elles ne comprennent pas les contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance ni des encours enregistrés auprès des établissements de crédit hors zone d'émission.

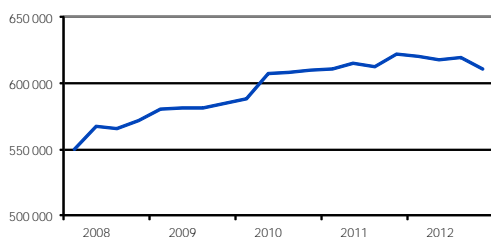
et des actions. Pour leur part, les contrats d'assurance-vie fléchissent de 2,5 % en 2012, après une hausse de 5 % en 2011.

2. Les crédits à la clientèle

S'établissant à 611,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2012, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) se replie de 1,7 % après plusieurs années de croissance (dont +1,9 % en 2011 et +4,2 % en 2010). De la même façon, l'encours sain de ces concours fléchit de 1,2 % sur l'année (après une progression de 0,7 % en 2011 et 2 % en 2010).

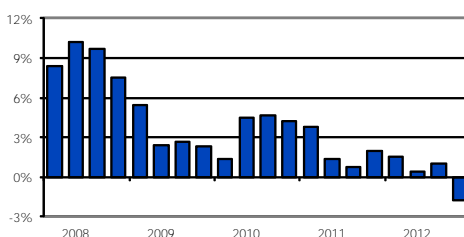
L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (35 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (28 %) et des crédits de trésorerie (22 %).

Ensemble des crédits accordés sur la place
Encours (en millions de F. CFP)



Source : IEOM

Variations sur un an



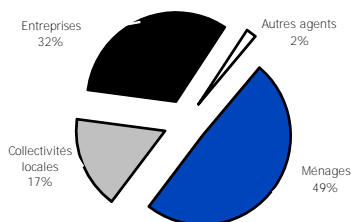
Source : IEOM

L'encours sain des crédits aux ménages (49 % de l'encours sain global) s'établit à 272,1 milliards de F CFP à fin 2012, en hausse de 0,6 % par rapport à 2011. Les crédits à l'habitat des ménages (64,5 % de leur encours sain) poursuivent leur croissance mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+2,1 % en 2012 après +4,2 % en 2011), malgré un contexte favorable de taux d'intérêt bas. Dans une conjoncture économique toujours dégradée et un marché de l'emploi en repli, les crédits à la consommation des ménages (33 % de l'encours) poursuivent leur baisse (-2,5 % en 2012 après -6,2 % en 2011) malgré un rebond en fin d'année.

L'encours sain des financements consentis aux entreprises s'établit à 177,7 milliards de F CFP à fin 2012, en baisse de 2,3 % en glissement annuel. Les crédits d'exploitation (46 % de l'encours sain) fléchissent de 7,4 %, à la suite notamment du recul des crédits de trésorerie (-13,7 %). A l'inverse, les crédits d'investissements (39 % de l'encours sain) progressent (+4,1 %), portés par les crédits d'équipement.

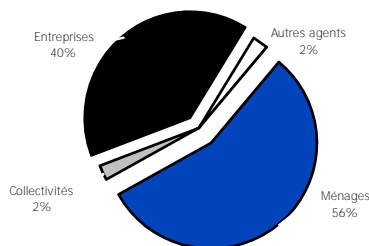
Enfin, l'encours sain des collectivités locales s'établit à 92,8 milliards de F CFP à fin 2012, en retrait de 5,2 % par rapport à 2011, à la suite de l'apurement de crédits de trésorerie en cours d'année et de l'amortissement des crédits d'équipement.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2012



Source : IEOM

Ventilation par agent économique des concours bancaires accordés par les EC locaux au 31 décembre 2012



Source : IEOM

Au 31 décembre 2012, l'encours global des concours consentis par les banques polynésiennes s'élève à 482 milliards de F CFP, soit 77 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédits locaux financent principalement les entreprises (99 % de leurs crédits d'exploitation et 87 % de leurs crédits d'investissement) et les ménages (93,5 % de leurs crédits à la consommation et 83 % de leurs crédits à l'habitat), le financement des collectivités locales étant assuré en revanche pour l'essentiel par les établissements de crédit hors zone (90 %).

La qualité du portefeuille des banques polynésiennes s'améliore à fin 2012. Les créances douteuses brutes reculent de 4,5 % à 57,3 milliards de F CFP. De la même façon, le taux de créances douteuses et litigieuses diminue de 0,5 point pour s'établir à 11,9 %, en lien avec une moindre sinistralité au niveau des entreprises, mais il n'en demeure pas moins élevé. Pour sa part, le taux de provisionnement s'affiche à 54,4 % (soit +6,3 points).

3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer assure l'émission du franc CFP (Change Franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. L'Etat français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

3.1 LES BILLETS

A fin décembre 2012, l'émission nette¹ de billets F CFP s'élève à 7,8 millions de billets pour une valeur totale de 20 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une hausse annuelle de 3,6 % en nombre et de 4,7 % en valeur. La coupure de 1 000 F CFP (52 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française.

¹ L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
En nombre	6 847 370	7 036 058	7 496 831	7 555 205	7 825 107	3,6%	0,8%
10 000 F CFP	1 104 268	1 117 837	1 139 992	1 175 655	1 236 544	5,2%	3,1%
5 000 F CFP	608 774	529 507	537 095	493 395	516 090	4,6%	-8,1%
1 000 F CFP	3 555 708	3 658 487	3 950 768	3 947 997	4 100 203	3,9%	-0,1%
500 F CFP	1 578 620	1 730 227	1 868 976	1 938 158	1 972 270	1,8%	3,7%
En millions de F CFP	18 432	18 350	18 971	19 141	20 032	4,7%	0,9%
10 000 F CFP	11 043	11 178	11 400	11 757	12 365	5,2%	3,1%
5 000 F CFP	3 044	2 648	2 685	2 467	2 580	4,6%	-8,1%
1 000 F CFP	3 556	3 658	3 951	3 948	4 100	3,9%	-0,1%
500 F CFP	789	865	934	969	986	1,8%	3,7%

Source : IEOM

3.2 LES PIÈCES

Au 31 décembre 2012, l'émission nette de pièces affiche une progression de 2,3 % en nombre (186 millions de pièces) et de 2,7 % en valeur (2,1 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
En nombre	168 914 253	174 048 908	177 837 676	181 812 024	185 943 231	2,3%	2,2%
100 F CFP	10 775 658	11 103 264	11 321 076	11 546 820	11 873 624	2,8%	2,0%
50 F CFP	4 561 059	4 682 686	4 754 696	4 835 431	4 967 000	2,7%	1,7%
20 F CFP	11 796 238	12 127 982	12 270 412	12 552 937	12 828 522	2,2%	2,3%
10 F CFP	16 630 874	17 114 445	17 411 073	17 910 127	18 495 649	3,3%	2,9%
5 F CFP	19 166 649	19 845 818	20 256 532	20 653 820	21 223 049	2,8%	2,0%
2 F CFP	44 734 868	46 070 868	47 068 069	48 124 388	49 174 895	2,2%	2,2%
1 F CFP	61 248 907	63 103 845	64 755 818	66 188 501	67 380 492	1,8%	2,2%
En millions de F CFP	1 954	2 013	2 050	2 092	2 149	2,7%	2,1%
100 F CFP	1 078	1 110	1 132	1 155	1 187	2,8%	2,0%
50 F CFP	228	234	238	242	248	2,7%	1,7%
20 F CFP	236	243	245	251	257	2,2%	2,3%
10 F CFP	166	171	174	179	185	3,3%	2,9%
5 F CFP	96	99	101	103	106	2,8%	2,0%
2 F CFP	89	92	94	96	98	2,2%	2,2%
1 F CFP	61	63	65	66	67	1,8%	2,2%

Source : IEOM

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2012, la masse monétaire (M3) s'élève à 398,8 milliards de F CFP, en retrait de 2,1 %, et s'établit à un niveau comparable à celui de 2009. La forte contraction des dépôts à terme, l'apurement des titres de créances négociables, ainsi que la baisse des comptes sur livrets expliquent cette évolution. Son ampleur a toutefois été atténuée par l'augmentation des dépôts à vue (+2,2 %). La circulation fiduciaire augmente de 1,1 % sur l'année, alors que les bons de caisse se replient (-8 %).

Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Circulation fiduciaire	13 879	14 192	14 781	15 359	15 527	1,1%	3,9%
<i>Billets</i>	<i>11 925</i>	<i>12 179</i>	<i>12 731</i>	<i>13 267</i>	<i>13 378</i>	0,8%	4,2%
<i>Pièces</i>	<i>1 954</i>	<i>2 013</i>	<i>2 050</i>	<i>2 092</i>	<i>2 149</i>	2,7%	2,1%
Dépôts à vue	145 336	159 031	157 218	156 507	159 874	2,2%	-0,5%
TOTAL M1	159 215	173 222	171 998	171 866	175 401	2,1%	-0,1%
M2-M1	60 962	109 949	109 943	100 998	100 114	-0,9%	-8,1%
Comptes sur livrets	60 756	109 728	109 713	100 684	99 758	-0,9%	-8,2%
Comptes épargne logement	206	221	230	314	357	13,6%	36,7%
TOTAL M2	220 177	283 171	281 941	272 864	275 516	1,0%	-3,2%
M3-M2	180 659	115 747	113 531	134 571	123 244	-8,4%	18,5%
Dépôts à terme	169 696	108 024	109 472	129 117	121 170	-6,2%	17,9%
Titres de créance négociables	1 386	1 631	0	3 200	0	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Bons de caisse	9 577	6 091	4 058	2 254	2 073	-8,0%	-44,5%
Total M3	400 837	398 918	395 472	407 435	398 759	-2,1%	3,0%

Source : IEOM

La masse monétaire M3 est constituée en grande partie par les dépôts à vue (40 %), les dépôts à terme (30 %) et les comptes sur livrets (25 %). Bien que faible, le poids de la circulation fiduciaire dans M3 progresse depuis cinq ans (3,9 % en 2012 après 3,5 % en 2008). Cette tendance pourrait s'expliquer par le développement d'une économie informelle et la débancairisation d'une frange de la population.

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par le fléchissement tant des concours sur ressources monétaires (-1,5 %) que des avoirs hors zone d'émission (-3,4 %).

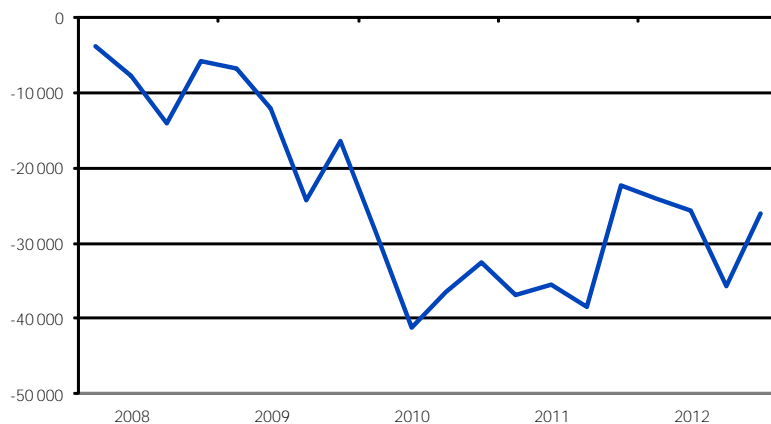
Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Avoirs hors zone d'émission	133 711	132 224	146 344	127 653	123 282	-3,4%	-12,8%
Institut d'émission	28 099	35 168	34 815	32 798	46 172	40,8%	-5,8%
Etablissements de crédit	105 612	97 056	111 529	94 855	77 109	-18,7%	-14,9%
Créances du Trésor public	6 885	7 574	4 709	5 366	5 245	-2,3%	14,0%
Concours sur ressources monétaires	260 239	259 119	244 419	274 415	270 232	-1,5%	12,3%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	458 429	464 330	481 336	484 665	482 009	-0,5%	0,7%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	198 190	205 210	236 918	210 250	211 776	0,7%	-11,3%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobili.</i>	<i>35 067</i>	<i>38 189</i>	<i>39 033</i>	<i>42 355</i>	<i>44 428</i>	4,9%	8,5%
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>16 761</i>	<i>22 175</i>	<i>26 070</i>	<i>28 882</i>	<i>31 185</i>	8,0%	10,8%
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>111 505</i>	<i>113 457</i>	<i>144 081</i>	<i>117 117</i>	<i>103 146</i>	-11,9%	-18,7%
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>11 393</i>	<i>12 570</i>	<i>13 860</i>	<i>15 195</i>	<i>16 450</i>	8,3%	9,6%
<i>Divers</i>	<i>23 463</i>	<i>18 819</i>	<i>13 873</i>	<i>6 701</i>	<i>16 568</i>	147,3%	-51,7%
Total M3	400 835	398 918	395 472	407 435	398 759	-2,1%	3,0%
Position extérieure nette	-5 893	-16 401	-32 552	-22 262	-26 037	17,0%	-31,6%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Le différentiel d'évolution entre l'épargne collectée et les crédits accordés par les banques polynésiennes se traduit par un besoin accru de financements extérieurs. La position extérieure nette du système bancaire local s'établit à -26 milliards de F CFP au 31 décembre 2012 et se creuse de près de 4 milliards de F CFP sur un an.

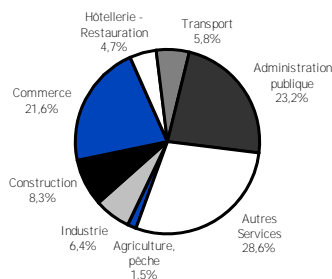
Position extérieure nette (en millions de F CFP)


Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

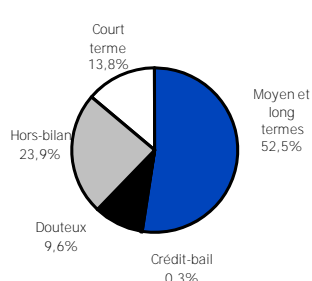
5.1 VUE D'ENSEMBLE

Répartition des engagements par secteur en décembre 2012



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2012



Source : Service central des risques

Le total des risques bancaires recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 385,4 milliards de F CFP en décembre 2012 (engagements de hors bilan compris), en léger repli (-0,1 %) par rapport à décembre 2011 (après +2,1 % l'année précédente).

Les crédits à moyen et long termes constituent plus de la moitié du total des risques bancaires (52 %), devant les engagements hors-bilan (24 %), les crédits à court terme (14 %) et le crédit-bail (0,3 %). Les créances douteuses représentent 9,7 % des risques déclarés à cette date¹ (après 8 % en 2011).

Dans l'économie marchande, les secteurs des autres services (29 %) et du commerce (22 %) sont prépondérants. Le secteur des autres services enregistre une baisse de ses engagements (-2,6 %), caractérisée par le repli des crédits à court terme et des crédits à moyen et long termes (notamment dans la communication). Pour sa part, le secteur du commerce affiche une tendance baissière (-0,9 % en 2012 après -1,4 % en 2011) en raison du repli des engagements hors bilan compensé partiellement par l'augmentation des crédits à moyen et long termes. En 2012, les banques ont notamment financé des projets dans la grande distribution (implantation de l'enseigne CASINO, extension des points de vente du réseau U notamment).

Le secteur de la construction, dont l'encours recule de 2 % en un an, est caractérisé par la contraction sensible des crédits à moyen et long termes et l'augmentation corrélative des créances douteuses.

¹ Les créances douteuses brutes des entreprises représentaient 12,6 % du total des risques déduit des engagements de hors-bilan au 31 décembre 2012.

Le secteur des transports, quant à lui, affiche une progression sensible de ses engagements hors bilan, après les commandes fermes d'une flotte de cinq avions et d'un navire pour la desserte interinsulaire.

Evolution des risques bancaires par secteur d'activités (en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations 2012/2011
Secteur primaire	8 918	10 628	11 019	5 803	5 964	2,8%
Industrie	25 823	25 402	27 597	25 442	24 504	-3,7%
Construction	33 684	32 762	31 234	32 630	31 983	-2,0%
Commerce	75 768	78 512	85 207	83 988	83 210	-0,9%
Hôtellerie - Restauration	21 691	19 803	20 199	19 282	18 037	-6,5%
Transport	13 560	13 637	13 352	16 836	22 241	32,1%
Administration publique	65 835	73 095	86 152	88 491	89 231	0,8%
Autres Services	92 378	100 231	103 041	113 159	110 213	-2,6%
Encours global	337 658	354 070	377 801	385 632	385 384	-0,1%

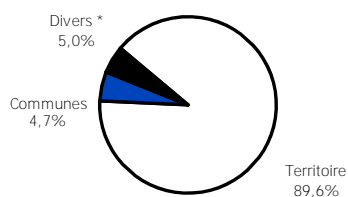
Source : Service Central des Risques

5.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des risques du secteur public polynésien s'élève à 89,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2012. La hausse de 0,8 % enregistrée en rythme annuel repose sur l'augmentation des engagements hors bilan, qui constituent 15,3 % des engagements des administrations publiques (+3 % en glissement annuel).

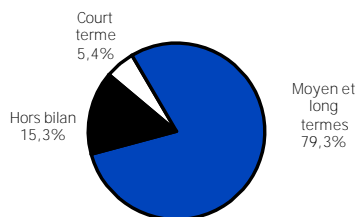
L'encours des crédits consentis à la collectivité territoriale constitue la grande majorité de l'endettement du secteur public, avec 80 milliards de F CFP (89,6 % du total). Celui-ci progresse de 1 % en 2012, après l'octroi par un établissement de crédit de la place d'un emprunt de 40 millions d'euros destiné à financer le budget d'investissement. De la même façon, les engagements des communes augmentent sur la même période (+14 %), passant de 4,2 milliards de F CFP à 4,8 milliards entre 2011 et 2012.

Répartition des engagements par collectivités en décembre 2012



Source : Service Central des Risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2012



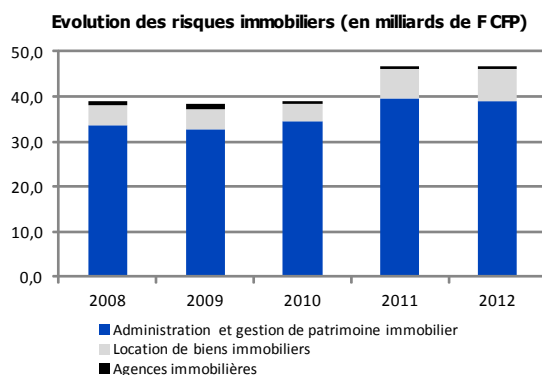
Source : Service Central des Risques

* Divers : tutelle des activités économiques, activités de soutien aux administrations, activité générale de sécurité sociale

5.3 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2012, les risques déclarés sur le secteur immobilier s'élevaient à 46,9 milliards de F CFP, stables sur l'année. L'encours des sociétés d'administration et de gestion de patrimoine immobilier diminue de 0,4 milliard de F CFP (-1 %), contre une hausse de 0,3 milliard de F CFP (+5 %) pour les sociétés de location de biens immobiliers. Enfin, l'encours des agences immobilières reste stable à 0,7 milliard de F CFP.

Les difficultés du secteur ont été particulièrement ressenties par les sociétés d'administration et de gestion de patrimoine immobilier, comme l'illustre la progression des encours douteux (1,3 milliard de F CFP). La branche d'activité de locations immobilières est, quant à elle, caractérisée par l'augmentation des crédits à terme (1,5 milliard de F CFP).



Source : Service Central des Risques

6. Le surendettement

De compétence territoriale, l'instauration d'un dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers a été effective dans le courant de l'année 2012. En juillet 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté les textes d'application de la loi du pays instaurant le cadre général du dispositif de lutte du surendettement (loi du pays n° 2012-8 portant traitement des situations de surendettement des particuliers, promulguée le 30 janvier 2012). Le Pays a confié à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers.

A l'instar de la loi nationale et en fonction des dossiers, la commission peut soit proposer un plan amiable de redressement, soit imposer ou recommander des mesures – ce dernier cas incluant un effacement partiel de créances ayant force exécutoire après décision de l'autorité judiciaire. Dans le cas où la situation du demandeur est « irrémédiablement compromise », une procédure de rétablissement personnel (PRP) est alors engagée. Décidées par le juge d'instance, les mesures de PRP entraînent l'effacement total des dettes du débiteur, après la vente des actifs saisissables quand ils existent.

La première commission de Polynésie française s'est réunie au mois d'août 2012, pour notamment adopter son règlement intérieur. Elle a par la suite examiné et traité les dossiers sur le rythme d'une réunion mensuelle. Durant les sept premiers mois de son activité (septembre 2012 à mars 2013), 48 dossiers ont été déposés, dont 7 ont été jugés irrecevables (principalement pour inéligibilité relative au caractère professionnel des dettes), ce qui porte à 85 % le taux de recevabilité. Parmi les 40 dossiers jugés recevables, 27 ont été orientés vers la phase amiable et 13 ont fait l'objet d'une orientation en PRP, dont une avec liquidation d'actifs, soit un taux d'orientation¹ de 28 %. Près de 70 % des dossiers déposés ont été entièrement traités par la commission, le solde se trouvant pour l'essentiel au stade de négociation avec les créanciers.

Les premiers traits typologiques des dossiers déposés font ressortir que l'origine de la situation de surendettement provient très majoritairement d'accidents de la vie (plus de 80 % des dossiers), et notamment à la suite de la perte d'un emploi. La situation de logement se trouve également très précaire (hébergement dans la famille, procédure en cours d'expulsion de logement social). Le plus souvent aussi, le niveau des ressources financières des surendettés est extrêmement faible, composées, en l'absence de minima sociaux, de seules allocations pour enfant ou minimum vieillesse, ce qui ne permet pas de dégager une capacité de remboursement. Le rôle de l'agent de la direction des affaires sociales qui participe aux réunions de la commission est de ce fait particulièrement utile pour accompagner les débiteurs. C'est un mécanisme inédit par rapport au dispositif national en vigueur.

¹ Le taux de PRP en France métropolitaine a atteint 35 % en 2012.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources		Emplois				
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations
			Ménages	Administrations publiques et ISB LSM ⁽¹⁾			
Niveau annuel en milliards de F CFP courants et part dans le PIB en valeur							
2007	577,4	214,1	360,1	184,8	127,5	1,4	117,7
Taux de croissance annuels au prix courants, en %							
2007	3,4%	5,4%	3,3%	4,2%	4,4%	143,1%	4,0%
2006	2,1%	-3,4%	3,9%	2,0%	-7,1%	-87,5%	1,1%

Source : ISPF

(1) Institut sans but lucratif aux services des ménages

Tableau 2: Valeur ajoutée par branche d'activité

Années	Valeur ajoutée totale	SIFIM	Valeur ajoutée hors SIFIM	Secteur primaire	I.A.A	Autres industries	Construction	Commerce	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards de F CFP courants										
2007	501,5	-17,2	518,8	14,7	10,9	26,9	25,5	62,4	200,8	177,6
Part dans la valeur ajoutée (hors SIFIM), en %										
2007			100%	2,8%	2,1%	5,2%	4,9%	12,0%	38,7%	34,2%
2006			100%	3,3%	2,1%	5,0%	4,6%	12,0%	38,3%	34,8%
2005			100%	3,4%	1,9%	6,0%	4,7%	11,6%	38,1%	34,2%

Source : ISPF

Tableau 3 : Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits		
		Alimentation	manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :				
2012	1,2%	2,2%	1,7%	0,2%
2011	1,8%	4,0%	0,9%	1,2%
2010	1,7%	3,3%	0,7%	1,6%
2009	-0,8%	0,2%	-1,8%	-0,6%
2008	3,4%	4,3%	1,0%	5,0%
2007	1,9%	2,5%	-0,4%	3,3%
2006	2,4%	2,7%	2,2%	2,5%
Moyenne annuelle, indices base 100 :				
2012				
2011	1,9%	3,0%	1,5%	1,5%
2010	1,3%	2,7%	0,7%	0,9%
2009	0,1%	1,8%	-2,3%	1,2%
2008	3,2%	4,2%	1,4%	3,9%
2007	2,0%	2,9%	0,2%	3,0%
2006	2,7%	3,8%	2,3%	2,6%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
Pondération	1000	257	345	398
2012	1,2%	0,6%	0,6%	0,1%
2011	1,8%	1,0%	0,3%	0,5%
2010	1,7%	0,8%	0,2%	0,6%
2009	-0,8%	0,1%	-0,6%	-0,2%
2008	3,4%	1,1%	0,3%	2,0%
2007	1,9%	0,6%	-0,1%	1,4%
2006	2,4%	0,7%	0,8%	1,0%

Source : ISPF

Tableau 4 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2007	11	12,8	11,7
2002	10,6	13,4	11,7
1996	11,5	15,2	12,8
1994	8,3	16,7	14,3

Source : ISPF

Tableau 5 : Emploi total par branche

Années	Primaire	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
					Nombre	Variations annuelles
2012 ⁽¹⁾	1 811	4 711	4 504	50 695	61 721	-2,1%
2011	1 757	5 026	4 743	51 526	63 052	-2,9%
2010	1 794	5 094	5 106	52 956	64 950	-3,0%
2009	1 669	5 159	5 559	54 581	66 968	-1,7%
2008	1 934	5 367	5 847	54 974	68 122	-2,4%
2007	2 511	5 417	6 450	55 410	69 788	2,2%
2006	2 521	5 285	6 081	54 398	68 285	3,2%
2005	2 216	5 246	6 133	52 544	66 139	4,3%
2004	2 179	5 201	5 403	50 602	63 385	0,4%
2003	2 073	5 032	5 859	50 192	63 156	2,0%
2002	2 301	5 156	5 773	48 659	61 889	4,5%

Sources : CPS, ISPF

(1) Chiffres au 30 septembre 2012

Tableau 6 : Structure des importations par produits

Importations (en millions de F CFP)

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	2 278,8	2 742,0	2 765,7	2 748,8	2 827,3	2 646,5	2 974,3	1,9%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	25 493,5	30 984,8	32 887,5	32 209,0	34 088,8	36 088,5	37 442,2	23,6%
C1 Habillement, cuir.	3 779,0	4 396,3	4 269,6	3 703,1	3 908,7	3 842,3	3 909,6	2,5%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	2 036,9	2 080,8	1 980,7	1 400,3	1 640,6	1 311,3	1 174,9	0,7%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	6 576,1	9 445,6	10 166,3	10 461,2	9 946,5	10 319,3	9 976,8	6,3%
C4 Industries des équipements du foyer.	9 193,7	10 462,5	11 061,7	9 353,6	9 541,9	9 227,4	8 280,1	5,2%
D0 Industrie automobile.	16 320,9	15 650,1	15 415,3	11 881,0	11 331,7	9 363,9	8 785,7	5,5%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	6 928,7	5 702,2	7 336,9	4 166,1	6 016,4	3 669,1	5 186,3	3,3%
E2 Industries des équipements mécaniques.	9 948,7	11 970,2	13 965,5	11 455,6	10 103,7	10 659,3	10 817,0	6,8%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	8 862,0	11 328,0	12 996,5	11 696,0	10 914,4	9 399,6	9 584,0	6,0%
F1 Industries des produits minéraux.	3 778,0	4 370,1	4 326,3	3 502,8	3 565,5	3 462,2	3 898,1	2,5%
F2 Industrie textile.	1 983,0	2 048,0	1 938,9	1 854,3	1 761,2	1 793,1	1 824,5	1,2%
F3 Industrie du bois et du papier.	7 039,4	6 240,0	5 781,1	4 858,6	5 234,8	5 057,6	5 120,3	3,2%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	8 479,6	9 888,8	9 990,9	9 455,6	9 936,8	9 937,4	10 243,2	6,5%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	7 213,7	9 278,4	9 451,9	7 038,3	7 612,3	7 352,8	7 224,8	4,6%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	4 177,1	5 145,2	6 145,6	4 704,7	6 830,0	5 352,9	4 821,0	3,0%
G1 Production de combustibles et de carburants.	11 492,2	18 907,1	25 390,6	16 619,4	20 072,5	24 510,9	27 282,7	17,2%
G2 Eau, gaz, électricité.	0,0	-	0,1	-	0,0	-	-	0,0%

Source : ISPF

Tableau 7 : Structure des exportations par produits

Exportations (en millions de F CFP)

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	15074,9	11213,8	8 963,1	8 068,2	8 093,4	7 889,3	8 203,1	63,5%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	2262,4	1963,3	1 649,5	1 682,7	1 820,9	2 318,9	2 434,2	18,8%
C1 Habillement, cuir.	28,6	69,4	119,4	56,0	42,6	47,8	57,8	0,4%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	22,3	32,5	27,3	25,8	39,3	23,5	49,9	0,4%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	176,8	277,4	308,0	171,7	227,7	280,1	254,3	2,0%
C4 Industries des équipements du foyer.	1192,9	2022,5	2 111,4	710,8	718,1	542,6	321,2	2,5%
D0 Industrie automobile.	42,0	58,5	86,8	98,2	93,6	71,6	84,6	0,7%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	3925,2	646,0	2 354,5	1 111,7	2 165,5	2 291,4	400,5	3,1%
E2 Industries des équipements mécaniques.	297,4	112,6	62,1	112,2	92,3	330,4	77,4	0,6%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	184,3	132,7	207,6	262,4	227,8	145,9	128,8	1,0%
F1 Industries des produits minéraux.	2,4	22,1	16,4	21,6	6,5	8,9	17,7	0,1%
F2 Industrie textile.	11,0	7,7	10,3	12,4	7,5	5,6	16,6	0,1%
F3 Industrie du bois et du papier.	16,2	37,0	25,7	19,4	20,7	24,6	23,6	0,2%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	47,5	48,6	77,2	49,9	64,8	81,9	60,6	0,5%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	63,4	43,8	126,5	59,5	220,6	277,3	758,3	5,9%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	43,8	23,0	33,0	41,5	21,9	40,2	29,0	0,2%
G1 Production de combustibles et de carburants.	1,6	8,7	11,0	7,2	5,3	4,8	1,4	0,0%

Source : ISPF

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Listes des établissements de crédit locaux

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX						
Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2012 (MF CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	291	134 880
Banque de Tahiti	1 996	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	272	199 926
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	522	238 664
Les sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	5(1)	2 438
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	24	1 774
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	4(2)	745

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques	
DEXIA	Paris
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD)	Paris
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de FCFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Sociétés	99 581	105 485	111 143	107 996	108 045	0,0%	-2,8%
Dépôts à vue	53 007	67 450	70 223	67 372	64 121	-4,8%	-4,1%
Placements liquides ou à court terme	46 113	37 528	40 362	40 273	43 385	7,7%	-0,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		-100,0%
Placements indexés sur les taux du marché	46 113	37 527	40 362	40 273	43 385	7,7%	-0,2%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>37 046</i>	<i>31 663</i>	<i>36 400</i>	<i>35 977</i>	<i>42 092</i>	<i>17,0%</i>	<i>-1,2%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>3 022</i>	<i>2 302</i>	<i>2 116</i>	<i>365</i>	<i>627</i>	<i>71,6%</i>	<i>-82,7%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>1 386</i>	<i>1 631</i>	<i>0</i>	<i>3 200</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>	
Epargne à long terme	460	508	557	352	539	53,3%	-36,9%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>330</i>	<i>341</i>	<i>280</i>	<i>163</i>	<i>399</i>	<i>144,6%</i>	<i>-41,7%</i>
Ménages	317 076	319 062	329 315	332 493	329 592	-0,9%	1,0%
Dépôts à vue	72 848	72 274	72 368	73 972	72 591	-1,9%	2,2%
Placements liquides ou à court terme	182 135	171 366	168 429	167 140	165 844	-0,8%	-0,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	58 587	106 443	106 661	98 592	98 070	-0,5%	-7,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>58 381</i>	<i>106 222</i>	<i>106 431</i>	<i>98 278</i>	<i>97 714</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-7,7%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>206</i>	<i>221</i>	<i>229</i>	<i>314</i>	<i>357</i>	<i>13,6%</i>	<i>36,9%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	123 548	64 923	61 768	68 548	67 774	-1,1%	11,0%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>112 396</i>	<i>56 664</i>	<i>56 969</i>	<i>65 317</i>	<i>65 416</i>	<i>0,2%</i>	<i>14,7%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>4 914</i>	<i>4 157</i>	<i>2 211</i>	<i>1 517</i>	<i>1 404</i>	<i>-7,5%</i>	<i>-31,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>6 237</i>	<i>4 101</i>	<i>2 589</i>	<i>1 714</i>	<i>954</i>	<i>-44,3%</i>	<i>-33,8%</i>
Epargne à long terme	62 094	75 422	88 518	91 380	91 156	-0,2%	3,2%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>11 393</i>	<i>12 570</i>	<i>13 845</i>	<i>15 172</i>	<i>16 428</i>	<i>8,3%</i>	<i>9,6%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>2 750</i>	<i>5 335</i>	<i>5 711</i>	<i>5 284</i>	<i>6 162</i>	<i>16,6%</i>	<i>-7,5%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>6 250</i>	<i>6 617</i>	<i>6 223</i>	<i>5 058</i>	<i>4 325</i>	<i>-14,5%</i>	<i>-18,7%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>41 700</i>	<i>50 899</i>	<i>62 739</i>	<i>65 867</i>	<i>64 242</i>	<i>-2,5%</i>	<i>5,0%</i>
Autres agents	55 905	55 295	47 468	45 994	39 010	-15,2%	-3,1%
Dépôts à vue	19 481	19 307	14 626	15 163	23 162	52,8%	3,7%
Placements liquides ou à court terme	25 020	23 778	19 663	30 639	15 744	-48,6%	55,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 375	3 506	3 281	2 406	2 044	-15,1%	-26,7%
Placements indexés sur les taux du marché	22 645	20 273	16 382	28 233	13 700	-51,5%	72,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>20 254</i>	<i>19 697</i>	<i>16 103</i>	<i>27 822</i>	<i>13 663</i>	<i>-50,9%</i>	<i>72,8%</i>
Epargne à long terme	11 404	12 210	13 178	192	103	-46,2%	-98,5%
TOTAL	472 562	479 842	487 925	486 483	476 646	-2,0%	-0,3%
Dépôts à vue	145 336	159 031	157 218	156 507	159 874	2,2%	-0,5%
Placements liquides ou à court terme	253 269	232 672	228 454	238 052	224 974	-5,5%	4,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	60 962	109 949	109 943	100 998	100 114	-0,9%	-8,1%
Placements indexés sur les taux du marché	192 307	122 723	118 512	137 054	124 859	-8,9%	15,6%
Epargne à long terme	73 957	88 140	102 254	91 924	91 799	-0,1%	-10,1%

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
						2012/2011	2011/2010
Entreprises	188 137	181 695	187 784	181 926	177 664	-2,3%	-3,1%
Crédits d'exploitation	82 375	79 556	90 206	88 669	82 124	-7,4%	-1,7%
<i>Créances commerciales</i>	4 175	3 780	3 033	2 995	2 727	-9,0%	-1,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	42 359	42 840	47 459	46 751	40 350	-13,7%	-1,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 695	4 055	3 889	4 070	3 593	-11,7%	4,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	35 841	32 937	39 714	38 923	39 047	0,3%	-2,0%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	69 699	68 032	63 344	66 117	68 799	4,1%	4,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	67 655	66 166	61 896	64 974	67 607	4,1%	5,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	5 857	5 614	5 134	4 907	4 540	-7,5%	-4,4%
<i>Crédit-bail</i>	2 045	1 866	1 449	1 144	1 192	4,2%	-21,0%
Crédits à l'habitat	20 388	19 876	19 374	17 711	17 939	1,3%	-8,6%
Autres crédits	15 675	14 230	14 859	9 428	8 801	-6,6%	-36,6%
Ménages	263 767	270 572	268 989	270 491	272 086	0,6%	0,6%
Crédits à la consommation	104 460	103 171	98 073	91 984	89 678	-2,5%	-6,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	96 401	96 148	91 640	86 089	84 549	-1,8%	-6,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 198	4 668	4 427	3 927	3 333	-15,1%	-11,3%
<i>Crédit-bail</i>	2 861	2 355	2 006	1 968	1 796	-8,7%	-1,9%
Crédits à l'habitat	152 433	160 832	164 834	171 790	175 466	2,1%	4,2%
Autres crédits	6 874	6 569	6 082	6 718	6 942	3,3%	10,4%
Collectivités locales	70 819	84 599	90 114	97 944	92 821	-5,2%	8,7%
Crédits d'exploitation	1 238	993	625	4 227	1 716	-59,4%	575,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	926	909	554	4 174	1 716	-58,9%	654,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	312	84	72	52	0	-100,0%	-27,4%
Crédits d'investissement	66 718	81 179	86 429	92 103	89 584	-2,7%	6,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	66 714	81 176	86 427	92 103	89 584	-2,7%	6,6%
<i>Crédit-bail</i>	4	3	2	0	0	-	-100,0%
Crédits à l'habitat	1 824	1 760	2 811	1 263	1 135	-10,1%	-55,1%
Autres crédits	1 039	666	249	351	387	10,1%	41,1%
Autres agents de CCB non ventilés	17 705	7 976	8 846	9 135	10 312	12,9%	3,3%
Total encours sain	540 428	544 842	555 734	559 495	552 882	-1,2%	0,7%
Créances douteuses brutes	31 124	40 117	54 081	62 456	58 409	-6,5%	15,5%
<i>Créances douteuses nettes</i>	14 253	17 832	27 901	33 360	27 015	-19,0%	19,6%
<i>dont entreprises</i>	9 058	12 078	22 377	24 916	19 817	-20,5%	11,3%
<i>dont ménages</i>	5 162	5 728	5 490	7 778	7 162	-7,9%	41,7%
<i>Provisions</i>	16 871	22 285	26 180	29 096	31 394	7,9%	11,1%
Total encours brut	571 553	584 959	609 815	621 952	611 292	-1,7%	2,0%
Taux de créances douteuses	5,4%	6,9%	8,9%	10,0%	9,6%	-0,5 pt	1,2 pt
Taux de provisionnement	54,2%	55,6%	48,4%	46,6%	53,7%	7,2 pt	-1,8 pt

Tableau 4 : Le bilan agrégé

BILAN (en millions de F CFP)	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variations	
				2012/2011	2011/2010
Opérations de trésorerie et interbancaires	134 154	120 642	106 453	-11,8%	-10,1%
Opérations avec la clientèle	451 259	452 074	447 199	-1,1%	0,2%
Opérations sur titres	9 357	6 313	8 493	34,5%	-32,5%
Opérations diverses	3 119	4 363	4 652	6,6%	39,9%
Valeurs immobilisées	7 553	6 972	6 697	-3,9%	-7,7%
Total ACTIF	605 441	590 363	573 495	-2,9%	-2,5%
Opérations de trésorerie et interbancaires	149 984	120 509	107 825	-10,5%	-19,7%
Opérations avec la clientèle	393 200	405 622	398 892	-1,7%	3,2%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>148 701</i>	<i>147 415</i>	<i>150 885</i>	<i>2,4%</i>	<i>-0,9%</i>
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>123 803</i>	<i>116 193</i>	<i>116 564</i>	<i>0,3%</i>	<i>-6,1%</i>
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>109 472</i>	<i>129 117</i>	<i>121 170</i>	<i>-6,2%</i>	<i>17,9%</i>
Opérations sur titres	286	226	252	11,2%	-20,8%
Opérations diverses	8 863	8 431	9 700	15,0%	-4,9%
Capitaux propres, provisions et assimilés	53 109	55 574	56 826	2,3%	4,6%
<i>dont capital</i>	<i>25 376</i>	<i>25 376</i>	<i>25 376</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Total PASSIF	605 441	590 363	573 495	-2,9%	-2,5%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	-58 059	-46 451	-48 307	4,0%	-20,0%
Opérations sur titres	-9 071	-6 086	-8 241	35,4%	-32,9%
Opérations diverses	5 744	4 069	5 048	24,1%	-29,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	45 556	48 602	50 129	3,1%	6,7%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-15 830	133	-1 371	-1131,2%	-100,8%
RISQUES					
Créances douteuses nettes	27 077	30 665	26 118	-14,8%	13,3%
Provisions	25 479	28 302	30 576	8,0%	11,1%
Créances douteuses brutes	52 556	58 967	56 693	-3,9%	12,2%
Taux de créances douteuses	11,0%	12,3%	11,9%	-0,4 pts	1,3 pt
Taux de provisionnement	48,5%	48,0%	53,9%	5,9 pts	-0,5 pts

Source : IEOM

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

en millions de F CFP	2010	2011	2012	Variations	
				2012/2011	2011/2010
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 650	-2 316	-1 913	-17,4%	-12,6%
(+) Opérations avec la clientèle	22 636	21 988	19 841	-9,8%	-2,9%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	0	5	0	-	-
(+) Opérations sur titres	64	52	85	64,7%	-18,6%
(+) Opérations de financement à long terme	167	109	152	38,9%	-34,6%
(+) Opérations de change	855	735	822	11,9%	-14,1%
(+) Opérations de hors-bilan	91	344	161	-53,3%	279,4%
(+) Opérations de services financiers	3 206	3 158	3 038	-3,8%	-1,5%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	10	61	53	-12,4%	495,9%
(+) Produits accessoires et divers nets	245	197	142	-27,9%	-19,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	7	14	-9	-163,3%	105,8%
(=) Produit net bancaire	24 616	24 314	22 389	-7,9%	-1,2%
(-) Frais généraux	13 306	13 051	13 117	0,5%	-1,9%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>9 096</i>	<i>8 928</i>	<i>8 769</i>	<i>-1,8%</i>	<i>-1,8%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>3 563</i>	<i>3 441</i>	<i>3 507</i>	<i>1,9%</i>	<i>-3,4%</i>
(-) Dotations aux amortissements	1 101	1 023	876	-14,4%	-7,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	-6	0	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	95	106	0	-	12,1%
(+) Charges refacturées	120	179	315	76,2%	49,1%
(=) Résultat brut d'exploitation	10 235	10 318	8 712	-15,6%	0,8%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	4 278	2 636	2 585	-2,0%	-38,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-126	60	119	99,0%	-147,4%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1 044	948	474	-50,0%	-9,2%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	708	1 025	1 242	21,1%	44,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses	508	370	561	51,7%	-27,1%
(=) Résultat d'exploitation	4 839	6 018	4 854	-19,3%	24,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	45	1	-97,7%	556,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	117	-867	-8	-99,1%	-838,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-56	-844	-45	-94,7%	1400,8%
(=) Résultat courant avant impôt	5 019	6 041	4 892	-19,0%	20,3%
(+) Produit net exceptionnel	-730	-977	-827	-15,4%	33,9%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	25	-2	-56	3389,4%	-106,4%
(-) Impôt sur les bénéfices	1 869	2 101	1 736	-17,4%	12,4%
(=) Résultat net	2 395	2 964	2 386	-19,5%	23,7%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

Janvier

- Un arrêté du haut-commissaire prévoit l'attribution aux communes de Polynésie française d'un acompte provisionnel égal à un douzième de la part forfaitaire de la DGF qu'elles ont perçue en 2011, soit 1,9 milliard de F CFP.
- Le ministre de l'agriculture pose la première pierre d'une station d'élevage porcin au sein de l'exploitation agricole du lycée d'Opunohu. La filière porcine connaissant une baisse de productivité liée à un effectif insuffisant de reproducteurs dans les élevages, cette structure permettra une reprise de son activité. L'objectif est de dépasser le taux de couverture de la consommation locale, qui est actuellement de 38 %. Le coût de la structure est évalué à un peu moins de 250 millions de F CFP et la fin des travaux est prévue pour février 2013.

Février

- Un port à sec est inauguré à la Marina TAINA à Punaauia. La nouvelle infrastructure, d'un coût d'investissement de 100 millions de F CFP, dispose de 60 places.
- Dimanche 5 février, Mme Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer, arrive à Tahiti jusqu'au 10 février. Son séjour est marqué par plusieurs visites dans les îles qui ont bénéficié du soutien de l'Etat, notamment aux Tuamotu-Gambier, sur l'atoll de Tikehau pour rencontrer les élus communaux de l'archipel et les bénéficiaires des contrats de chantiers de développement local de la commune. La délégation a visité le chantier de l'abri de survie de la commune. La Ministre a indiqué que le financement de 14 nouveaux abris anticycloniques est programmé pour un montant de 3,2 milliards de F CFP.

Mars

- Par arrêté en Conseil des ministres mi-février 2012, le gouvernement a décidé pour le Régime des Non Salariés (RNS), une hausse du taux de cotisations au titre de l'assurance maladie. À compter du 1er mars 2012, celui-ci passe de 8 % à 9,54 %. Par ailleurs, le plafond mensuel des revenus soumis à cotisations est fixé à 3 millions de F CFP à compter du 1er juillet 2012.
- Après deux refus de la Caisse de prévoyance sociale (CPS), le gouvernement a obtenu de Tikiphone, opérateur local de téléphonie mobile et filiale de l'OPT, un prêt de 5 milliards de F CFP. Etalé sur une durée de dix ans, il est assorti d'un taux de 4,40 %. Il permet de financer la section investissement du budget 2012 de la collectivité d'outre-mer.

Avril

- Après plus de deux années de travaux, la gare maritime de Papeete est ouverte au public. La taxe spécifique pour financer le fonctionnement de la gare est répercutée sur les passagers qui ont subi une augmentation du prix des billets de transport de **l'ordre de 5 %**.
- Le Port de Papeete accueille 4 navires de croisière (le « Sea Princess », le « Regatta », le « Dawn Princess et « The World Residensea ») en 6 jours, soit plus de 4 700 passagers et **2 350 membres d'équipage au total**.

Mai

- Tahiti Tourism Authority (TTA) remplace le Service du Tourisme. Cet organisme garde une compétence générale en matière **de tourisme mais est doté d'une mission de conception, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation** de la stratégie en matière de tourisme plus affirmée que celle qui était confiée au Service du Tourisme. Cette nouvelle mission inclut également la définition de la stratégie en matière de **promotion touristique, jusqu'alors confiée au seul GIE Tahiti**.
- **Les journées 2012 de l'Europe se tiennent du 9 au 11 mai à l'Assemblée de Polynésie française. Outre des actions de communication et d'information sur les outils financiers existants au profit du développement du Pays, une réunion du comité de suivi d'exécution du document unique de programmation du Fond Européen de Développement (FED) a permis de faire le point sur les actions engagées en Polynésie française en 2011 avec le soutien de l'Union européenne. L'enveloppe du 9^e FED pour la Polynésie française, consacrée essentiellement à la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées de Punaauia et de Moorea ainsi qu'à la professionnalisation de la perliculture, était doté de 2 444 millions de F CFP. Censé prendre fin en 2007, il est actuellement en toute fin de programme.**

Juin

- Air Tahiti Nui (ATN) a conclu un accord de partage de code avec la compagnie American Airlines. Son entrée en vigueur, conditionnée à **l'agrément** par les pouvoirs publics polynésiens et américains, interviendra en septembre 2012. Ce partenariat permettra à ATN **d'accéder plus** facilement à une quinzaine de grandes agglomérations aux Etats-Unis (**New York, Chicago, Dallas, San Francisco...**) et **d'approcher les 45 millions de membres du programme de fidélité d'American Airlines**.
- Trois nouveaux députés sont élus pour les 3 circonscriptions : Edouard FRITCH, Jonas TAHUAITU et Jean-Paul TUAIVA.
- **Initiée par l'intersyndicale, une grève est entamée à l'Aéroport de Tahiti**. Après 11 jours de négociations, elle prend fin avec un accord sur l'application du protocole signé à la sortie de la grève de juin 2010 concernant le reclassement et les avancements du personnel administratif.

Juillet

- Le collectif Te Tau o te Hono manifeste contre la hausse du prix des hydrocarbures depuis le 1^{er} juillet (+12 Frs pour les particuliers et +5 Frs pour les professionnels) et

bloque les rues de Papeete. A l'issue d'une semaine de blocage, la demande de retrait des arrêtés fixant cette augmentation n'est pas entendue.

- Le projet de rectification du virage du flamboyant à Faaa a nécessité un investissement de 226 millions de F CFP et deux années de travaux. Le site autour du flamboyant est **aménagé pour accueillir un projet touristique, avec notamment la construction d'un fare artisanal.**

Août

- Attendu depuis de nombreuses années, le statut de la fonction publique communale devient effectif en Polynésie française à compter du 1er août 2012. Participant au **mouvement de modernisation de l'administration locale, il établit un statut unique.**
- Nouveau navire sur la ligne Papeete-Moorea, le catamaran Terevau de la société NGV2, **d'une capacité de 360 passagers et de 10 véhicules, effectue sa première traversée.**
- Le groupe CASINO ouvre son premier hypermarché « GEANT CASINO » à Punaauia. En moins de 3 ans, CASINO ouvre son troisième magasin, les deux autres (des supermarchés) se situant au centre-ville à proximité du marché de Papeete et Arue. **D'une superficie de 3 500m2 de vente, il reste ouvert 7j/7.**
- Conformément à la Loi du Pays 2012-8 du 30 janvier 2012, la commission de surendettement est officiellement installée en Polynésie française. Elle a pour mission de traiter **les demandes des particuliers dans l'incapacité de faire face au remboursement de leurs dettes, en proposant des solutions adaptées.**
- La 9ème édition du Salon du tourisme, organisée par le GIE Tahiti tourisme, se termine avec un bilan positif. En termes de fréquentation, plus de 14 000 passages sont enregistrés contre 13 000 l'an dernier. **La plupart des hôtels et pensions de famille se montrent toutefois circonspects sur les retombées du salon.**

Septembre

- Le nouveau haut-commissaire de la république, Jean-Pierre LAFLAQUIERE, succède à Richard DIDIER.
- Air Tahiti investit 17 milliards de F CFP pour renouveler sa flotte de 10 avions. La compagnie a passé une commande ferme de 8,1 milliards de F CFP, portant sur la livraison de 5 ATR, prévue entre 2013 et 2015.
- **Les élus de l'assemblée votent la création d'une nouvelle aide à l'emploi : le stage expérience professionnelle (SEP). D'une durée de 4 mois, il s'adresse aux jeunes de 16 ans à 26 ans, sans emploi, sans expérience professionnelle et ayant terminé leur formation.**

Octobre

- Le Manihi Pearl Beach Resort, de la chaîne SOUTH PACIFIC MANAGEMENT, ferme ses portes, entraînant la perte de 22 emplois. Trop de pertes (déficit de 700 millions de F CFP) et aucune embellie prévisible expliquent sa fermeture.
- **Le recensement, mené par l'ISPF et l'INSEE**, chiffre la population légale de la Polynésie française à 268 270 habitants, soit 8 674 personnes de plus (+**3,3 %**) qu'au précédent recensement en 2007.

Novembre

- **Les deux ventes aux enchères de perles du GIE POE O RIKITEA, dont la première s'est déroulée au mois d'août**, ont rapporté respectivement 343 millions de F CFP avec un prix moyen de 928 F CFP et 313 millions de F CFP pour un prix moyen de 1 124 F CFP.
- Après quarante **années d'activité**, le **SOFITEL MAEVA BEACH ferme ses portes** définitivement. Le manque de visibilité et les pertes cumulées de 1,253 milliard de F CFP ont conduit le groupe Accor à prendre cette décision.

Décembre

- Le Pays et l'État signent la convention sur le versement du solde de la dotation **exceptionnelle d'ajustement** votée dans la loi de finances, soit plus de 4 milliards de F CFP. **Cette somme permettra le règlement de l'avance de trésorerie** décidée au profit du Centre hospitalier de la Polynésie française. Elle concourra au règlement des **arriérés de paiement restant dus au Fonds intercommunal de péréquation** ainsi qu'au paiement des factures en instance de règlement au profit des entreprises.
- Issu de la réforme de la Dotation globale de développement économique (DGDE), le troisième instrument financier, prévu pour financer les investissements prioritaires de la Polynésie française pour les infrastructures routières, aéroportuaires et maritimes, a **fait l'objet d'un comité de pilotage le 10 décembre 2012**. Les **cocontractants ont programmé 67 projets pour 2013**, pour un montant total de 8,4 milliards de F CFP.
- **L'Assemblée de la Polynésie française (APF) adopte le budget du Pays pour 2013**. D'un montant global de 135,5 milliards de F CFP, il se répartit en 108,9 milliards de **dépenses de fonctionnement** et **26,6 milliards de dépenses d'investissement**.
- Deux conventions de prêt sont signées **par l'AFD** :
 - 1- La première, en cofinancement avec la BEI (Banque **européenne d'investissement**) avec la Polynésie française pour financer la construction du Swac (sea water air conditioning cooling system) qui assurera la climatisation du Centre hospitalier du Taaone. **L'AFD et la BEI apportent** chacune 892,5 millions de F CFP au financement de cet important projet, dont le coût total est estimé entre 2,7 à 3 milliards de F CFP.
 - 2- **L'autre convention signée concerne un prêt de 4,8 milliards de F CFP** à la Banque Socredo.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACDE	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOMETH	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BEI	Banque européenne d'investissement
BIT	Bureau international du travail
CAF	Coût - assurance – fret
CARE	Comité d'Actions pour le Redressement Economique
CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CAPF	Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CED	Contrat pour l'emploi durable
CEPF	Conseil des entreprises de Polynésie française
CETAD	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA	Centre pour jeunes adolescents
CMNP	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR	Coefficient moyen de remplissage
CPH	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
COST	Conseil d'orientation stratégique du tourisme
CPIA	Contrat pour l'insertion par l'activité
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CSPC	Caisse de soutien des prix du coprah
CST	Contribution de solidarité territoriale
CTA	Centre technique aquacole
DARSE	Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DFE	Droit fiscal d'entrée
DGDE	Dotation globale de développement économique
DGA	Dotation globale d'autonomie
DSPE	Droit spécifique sur les perles exportées
EAD	Etablissement public d'aménagement et de développement
EDT	Electricité de Tahiti
ELECTRA	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPT	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED	Fonds européen de développement

FDA	Fonds de développement des archipels
FHP	Financière hôtelière polynésienne
FIM	Fonds d'investissement à la mer
FRED	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIMT	Groupement interprofessionnel du Monoï de Tahiti
GOD	Groupement d'observation dispersé
ICRA	Insertion pour la création ou la reprise d'activité
IFED	Incitation fiscale pour l'emploi durable
IFMPC	L'Institut de formation maritime, pêche et commerce
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
IRD	Institut de recherche sur le développement
MIT	Marché d'intérêt territorial
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPH	Office polynésien de l'habitat
PAB	Prêt à l'aménagement bonifié
PAP	Port autonome de Papeete
PAP	Prêt d'accès à la propriété
PBL	Prêt bancaire au logement
PGC	Produits de grande consommation
PGRN	Programme général de recherche sur la nacre
PHB	Prêt à l'habitat bonifié
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Prêt incitatif au logement
PIM	Prime à l'investissement des ménages
PPN	Produit de première nécessité
PSG	Protection sociale généralisée
RGS	Régime général des salariés
RNS	Régime des non-salariés
RPT	Redevance de promotion touristique
RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
RTE	Répertoire territorial des entreprises
SDIM	Service du développement de l'industrie et des métiers
SDR	Service du développement rural
SETIL	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie (Banque)
SMA	Service militaire adapté
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TDL	Taxe de développement local
TSGTR	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM

Les publications périodiques

La Lettre de l'Institut d'émission

Tendances conjoncturelles et annexes statistiques

Infos financières – Evolutions bancaires et monétaires en Polynésie française

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Rapport annuel du siège de l'IEOM

CEROM

L'économie polynésienne post-CEP – Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(décembre 2007)

Tableau de bord économique trimestriel de la Polynésie française

Les Notes de l'Institut d'émission

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (mars 2012)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (mars 2011)

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs
de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (janvier 2011)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (Juillet 2008)

Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)

Les Notes expresses

N° 91 **L'économie** de la Polynésie française en 2012 (mars 2013)

N° 78 Panorama de la Polynésie en 2011 (octobre 2012)

N° 62 **L'économie** polynésienne en 2011 (mars 2012)

N° 51 Le PNB des banques polynésiennes en 2010 (novembre 2011)

N° 47 Panorama de la Polynésie française (septembre 2011)

N° 34 Le PNB des banques polynésiennes en 2009 (avril 2011)

N° 33 **L'économie polynésienne en 2010** : un bilan dans le prolongement de 2009 (mars 2011)

N° 28 Echanges régionaux de la NC et de la PF : facteur de freins et éléments de soutien
(janvier 2011)

N° 24 Balances des paiements 2009 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française
(septembre 2010)

N° 23 Panorama de la Polynésie française (septembre 2010)

N° 18 **L'économie polynésienne en 2009** : des fondamentaux fragilisés (mars 2010)

N° 14 Balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (octobre 2009)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Vainamu	BERNARDINO
Nathalie	DUPONT-TEAHA
Agnès	GRELICHE
Délia	HOANG-SACAULT
Pierre-Yves	LE BIHAN
Stéphane	MARTIN
Sophie	MICHEL
Cynthia	WAVOEKE

Directeur de la publication : Nicolas de SÈZE
Responsable de la rédaction : Pierre-Yves LE BIHAN
Editeur : IEOM
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achévé d'imprimer en juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1635-2262